This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Milton,

Peterborough.

Earl Fitzwilliam's

M V 1

TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA

PIECES
INTÉRESSANTES
ET
PEU CONNUES.
TOME PREMIER.

PIECES
INTÉRESSANTES
ET
PEU CONNUES,
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE
ET A LA LITTÉRATURE.

TOME PREMIER.

A BRUXELLES,
Et se trouve à PARIS,
CHEZ PRAULT, IMPRIMEUR DU ROI,
Quai des Augustins, à l'Immortalité.

1784.

Milton,

Peterborough.

Earl Fitzwilliam.

TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA

PIECES
INTÉRESSANTES
ET
PEU CONNUES.
TOME PREMIER.

affaire qui en fait le principal objet, étoient restées, après la mort du célèbre *J.B.Rousseau*, entre les mains d'un vieux Domestique du défunt, nommé..... qui, par reconnoissance d'un emploi assez avantageux que lui avoit procuré, à *Bruxelles*, le Vicomte de *Sandrouins*, le pria de vouloir bien les accepter. Et c'est au fils aîné de ce Seigneur, M. le Vicomte *de Sandroins*, Chambellan de feu *Son Altesse Royale Monseigneur le* PRINCE CHARLES DE LORRAINE, que l'Éditeur de ces mêmes Lettres, dont il se propose de déposer les originaux à la bibliothèque du Roi, a l'obligation de se voir possesseur de cette espèce de *petit Trésor littéraire*, dont il a cru que le public lui sauroit quelque gré de lui avoir fait part.

LETTRE
DE J. B. ROUSSEAU,
*A M. le Comte D*** (a).*

A Bruxelles, le 27 Novembre 1723.

J'AI différé juſqu'ici, Monſieur, de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 9 de ce mois, parce que j'eſpere pouvoir vous mander l'arrivée de *M. le Comte de Bonneval*, que j'attendois de jour en jour.

Mais je viens d'apprendre qu'il a pris ſon chemin par *Hanover*, où il doit s'arrêter quelques jours, & de là rabattre par la *Hollande* : enſorte que je ne l'attends plus que vers le 10 du mois pro-

(a) Conſeiller d'Etat d'Epée, Chevalier des Ordres du Roi, en ſon Hôtel, rue Saint-Dominique, à Paris.

chain. Il me mande que le Roi de Pologne l'a chargé de me remercier de l'exemplaire de mes Ouvrages, que j'ai présenté à S. M., & de me remettre un diamant de 300 pistoles, dont elle me fait présent. Voilà une galanterie à laquelle je ne m'attendois pas, mais qui ne m'a point surpris du plus généreux & du plus magnifique Prince de l'Europe.

Pour revenir au Comte de *Bonneval*, je vois dans la conduite de M. son frère la vérification du Proverbe, qui dit que *Chien qui ne peut courir, ruse.* Depuis son procès perdu, il a écrit lettres sur lettres à M. *de la Tour*, qui vient d'être fait Colonel de *Bonneval*, pour le presser de lui mander l'arrivée de son frère à *Bruxelles*, où il veut lui envoyer son fils, & le venir voir lui-même. Je ne sais si cette affection tardive sera capable de toucher le cœur de notre ami, & de lui faire faire quelque mauvais marché. De l'humeur dont je le connois, il en

feroit assez capable, si la famille *de Biron* ne le soutient contre la bonté de son chien de cœur.

Je vous suis infiniment obligé de m'avoir débarrassé de ce grand vilain livre du P. *Monfaucon*, qui va devenir fort beau entre les mains du Prince *de la Tour*, & qui seroit très-inutile dans les miennes.

Le Chevalier *Litta*, qui doit vous avoir présentement remis le Supplément que vous m'avez demandé, m'a dit qu'il avoit vu à *Malthe* le Chevalier de *Comminges*, en fort bonne santé, & prêt à repartir pour la France. Si vous en avez des nouvelles, je vous prie de vouloir bien m'en faire part. On m'a dit que sa ferveur pour le séjour de l'île s'étoit changée en dégoût, & en un ennui profond. Cela ne me surprendroit nullement : les choses qu'on aime le plus, ne veulent pas être vues de trop près ; & je ne sache point de séjour dans

le monde qui ſatisfaſſe aſſez l'imagination, pour ne rien laiſſer à deſirer. Celui où on eſt le plus libre, me paroît le meilleur de tous : mais il y a des fers qu'on ne ſauroit quitter ſans peine.

Je conçois que vous en aurez un peu à vous défaire de ceux de la Cour. Je tiens cependant, qu'on ne ſauroit jamais ſe trouver mieux que chez ſoi ; & que le plaiſir de vous rapprocher de M. l'Archevêque d'*Aix*, vous dédommagera aiſément de ce que vous perdrez en quittant quelques amis de Cour qui, aux agrémens de la converſation près, ne ſont pas difficiles à remplacer par tout pays.

J'eſpère que vous aurez préſentement à Paris Madame la Marquiſe *de Villette* & Mylord *Bolingbroke*. Je vous ſupplie, Monſieur, de vouloir bien les aſſurer de mes reſpects.

J'ai des complimens à vous faire de M. *le Prince Eugène* & de M. *le Duc*

d'Aremberg, avec qui je viens de passer huit jours à *Mons*, où je compte de retourner bientôt.

Nous allons perdre *Madame de Rupelmonde*, qui faisoit le principal ornement de ce pays-ci, où elle a gagné l'estime & l'amitié de tout le monde. *Bruxelles* a valu quelque chose pendant qu'elle y a demeuré; ce ne sera plus qu'une ville comme une autre, quand elle en sera partie.

Je suis, avec toute la reconnoissance & tout le respect que je vous dois, Monsieur, votre &c.

Signé, ROUSSEAU.

AU MÊME.

A Bruxelles le 10 mars 1724.

JE vous félicite de tout mon cœur, Monsieur, de l'heureuse arrivée de M. l'*Archevêque d'Aix*.

Outre le plaisir de voir ce qu'on aime, c'est un grand avantage dans un pays où on ne sauroit manquer de faire souvent de mauvais sang, de trouver quelqu'un qui puisse aider à le rectifier par une confiance réciproque & sûre. La langueur de Monsieur votre petit-fils m'afflige; je l'aime pourtant mieux, à son âge, qu'une maladie de violence: celle-ci emporte tout d'un coup, on guérit de l'autre; & j'ai toujours vu que les enfans malingres, sont ceux qui vivent le plus.

Je suis fâché que vous ne puissiez pas voir plus souvent le Duc *d'Aremberg*:

il vous aime véritablement ; & si son genre de vie répondoit au vôtre comme son tour d'esprit, il n'y auroit pas deux hommes plus faits l'un pour l'autre, que vous deux. On me fait un crime de l'aimer ; & moi j'ai déclaré à la barbe de Madame ***, que je l'aimerois toujours, parce qu'il ne m'avoit jamais trompé.... *A bon entendeur, salut.*

J'ai ici plusieurs amis, bien honnêtes gens, mais de peu de ressource pour le commerce de la vie. Dieu m'a envoyé le Comte de *Bonneval* pour y suppléer ; je passe douze heures de la journée avec lui, sans m'en appercevoir. Il a présentement une fort bonne maison, dont il ne sort point, parce que tout le monde l'y vient chercher, à commencer par le Plénipotentiaire (*a*) & sa famille, qui ne sont pas ceux qui le divertissent

(*a*) Le Marquis de *Prié*, Ministre de l'Empereur, à la Cour de *Bruxelles*.

le plus, étant naturellement porté, auſſi bien que moi, à eſtimer les gens par ce qu'ils valent, plutôt que par ce qu'ils ſont. Il vous embraſſe de tout ſon cœur, & n'eſt pas moins indigné que moi des procédés de *Du Bourg*, qui n'en a pas uſé mieux avec vous qu'avec lui. Ce garçon eſt né avec de l'eſprit, mais il ne l'a pas plus cultivé que ſon cœur : la pareſſe le domine, & le dérangement le perd. Nous l'avions mis en liaiſon avec tous les Miniſtres & les plus honnêtes gens de la Cour, qui le voyoient très-volontiers. Il s'en eſt tenu là, & ne va chez perſonne, que chez *Saint Saphorin*, dont le commerce eſt le moins honorable de *Vienne* : le reſte du tems, il le paſſe avec ſon Valet-de-chambre. Je ſuis bien fâché qu'il n'ait pas mieux profité de vos leçons & de ſes talens. Pour moi, je n'ai pas ouï parler de lui depuis mon départ de *Vienne* : mais je ne lui en veux point de mal, parce que

je connois la tyrannie du péché de pareſſe, & que je pardonne toutes les fautes, hors celles du cœur. Ce que je ne lui pardonne point, c'eſt d'avoir oublié ce qu'il vous doit. C'eſt une faute dans laquelle je ne tomberai jamais : vos bontés me ſont toujours préſentes, & je ne ceſſerai toute ma vie d'être, avec autant de reconnoiſſance que d'attachement & de reſpect, &c.

Signé, ROUSSEAU.

AU MÊME.

A Bruxelles, le 17 avril 1724.

VOTRE précédente, Monsieur, m'a alarmé sur votre situation, par rapport à un petit-fils que vous avez raison de chérir. Votre dernière ne me tranquillise point. J'espère que la première me consolera davantage. La jeunesse est forte à passer, mais elle revient de loin.

Intérêt de famille & amitié paternelle à part, je ne sais si le monde dans lequel vous vivez, à la peinture que vous m'en faites, vaut les souhaits d'une longue vie. Je ne vois pas beaucoup d'apparence à un amendement si prochain.... En bonne Philosophie, l'ignorance est le principe de tous les vices, & même de la vanité; & je vois que ces deux déesses tiennent aujourd'hui le haut du pavé. Elles ne déguerpissent

pas aiſément : quand elles règnent quelque part, il faut des ſiècles & des miracles; & un *Sophi* de Perſe coûte moins à détrôner.

J'avoue que je ne ſongeois point au ſucceſſeur de M. *de Torci* quand vous m'avez parlé de Madame *Fériol*; & que je ne le compris point parmi les confidens du premier Miniſtre. Je ſuis perſuadé que ſon amie eſt toujours la mienne. Elle m'écrit quelquefois; mais je connois aſſez mes amis, pour ne me commettre avec eux qu'autant que la raiſon le permet. Il y a mille choſes que je pourrois confier à celle-ci; il y en a d'autres que je ne voudrois lui dire qu'à bonnes enſeignes, quelque perſuadé que je ſois de ſa fidélité : les amis du genre humain ne ſont pas ce qu'il me faut dans la ſituation où je me trouve.

On nous dit hier, que notre grand Duc *d'Aremberg* avoit cédé ſa maiſon à Madame *de Rupelmonde*; celle-ci ſeroit-

elle brouillée avec M. ſon père ?.... Il y a déja quelque tems qu'elle ne m'a écrit. J'ai toujours adreſſé mes lettres au Duc, ſur le *Quai des Théatins*. Je ne ſais où je dois lui écrire, s'il eſt vrai qu'il ſoit délogé. Je vous ſupplie, Monſieur, de vouloir bien me dire ce que vous en ſavez.

Puiſque vous me parlez de Madame *de Villette*, permettez-moi de l'aſſurer ici de mes reſpects, auſſi bien que Mylord *Bolingbroke*. On peut ſupporter Paris avec un voiſinage comme le leur; & je ne regrette point le tems que vous y paſſez, ſi vous avez encore beaucoup d'amis qui leur reſſemblent. Je ne penſe plus à celui que vous m'avez laiſſé deviner pour votre ſucceſſeur à *Vienne*; j'y ai perdu mon latin. Permettez que je finiſſe, en bon François, par les aſſurances, &c.

Signé, ROUSSEAU.

AU MÊME.

A Bruxelles, le 13 mai 1724.

Je ſens comme vous, Monſieur, la peine où vous devez être, & je partage vos inquiétudes ſur la ſanté d'un petit-fils, que vous regardez, avec juſtice, comme la reſſource de votre maiſon. Mais il n'y a point d'enfance qui ſe paſſe ſans danger, & j'eſpère que vous en ſerez quitte pour la peur. Je vous conjure de vouloir bien m'écrire quand vous aurez de meilleures nouvelles à m'apprendre; car je n'ai pas moins beſoin que vous, d'être raſſuré ſur un article ſi important.

Je n'aurois pas été fâché de me débarraſſer des dix exemplaires qui me ſont venus lorſque je les attendois le moins, & qui ſont les ſeuls qu'il y ait à débiter dans le monde.

J'aurois été encore plus aise d'en pouvoir donner un à notre cher Commandeur; mais, puisqu'on ne sauroit avoir de passe-port, il faut prendre patience.

Je ne suis nullement fâché du refus de ceux à qui vous vous êtes adressé: je ne leur veux du mal que de leurs sottes louanges. Rien n'humilie davantage que les éloges de gens que l'on n'estime point.... Jugez-vous-même, si un homme qui admire les *Couplets du Café*, & qui met *Fontenelle* & la *Deshoulières* à la tête du *Parnasse François*, doit me chatouiller beaucoup par ses approbations!.... Il y a longtems que je le connois, & que je l'ai ouï jouer de la basse de viole, chanter des parodies bachiques, & réciter les beaux endroits des Tragédies de *Crébillon*, qu'il savoit tous par cœur.

Tout cela pouvoit faire un homme de bonne compagnie chez les Précieuses

de l'*Ile Notre-Dame* & de la *Place Dauphine*, mais non pas un Miniſtre.

S'il n'eſt pas mieux informé des *Affaires Etrangères* que de la mienne, il aura beau porter ſur ſa poitrine un ruban bleu, à la place de la toile que vendoit ſon grand-père maternel, il ne ſera jamais qu'un fat, comme il l'a toujours été. Il eſt bon qu'il ſache que la charge, dont j'ai actuellement les patentes, me rapporte mille écus de ce pays, qui font près de cinq mille francs de votre monnoie d'à préſent : ſomme fort ſupérieure à celle qu'il touchoit, jadis, quand il écrivoit dans les bureaux de *M. Pelletier*.

Il n'appartient pas à des morveux tels que ceux-là de vilipender la généroſité & les autres vertus d'un Prince comme M. *le Prince Eugène*. . . Voilà ce que les F. . . auront de moi aujourd'hui. Je n'en dirai pas davantage, parce que nous ſommes dans la ſemaine ſainte : mais ils

entendront parler de moi à la première édition qui se fera de mes ouvrages.

Soyez sûr, au reste, Monsieur, que votre héros & le mien est toujours semblable à lui-même, & toujours digne de votre plus tendre estime. Je ne veux point vous tromper; je vous dis vrai, parce que je n'ai ni chagrin, ni passion qui puisse offusquer mes connoissances; & que je puis bien faire semblant d'être dupe quand la nécessité le demande, mais non pas duper mes amis quand ils me somment de dire ma pensée. Je vous ai écrit il y a quelques jours, amplement, sur cette matière; & il seroit inutile de tomber dans la répétition.

Faites-moi l'amitié de me dire qui est cet ami de Madame *de Fériol*, dont vous m'avez parlé? Si, par hasard, c'étoit le *M...*, je n'aurois pas grand profit à en espérer: car, malgré ses louanges hypocrites, je vous garantis qu'il me hait autant que je le méprise;

& c'eſt tout dire. Fade & faux ne ſont pas termes ſynonimes, mais ils ſont reſpectifs, & l'un ne va guère ſans l'autre.

Je ſalue notre grand & aimable Duc, & ſuis avec reconnoiſſance, attachement & vénération ſans bornes, &c.

Signé, ROUSSEAU.

AU MÊME.

A Bruxelles, le 11 août 1724.

JE compte, Monsieur, sur-tout eu égard à la lettre dont vous m'avez honoré, du premier de ce mois, que celle-ci vous trouvera à *Versailles*. Je souhaite que vous y réussissiez dans vos vues, étant bien persuadé qu'elles ne sauroient être que justes & raisonnables. Vous savez cependant que la justice & la raison ne sont pas toujours des titres pour obtenir la fin que l'on se propose.... Ainsi, Monsieur, réjouissez-vous si vous réussissez, & ne vous affligez pas si vous n'attrapez rien. Je vous ai vu persuadé que l'Eminentissime *Dubois* étoit fort de vos amis. Moi, qui avoit long-tems rôti le balai avec ce champignon d'*Outre-Loire*, je me défiois un peu de la sincérité du personnage....Entre vous &

moi, je n'ai pas meilleure opinion de *M...*; c'eſt un jeune étourneau, qui battra des mains à tout ce que vous direz, qui rira, qui applaudira juſqu'à vous affadir le cœur : mais qui ne laiſſera pas de vous trahir en douceur, ſurtout s'il s'agit de ſervir, à votre préjudice, quelque freluquet de ſon eſpèce. Ce ſont des gens qui, n'ayant point aſſez d'eſprit pour être prudens, ſe rabattent ſur la mauvaiſe fineſſe, qui eſt toujours le partage des petits eſprits.

C'eſt l'unique mérite du *Tranſalpin* (*a*) qui gouverne ce pays-ci; qui eſt, d'ailleurs, l'homme le plus plat & le plus faſtidieux que je connoiſſe. Encore ne ſait-il pas ſon métier; & ſes ruſes ſont ſi groſſières, qu'un aveugle, à peine, y mordroit. J'ai feindre d'y être trompé, juſqu'à ce que j'aie eu amplement tout ce qu'il me falloit pour le confondre. Le fat, encroyant m'at-

(*a*) Le Marquis *de Prié*.

traper, a donné dans tous les panneaux que je lui ai tendus; & je vois, par les réponses que je reçois du Prince (*a*) depuis trois mois, qu'il en est suffisamment convaincu: c'est tout ce que je voulois. Je verrai à *Vienne*, où je compte aller dans un mois, ce que cela opérera.

J'avoue, avec vous, que cette indulgence lui fait tort dans l'esprit de bien des gens qui ne le connoissent pas comme nous; mais tous les hommes sont hommes, & il n'y en a guère qui veuillent avouer qu'ils se sont trompés dans leur choix, & démentir leur engagement.

N'en craignez pourtant rien pour ce pays. On y déteste le Ministre, on l'abhorre; mais on n'en demeurera pas moins fidelle à la *Maison d'Autriche*, quelque chose qui puisse arriver. Je connois ces gens-ci: ils parlent beaucoup, mais ils ne sont hardis qu'en paroles.

(*a*) Eugène.

Ils aimentla perſonne du François en particulier ; mais la tyrannie qu'ils ont vu exercer ſur les biens des particuliers pendant la *Régence*, a rendu votre Gouvernement ſi odieux, qu'ils aimeroient mieux encore être au diable qu'à la France. M. de *M...*n'en croira peut-être rien ; mais je connois ce pays-ci mieux que lui, & mieux que M. *de Roiſſi*, ſon correſpondant.

Je ne ſais rien de l'ambaſſade future du Duc *d'Aremberg*, que ce que M. *de Sinzindorff* en a dit au Marquis *de Breille*, qui nous l'a mandé. J'y vois, du reſte, beaucoup d'apparence & de raiſon. Notre Cour ſera bien aiſe de rendre à la vôtre Duc pour Duc ; &, comme vous ſavez, elle ne fourmille pas en génies du premier ordre. Je ſuis perſuadé que notre cher Duc n'aura point de peine à prendre l'air & les manières de ſon état, s'il en change ; & quand il voudra s'en donner la peine, je doute

que la gravité de votre ſucceſſeur ſoit plus importante que la ſienne. L'approbation que le Miniſtre *Tricaut* donne aux Mémoires de *Vienne*, m'en donne une grande idée. Son témoignage en vaut bien un autre; & je ne doute point qu'ils ne ſoient auſſi ſenſés que celui à qui ils s'adreſſent. Je ne ſaurois pourtant approuver que celui-ci ſe donne pour mort, *de la ceinture en bas:* cela ne vaut rien à *Vienne*, non plus qu'ailleurs. Dieu le préſerve que cette opinion s'y établiſſe! on s'y attend à toute autre choſe; & tout ce qui pourroit lui reſter, ne ſauroit valoir ce qu'il perdroit par ce retranchement volontaire.

Je ne ſavois rien de tout ce que vous me mandez de *DuBourg* & de ſa famille. J'en ai fait part au Comte *de Bonneval*, à qui il avoit fait accroire qu'il n'étoit qu'un pauvre Gentilhomme. Sans entrer dans le détail de ce que vous nous mandez, M. *de Bonneval* ne l'en eſtime

ni

ni plus ni moins, & il a raiſon. Il l'aimeroit même encore, s'il ne l'avoit pas payé d'ingratitude, comme il a fait à votre égard.

Nous continuons de nous amuſer ici du mieux qu'il nous eſt poſſible, & nous buvons ſouvent à votre ſanté. M. le Chevalier *de Coſan* a repaſſé ici, à ſon retour de Hollande, & nous avons ſoupé deux fois enſemble. Ce n'a pas été ſans faire ample commémoration de vous. Nous avons eu ici le jeune Duc *de Montmorency*, qui nous a charmé par ſa figure & ſes manières. Il va auſſi paſſer quelques mois en Hollande avec le Comte *de Lorges* & un Gentilhomme appelé M. *de la Chevaleraie*, qui eſt homme d'un grand mérite.

Permettez que j'aſſure ici M. l'*Archevêque d'Aix* de mon très-humble reſpect.

L'accident arrivé à *Chantilly* eſt affreux !... Il ſemble que je l'aie prévu dans une lettre que j'écrivis, quelques

jours auparavant, au Chevalier *de Comminges*, où je parlois des Rois chaſſeurs. Un exemple auſſi funeſte devroit bien leur ſervir d'avertiſſement, & les guérir de cette paſſion outrée, qui les diſtrait de la véritable application à laquelle ils ſont obligés par leur rang.

Je finis, en vous aſſurant, &c.

Signé, ROUSSEAU,

LETTRE

DE

M. LE COMTE DE BONNEVAL,

*A M. le Comte D***.*

A Bruxelles, le 17 août 1724.

IL faut, Monsieur mon cher Cousin, que j'aie l'honneur de vous confesser ma juste vivacité, & l'indignation dont j'ai été saisi contre la Maison *de Prié*, puisque M. *Rousseau*, sans m'en parler, a jugé à propos de vous en instruire; & que je n'ai pas résolu de m'en mettre aux pieds d'un Moine, pendant le *Saint Jubilé* accordé par le nouveau Pape.

On ne peut rien ajouter aux infâmes calomnies répandues par la Marquise *de Prié*, & sa fille la Comtesse *d'Apremont*, contre l'honneur de la jeune Reine d'*Es-*

pagne, en pleine assemblée, à leur table, à leur jeu, dans les visites particulières qu'elles faisoient ou recevoient, & le plus souvent en présence du Marquis *de Prié*, qui, bien loin de réprimer l'insolence de sa femme & de sa fille, y ajoutoit quelques froides railleries, & des réflexions malignes contre la réputation de nos Princesses.

Depuis cinq ou six jours qu'ils ont commencé cette manœuvre, ma bile s'échauffoit toujours de plus en plus, à mesure qu'on me rendoit compte de leur impertinence. Je me contenois cependant toujours, espérant que la chose ne se répandroit pas, & que dans peu de jours elle s'anéantiroit d'elle-même.

Mais comme tout fourmille actuellement d'Anglois, de Hollandois & d'Almands à *Bruxelles*, & que ces calomnies se sont répandues si universellement aux Pays-Bas, qu'un Capitaine nommé *Olisi*, du Régiment de *Baden*, m'a dit

qu'on ne parloit d'autre chose à *Gand*, & que son hôte, qui est un honnête Cabaretier d'ici, les lui a racontées en arrivant chez lui ; que le Prince *de Nassau*, qui va à *Vienne*, prenant congé de moi, m'a encore dit les mêmes choses, & pis : enfin, de peur de crever, j'ai éclaté, & il en arrivera ce qu'il pourra.

J'ai l'honneur de vous envoyer copie de ce que j'ai publié à *Bruxelles*, par écrit. Plus de vingt autres pareilles copies courent les rues, les ayant, hier au soir, distribuées à l'assemblée qui se tenoit chez moi.

Vous direz, sans doute, que je suis fou?...Mais vous savez peut-être que six mois après mon arrivée en Allemagne, j'apostrophai un soufflet, à poing fermé, sur la copieuse face d'un Officier général *Prussien*, qui dit, en ma présence, chez le Prince *de Saxe-Gotta* : que notre bon vieux Roi *Louis XIV*,

étoit un indigne J. F...! & que je soutins assez heureusement cette affaire, pour ne me pas dégoûter d'en avoir de pareilles. Et comme le vin de celle-ci est tiré, je le boirai jusqu'à la dernière goutte, & ne souffrirai jamais qu'on attaque où je serai, l'honneur de notre Sang Royal.

Tout ce qui s'est passé sur cette affaire, entre la Maison *de Prié* & moi, est tellement public depuis vingt-quatre heures que j'ai prêché mon assemblée, que je n'en puis plus démordre, & n'en ai pas même la moindre envie; car il faut savoir de qui ils ont appris cette nouvelle, ou s'ils l'ont forgée, & que les Auteurs soient punis: car, sans cela, il resteroit une très-vilaine cicatrice à l'honneur de la jeune Reine, puisqu'on ne peut réparer une aussi infâme calomnie (quand elle s'est généralement & publiquement répandue) que par une satisfaction pareille & le châtiment de ses Auteurs.

Je me rapporte à la lettre que vous a écrite M. *Rouſſeau*, Monſieur & cher Couſin, & au papier ci joint, pour le détail de cette affaire, afin de ne point vous ennuyer par une répétition. Vous ferez l'uſage que vous trouverez juſte, de cette lettre & de celle de M. *Rouſſeau ;* & j'eſpère que, ſans nous commettre, vous ferez prendre les meſures néceſſaires & convenables à l'honneur de cette Princeſſe : car vous verrez bientôt la Hollande, l'Allemagne & l'Angleterre, aller *à la moutarde* de cette fauſſe nouvelle, inventée chez *les Prié.*

Depuis qu'on a mis la lettre de M. *Rouſſeau* à la poſte, j'ai cru y devoir joindre cette longue apologie de ma conduite dans cette affaire. Mais vous aurez la bonté de réfléchir auſſi, mon cher Couſin, qu'outre qu'il eſt de mon devoir indiſpenſable de défendre l'honneur de notre Sang Royal, contre qui que ce ſoit qui oſe l'attaquer, c'eſt que

j'ai encore l'*honneur de lui appartenir, par les Maisons de* FOIX *&* D'ALBRET; & que *le Grand* HENRI a bien voulu témoigner dans une lettre qu'il écrivit au *Parlement de Pau*, & qui est entre les mains de mon beau-père, qu'il recommandoit les affaires de son cousin le Duc *de Biron* avec d'autant plus de chaleur, qu'*il étoit son proche parent par la Maison de Bonneval.*

Je vous mets ici les propres termes de la lettre de ce grand Monarque, non par orgueil, mais pour vous préparer à me voir prendre cet honneur fait à ma famille, comme un bouclier qui m'autorise à faire ce que j'ai fait.

Au cas qu'on s'avise, à *Vienne*, de désapprouver ma conduite comme Officier de l'Empereur, ils ne le pourront faire comme étant *Allié de la Reine d'Espagne*, qui est un trop grand honneur pour moi, pour que j'ose jamais m'en servir, (bien que très-réel & véri-

table) si je n'en ai absolument besoin pour ma défense.

Si j'en avois pourtant la permission de son Altesse Séréniſſime *Monseigneur le Duc*, après qu'il aura eu la bonté de s'informer de la vérité par M. le Duc *de Biron* même, je pousserois le *B... de Piémontois* bien autrement!

C'est à vous, mon cher Cousin, que j'honore & respecte au de-là de toute expression, à me guider.

Il ne sera pas mal d'imposer encore aux étrangers un peu plus de respect pour notre Sang Royal, en poussant bien cette affaire. Il en sera plus respecté de nos voisins, de MM. les *Hollandois & Allemands*, qui en parlent quelquefois avec trop de licence.

Au reste, comptez, Seigneur, que je vous adore, & qu'on ne peut être avec une tendresse égale à la mienne, votre, &c.

Signé, BONNEVAL.

DÉCLARATION PUBLIQUE

De M. le Comte de Bonneval, au ſujet des calomnies répandues contre la *Reine d'Eſpagne.*

LA Marquiſe *de Prié*, & ſa fille la Comteſſe *d'Apremont*, ont dit dans leur maiſon, en pleine aſſemblée, & en préſence du Marquis *de Prié*, *Pro-Gubernator des Pays-Bas Autrichiens*, époux de ladite Marquiſe, & ont continué de faire courir les bruits ſuivans, tant dans d'autres converſations qu'à leur table, ſavoir :

Qu'ils avoient des lettres qui portoient, qu'un certain Marquis *des Eaux*, Flamand, avoit été aſſaſſiné à *Madrid*, pour avoir été trouvé, de nuit, chez la Reine ; & que c'étoit la cauſe que cette jeune Princeſſe avoit été en diſgrace de Leurs Majeſtés, ſon Beau-père le Roi

Dom Philippe, & le Roi regnant *Dom Louis*.

Ce discours fut rapporté au Comte *de Bonneval*, Général d'infanterie des troupes de l'*Empereur*, qui a fait publier dans toute la ville de *Bruxelles* : Que les hommes qui faisoient de pareils discours étoient des *Coquins & des Malheureux ; & les femmes des P.... & des Car...., qui méritoient qu'on leur coupât la robe au cul ;* puisqu'il ne convenoit à personne au monde d'attaquer la réputation d'une aussi grande Princesse, sortie de l'*Auguste Maison de France*, & de plus, *Reine d'Espagne*.

Que ledit Comte *de Bonneval* n'exceptoit aucune maison ni personne de *Bruxelles*, quand même ce seroit le Marquis *de Prié*, sa femme ou sa fille, quoiqu'il soit *Pro-Gubernator* de l'Empereur dans les *Pays-Bas Autrichiens ;* à moins qu'ils ne lui donnent des preuves inconteſtables de ce qu'ils ont si

publiquement répandu contre cette grande Princeſſe, en préſence de tant de monde.

N. B. au bas d'une pareille copie, eſt écrit ce qui ſuit :

Les preuves de tous les faits contenus au *Mémoire*, ſont au pouvoir de M. le Comte de *Morville*, & ne laiſſent point de doute ſur ce que M. le Comte *de Bonneval* a relevé un fait qui eſt prouvé par les Comtes *de Lanoy*, *Calemberg*, *le Prince de Naſſau*, *le Rheingrave*, *&c.*

LETTRE
DE M. ROUSSEAU,

*A M. le Comte D****

A Bruxelles, le 18 août 1244.

IL vient de ſe paſſer ici une choſe qui pourra avoir des ſuites ; & j'ai conçu, Monſieur, qu'il ſeroit bon que vous en fuſſiez informé, afin d'être en état d'en faire ſavoir la vérité à qui il appartiendra.

Il y a ſix jours que la Comteſſe *d'Apremont*, fille aînée de la Maiſon *de Prié*, prétendit avoir reçu des lettres qui lui marquoient : Qu'un certain Marquis *des Eaux*, homme de qualité de ce pays-ci, avec qui elle a été en commerce avant ſon veuvage, venoit d'être aſſaſſiné en Eſpagne.

Cette nouvelle fut débitée purement

& simplement, & sans y mêler aucunes conjectures. Mais le lendemain, Madame la Marquise *de Prié* trouva bon de publier chez elle, & en pleine assemblée, que cet assassinat étoit la suite d'une galanterie de ce Marquis avec la Reine d'Espagne, & qu'ayant mépriſé l'avis qu'on lui avoit donné de ne la plus voir, il avoit été poignardé dans le Palais où cette Princesse étoit reléguée.

Le *Rheingrave*, à qui Madame *de Prié* dit cette nouvelle, après l'avoir débitée, en sa présence, à ceux qui étoient présens, & en particulier à l'*Internonce* & à la Princesse *de Horn*, vint la rendre *toute chaude* à M. le Comte *de Bonneval*, chez qui il étoit prié à souper, qui la regarda comme une impertinence qui ne méritoit pas d'être relevée, & qui tomberoit toute seule.

Le lendemain, M. le Comte *de Lanoy* conta la même nouvelle à M. le Comte *de Bonneval*, comme l'ayant appriſe,

le matin, de Madame *de Prié*, à qui il avoit pris la liberté de dire en face : Qu'il n'en croyoit rien ; & qu'elle devoit ſavoir, *que le lit d'une Reine d'Eſpagne n'étoit pas auſſi aiſé à approcher que celui de Madame d'Apremont.*

Nous ne laiſſâmes pourtant pas d'apprendre le ſoir, que cette nouvelle avoit fait tout l'entretien du dîner de Madame *de Prié*; & le jour d'après, M. le Prince *de Naſſau* étant venu prendre congé de M. le Comte *de Bonneval*, avant de partir pour *Vienne*, lui dit que Madame *de Prié* & ſa fille ne l'avoient entretenu d'autre choſe le matin qu'il les étoit allé voir, & que la première lui avoit ajouté : Que ce qui l'étonnoit le plus, c'étoit qu'un garçon auſſi bien fait que le Marquis *des Eaux, eût pu devenir amoureux d'un petit monſtre, qui étoit l'exécration du genre humain.*

Ce diſcours échauffa la bile du Comte

de Bonneval, qui pourtant ſe contint encore. Mais ayant appris, le ſoir, que toute la ville étoit pleine de ce faux bruit, qui continue depuis mardi que M. *de Prié* eſt parti, avec toute ſa famille, pour *Oſtende*; il a cru, qu'étant né François, il ne devoit pas ſouffrir davantage une pareille inſolence, & a pris le parti de déclarer tout haut, à l'aſſemblée qui ſe tient chez lui deux fois la ſemaine : Que les Auteurs de cette infâme nouvelle ne pouvoient être *que des P...., & des Faquins, & des malheureux, ſi c'étoit des hommes; & qu'il n'y avoit qu'un Bord.... où on pût parler, avec inſolence, d'une Princeſſe de France, & d'une Reine d'Eſpagne.*

Il a prié tous ſes amis de le dire, de ſa part, dans toutes les maiſons où ils iront; & comme il y en a beaucoup, il y a de l'apparence, qu'avant qu'il ſoit peu de jours, la calomnie retombera ſur ceux qui en ſont les auteurs.

Mais comme ce discours, tout bien fondé qu'il est, pourroit donner lieu à un procédé entre lui & la maison *de Prié;* & que, de l'humeur dont nous connoissons le Comte *de Bonneval*, il est homme à la pousser à toute extrémité, il a cru devoir prendre les devans à la Cour *de Vienne*, & a écrit toute l'affaire comme elle s'est passée, aux Ministres de cette Cour, qui sont de ses amis.

Je suis persuadé, Monsieur, qu'on y sentira toute l'horreur d'une imprudence aussi inouie & aussi noire, & qu'on en auroit satisfaction, si on croyoit qu'elle valût la peine d'être demandée.

Pour moi, j'ai cru, Monsieur, devoir vous en informer, afin que si la chose vient à la connoissance de votre Cour, comme je n'en doute point, étant devenue aussi publique qu'elle l'est ici, vous soyez en état d'en parler suivant la vérité, & de rendre à votre parent

& à votre ami la juſtice qui lui eſt due ; & que j'ai lieu de croire qu'on lui rendra par-tout pays.

Je vous prie, cependant, de ne me point citer, cela n'étant nullement néceſſaire pour la vérification de ce que je vous mande, y ayant cent perſonnes (par manière de dire) qui ſont prêtes d'en rendre témoignage par ſerment, à commencer par *le Rheingrave*, qui a l'honneur d'appartenir à la Maiſon *de France* par feu Madame *la Princeſſe*, ſa grand'tante maternelle. J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de reſpect.

Signé, ROUSSEAU,

P. S. de M. le Comte DE *BONNEVAL.*

Je me rapporte au détail que vous fait ici M. *Rouſſeau*, Monſieur mon cher Couſin, touchant l'impertinence des *Prié*. Je ne doute pas que le ſoi-diſant Marquis

de Roſſi, Réſident de France à *Bruxelles*, n'en ait rendu compte à la Cour, comme c'eſt ſon devoir ; malgré la liaiſon, étroite ou large, de ſon épouſe avec *le Plénipotentiaire*, chez qui toutes les calomnies ont été fabriquées.

Je vous embraſſe très-fort, mon cher Couſin ; je vous honore, je vous reſpecte, & ſuis avec une tendreſſe à toute épreuve, votre, &c.

Signé le Comte DE BONNEVAL.

COPIE D'UNE LETTRE DE M. LE COMTE DE BONNEVAL, *A M. le Marquis D***.*

A Bruxelles, le 22 Août 124.

MONSIEUR,

Pour satisfaire votre curiosité sur les nouvelles présentes, j'aurai l'honneur de vous dire que le prétendu assassinat du Marquis *des Eaux*, fait toute l'attention du public.

La Comtesse *d'Apremont*, fille du Marquis *de Prié*, que la chronique dit avoir vécu dans des liaisons fort étroites, avant son veuvage, avec le Marquis *des Eaux*, a prétendu, il y a dix à douze

jours, avoir reçu une lettre de la Princeſſe *Sophie Slohen Vollem*, Chanoineſſe à *Meterbiltz*, qui lui mandoit que Madame *de Reve*, auſſi Chanoineſſe, avoit reçu une lettre de ſon frère qui eſt en *Eſpagne*, par laquelle il lui marquoit que ledit Marquis *des Eaux* avoit été aſſaſſiné.

Cette nouvelle a été débitée ici, les premiers jours, purement & ſimplement. Le lendemain, la Marquiſe *de Prié* trouva bon d'y faire une broderie, & de publier, en pleine aſſemblée, chez elle, qu'elle ſavoit de ſcience certaine, que ce Marquis avoit été poignardé, par ordre du Roi, pour avoir eu un commerce de galanterie avec la Reine.

On lui objecta qu'on ne croyoit pas la choſe poſſible dans un pays comme l'*Eſpagne*?... Elle répliqua qu'elle le ſavoit de bonne part, & que c'étoit ce qui avoit donné lieu à la relégation

de cette Princeſſe ; qu'on avoit averti le Marquis de n'y plus retourner, & qu'ayant mépriſé cet avis, il avoit été poignardé, & ſon corps jetté par la fenêtre.

Toute la Nobleſſe de *Bruxelles* étoit à l'Aſſemblée où ce diſcours fut tenu ; & le lendemain elle recommença ſur le même ton, le matin, à dîner, l'après-dinée, & le ſoir.

Le jour ſuivant, Madame *d'Apremont* relaya ſa mere avec la même nouvelle ; & enfin, pendant quatre jours, l'une & l'autre eurent ſoin d'en entretenir toute la ville, tant en public qu'en particulier, juſqu'à ce qu'elle en fût totalement abreuvée : après quoi elles partirent en famille, mardi dernier, pour *Oſtende*.

Le Comte *de Bonneval*, qui, comme tout Paris le ſait, a l'honneur d'appartenir & d'être apparenté à la Maiſon de *France*, par celles *de Foix* & *d'Albret*, & qui ſe tient chez lui, où il voit la

meilleure compagnie du pays, apprit avec douleur ce beau roman, comme les autres ; & ſe contenta de hauſſer les épaules, tant qu'il crut que la choſe n'iroit pas plus avant.

Mais, ayant vu l'acharnement qu'on montroit à débiter une pareille infamie, il crut que l'honneur de la *Maiſon de France* demandoit de lui autre choſe qu'un ſilence mépriſant ; & déclara enfin à ſon tour, en pleine aſſemblée : *Qu'il n'y avoit que des G.... & des Coquins qui puſſent parler avec cette inſolence, d'une Princeſſe de France & d'une Reine d'Eſpagne ; & que de pareilles nouvelles ne pouvoient avoir été fabriquées qu'au Bor....*

Voilà où en eſt l'affaire, dont vous jugez bien qu'on n'eſt pas venu lui demander ſatisfaction ? Mais il y a tout lieu de croire qu'elle n'en demeurera pas là.

Une ſcène auſſi publique me fait con-

jecturer que la Cour de *France* en doit être informée, tant de la part du Marquis *de Rossi*, son Résident, que des autres François qui se trouvent ici. Ce qu'il y a de certain, c'est que plusieurs Espagnols qui se trouvent également en cette ville, ont écrit à leur Cour, & aux Ministres Plénipotentiaires à *Cambrai*; que la mère, le frère & la sœur du Marquis *des Eaux*, ont pris la même voie: ensorte qu'on est dans l'attente de savoir comme quoi la Cour de France & celle d'Espagne auront reçu cette nouvelle; & je ne doute point que ces deux Cours, également sensibles sur le point-d'honneur, ne demandent une satisfaction convenable à l'injure.

Le plus beau de l'affaire, c'est que le Comte *de la Peyre*, alarmé, comme vous pouvez penser, de cette tragique nouvelle, ayant dépêché un exprès en poste à *Meterbiltz*, pour s'informer de

Madame

Madame *de Reve* de ce qui en étoit ; celle-ci a répondu : *Qu'elle ne ſait ce qu'on lui veut dire, & qu'il y a plus de cinq mois qu'elle n'a reçu de lettres d'Eſpagne.*

J'ai cru, Monſieur, que vous ne ſeriez pas fâché que je vous fiſſe part de cette petite aventure, qui ſervira du moins à vous faire connoître le caractere de ceux qui l'ont inventée ; & à vous prouver une vérité très-inconteſtable, qui eſt : *Que rien n'eſt ſi méchant que les ſots, ni ſi ſot que les méchans.*

J'ai l'honneur, &c.

LETTRE

DE M. L. C. DU L.

A M. MILAIN, premier Secrétaire & Intendant de Monseigneur le Duc DE BOURBON (a), Premier Ministre.

Le 23 août 1724.

JE ne sais, mon cher *Mentor*, si cette lettre vous trouvera encore à votre *Tusculum*, & à portée d'en rendre compte à *Son Altesse Sérénissime*; afin de savoir d'elle si je dois supprimer des lettres que je reçois de *Bruxelles*, ou en donner part à quelqu'un.

(a) Il étoit ennemi de la Maison *d'Orléans*: raison pour laquelle il a renvoyé en *Espagne l'Infante*, que le Roi devoit épouser; afin qu'on renvoyât en *France* l'aimable *Princesse d'Orléans*, qui étoit destinée pour *Dom Carlos*, Roi de *Naples*.

Voici, en abrégé, de quoi il eſt queſtion : bien entendu que c'eſt à vous à qui je parle, & que je ſuis certain que notre Prince aura la bonté de me ménager, s'il le juge à propos, afin que la Maiſon d'Orléans ne m'impute ni bien, ni mal.

On m'écrit que la Marquiſe *de Prié*, & la Comteſſe *d'Apremont* ſa fille, toutes deux (ſoit dit entre nous) *grandes P.... de leur métier*, ont dit, *publiquement* : Que le Marquis *des Eaux*, homme de qualité, Flamand (ſi je ne me trompe), couchoit avec la jeune Reine *d'Eſpagne*, & qu'il avoit été aſſaſſiné à *Madrid*.

On prétend que ces deux femmes ont affecté de répandre cette hiſtoire, parce que ce même Marquis avoit été en commerce avec la Comteſſe *d'Apremont*.

Cette nouvelle ayant été publiée ſans ménagement, le Comte *de Bonneval*,

Général d'infanterie, qui eſt à *Bruxelles*, a cru devoir faire le *Dom Quichotte*, & a dit : Que celles qui répandoient de tels propos étoient des *P....*, auxquelles il falloit couper la robe au cul ; & que ſi c'étoient des hommes, c'étoient des *marauds*, *à étrivières*.

Vous obſerverez, mon cher Principal, que le Marquis *de Prié* commande en Flandres.... On me marque que *Bonneval* a écrit à *Vienne* à tous ſes amis, pour prévenir le Marquis *de Prié*, dont la réputation de probité *ne flaire pas comme baume* ; & l'on eſt perſuadé que cette affaire aura des ſuites déſagréables.

Il me paroît, par ce qu'on m'écrit, que le Marquis *de Roiſſy*, chargé des affaires de France, doit être, par ſa femme, faufilé avec le Marquis *de Prié*.

Les lettres que je reçois ſont des 17 & 18 : je n'y répondrai qu'après avoir reçu de vos nouvelles.... Je m'imagine

que le Marquis *de Roiſſy* aura écrit à M. le Comte de *M....*

J'ai l'honneur d'être, avec un abandon infini, mon cher Principal, & plus tendrement à vous qu'à moi même, &c.

Signé, L. C. DU L.

N. B. Ni la Cour *d'Eſpagne*, ni la Maiſon *d'Orléans*, ne ſe ſont pas bougées pour prendre le fait & cauſe de M. le Comte *de Bonneval*, nonobſtant que ſon beau-père, M. le Duc *de Biron*, Grand-Ecuyer du Duc *d'Orléans*, & quantité d'autres Seigneurs aient fait jouer tous leurs reſſorts pour faire ſoutenir ledit Comte.

LETTRE
DU COMTE DE BONNEVAL,
*A M. le Comte D***.*

A Bruxelles, le 24 août 1724.

MONSIEUR, mon cher Cousin, trouvez bon que j'aie l'honneur de vous écrire, pour vous avertir qu'on m'a rapporté que le Marquis *de Prié* est désolé de ce que les Ministres (du *Congrès* de *Cambrai*, pour l'*Espagne*,) ont jetté feu & flammes, quand ils ont appris, par des Espagnols qui leur ont écrit d'ici, l'impertinence de lui & de sa Maison contre la Reine *d'Espagne*, qu'ils ont vilipandée par une affreuse calomnie; & d'autant plus affreuse, qu'il s'est trouvé qu'il avoient faussement cité la sœur du Marquis *de Reve*, à laquelle ce dernier devoit avoir écrit cet assassinat du

Marquis *des Eaux;* & qui a mandé à M. le Comte *de Lannoi*, que bien loin d'avoir répandu une pareille nouvelle, *il y avoit plus de cinq mois que ſon frère ne lui avoit écrit d'Eſpagne.*

Jugez, mon cher Couſin, de l'horrible malice de cette canaille!

Le Marquis *de Roiſſy*, Réſident ici pour la France, en a écrit à la Cour, ſuivant ce qu'on m'a dit; ainſi, il a fait ſon devoir.

Comme depuis la nouvelle de *Cambrai*, qui leur a été apportée par le Réſident de *Hollande*, ils pourroient intercepter les lettres qui me viendroient; ſi vous m'honorez, Monſieur, mon cher Couſin, d'une réponſe, je vous ſupplie très-humblement de la faire ſous couvert de M. *de Villeneuve*; Capitaine dans mon Régiment, à *Mons*, M. *Rouſſeau* vous fait la même prière.

Vous ſavez, Monſieur, que je ſuis pour vous, à pendre & à dépendre....

Ainſi, vous n'avez qu'à m'ordonner : je me ferois couper mes chères T.... pour vous plaire !

Au reſte, j'ai pris les devans à *Vienne ;* & les affaires de notre *vilain* ſeront très-mal reçues : l'Empereur les ſaura par des gens très-peu affectionnés envers le cher Marquis.

J'ai l'honneur d'être &c.

Signé, BONNEVAL.

LETTRE
DE J. B. ROUSSEAU,
*Au Comte D***.*

A Bruxelles, le 24 août 1724.

JE n'ai que le tems qu'il me faut, Monsieur, pour prendre congé de vous. Je pars ce soir pour *Vienne*, où je compte d'arriver dans neuf ou dix jours au plus tard. J'aurai l'honneur de vous écrire dès que l'embarras des premières visites sera fini; & s'il me vient ici quelques lettres de vous, elles seront portées chez M. *de Bonneval*, qui me les enverra.

L'affaire qu'il a avec *les Priés* fait du carillon, & elle en fera encore davantage, si je ne me trompe. *L'excellence Piémontoise* n'avoit pas besoin de cette nouvelle affaire à *Vienne*, où il y a long-tems que je sais que sa réputation ne flaire pas comme baume.

Peut-être le vilain se repentira-t-il de n'avoir pas mieux ménagé le silence des honnêtes gens. Je vous en parlerai plus savamment, dans quelque tems d'ici.

Le Comte *de Bonneval* a écrit une belle & bonne lettre à l'*Empereur*, & lui a envoyé les témoignages de tous ceux qui ont entendu la calomnie dont je vous ai fait part dans ma dernière lettre. J'en ai reçu une du Duc *d'Aremberg*, dès le lendemain de son arrivée. Il a trouvé la Cour à *Neustadt*, & devoit y aller dans quelques jours.

Le peu de tems qui me reste jusqu'à ce soir pour me préparer à partir, ne me permet que de vous demander la continuation de vos bontés, & la grace de me croire, avec une reconnoissance éternelle.

Signé, ROUSSEAU.

DU MEME, AU MEME.

A Vienne, le 20 septembre 1724.

QUOIQUE j'aie encore vu peu de monde, Monsieur, depuis mon arrivée ici, les visites actives & passives n'ont pas laissé de prendre beaucoup sur mes journées; & je me trouve à peine le temps de vous écrire deux mots, pour vous dire que la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, m'a été renvoyée ici, où elle m'a suivi de près.

En conséquence, j'ai fait remettre, ce matin, à un fameux Avocat que m'a indiqué M. le Comte *Guillaume de Sinzendorff*, le mémoire qui y étoit joint; & dès qu'il y aura satisfait, je vous renverrai sa réponse dans la forme que vous demandez.

Je n'ai pas encore songé à mes affaires,

& je n'y penserai qu'après que celles du Comte *de Bonneval* qui, peut-être, sur le charivari de *Bruxelles*, vous ont donné de l'inquiétude, seront entièrement finies, & j'espère que ce sera à sa satisfaction. M. *de Prié*, par l'incartade qu'il a faite, a rendu si mauvaise sa cause (qui déja n'étoit pas trop bonne), que quand même notre ami seroit désapprouvé pour sa vivacité, le Ministre le sera infiniment davantage pour son attentat : n'étant pas permis de venger, de son autorité privée, une injure conditionnelle & qu'il pouvoit ne pas prendre pour soi, par des injures personnelles & atroces, contre un homme de la qualité & du rang de M. *de Bonneval*. C'est ce que pensent ici les personnes les plus sensées, même entre les amis de M. *de Prié*; & j'y ai trouvé deux opinions établies, comme vérités incontestables : l'une, que Madame *de Prié* est la première qui ait débité le roman scandaleux

de l'assassinat du Marquis *des Eaux*, qu'il ne lui sert plus de rien de vouloir nier; l'autre, que M. *de Bonneval* a eu tort de s'ériger en *Champion* d'une Princesse étrangere. C'est sur quoi on décidera; mais la conjoncture est peu favorable pour le Ministre *Piémontois*.

Il est actuellement tenu sur les fonts pour matière grave; & je sais que son administration est examinée à toute rigueur par des personnes qui ne lui feront guere de quartier. Je ne saurois vous en dire davantage.

Si j'étois seulement deux heures tête à tête avec vous, je vous étonnerois peut-être, en vous disant une partie de ce que je sais depuis quatre jours..... Il me suffit, pour vous tranquilliser, de vous dire que les affaires de notre ami ne sont point ici en mauvaise posture; & que, s'il est puni pour une petite faute, son ennemi court grand risque de l'être pour une grande.

Eugène : car je n'aime pas qu'il me turlupine pour ſervir ſes favoris, qui ſont d'ordinaire les plus grands coquins de l'Empire *Turc & Romain.*

Je vous donnerai auſſi part que l'*Empereur* s'eſt déclaré, *en cachette*, pour moi, & me l'a fait écrire par le Prince *de Cardonna*, Préſident du Conſeil de *Flandres*, qui m'encourage, de ſa part, *à pouſſer le vilain* : mais je vous prie que ce ſoit un ſecret entre vous & M. le Duc *de Biron*, mon cher Couſin !.... Et n'en parlez pas aux Dames, n'étant pas néceſſaire qu'elles le ſachent.

J'eſpère que vous trouverez aſſez de dignité dans les lettres.... Partant, je vous prie d'aider à M. *de Biron* à m'avoir des preuves que la lettre n°. E, dans mes expéditions, a été montrée ou donnée à M. *de M....*, par *Fonſéca*, & envoyée par le Marquis *de Roiſſy*, à qui *Prié* l'a confiée auſſi, pour la participer à ce Miniſtre. C'eſt une pièce dont j'ai beſoin.

Et comme M. le Baron *de Breteuil* m'a paru être de mes amis, & qu'il ſera peut-être plus faufilé chez ce Miniſtre que vous & M. le Duc *de Biron;* il pourroit, ſans faire ſemblant de rien, lui parler de cette lettre de *Prié*, & demander à la voir. Si l'on en peut avoir copie authentique, cela ſeroit bon : mais l'original ſeroit meilleur. En tout cas, on pourroit auſſi avoir quatre perſonnes de rang qui puſſent témoigner que M. *de* M.... auroit dit l'avoir vue. On pourroit en tirer une copie, & lui faire gliſſer qu'on la tient *de Fonſéca*.... Enfin, mon cher Couſin, il y a cent manières de tirer des preuves là-deſſus, que je laiſſe à votre tendreſſe, à vos lumières, & à celles de M. le Duc *de Biron.*

Je vous prie de donner part de tout à mon ami le Duc *de Brancas*, dans ſa retraite : car je connois ſon amitié pour moi ; mais qu'il ſe tranquilliſe ſur mon compte. Je ſuis, &c.

Signé, BONNEVAL.

LETTRE
DE J. B. ROUSSEAU,
*Au Comte D***.*

A Vienne, le 17 janvier.

QUELQUE fâcheuſe que ſoit la nouvelle que j'ai à vous mander, il vaut mieux, Monſieur, que vous l'appreniez par moi que par d'autres, qui pourroient vous la rendre d'une manière plus déſagréable encore.

La Sentence du Conſeil de Guerre tenu contre le Comte *de Bonneval*, après être reſtée trois ſemaines ſur la table de l'*Empereur*, a été enfin rendue publique hier. *Sa Majeſté Impériale* lui donne la démiſſion de toutes ſes charges, & le condamne à cinq ans de priſon.

Cette diſgrace, quelque cruelle qu'elle ſoit, a au moins pour lui cet adouciſſe-

ment, quelle laisse son honneur à couvert, puisque le mot de *cassation* n'est point employé.

Ses amis sont moins consternés ici qu'on ne le seroit en France : ils ne l'abandonneront point ; & il y a lieu d'espérer que cette satisfaction appaisera ceux qu'il a offensés, pourvu qu'il se contienne, & qu'il ne fourniſſe point de nouvelle matière à leur ressentiment. On aura soin de ne le laisser manquer de rien où il est. Il a du courage & des ressources ; & peut-être ne sera-t-il point, dans les suites, aussi malheureux qu'il paroît l'être aujourd'hui.

Je ne saurois vous en dire davantage du lieu d'où cette lettre est datée.

Nous partons pour les *Pays-Bas*, dès que le nouveau Gouverneur sera parti, c'est-à-dire, la semaine prochaine. J'aurai l'honneur de vous écrire plus au long sur la route. Ce que j'ai l'honneur de vous écrire ici, est tout ce que je puis mander,

avec sûreté, pour la consolation de Madame *de Bonneval*. J'ai le cœur très-serré en vous l'écrivant, mais je ne désespère point d'un avenir plus heureux; & je crois que vous pouvez lui communiquer la même espérance, sans craindre trop de la tromper.

Je suis, &c.

Signé, ROUSSEAU.

DU MEME, AU MEME.

A Vienne le 20 Janvier 1725.

CETTE lettre-ci, Monsieur, sera mise à la poste à *Ratisbonne*, par un de mes amis qui part dans le moment. Ainsi je vous y parlerai avec plus de liberté que je n'ai fait dans ma précédente.

La chûte de *Prié*, occasionnée par son affaire avec le Comte *de Bonneval*, n'auroit laissé à la colere de M. *le Prince Eugène* aucun prétexte, sans cette lettre fatale (*a*) dont il a voulu avoir satisfaction. L'Empereur n'a rien oublié pour le fléchir; & tout ce que Sa Majesté a pu faire, a été de lui faire avoir cette satisfaction, en sauvant l'honneur du Général.

(*a*) Cette lettre, dans laquelle M. *de Bonneval* reprochoit au Prince son aveugle attachement pour le Marquis *de Prié*, étoit une espèce de cartel.

Le Conseil de Guerre a été dissous & remercié sans donner de Sentence ; & ce n'est qu'en vertu d'une résolution de Sa Majesté, communiquée à ce même Conseil, que M. *de Bonneval* est remercié & démis de ses emplois, après un an de prison.

On ne pouvoit moins faire, sans achever de mettre le Prince à bout, après la nécessité où il s'est vu lui-même de se démettre de son Gouvernement, pour un titre qui ne lui donne qu'une pension sans autorité.

Il en a eu la fièvre pendant trois semaines de suite, & n'en est pas encore tout-à-fait quitte.

Je n'envisage qu'avec peine les suites de la disposition où j'ai trouvé cette Cour. Le Comte *de Bonneval* a peut-être mieux fait la sienne par son imprudence, que par tous ses services. Il est certain que l'Empereur l'aime & connoît son mérite.

Je n'oſe vous en dire davantage, & j'aurois même trop de peine à vous le dire !... C'en eſt aſſez pour la conſolation de Madame *de Bonneval*, à qui je vous prie de vouloir bien lire cette lettre, *avant de la jetter au feu.*

Il y a quatre mois que nous marchons ſur le bord des précipices, & le moindre faux pas nous auroit perdus...., Je ne puis vous repréſenter tous les dangers & toutes les inquiétudes où nous avons été expoſés. Dieu nous a fait la grace de nous en tirer avec beaucoup d'honneur, & nous partirons d'ici avec l'eſtime & l'approbation des *Connoiſſeurs*; mais nous l'avons bien payée.

Pour ce qui me regarde, j'ai fait, depuis huit jours que j'ai commencé à y ſonger, ce que je n'avois pu faire en deux ans à *Bruxelles*. Le Prince a recommandé mes intérêts au Maréchal *Daun*; & je partirai la ſemaine prochaine, s'il plaît à Dieu, avec un décret de l'*Em-*

pereur, pour me faire expédier une nouvelle Patente, dès que je ſerai arrivé à *Bruxelles*.

La premiere choſe que je ferai en y arrivant, ſera de vous écrire, & de vous renouveller les aſſurances du reſpect inviolable & de la reconnoiſſance infinie avec laquelle je ſerai juſqu'à la mort, &c.

Signé, ROUSSEAU.

P. S. On preſſe ſans relâche les préparatifs du voyage de *l'Archiducheſſe* (*a*). J'eſpère que vous verrez le Marquis *de Prié* faire, avant qu'il ſoit peu, une vilaine figure, malgré toute ſa protection. M. le Duc *d'Aremberg* vous embraſſe, de tout ſon cœur. Il s'eſt fait connoître ici du Maître & de ſes Miniſtres pour un très-habile homme; & je puis vous aſſurer que ce qu'il a gagné à ſon voyage, vaut mieux pour ſa fortune que ce qu'il a perdu.

(*a*) Nommée Gouvernante des Pays-Bas Autrichiens.

LETTRE

LETTRE

DE MADAME

LA COMTESSE DE BONNEVAL

*A M. le Comte D***.*

J'AI toujours recours à vous, Monsieur : dès qu'il m'arrive de nouveaux sujets d'inquiétude, je cours chez vous ; mais on est bien sujet à vous trouver déniché.

Il me paroît que la Cour de *Vienne* a maltraité M. *de Bonneval*, en lui donnant le *Spilberg* pour habitation. Cependant je suis encore plus alarmé du séjour que M. *de Bonneval* fait à *La Haye*, en attendant un Courier qu'il a envoyé pour recevoir des explications.... Il a donné sa parole. *La Haye* est lieu libre, par conséquent susceptible de suspicion;

& des ennemis puiſſans & empreſſés à nous nuire, ſe peuvent ſervir de moins que cela pour le perdre.

Je lui ai envoyé un homme en poſte, pour lui faire part de mes réflexions. J'aurois voulu une exhortation de votre part : mais vous n'êtes jamais où l'on vous deſire.

Si vous avez eu des nouvelles, que vous ayiez deviné le Miniſtre, & que de tout cela vous puiſſiez m'inſtruire, vous êtes engagé en honneur & en conſcience de ne pas refuſer du ſecours à une malheureuſe de qui la ſingularité de la deſtinée peut intéreſſer.

Je vous pourrois parler de motifs plus particuliers, de vous à moi. Mais vous avez trop bon eſprit pour vouloir que je vous aime : j'influerois trop ſur votre ſort.

Ce ſera donc dorénavant mon ſecret, que l'attachement ſincère & fidèle avec lequel je ſuis, &c.

Signé, BIRON-BONNEVAL.

LETTRE
DE J. B. ROUSSEAU,
*Au Comte D***.*

A Vienne le 15 novembre 1725.

JE reçois, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 3 de ce mois ; & je vous suis encore débiteur d'une réponse à celle du 19 de l'autre.

La consternation où nous étions tous quand je la reçus, du parti que le Comte *de Bonneval* a pris *de rester à La Haye*, & le mauvais tour que cette démarche a donné ici à ses affaires, nous a fermé la bouche pour parler, & lié les mains pour écrire.

Malheureusement il ne s'est pas trouvé dans les mêmes liens !.... Il a écrit en homme déchaîné ; & pour plus grande

sûreté, il a envoyé ses lettres en droiture, de peur que nous ne les supprimassions si elles passoient par nos mains. M. le Duc *d'Aremberg* en a usé ainsi, tandis qu'on s'est adressé à lui; &, en observant de ne rendre que ce qui étoit à propos, il avoit mis les affaires de notre ami sur un si bon pied, que, malgré la protection redoutable que son adversaire a ici, *il n'étoit pas bon à jetter aux chiens*; & qu'infailliblement il auroit été *cité* dès le lendemain que le Comte *de Bonneval* seroit arrivé au *Spilberg*, où nous avons su depuis, que le dessein étoit *de ne le laisser que vingt-quatre heures*, pour donner une apparence de satisfaction au Prince qui protège son ennemi, contre qui tout le reste étoit déclaré.

M. le *Duc d'Aremberg* le mit au fait par un Courrier qui arriva aussitôt que celui de la Cour.... Et jugez de notre étonnement, quand nous fûmes le parti

qu'il a pris ! & de notre embarras, quand nous avons vu dans les lettres qu'il a écrites, *recta*, au Prince *Eugène* & à M. *de Sinzendorff*, que nous étions nommés & cités tout de notre long !

Nous lui avons envoyé un second Courrier, homme d'esprit & de confiance : mais nous ne pouvons savoir ce qu'il aura opéré avant samedi prochain.

Madame la Comtesse *de Bonneval* m'a fait l'honneur de m'écrire ; & je lui ai répondu que M. son mari n'avoit d'autre parti à prendre que celui de l'obéissance, s'il veut rester au service de l'*Empereur*. S'il persiste à ne point venir, il faut, ou qu'il envoye sa démission, ou qu'il s'attende à être *cité* & cassé, s'il ne comparoît point.

S'il vient, il aura à faire à un Prince qu'il a attaqué personnellement depuis qu'il est à *La Haye* ; & il est aisé de juger que celui qui soutient seul un homme abhorré de tout le reste du genre

humain, se soutiendra encore mieux lui-même contre M. *de Bonneval tout seul.*

Ainsi, ce sont *Angustiæ undique!* . . . Mais le moindre inconvénient est celui d'obéir; quoiqu'il soit triste d'avoir à changer son attaque en défense.

Son affaire avec *Prié*, n'étoit rien: celui-ci avoit fait tant de sottises, que tout le monde crioit *Tolle* contre lui; & s'il eût été *cité*, comme cela seroit arrivé infailliblement, il auroit eu bien d'autres comptes à rendre que celui de son démêlé personnel avec votre Cousin, qui (en deux mots) a gâté ses affaires, celles de ses amis & celles des *Pays-Bas*; & n'a accommodé que celles du Marquis *de Prié*.

Vous jugez bien qu'étant ennemi de l'un & ami de l'autre, je n'ai pas peu à faire d'accorder des devoirs aussi peu compatibles que ceux que j'ai à remplir en ce pays-ci.

Je ferai ce que je dois, & Dieu fera

le reſte : mais pourvu que je n'aie rien à me reprocher, vous pouvez compter, Monſieur, que je n'en perdrai pas un coup de dent, ni un quart-d'heure de ſommeil : ma coutume étant de ne m'affliger que quand j'ai tort.

Pour M. le Duc *d'Aremberg*, qui vous embraſſe avec toute la tendreſſe de ſon ame, il ne ſait pas un mot de la prétendue ambaſſade dont vous me parlez ; & certainement il n'en parlera qu'à bonnes enſeignes : car il n'eſt pas de ceux qui cherchent à vendre leur bien, *pour le voyage d'Outremer*, encore moins de ces bonnes gens qui font leur confeſſion au premier venu. Il fait encore moins de cas que vous de *S. Saphorin* & de leurs pareils : mais ceux-ci, qui ne gagnent leur argent qu'à barbouiller du papier, écrivent ce qui leur paſſe par la tête, ſans ſavoir la plupart du temps autre choſe que ce qu'ils imaginent.

Je vous réponds que bien loin qu'on ait ſongé, en cette Cour, à donner des inſtructions à un Ambaſſadeur pour la *France*, on ne ſonge pas encore à y en envoyer un ; & qu'on ne commencera à y penſer, que quand M. *de Richelieu* ſera arrivé & établi à *Vienne*.

La Cour Auguſte, qui a changé à bien des égards depuis que vous en êtes parti, n'a point varié ſur le fait des lenteurs & des indéterminations ; & vous vous ſouvenez bien qu'il n'a été queſtion du Comte *de Konigſek*, que long-temps après votre première Audience.

Comptez qu'il en arrivera de même, & que les avis qui ſont venus de Londres, touchant les inſtructions prétendues de M. le Duc *d'Aremberg*, ne ſont que des fantômes de l'imagination fantaſtique de *Saint-Saphorin*, qui ſeroit très-aiſe que la *France*, pour qui il conſerve toujours ſa noble averſion, pût ſe brouiller avec cette Cour, afin de

rendre la ſienne néceſſaire à l'une & à l'autre.

Au reſte, je ſuis bien fâché que Madame la Princeſſe *d'Epinoi* n'ait pas trouvé ſon compte dans la déciſion de notre *Conſeil de Régence*; mais elle en tirera au moins l'avantage de ſavoir à quoi s'en tenir, & de ne prendre parti qu'en connoiſſance de cauſe.

Je vous demande le ſecret ſur tout ce que je vous mande touchant mon cher Comte *de Bonneval*. Il n'a connu, ni la Cour de *France*, ni la Cour de *Vienne*: mais il a dans celle-ci une infinité d'amis qui gémiſſent de ce qu'il leur a lié la langue, & qui voudroient, de tout leur cœur, qu'il la leur dénouât. Plût à Dieu qu'il ne ſe fût point fait d'autres ennemis que *Prié!*

Je vous ſouhaite un hiver bien chaud dans la rue *Saint-Dominique*, & un été bien frais à la Guinguette que vous cochez en joue. Perſonne au monde ne

s'intéreſſe plus que moi à votre bonheur. Il y a long tems que je ſuis payé pour tela, & que ma reconnoiſſance & mon attachement ſecondent le reſpect que je vous dois, & avec lequel je veux vivre & mourir, votre, &c.

Signé, ROUSSEAU.

LETTRE

DU BACHA.

COMTE DE BONNEVAL,

A ſon frere le MARQUIS, *qui lui avoit écrit de Paris par le Chevalier* DE BEAUFREMONT, *allant à Conſtantinople avec les vaiſſeaux du Roi, commandés par M.* DE GABARET.

J'AI reçu, mon Frère, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par M. le Chevalier *de Beaufremont*. C'eſt un cavalier qui a beaucoup de mérite. Je n'avois pas beſoin de la deſcription que vous me faites de ſon illuſtre Maiſon, dont vous vous dites parent, pour en être inſtruit; & je vous rends graces de m'avoir procuré ſa connoiſſance. Joyeux, aimable & ſans ſouci

tel qu'il s'eſt préſenté, j'ai ſenti qu'il eſt de ces perſonnes qu'on aime d'abord. Auſſi avons-nous vécu, dès le premier inſtant, comme ſi nous nous étions vus toute notre vie :

Il eſt des nœuds ſecrets, il eſt des ſympathies, &c.

Remerciez, je vous prie le Marquis *de Rothelin*, de l'honneur de ſon ſouvenir. Dites-lui qu'il m'eſt tout auſſi cher qu'autrefois, & faites-lui bien mes complimens. Aſſurez Madame la Marquiſe & ma nièce de mes reſpects; mais pour mon neveu, le Comte, ſon époux, il n'en eſt pas digne, puiſqu'il n'eſt pas capable de vous donner des héritiers de votre nom. Mais je ſuis fort content de mon autre nièce, la Marquiſe *de Charmaſel*, pour ſa fécondité, qui peuple la Cour de Marmots & de Marmottes, qui jaſent nuit & jour. Embraſſez-la de ma part, ainſi que M. le Marquis ſon époux. Vous pourriez ce-

pendant en faire autant à mon cher neveu, s'il vous promettoit de travailler à faire des enfans, non comme un homme de ſa qualité, qui ne ménage les devoirs du mariage qu'avec ſon épouſe, mais comme les Crocheteurs de la *Seine*, qui vivent de bonne foi dans le Sacrement. S'il y réuſſit, je lui rendrai mon eſtime; car il a toujours eu mon amitié. Envoyez-le aux bains avec ſa femme; qu'ils y prennent les pilules *de Belloſte*; & puis qu'ils aillent enſemble à la *Rochelle*, manger force coquillages & de bonne marée; & je leur réponds d'un gros garçon, neuf mois après.

J'irois offrir mes très-humbles ſervices à ma nièce, car j'ai pluſieurs preuves de ma fécondité: mais cela m'eſt impoſſible, quant à préſent. Ainſi, en attendant mieux, elle ne feroit point mal de ſuivre le conſeil du Grand Duc *de Toſcane*, à ſa fille *Catherine de Médicis*, quand elle partit pour France: *Cara-*

figlia, à donna d'Ingagno, non manco mal figlioanza.

Que votre belle-fille ſe donne bien de garde de nous donner par ſa ſtérilité, de triſtes preuves de ſa vertu : les enfans d'une naiſſance équivoque ne ſont pas les plus mauvais, témoin *Alexandre-le-Grand*, & le Prince***, dans les derniers tems, qui reſſembloit ſi parfaitement au Marquis D***, fils unique du Maréchal D*** dans ſa jeuneſſe, qu'on ne doutoit point qu'ils ne fuſſent frères.

Dieu préſerve de mal tous les enfans entés dans les plus grandes Maiſons, & ceux qui en deſcendent !.... *Amen.*

Vous me reprochez, mon Frère, de ne vous avoir point écrit depuis que je ſuis en Turquie ?.... Mais vous le premier, & tout le reſte de mes parens, hors mon épouſe, m'avez-vous donné ſigne de vie dans le tems de mes affaires d'Allemagne, & depuis même qu'elles ont été terminées ?.... Un ſeul de vous

tous, m'a-t-il offert le moindre ſervice & donné la moindre marque d'amitié? quoique tout mon crime fût d'avoir appelé le Prince *** en duel, pour avoir rompu les liens de notre intime amitié, qui duroit depuis dix-huit ans, pour ſoutenir contre moi une impoſture, qui attaquoit l'honneur d'une très-vertueuſe Reine, par la ſeule antipathie qu'il a très-fidelement nourrie toute ſa vie contre l'Auguſte Sang de *France*, & que je lui ai reprochée mille fois dans le tems de notre familiarité, comme une foibleſſe indigne de lui.

C'eſt pour cela ſeul, & non pour mon procès avec le Marquis *de Prié*, que j'ai été condamné à un année d'arrêt dans le Château *de Brin*, à la perte de mes charges dans le ſervice de Sa Majeſté Impériale, & à ne point approcher de la Cour plus près que de deux lieues, en quelque endroit qu'elle allât: précaution que l'on prit contre ma viva-

cité ordinaire & naturelle; & non à perdre la tête, comme certains *Joliveurs* fabuliſtes l'ont débité dans mes prétendus *Mémoires*.

Vous avez, Meſſieurs, tous regardé mon procédé contre le Prince ***, comme un attentat plein d'imprudence & de témérité; quoiqu'en Allemagne il ſoit fort ordinaire que les plus grands Princes offrent courageuſement les premiers de faire raiſon aux cavaliers de rang qu'ils ont offenſés. Vous autres François ne ſortirez jamais de la ſotte habitude de juger des pays étrangers, par ce qui ſe pratique chez vous.

Mais apprenez que la *France* eſt le ſeul pays du monde où de petits illuſtres oſent couvrir leur poltronnerie ſous le manteau de leur dignité ou de leurs emplois. Le Duc *de Lorraine*, beau-frère de l'Empereur *Léopold*, ſon Lieutenant général dans tout l'Empire, étant en *Hongrie*, à la tête de ſes armées, & qui

valoit bien le Prince***, de quelque côté qu'on les compare enſemble, s'eſt bien battu avec un ſimple Lieutenant de cavalerie qu'il avoit outragé, ſans le connoître, dans un fourrage ; & il y a mille exemples pareils.

Au reſte M. le Prince*** ayant porté ſa plainte au Conſeil de guerre, bien que les termes de l'appel fuſſent un peu équivoques, n'a obtenu ſur moi d'autre avantage que ce qu'on auroit accordé, en pareil cas, au moindre Officier de l'armée. Ce Conſeil eſt forcé de juger ſuivant les Ordonnances des Empereurs, quand on a recours à lui, ce qui eſt fort rare en *Allemagne*. Et il ſuffit que les équivoques puiſſent être interprêtées comme un *appel*, pour être regardées comme tel.

L'Empereur, dans toute cette affaire, ne m'a fait ni tort ni grace ; j'ai ſubi la Sentence tout du long, & je ne puis m'en plaindre, puiſque les Loix étoient

TAYLOR INST. OXF

contre moi. Mais qu'eſt-ce qu'il y a dans tout cela qui puiſſe me faire traiter comme ſi j'avois fait une action indigne de mon ſang ? J'ai tâché de meſurer mon épée avec celle d'un des plus braves Princes du monde, qui protégeoit les calomniateurs d'une grande Reine; de l'Auguſte Maiſon de *France*, de gaieté de cœur, & par un ancien & injuſte caprice. Si tout cela étoit à refaire, je le ferois encore, au haſard même de tout ce qui m'eſt arrivé : car la cauſe que je ſoutenois, m'égaloit pour le moins au Prince *** ; & dans ce cas-là & dans nos ſentimens différens, je ne lui ferai pas l'honneur de le comparer à moi dans toute cette affaire.

Si dans notre Patrie il y a des ames aſſez viles pour penſer autrement parmi la Nobleſſe, elles ſont peu dignes de ce rang, & ne peuvent être comparées aux fiers Germains.

Apprenez auſſi que je ſais, à n'en pou-

voir douter, que plusieurs Rois & Princes d'Allemagne ont fort désapprouvé le procédé du Prince ***. Car ces derniers sont si braves, qu'il n'y a aucun d'eux qui n'offre le premier satisfaction à un cavalier qu'il a offensé. Le Prince *** a bien fait voir qu'il n'étoit point de cette généreuse Nation : cependant il n'auroit rien perdu de ses lauriers en se battant avec moi, Général de l'Empereur, d'une naissance illustre, & qui avoit acquis quelque renom dans les Armées.

Croyez-moi, mon Frère, ces sortes de hauteur couvrent toujours quelque foiblesse....L'usage Germanique lui défendoit une si foible plainte ; & il le savoit mieux qu'un autre, puisqu'il blâmoit auparavant tous ceux qui, dans tous les pays du monde, prenoient un parti si timide.... Je dis enfin, comme dans l'Opéra de *Phaëton* :

Il est beau qu'un mortel jusques au Ciel s'élève:
Il est beau même d'en tomber !

Dans toutes les persécutions qu'on m'a faites, je n'ai perdu ni mon bon appetit, ni ma bonne-humeur : heureux sont ceux qui ont leur philosophie dans le sang!....

Mais enfin, de grade en grade, je me suis établi en *Turquie*, avec un turban de quatre livres pesant sur la tête, la barbe & l'habit long ; ce qui me fait mourir de rire, quand je pense à la raison de cette mascarade, qui n'auroit naturellement pas dû me conduire jusques-là. Je dois cependant à toute ma maison mon apologie là-dessus ; & c'est à vous que je m'adresse, comme en étant le Chef, sous la condition du secret.

Lorsque j'arrivai de *Venise* en *Bosnie*, province frontiere du *Sultan*, je fus arrêté à *Serrai*, la capitale de ce pays, à la sollicitation d'un Officier de l'Empereur qui s'y trouva le même jour que j'y fis mon entrée. Les *Allemands* en étant avertis, employerent des sommes considérables pour me faire remettre

entre leurs mains, comme Allemand. Après plus de quinze jours d'arrêt (jugez pendant ce tems de mes inquiétudes!) l'ordre de me remettre entre leurs mains fut expédié. Ce fut alors, que pour ne pas tomber entre celles de mes plus cruels ennemis (car l'un des articles du Traité de *Passarowitz*, portoit, qu'on se rendroit réciproquement les sujets fugitifs des deux Empires) ce fut alors, dis-je, que je quittai le chapeau pour le turban, qui seul pouvoit me sauver.

Si l'Ambassadeur de France à *la Porte* m'eût réclamé comme *François*, on m'auroit remis à l'instant même, entre ses mains; mais c'est ce qu'il n'a jamais voulu faire: & je n'ai pu trouver d'autres raisons en sa faveur, si ce n'est qu'étant arrière-petit-fils d'un Juif, d'une petite cité près d'*Avignon*, il étoit ravi de pouvoir vendre un Chrétien, n'étant pas venu assez tôt au monde pour crucifier le *Messie*. Son père

étoit Marchand de draps à *Marseille*, où, ses ancêtres s'étoient retirés, & où il étoit enfin parvenu, de petit Avocat, au grade de Lieutenant Civil, avant de sauter à l'Ambassade de Constantinople.

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

C'est donc à lui qu'il faut s'en prendre si je porte le *turban*. Mais sachez que je l'ai pris sans les cérémonies que l'Auteur de mes prétendus *Mémoires* a bien voulu débiter, sans doute pour amuser les Lecteurs.

Vous jugerez bien aussi, avec tout le reste de l'Europe, où je suis connu comme *Gloria Patri*, qu'un homme aussi décisif & aussi déterminé que je le suis dans mes résolutions, n'auroit pas différé quinze mois à se faire *Turc*, si tel eût été mon dessein en passant dans les

Etats du *Sultan*, ni que je n'aurois pas attendu le moment qu'on m'alloit livrer aux *Autrichiens*, pour me déclarer tel. Cette déclaration étoit le ſeul moyen de me ſauver de leurs pattes; je me ſerois dit *Diable*, plutôt que de me voir à leur diſpoſition!

Les raiſons de mon voyage du *Levant* étoient fort ſenſées. Je puis dire avec plus de vérité qu'un autre: *L'homme propoſe & Dieu diſpoſe.* Je ne puis en dire davantage, parce qu'elles touchent des perſonnes d'un ſi haut caractère, qu'il ne m'eſt pas permis de les compromettre ſans leur aveu. Sachez ſeulement que j'aime mieux, en dépit de l'opinion de nos triſtes Cagots, être où je ſuis, & comme je ſuis, que d'être mort, écorché vif & en bon Chrétien dans l'Allemagne.

Mais je m'apperçois, trop tard, que voilà une bien longue & bien ſérieuſe tirade pour un homme de mon humeur; & je veux l'égayer, en vous donnant

une idée de ma situation, en Chanson, sur un air qui convient assez bien au sujet.

CHANSON,

Sur l'air : *faisons-nous Mahométans ; & prenons le Turban.*

BONNEVAL n'est point décrépit,
Comme des sots l'ont dit ;
Son vin, sa maîtresse,
Sont le joyeux support
De sa vieillesse,
Jusqu'au jour de sa mort.

De *France*, il fut chez l'*Allemand* ;
De-là chez le *Sultan*.
Quoique sur terre,
Sans habitation,
Elle est entiere
A sa dévotion.

Ne venez, têtes d'oison,
Blâmer ses actions ;

La terre ronde
Eſt ſon vaſte manoir,
Où tout le monde
Reconnoît ſon pouvoir.

Son cœur ne fut, ni ſes vertus,
De revers abattus:
Un grand courage,
Que *Minerve* conduit,
Sauve d'un naufrage,
Où le poltron périt.

Il s'eſt comme ſoumis les lieux
Où l'ont conduit les Cieux;
Tel qu'*Alexandre*,
Les peuples, à l'envi,
Viennent ſe rendre;
Et chercher ſon appui.

Alcibiade, ſi prôné,
Comme *Bonneval* né,
De ſa patrie
Injuſtement chaſſé,
Pour ſon génie
Fut par-tout careſſé.

Tel eſt votre frere cadet;
Dont l'éloquent caquet,
Toujours ſincère,
Sérieux ou badin,
A l'art de plaire
A tout le genre humain.

Voilà, en ſtyle gaillard & même un peu grivois, M. le Marquis, une eſquiſſe qui peut vous faire juger de ma ſituation en *Turquie*. Il ne reſte plus, pour achever le tableau, que de vous donner une idée de ma maniere de penſer, qui tient beaucoup de celle des anciens Philoſophes. Le voiſinage de leurs tombeaux me fait ſouvenir de leurs ſages maximes, auſſi bien que mon gros *Plutarque* qui ne me quitte point, & qui, comme vous ſavez, eſt mon ancien Bréviaire. Cet article ſera encore en Chanſon, s'il vous plait, puiſque je ſuis en train d'en faire : elles viendront bonnes, médiocres ou mauvaiſes ; il faudra vous en contenter.

J'ai ſu tirer de ma raiſon,
Cette ſage leçon:
Qu'on eſt parjure,
Si l'on ne ſuit les loix
De la nature,
Jalouſe de ſes droits.

Sur ce ſolide fondement,
Je vis joyeuſement,
Sur le *Boſphore*;
Provoquant mes deſirs,
Pour croître encore,
S'il ſe peut mes plaiſirs.

A l'exemple d'*Anacréon*,
Et comme lui barbon;
Sur le *Boſphore*,
Souvent à verre plein;
Juſqu'à l'aurore,
Je frotte mon vin.

Cerès, *Bacchus* & les Amours,
M'accompagnent toujours;
Sur le *Boſphore*,

Narguant les ennemis,
Du Dieu qu'adore
Le peuple de Paris.

Si le passé n'est plus pour vous,
Gémissez, braves fous !
Sur le *Bosphore*,
Je jouis du présent....
Est bien pécore
Qui n'en fait pas autant !

Je ne doute pas, mon cher frère, que vous ne trouviez ma morale un peu légère pour un homme de mon âge; surtout si, comme moi, vous n'avez pas la force de voir dégringoler votre machine, vers le tombeau, pendant que votre ame, sur le haut du précipice, goûte la joie & les plaisirs, & jouit d'une tranquillité parfaite à l'aspect d'un sort inévitable à tout ce qui est né. Mon opinion est donc, que Dieu n'a rien décrété qui ne soit bon & utile; & que, par conséquent, la mort n'est pas seulement

un mal imaginaire, mais qu'elle doit être un bien, puiſqu'elle entre dans l'ordre général & univerſel, établi par le Créateur de toutes choſes.

C'eſt ſur cette vérité inconteſtable que je profite joyeuſement de la vie, qui s'enfuit comme un éclair, & qu'il ne m'a donnée que pour ma préſente félicité. Sur quoi je répète, ſouvent ces deux derniers vers de l'Ode de *Malherbe*, ſur la mort :

Vouloir ce que Dieu veut eſt l'unique reſſource
Qui nous met en repos.

Au ſurplus, je me porte parfaitement bien : je n'ai ni goutte, ni toux, ni gravelle; je monte à cheval comme à vingt ans, & prends, à pied, un exercice raiſonnable. Mais le démon qui tourmentoit *Saint Paul*, juſqu'à lui donner des ſoufflets, m'a quitté, dont je ſuis bien mari! il eſt vrai qu'il vient encore, de tems en tems, les matins, me rendre viſite.... Mais, paſſons là-deſſus.

Mon ancienne passion pour la guerre se réveille quelquefois, étant encore assez vigoureux pour faire plus d'une campagne. Mais, pour vous dire la vérité, le dernier Maître que j'ai servi m'ayant dégoûté de presque toutes les Cours du monde, il faudroit que j'eusse le choix du Souverain pour m'engager encore; & peut-être que celui que je choisirois ne voudroit pas de moi?... Ici je fais ce que je veux, je vis comme bon me semble, rien ne me manque; j'ai même assez pour contenter mon humeur prodigue, que toute la terre m'a reprochée. Il est vrai cependant que la vie trop tranquille que je mène paroît quelquefois étrange à un homme qui, comme moi, a vécu depuis son enfance dans le tumulte des armées & le fracas du grand monde; & que, sans mes livres, dont j'ai une raisonnable provision, j'aurois peu d'amusemens conformes à mon goût. Ne croyez pas pour-

tant que je fois mécontent de mon fort? les deux derniers vers du Sonnet de *Job*, de *Benserade*, viennent ici tout à propos; après avoir décrit les maux de ce saint homme, il finit ainsi :

Il s'en plaignit, il en parla :
J'en connois de plus misérables.

Au reste, mon frère, il faut que j'aie fait, sans m'en être apperçu, une grande provision de bonne renommée dans les pays Chrétiens, puisque, malgré ma situation extravagante, je reçois des amitiés de tout ce qu'il y a de plus grand & de meilleur en Allemagne, jusque même les *Autrichiens* ne m'ont pas refusé auprès des Ministres du *Sultan*, des louanges, qui, comme vous le croyez bien, n'ont point été mandiées? Mais ce qui vous paroîtra plus surprenant, c'est que divers Cardinaux, Archevêques & Evêques, autrefois de mes amis, me donnent, quand ils en ont l'occa-

sion, des témoignages très-sinceres de la continuation de leur estime & de leur amitié; que plusieurs Têtes couronnées m'ont fait le même honneur; que les Ministres Chrétiens qui sont ici, & qui sont presque tous de mes amis, auront sans doute divulgué, de vos côtés, que je suis le même Comte de *Bonneval* d'autrefois, & que *l'habit ne fait pas le Moine*. Il n'y a que ce petit Ambassadeur auquel, je n'ai jamais pu m'accoutumer; nos sentimens & nos humeurs étoient antipathiques: ce qui n'a pas empêché qu'en toute occasion, je n'aie cherché d'établir, dans ce pays-ci, les affaires, conformément à la gloire & aux intérêts de *S. M. T. C.* Les deux Ministres de *Su[illegible]* à la *Porte*, sont témoins que c'est moi qui ai fait accepter la médiation de notre grand Monarque, après l'avoir proposée, de mon côté, au *Grand-Visir*, voyant que celle des deux Ambassadeurs d'*Angleterre* &

de *Hollande*, qu'on avoit déjà acceptée, n'en étoient pas trop affamés. Cependant l'Ambaſſadeur François a fait ſonner bien haut ſon crédit dans la réuſſite de cette affaire, qui n'a pourtant d'autre ſource que moi.

Je méditois, depuis long-tems, l'alliance de la *Suéde* avec le *Sultan* : la compétence des deux Ambaſſadeurs d'*Angleterre* & de *Hollande*, comme Médiateurs, m'embarraſſoit. Je crus, en leur ſubſtituant un Ambaſſadeur de *France*, trouver tout l'appui dont j'avois beſoin, à cauſe de l'ancienne Alliance des *Suédois* avec notre Couronne. Mais à peine vit-il ſon auguſte Maître accepté pour Médiateur, qu'il me fit exiler.

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Cependant, mon cher frère, perſonne ne peut ignorer que les Moſcovites ſont les plus grands ennemis de la France.

& que les *Suédois* ſont les plus anciens & les plus ſincères Alliés de notre Couronne.

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Tel eſt le Miniſtre que nous perdons. Son ſucceſſeur eſt arrivé ici depuis un mois : c'eſt M. le Comte *de Caſtellane*, homme de guerre, & d'une grande Maiſon. Je n'ai encore aucune connoiſſance avec lui. S'il ſuit les inſpirations de l'autre, nous n'aurons pas grand commerce enſemble. Je me tiendrai en repos, en attendant qu'il puiſſe ſouhaiter que je ſois de ſes amis : ce qui ne nuira probablement pas à ſes affaires.

Adieu, mon frere ; ma lettre eſt fort longue, & peut-être ennuyeuſe : il y a de tout, pour contenter les fantaſques : J'ai été bien aiſe de vous mettre au fait de mes affaires avec l'Ambaſſadeur de France pour vous mettre en état de

me défendre où vous êtes, en cas que l'on m'attaque. Tout ce que je vous en mande eſt vrai: le Miniſtre de *Suéde* à *Paris*, M. le Comte *de Teſſin*, vous peut donner les preuves de la plûpart des faits que j'avance ici. Au ſurplus, portez-vous bien; & ſouvenez-vous qu'il n'y a que fadaiſes en ce bas-monde, diſtinguées en gaillardes, ſérieuſes, politiques, juridiques, eccléſiaſtiques, ſavantes, triſtes, &c. &c. &c. Mais qu'il n'y a que les premières, & de ſe tenir toujours le ventre libre, qui faſſent vivre joyeuſement & long-tems.

Je ſuis, &c.

EXTRAIT DU MÉMORIAL, OU DU RECUEIL D'ANECDOTES

De M. Duc....S. P. de l'A. F. & H. de F. (a).

LE Régent vouloit se délivrer du Cardinal *Albéroni*, (qui le gênoit trop en Espagne).

L'Abbé *Du Bois*, instruit par ses espions de l'ascendant que *Laura* avoit

(a) Ces Anecdotes sont tirées du Manuscrit original d'un homme de Lettres, très-instruit, qui a vécu dans le plus grand monde; & qui par état, avoit intérêt de chercher la vérité des Faits servant à l'histoire, & beaucoup plus connu par l'excès de sa franchise que par celui de sa crédulité.

ſur l'eſprit de la Reine, entreprit de s'en ſervir pour perdre le Miniſtre. Il fit offrir à *Laura* tout l'argent qu'elle voudroit : l'intérêt réuni à la haine, détermina la nourrice. Le 5 Décembre, *Albéroni* reçut, par un billet de *Philippe V.* ordre de ſortir en vingt-quatre heures de *Madrid*, & dans quinze jours de ſa domination.

Albéroni partit avec des richeſſes immenſes....Il y avoit déjà deux jours qu'il étoit en marche, lorſqu'on s'apperçut qu'il emportoit le Teſtament de *Charles II*, qui inſtituoit *Philippe V.* héritier de la Monarchie.

Il fallut uſer de violence pour l'obliger à rendre ce Teſtament. Il avoit ſans doute envie de gagner la protection de l'Empereur, en lui remettant ce titre précieux.

Albéroni devant traverſer la France, le Chevalier *de Marcion* eut ordre d'aller le prendre à la frontière, de ne le quit-

ter qu'à l'embarquement, & de ne pas souffrir qu'il lui fût rendu aucuns honneurs sur son passage.

Le Cardinal se rendit à *Parme*, n'osant s'exposer au ressentiment du Pape. Ce ne fut qu'en 1721, à la mort de *Clément XI*, qu'il fut à Rome pour le *Conclave*.

En passant par la France, il eut l'audace d'écrire au *Régent*, dont il avoit mérité l'indignation, & de lui offrir de faire à l'*Espagne* la guerre la plus dangereuse. Le Régent montra sa lettre, & ne l'honora pas même d'une reponse.

Chamillard, (depuis Ministre d'Etat) Rapporteur d'un procès injustement perdu par sa négligence, rendit à la Partie 20000 livres dont il s'agissoit, & renonça à sa Profession.

Louis XIV étoit étonné de la ſtupidité d'un Ambaſſadeur à ſa Cour : *Vous verrez*, *Sire* (lui dit le Comte *de Grammont*) *que c'eſt le parent de quelques Miniſtres !*

Aprés la bataille d'*Hochſtedt*, *Marlborough* ayant reconnu parmi les priſonniers bleſſés, un ſoldat qu'il avoit remarqué pendant l'action, lui dit : *Si ton Maître avoit beaucoup de ſoldats comme toi, il ſeroit invincible — Ce ne ſont pas des ſoldats comme moi qui lui manquent* (répondit ce brave homme), *mais des Généraux comme vous.*

Louis XIV, réſiſta long-tems à la propoſition du *dixième*. Le Jéſuite *Le Tellier*, ſon Confeſſeur, le détermina à mettre cet impôt, en l'aſſurant qu'il étoit le maître & le propriétaire de tous les biens du Royaume.

En 1701, il arriva par la *Flotille*, pour le Général des Jéſuites, pluſieurs caiſſes de chocolat. La peſanteur ne répondant pas à l'étiquette, on les ouvrit; & l'on trouva des billes d'or, dont on fit de la monnoie pour payer les troupes.

Les maximes du Duc *de Bourgogne*, étoient : Que les Rois ſont faits pour les peuples, & non les peuples pour eux; Qu'ils doivent punir avec juſtice, parce qu'ils ſont les gardiens & les manutenteurs des Lois; donner des récompenſes, parce que ce ſont des dettes; jamais de penſions, parce que n'ayant rien à eux, ce ne peut être qu'aux dépens des peuples. Et il avoit le courage de les débiter au milieu du ſallon de *Marly*.

Madame la Ducheſſe *de Bourgogne* liſoit un jour à Madame *de Maintenon*,

devant le Roi : « Savez-vous, ma tante, » pourquoi les Reines d'Angleterre gou- » vernent mieux que les Rois ? C'eſt que » des hommes gouvernent ſous le règne » des femmes, & les femmes ſous celui » des hommes. »

« Avec qui voulez-vous que je joue ? (diſoit la même au ſallon de *Marly*, pendant la guerre), » avec des femmes » qui tremblent pour leurs maris & » leurs enfans, & moi qui tremble » pour l'Etat ? »

Anciennement on faiſoit, à Rome, des obſèques pour nos Rois, & à Paris pour les Papes. Rome le refuſa pour *Henri III*, & on ceſſa de les faire à Paris pour les Papes.

Louis XV, ayant la petite vérole au mois d'Octobre 1728, & le Courier de France ayant manqué, un jour, en Eſpagne; *Philippe V* ſuppoſa que le Roi, ſon neveu, étoit mort. Il fit auſſitôt aſſembler la *Junte*, & déclara qu'il alloit paſſer en France avec le deuxiéme de ſes fils, laiſſant la Couronne d'Eſpagne au Prince des *Aſturies*, qui fit dans la chapelle ſa renonciation, en forme, à celle de France. Ses ordres étoient donnés pour partir le lendemain. Mais le Courrier apporta la nouvelle de la convaleſcence.

Le Cordon bleu donné à l'Abbé *d'Eſtrées*, à ſon rappel de l'Ambaſſade d'Eſpagne, eſt le premier exemple de cette grace accordée à un Eccléſiaſtique non Prélat.

Milord *Stair*, Ambaſſadeur d'Angleterre, s'étant un jour échappé, devant M. de *Torci*, en propos ſur *Louis XIV*; *Torci* lui dit froidement : « M. l'Ambaſſadeur, tant que vos inſolences n'ont » regardé que moi, je les ai paſſées, » pour le bien de la paix; mais ſi jamais, » en me parlant, vous vous écartez du » reſpect qui eſt dû au Roi, je vous ferai » jetter par la fenêtre ».

Le Roi de *Sardaigne*, *Victor Amédée*, dit à un de nos Miniſtres, vivant encore : « que ſon Confeſſeur, *Jéſuite*, » étant au lit de la mort, le fit prier » de le venir voir, & que le mourant » lui tint ce diſcours : *Sire, j'ai été* » *comblé de vos bontés; je veux vous en* » *marquer ma reconnoiſſance. Ne pre-* » *nez jamais de Confeſſeur Jéſuite?..* » *Ne me faites point de queſtions, je* » *n'y répondrois pas.* »

Le Cardinal d'*Auvergne* disoit, un jour, naïvement : » Tous mes Domestiques, » excepté l'Evêque de *Mécènes*, ont été » malades cet hiver ! »

Le Cardinal *de Janson*, avoit été Chapelain du Marquis *de Laigle*. Il garda sa Chapelle, par reconnoissance, dans son élévation.

Louvois, ayant été traité fort durement, au sujet d'une fenêtre d'un bâtiment qu'il faisoit faire pour le Roi, rentra chez lui, la rage dans le cœur, & en exhalant sa fureur devant *Tilladet*, *Saint-Pouange* & *Villacerf* : « Si je ne » donne de l'occupation (s'écria-t-il) » à un homme qui se transporte pour » des *misères*, je suis perdu ! Il n'y a » que la guerre qui puisse le tirer de ses » bâtimens.... Pardieu ! il en aura, puis- » qu'il lui en faut, ou à moi. »

La fameuſe *Ligue d'Ausbourg* fut déſunie en conſéquence, & l'Europe entière embrâſée, parce qu'une fenêtre étoit trop large ou trop étroite !

Avant *Louvois*, les Secrétaires d'Etat étoient dans l'uſage d'écrire *Monſeigneur* aux Ducs & aux Grands Officiers de la Couronne. Il fut le premier qui ſupprima ce protocole. Il fit plus, il exigea le *Monſeigneur* pour lui, de la part de tous ceux à qui il ne le donnoit pas précédemment. Le Marquis *d'Ambre*, Lieutenant-Général, fut forcé de renoncer au ſervice, pour n'avoir pas voulu s'y ſoumettre.

Anciennement, un Duc devenu Maréchal de France, ne quittoit pas ce premier titre pour prendre le ſecond.

Louvois fut empoisonné. Le poison fut mis dans son pot à l'eau, par *Serca* son Médecin. On a ignoré qui l'avoit engagé à ce crime.

A la mort de *Louvois*, le Roi envoya chercher *Chamlay*, & lui offrit la place de Secrétaire d'Etat de la guerre, quoique *Barbézieux* en eût la survivance. Il remercia le Roi, & lui dit : » Si Votre » Majesté ne veut pas donner absolu» ment la place au fils, je la supplie » de nommer tout autre que moi, qui » ne peux me revêtir de la dépouille » du père mon ami & mon bienfai» teur. »

La haine de *Louis XIV* pour le Prince *d'Orange*, venoit du refus qu'il avoit fait d'épouser sa fille & de Madame *de la Valière*, depuis Princesse *de Conti*.

Le Prince *d'Orange*, n'étant encore que *Stathouder*, ſe trouvant à la repréſentation d'un Opéra, dont le Prologue étoit à ſa louange; après avoir entendu le début de l'Auteur : « Qu'on me » chaſſe ce coquin (dit-il), me prend-» il pour le Roi de France? »

Le Prince *Eugène*, après la bataille d'*Hochſtedt*, invita les priſonniers François à un Opéra; & au lieu d'une Pièce ſuivie, fit chanter cinq Prologues de *Quinault*, à la louange de *Louis XIV*. « Vous voyez (dit-il), Meſſieurs, que » j'aime à entendre les louanges de votre » Maître! »

Le vieux Maréchal *de Villeroi*, qui avoit été Gouverneur de *Louis XV*. diſoit : » Il faut tenir le pot de chambre » aux Miniſtres tant qu'ils ſont en place, » & le leur verſer ſur la tête quand ils

» n'y ſont plus. » Il ajoutoit : « Quel-» que Miniſtre des Finances qui vienne » en place, je déclare d'avance que » je ſuis ſon ami, & même un peu » ſon parent. »

Le Duc *de Grammont*, fils du premier Maréchal, demanda au Roi *Louis XIV*, un brévet d'Hiſtoriographe, & ſavoit bien ce qu'il faiſoit.

Les penſions que *Louis XIV* donnoit aux Gens de Lettres ſe montoient à 66300 livres, dont 14000 livres aux Etrangers. Tous ceux qui en reçurent reconnurent, ſans autre examen, & annoncèrent ce Prince pour *Louis-le-Grand*. Les trompettes de la Renommée ne ſont pas chères !

On fut fort étonné, à la mort de *Louis XIV*, de voir draper le Premier Préſident *De Meſmes*. On avoit déja trouvé fort ridicule que trois ou quatre Magiſtrats du Conſeil euſſent porté des *Pleureuſes* à la mort de *Monſeigneur*.

A la ſignature du traité de *Bade*, *La Houſſaye*, Conſeiller d'Etat, troiſième Ambaſſadeur, avec le Maréchal *de Villars* & le Comte *Du Luc*, prétendit ſigner avant le Comte, & ne devoir céder qu'à Gens titrés. On rappella *La Houſſaye*, & on envoya à ſa place *Saint-Conteſt*, Maître des Requêtes.

D'après cet exemple, les Conſeillers d'Etat demandèrent la préſéance ſur le Marquis *d'Effiat*, premier Ecuyer de *Monſieur*, & Chevalier des Ordres du Roi, mais non titré. Le *Régent* n'i-

magina d'autre expédient que de créer *d'Effiat* Vice-Préſident du Conſeil des Finances.

Le Duc de *Noailles*, Préſident du Conſeil des Finances, dit un jour, en plein Conſeil & en préſence du *Régent*, à *Rouillé du Coudrai*, Membre de ce Conſeil, homme honnête, mais fort ivrogne; « M. *Rouillé*, il y a là de » la bouteille !.... Cela ſe peut, M. » le Duc (répondit *Rouillé*); mais il » n'y a jamais de *pot de vin*. »

Une Compagnie de *Traitans* préſentoit à *Rouillé* une liſte des Aſſociés, où il y avoit des noms *en blanc*. Il en demanda la raiſon? Ils lui répondirent, que c'étoit des *places* dont il pouvoit diſpoſer. « Mais, ſi je partage avec vous, » (leur dit-il), comment pourrai-je

» vous faire pendre, dans le cas où » vous seriez des fripons? »

La Ducheſſe *de Berry* parut un jour à *l'Opéra*, ſous un dais; le lendemain à la Comédie, quatre de ſes Gardes ſur le théâtre, les autres dans le Parterre. Le cri fut général. Si elle eût continué, elle eût fait déſerter le Parterre. Elle prit ſon parti, & ſe renferma dans ſa *Petite loge.*

Le Chevalier *de Bouillon*, qui ſe faiſoit nommer le Prince *d'Auvergne*, donna le projet du *Bal de l'Opera*, & eut 6000 livres de penſion pour ſon droit d'avis.

Le Comte de *Stair*, Ambaſſadeur d'Angleterre, ayant appris que le *Prétendant* devoit partir de *Chaillot*, où

il étoit caché, pour se rendre en *Bretagne*, & s'embarquer pour l'*Ecosse*, afin de se mettre à la tête de son Parti, demanda au *Régent* de faire arrêter ce Prince, qui devoit passer à *Château-Thierry*.

Le *Régent*, voulant à-la-fois fomenter les troubles *d'Ecosse*, & faire montre de zèle pour le Roi *George*, donna, en présence de l'Ambassadeur, des ordres à *Contades*, Major des Gardes, d'aller à *Château-Thierri*, & de prendre le *Prétendant* à son passage. *Contades*, homme intelligent, devinant les intentions du Prince, partit le 3 Novembre 1715, bien résolu de ne pas trouver ce qu'il cherchoit.

Stair, se fiant peu aux démonstrations du Régent, résolut de délivrer le Roi *George* de ses inquiétudes, par un coup de scélérat. Il chargea *Douglas*, Colonel Irlandois, au service de France, d'aller s'embusquer à *Nonancourt*, avec

trois assassins. Ils demandèrent, en y arrivant, avec tant de vivacité, si l'on n'avoit pas vu passer une chaise de poste qu'ils désignoient, qu'ils en devinrent suspects à la nommée *l'Hôpital*, maîtresse de la poste, femme d'esprit & de résolution.... (La nouvelle du voyage du *Prétendant* s'étoit répandue depuis qu'il avoit disparu de *Bar*).

L'empressement de ces Courriers, reconnus pour *Anglois*, lui fit soupçonner qu'ils avoient de mauvais desseins. En effet, on a su depuis, que les trois Satellites de *Douglas* étoient des scélérats déterminés qui, avant de partir de *Londres*, avoient fait leur marché pour leur famille, au cas qu'ils fussent pris & exécutés.

La Maîtresse de la poste les assura qu'il n'étoit point passé de chaise, & qu'il étoit impossible qu'il en passât sans relayer.

Douglas, après être resté long-temps

& inutilement ſur la porte, ſortit avec un de ſes gens pour aller en avant ſur le chemin de *Bretagne*, & laiſſa les deux autres dans la maiſon.

La *l'Hôpital*, dès cet inſtant, fit partir, par une porte de derrière, un Poſtillon, pour aller ſur la route de Paris au-devant de la chaiſe, & la détourner chez une de ſes amies.

Pendant qu'un des Gens de *Douglas* s'étoit jetté ſur un lit, l'autre faiſoit ſentinelle à la porte. Elle engagea un Poſtillon affidé à le faire boire & à l'enivrer. Alors elle enferma celui qui dormoit, & envoya avertir la Juſtice & la Maréchauſſée, qui arrêtèrent les deux *Anglois* qui ſe réclamèrent de leur Ambaſſadeur; à quoi on leur répondit, que juſqu'à ce qu'ils euſſent juſtifié qu'ils appartenoient à l'Ambaſſadeur, ils reſteroient en priſon.

Pendant ce temps-là, le *Prétendant* arriva, & fut conduit dans la maiſon

indiquée par la *l'Hôpital*, où elle alla le trouver, & lui apprendre ce qui venoit de se passer. Ce Prince, pénétré de reconnoissance, ne dissimula point qui il étoit, & demeura caché à *Nonancourt*, en attendant qu'on prît des mesures contre ceux qui n'étoient pas arrêtés.

Douglas, instruit de ce qui venoit d'arriver, s'en revint, au plus vîte, à Paris.

Peu de jours après, le *Prétendant* partit, déguisé en Ecclésiastique, dans une chaise que lui procura sa Libératrice.

Le Prince lui donna une lettre pour la Reine d'Angleterre, à qui elle alla rendre compte de l'aventure, à *Saint-Germain.*

Cette Princesse lui donna son portrait; le *Prétendant* lui envoya aussi le sien : la situation de la mère & du fils ne leur permettant pas d'autres marques de reconnoissance.

La bonne *l'Hôpital*, contente du ſervice qu'elle avoit rendu, ne demanda rien au *Régent* de ce qu'elle avoit dépenſé.

Elle reſta vingt-cinq ans Maîtreſſe de la Poſte, que ſon fils tient encore.

L'audacieux *Stair*, pour voiler ſon crime, ayant eu l'impudence de parler de l'empriſonnement de ſes Aſſaſſins, comme d'un attentat *au droit des Gens*; le *Régent* lui fit ſentir combien, pour ſon honneur, il lui convenoit de ſe taire; & il ſe tut.

La Ducheſſe *de Berri*, ennuyée du deuil de *Louis XIV*, obligea le *Régent* de réduire tous les deuils à moitié, à l'occaſion de celui de la Reine *de Suède*.

Les Comédiens Italiens, qui avoient

été chaſſés à l'occaſion de la Pièce de la *Fauſſe Prude*, dont le public fit l'application à Madame de *Maintenon*, revinrent en 1716, ſous le titre de Comédiens de M. le *Régent*, ſous l'inſpection de *Rouillé du Coudrai*, & indépendans des Premiers Gentilshommes de la Chambre.

Le *Czar Pierre* avoit conçu le deſſein d'allier la *Ruſſie*, par des mariages, avec les Maiſons de France & d'Autriche. Il jugea que la différence de Religion y feroit un obſtacle. Il penſa auſſi que la Religion *Grecque* n'étant pas fort éloignée de la Romaine, il ne lui ſeroit pas difficile de faire adopter celle-ci par ſes ſujets. Pour cet effet, il envoya *Kourakin* à *Rome*, & l'y retint trois ans ſans conclure, y vivant en grand Seigneur, & à portée de s'inſtruire des principes de la Cour de Rome, & de

ſa conduite avec les Puiſſances Catholiques.

Le Clergé Romain, loin de cacher ſes prétentions, les étala ſi indiſcrètement, que *Kourakin*, à ſon retour, n'eut rien de ſatisfaiſant à dire à ſon Maître.

Ainſi la Cour de *Rome* ne manqua une ſi belle occaſion, que par les mêmes maximes qui lui ont fait perdre tant d'autres Etats.

Lorſque le *Czar* vint en France, il y fit fort peu de cas de toutes les choſes d'agrément, & donna beaucoup d'attention à toutes celles qui tendent à l'utilité. Il fut fort ſenſible à une galanterie que lui fit le Duc *d'Antin*, de faire trouver dans ſa ſalle à manger, ſous un dais, le portrait de la *Czarine*. Il ne fut pas moins content de celle qu'on lui fit à la Monnoie des *Médailles*.

Après avoir examiné la ſtructure, la

force & le jeu du balancier, il se joignit aux Ouvriers pour le mettre en mouvement & frapper une Médaille... Mais qu'elle fut sa surprise, quand il vit sortir de dessous le coin son portrait, supérieur pour la ressemblance & pour l'art à toutes les Médailles qui avoient été frappées pour lui!

Il fut également satisfait du *revers*: c'étoit une Renommée passant du Nord au Midi, avec ces mots de *Virgile*: *Vires acquirit eundo.*

Il témoigna une grande envie de faire avec nous une alliance d'amitié: mais cela ne s'accordoit pas avec le plan de politique du Cardinal *Dubois.*

Il s'attendrit beaucoup en partant de la France; & dit, qu'il voyoit avec douleur, qu'elle ne tarderoit pas à se perdre par le luxe.

Le Cardinal *Albéroni*, pendant une

maladie du Roi d'*Eſpagne*, avoit donné ordre à l'Huiſſier de la Chambre de ne pas laiſſer entrer le Marquis *de Villena*, Majordôme-Major, dont le devoir & le droit étoient d'aſſiſter à la préparation & à l'adminiſtration de tous les remèdes.

Le Marquis s'étant préſenté pour entrer & faire ſa charge, l'Huiſſier, entrebâillant la porte, lui dit l'ordre qu'il avoit reçu. Le Marquis le traite d'inſolent, pouſſe la porte, & s'avance vers le lit du Roi, qui étoit trop mal pour s'en appercevoir. *Albéroni*, voyant le Marquis, court au-devant de lui, veut envain lui perſuader de ſortir, & le prend par le bras pour l'y forcer. *Villena*, fort goutteux, ſe débattant contre le Cardinal, tombe dans un fauteuil, ſaiſit le Cardinal par la manche, lui applique ſur les épaules & ſur les oreilles nombre de coups de canne, en le traitant de petit Preſtolet & de Faquin, à qui il apprendroit

le reſpect qu'il lui devoit. Le Cardinal ſe débarraſſe enfin des mains du Marquis, & ſe réfugie auprès du lit, ſans que la Reine, par dignité, & ſes Domeſtiques, par un plaiſir ſecret, fuſſent ſortis de leurs places. Mais à peine fut-il rentré chez lui, qu'il reçut ordre de ſe retirer dans ſes Terres.

N. B. Le Cardinal n'avoit oſé recourir aux *Cenſures*, dans la crainte de rendre l'aventure publique, mais qui ne le devint pas moins.

Le *Régent* acheta, dans ce temps, pour la Couronne, le diamant le plus gros & le plus parfait qu'il y eût en *Europe*. On le nomma le *Regent*, quelquefois le *Pitt*, du nom du Vendeur, beau-frere de *Stanhope*, Secrétaire d'Etat, oncle du célèbre *Pitt* d'aujourd'hui. On en demandoit quatre millions; mais, faute d'Acheteurs, on le donna pour deux.

Pitt l'avoit acheté d'un Ouvrier des mines du *Mogol*. On le préfère à la fameuſe perle d'*Eſpagne*, nommée la *Pérégrine*, & au plat d'une feule émeraude de *Gênes*.

Le *Régent* accorde, cette année (1718). le traitement de *Majeſté* au Roi de *Danemarck*, & le titre de *Hautes-Puiſſances* aux Etats-Généraux de *Hollande*.

D'Argenſon, nouveau Garde des Sceaux, demande le tabouret pour ſa femme, & l'obtient. C'eſt la première qui l'ait eu à titre de femme de Garde des Sceaux.

Le *Regent* refuſe de ſe mêler du choix d'un premier Médecin du Roi, autrement qu'à titre d'exclufion à *Chirac*, ſon

propre Médecin ; & à *Boudin*, pour les insolens propos qu'il avoit tenus contre lui à la mort du Duc *de Bourgogne*.

La place fut donnée à *Dodart*.

L'Abbé *de Saint-Pierre*, Aumônier de *Mademoiselle*, ayant donné son livre dans lequel il faisoit valoir l'avantage de la pluralité des Conseils, les ennemis de la *Régence* voulurent voir dans l'ouvrage une satire du Gouvernement de *Louis XIV*, & tâchèrent de mortifier le *Régent* dans un Officier de sa Maison. Mais, ne pouvant rien faire de juridique contre l'Abbé, ils cabalèrent dans l'Académie, dont il étoit Membre, pour l'un faire exclure. Il n'en resta pas moins l'ami des Académiciens Lettrés, qui obtinrent que sa place ne seroit remplie qu'à sa mort.

Le Manifeſte contre l'*Eſpagne* fut fait par *Fontenelle*, ſur les Mémoires de l'Abbé *Dubois*.

Dans ce temps, parurent les *Philippiques* : la *Grange-Chancel* en étoit l'auteur. Il fut envoyé aux Iſles *Sainte Marguerite*, d'où il ſortit pendant la *Régence* même, & ſe montra librement dans Paris, pour détruire, probablement, l'opinion où l'on étoit, que le *Régent* l'avoit fait aſſaſſiner. Un Auteur qui auroit fait moitié moins contre une C..., ou une P..., ſeroit envoyé aux Galères.

La Ducheſſe *de Berry* s'aviſa de recevoir la viſite de l'Ambaſſadeur de *Veniſe*, placée dans un fauteuil ſur une eſtrade de trois marches. L'Ambaſſadeur ſurpris, fit une révérence, tourna le dos, & ſortit ſans dire un mot. Il

assembla, le jour même, les Ministres étrangers; & tous déclarèrent publiquement, qu'aucun d'eux ne remettroit les pieds chez la Princesse.

Berthelot de Pléneuf, enrichi dans les vivres & les hôpitaux de l'armée, s'enfuit à *Turin*, lors de la Chambre de Justice.

Comme il n'avoit pas moins l'esprit d'intrigue que celui d'affaires, il se lia avec les Commis des Bureaux, s'insinua auprès des Ministres de cette Cour; &, pour se faire un mérite qui pût lui procurer un retour agréable à Paris, il entreprit de négocier le mariage de Mademoiselle *de Valois*, avec le Prince de *Piémont*, fils du Roi *Victor-Amédée*.

Quand il vit sa proposition assez bien reçue à *Turin*, il chargea sa femme, qu'il avoit laissée à Paris, d'en instruire le *Régent*, qui goûta fort ce mariage,

& chargea l'Abbé *Dubois* de ſuivre cette affaire.

Il ne pouvoit s'adreſſer plus mal : l'Abbé, dans le deſſein de ſe rendre agréable à l'*Empereur*, dont la protection devoit lui procurer le chapeau de Cardinal, favoriſoit le projet que ce Prince avoit d'enlever la *Sicile* au Roi *Victor*. Il n'avoit donc garde de laiſſer prendre au *Régent* aucun engagement avec la Cour de *Turin*. Il prit pourtant le parti de montrer beaucoup d'ardeur pour ce mariage ; & cependant de le faire échouer.

Pendant qu'on négocioit cette alliance, Mademoiſelle *de Valois* s'étoit priſe de paſſion pour le Duc *de Richelieu* ; & la choſe fit aſſez d'éclat pour que *Madame* (mère du *Regent*) en fût inſtruite. Elle le prit avec autant de hauteur que de vertu ; & fit avertir le Duc, s'il ſe ſoucioit de ſes jours, de ne pas approcher des lieux où ſeroit ſa petite-fille ; & le

Duc fut assez prudent pour ne pas négliger l'avis.

L'Abbé *Dubois* saisit ce moment pour laisser transpirer ce qui se négocioit du mariage avec le Prince de *Piémont*. Cela fut jusqu'à *Madame*, qui entretenoit avec la Reine de *Sicile* une correspondance d'amitié assez suivie ; & elle n'eut rien de plus pressé que d'écrire à cette Reine, qu'elle étoit trop de ses amies pour penser à lui faire un aussi mauvais présent que Mademoiselle *de Valois*. Quelques jours après, elle crut même devoir faire part au Duc & à la Duchesse *d'Orléans*, du bel acte de franchise qu'elle avoit fait. Madame la Duchesse *d'Orléans* en fut au désespoir, Mademoiselle *de Valois* ne s'en soucia guère, l'Abbé *Dubois* joua le plus fâché, & le *Régent* ne fit que rire de l'incartade Allemande de sa mère.

Mademoiselle *de Valois* épousa ensuite le Duc *de Modène*, & profita de la leçon

que lui donna la grande-Ducheſſe *de Toſcane*, lorſqu'elles prirent congé l'une de l'autre : « Mon enfant, lui dit » cette Princeſſe, faites comme moi, » ayez deux ou trois enfans, & de la » tâchez de revenir en *France* ; il n'y » a que ce pays-là de bon pour nous. »

Avant que de partir pour *Modène*, où elle alloit à ſon grand regret, Mademoiſelle *de Valois* obtint la grace du Duc *de Richelieu*.

Law, n'ayant pu appuyer ſon *ſyſtême* de l'approbation du Parlement, conçut le projet de l'anéantir. Appuyé de l'Abbé *Dubois* & du Duc *de la Force*, il perſuada au *Régent* de rembourſer, *en papier*, toutes les charges de judicature : moyennant quoi le Roi deviendroit maître des Parlemens.

Pécoil, qui avoit fait fortune en commençant par les plus bas emplois de la *Gabelle*, ne ſongeant qu'à accumuler de nouvelles richeſſes, fit conſtruire, dans l'endroit le plus retiré de ſa maiſon, un caveau qui fermoit à trois portes, & dont la dernière étoit de fer.

Il y alloit de temps en temps jouir de la vue de ſon tréſor; &, quoique ce fût le plus ſecrètement qu'il pût, ſa femme & ſon fils en eurent enfin connoiſſance.

Un jour qu'il y étoit allé, de grand matin, & qu'on le croyoit ſorti, ſa famille ne l'ayant point vu rentrer le ſoir; après avoir le lendemain fait enfoncer les portes du caveau; & ouvrir celle de fer, dont la clef étoit reſtée en dehors, trouva le malheureux vieillard étendu entre ſes coffres, les deux bras rongés, & une lanterne à côté de lui, dont la chandelle étoit éteinte.

Sa femme ne tarda pas à quitter *Lyon*, où la ſcène s'étoit paſſée, & vint s'éta-

blir à *Paris* avec son fils, qui épousa une fille de *Le Gendre*, de *Rouen*, & acheta une charge de Maître des Requêtes; lequel ne laissa qu'une fille (*a*), mariée au Duc *de Brissac*, frère aîné de celui d'aujourd'hui.

Law, devenu Catholique en 1720, fut naturalisé & nommé Contrôleur général.

Le Prince *de Conti* lui joua le tour d'envoyer à la banque demander le paiement d'une si grande quantité de billets, qu'on en ramena trois fourgons chargés d'argent.

Law s'en plaignit au *Régent*, qui fit au Prince *de Conti* la réprimande la plus vive.

Lorsque le Duc & la Duchesse *Du Maine* furent arrêtés, le premier Pré-

(*a*) Morte en 1720.

ſident qui ne ſe ſentoit pas net, voulut s'éclaircir de ce que le *Régent* pouvoit en ſavoir; & lui fit demander une audience ſecrette par Mademoiſelle *de la Chauſſeraye*.

Il fut introduit par la porte de derrière dans le cabinet du *Régent*, qu'il trouva avec *la Chauſſeraye*, entrée par la porte ordinaire. Le Magiſtrat débuta par un grand étalage de reſpect & d'attachement inviolable: ſentimens dont il étoit bien aiſe de renouveller l'aſſurance, dans un tems où tant d'autres s'écartoient de leur devoir; & cherchoit, en parlant à lire dans les yeux du Prince, quelle impreſſion faiſoit ſon diſcours. Mais le *Régent* s'obſerva ſi exactement que le Magiſtrat n'appercevant aucun danger, s'échauffa en nouvelles proteſtations, & alloit ſe retirer fort content de lui-même; lorſque le *Régent*, lui préſentant un papier, lui dit froidement: Reconnoiſſez-vous cela?... Liſez.

C'étoit une lettre de la main du premier Préſident, par laquelle il répondoit du Parlement au Roi *d'Eſpagne*, & s'expliquoit ſi clairement, qu'il n'y avoit pas moyen de propoſer de commentaires. Le premier Préſident, frappé comme d'un coup de foudre, tomba proſterné, la goutte l'empêchant de ſe mettre à genoux. Il embraſſa les pieds du *Régent*, en proteſtant de ſes remords & en implorant ſa grace....

Le *Régent*, ſans lui répondre, lui lança un regard d'indignation, & paſſa dans une autre chambre.

La Chauſſeraye, étourdie de cette ſcène, reprocha au premier Préſident de l'avoir engagée à demander cette audience. L'autre, pour toute réponſe, la conjura de ſuivre le *Régent*, & de tâcher de le fléchir.

La Chauſſeraye alla trouver le Prince qui ſe récria ſur le crime & l'audace du Magiſtrat, qu'il vouloit faire arrêter.

« Vous

» Vous êtes trop habile pour cela (lui » dit-elle) en ſoûriant ; vous n'en ferez « rien : cela eſt trop homme pour vous. »

» En voilà un dont vous ferez déſor- » mais tout ce que vous voudrez dans » le Parlement. Vous avez quelquefois » beſoin de pareils C. . . . : il ſuffit de le » tenir entre la crainte & l'eſpérance. » Je vais lui remettre l'eſprit, afin qu'il » ait la force de ſe retirer. »

Sur quoi elle quitte le Prince, vient rejoindre le Magiſtrat, qu'elle trouve plus mort que vif, parvient à le raſſurer, & le remet entre les mains de *Dupleſſis*, qui le conduit à ſon carroſſe.

Le Cardinal *de la Trimouille* étant mort à Rome, & laiſſant l'Archevêché de *Cambrai* vacant, *Dubois* eut l'imprudence de le demander au *Régent*.

Pour entrer en matière : » Monſei- » gneur (lui dit-il) j'ai rêvé cette nuit » que j'étois Archevêque de *Cambrai*. »

Sur quoi le *Régent*, regardant *Dubois* avec mépris — Tu fais des rêves bien ridicules! — Eh! pourquoi ne me feriez-vous pas Archevêque comme un autre? — Toi? Archevêque!.... Miséricorde!

Alors *Dubois* lui cita tous les garnemens que lui & *le Tellier* avoient donnés à l'Eglise.

Le *Régent* ennuyé de la liste & fatigué de la persécution, lui dit: Mais tu es un sacre... Eh! quel autre sacre voudra te sacrer? — Oh! s'il ne tient qu'à cela, Monseigneur, mon affaire est bonne. J'ai mon sacre tout prêt; votre premier Aumônier, l'Archevêque de *Rheims*. Il est dans votre anti-chambre: il sera charmé de la préférence; je vais vous l'amener.

Il vole à l'instant même à l'anti-chambre, dit à *Tressan* la grace que lui, *Dubois*, vient d'obtenir, & le desir qu'a le *Régent* que *Tressan* soit le *Conservateur*. Celui-ci y consent; *Dubois* le prend par la main, le présente au *Régent*,

& redouble de remercîmens. *Treſſan* y ajoute l'éloge du ſujet. Le *Régent* ne répond rien ; ſur quoi *Dubois* ſort, & publie qu'il eſt Archevêque de *Cambrai*, comptant par-là, & ſans doute avec raiſon, arrêter toute demande. Il écrit enſuite à *Néricault Deſtouches* *, qu'il avoit laiſſé à Londres chargé des affaires à ſa place, d'engager le Roi *George* à demander au *Régent* l'Archevêché de *Cambrai* pour le Miniſtre, auteur de l'alliance.

A cette propoſition le Roi d'Angleterre, partant d'un éclat de rire : « Eh! » comment voulez-vous (dit-il à *Deſ-* » *touches*) qu'un Prince Proteſtant ſe » mêle de faire un Archevêque en » *France* ?... Le *Régent* en rira, & » sûrement n'en fera rien. » Pardonnez-moi, *Sire*, (dit *Deſtouches*) il en rira, mais il le fera ; & tout de ſuite il lui préſente une lettre très-preſſante & toute

* Auteur du *Glorieux*, &c.

écrite. « Donne, puiſque cela te fait » plaiſir (dit le Monarque) ; » & il ſigna la lettre.

N. B. Il paroît que le *Régent* jouoit la Comédie lorſqu'il témoignoit de la répugnance à nommer l'Abbé *Dubois* à l'Archevêché de *Cambrai*, puiſqu'il cherchoit dans ce même tems à lui procurer le chapeau de Cardinal, & en avoit même écrit au Pape.

Le *Prétendant*, alors réfugié à *Rome*, étoit dans une telle détreſſe, qu'il avoit offert ſa nomination à *Dubois*, s'il le faiſoit payer de ſa penſion promiſe par le *Régent* : mais l'Abbé n'avoit garde d'accepter cette nomination, qui l'auroit diſcrédité auprès du Roi *George*. Il aima mieux ſe faire un mérite auprès de lui de ce refus, pour l'engager à s'intéreſſer pour lui auprès du *Régent*. Auſſi le Roi *George* ſollicita pour lui le *Régent* ; & engagea même l'*Empereur*, ſur qui il

avoit beaucoup de crédit à en faire autant.

Clément XI étoit assez disposé à donner le chapeau à *Dubois*, pourvu que la *France* voulût concourir à l'ôter au Cardinal *de Noailles*, dont *Dubois* auroit la dépouille, comme le Saint Pere destinoit le même traitement à *Albéroni*, fugitif d'*Espagne*. Sur quoi *Dubois* essaya de le faire arrêter par les *Génois*, pour l'envoyer prisonnier à Rome; mais ils s'y refusèrent.

L'Abbé *Dubois* ayant enfin été nommé à l'Archevêché de *Cambrai*, n'étant que tonsuré, il s'agissoit de prendre les Ordres. Il ne doutoit pas que le Cardinal *de Noailles* ne fût flatté de faire ce petit plaisir à un Ministre puissant qui pouvoit avoir tant d'influence sur le parti

qu'on prendroit à l'égard de la *Conſtitution*. Il ſe trompa : le Cardinal ne voulant pas ſe deshonorer par une complaiſance baſſe & criminelle, refuſa nettement. On lui fit parler par le *Régent* même. Il répondit avec reſpect & modeſtie, & fut inébranlable.

Muni d'un *Bref* pour recevoir tous les Ordres à-la-fois, & d'une permiſſion de l'Archevêque de *Rouen*, il ſe rendit avec l'Evêque de *Nantes* dans une Paroiſſe du Grand Vicariat de *Pontoiſe*, la plus voiſine de Paris, & y reçut les *Ordres* à une Meſſe baſſe.

Le ſacre ſe fit au *Val-de-Grace*, avec la plus grande magnificence. Toute la Cour y fut invitée, & s'y trouva. Les Ambaſſadeurs & les Miniſtres des Princes *Proteſtans* s'y trouvèrent dans une lanterne oppoſée à celle où étoit le *Régent*, dont les grands Officiers faiſoient les honneurs de la cérémonie....Le ſcandale Eccléſiaſtique fut le plus ſuperbe ſpectacle !

Le Duc *de S. Simon*, qui se vantoit d'être le seul homme titré que *Dubois* eût assez respecté pour l'excepter de l'invitation, offrit au *Régent* de s'y trouver, si ce Prince vouloit se respecter assez lui-même pour s'en abstenir; & le *Régent* y avoit consenti. Mais la Comtesse *de Parabère*, Maîtresse alors régnante, ayant passé la nuit avec lui, exigea qu'il iroit. Le Cardinal *de Rohan* voulut être le *Conservateur;* & l'Evêque de *Nantes* qui avoit donné les *Ordres*, premier *Assistant* : le *Régent* pria *Massillon*, nouvellement Evêque de *Clermont*, d'être le second. Soit timidité bourgeoise, soit nécessité, il accepta.

Antoine-Joseph, Comte de Horn, âgé de 22 ans, *Laurent de Mille*, Piémontois, Capitaine réformé dans la *Cornette-Blanche*, & *Lestang*, fils d'un Banquier Flamand, âgé de 20 ans, ayant

complotté d'aſſaſſiner un riche Agioteur, le conduiſirent dans un cabaret de la rue de *Veniſe*, & l'y poignardèrent. Le Comte *de Horn* & *Mille* furent arrêtés ; *Leſtang*, qui ſe faiſoit appeller le Chevalier *Deſcamps*, ſe ſauva. Le procès ne fut pas long ; & dès le mardi ſuivant 26 Mars : l'un & l'autre furent roués vifs.

Le *Régent* fut aſſiégé de toutes parts pour accorder la grace, ou du moins une commutation de peine.

On n'inſiſta pas ſur le premier article ; mais on redoubla de ſollicitations ſur l'autre. On repréſenta que le ſupplice de la roue étoit ſi infamant, qu'une fille de la Maiſon *de Horn* ne pourroit, juſqu'à la troiſiéme génération, entrer dans aucun *Chapitre*. On eſſaya de le toucher par l'honneur que le coupable avoit de lui être allié, par *Madame*.... « Eh bien ! » (dit-il) j'en partagerai la honte : cela » doit conſoler les autres parens. »

Cependant il fut près d'accorder la commutation de peine : mais *Law* & l'Abbé *Dubois* l'en détournèrent, & lui firent sentir la nécessité de maintenir (surtout dans cet instant) la sûreté publique ; & que le peuple crieroit contre cette distinction de supplice, pour un crime si noir & si vulgairement connu.

Lorsque les parens & alliés eurent perdu toute espérance de fléchir le *Régent*, le Prince *de Robec* & le Prince *d'Isenghien*, que le coupable touchoit de plus près que d'autres, trouvèrent le moyen de pénétrer jusque dans la prison du criminel, & l'exhortèrent à se soustraire à la honte du supplice, en prenant un poison qu'ils lui apportoient. Mais le coupable les ayant obstinément refusés : » Va, malheureux ! (lui dirent-ils en » le quittant) tu n'est digne de périr que » par la main du bourreau. »

Le Comte *de Horn*, avant son crime, étoit connu pour un escroc & un mau-

vais ſujet de tout point. Sa famille informée de ſa mauvaiſe conduite, avoit envoyé un Gentilhomme pour payer ſes dettes & le ramener dans ſa patrie, ou de gré, ou de force, en obtenant du *Régent* un ordre de le faire ſortir de Paris : mais, malheureuſement, il n'y arriva que le lendemain du crime.

Le *Régent* ayant adjugé la confiſcation des biens du Comte *de Horn* au Prince *de Horn*, celui-ci lui écrivit la lettre ſuivante :

Je ne me plains pas, Monſeigneur, de la mort de mon frère ; mais je me plains de ce que V. A. ait violé en ſa perſonne, les droits du Royaume, de la Nobleſſe & de la Nation. Je vous remercie de la confiſcation de ſes biens : je me croirois auſſi infâme que lui, ſi je recevois jamais aucune grace de vous. J'eſpère que Dieu & le Roi, vous rendront quelque jour une juſtice auſſi exacte que vous l'avez rendue à mon malheureux frère.

Le projet de la Conjuration d'*Eſpagne* étoit de faire révolter le Royaume contre le *Régent*; de mettre le Roi d'*Eſpagne* à la tête du Gouvernement de France, & ſous lui le Duc *Du Maine*. On comptoit ſur l'union des Parlemens; & tout le projet étoit traité aſſez énigmatiquement dans des lettres qui pouvoient être ſurpriſes.

Mais *Albéroni* voulut, avant que d'éclater, voir des plans arrêtés, & les noms de ceux dont on devoit ſe ſervir. Comme il étoit très-dangereux de confier ces détails à un courrier, que l'Abbé *Dubois* pouvoit faire enlever; *Célamare* imagina qu'il n'y avoit rien de moins ſuſpect que le jeune Abbé *Portocarero*, neveu du Cardinal de ce nom, & *Montéléon*, fils de l'Ambaſſadeur d'*Eſpagne* en *Angleterre*, qui retournoient enſemble en *Eſpagne*.

Ce fut *La Fillon* qui fit avorter cette intrigue. Le Secrétaire du Prince de

Célamare avoit un rendez-vous chez cette femme, avec une de ses filles, le jour que partoit l'Abbé *Portocarero*. Il y vint tard, & s'excusa sur ce qu'il avoit été occupé à des expéditions de lettres fort importantes, dont il falloit charger des Voyageurs.

Le Fillon laissa nos amans ensemble, & alla sur le champ rendre compte à l'Abbé *Dubois* de ce qu'elle avoit entendu. Aussi-tôt on expédia un courrier muni des ordres nécessaires pour avoir main-forte.

Il joignit les Voyageurs à *Poitiers*, les fit arrêter & saisir tous leurs papiers, qu'il rapporta à Paris, le jeudi 11 décembre, précisément à l'heure où le *Régent* entroit à l'*Opéra*. L'Abbé ouvrit le paquet, eut le tems de tout examiner, & de mettre en réserve ce qu'il voulut.

Au sortir de l'*Opéra*, l'Abbé voulut rendre compte au *Régent* de la capture.

Tout autre que ce Prince auroit été pressé de s'éclaircir d'un fait aussi important : mais c'étoit la précieuse heure du plaisir !... Et l'Abbé eut jusqu'au lendemain, assez tard, pour prendre ses mesures avant que de conférer avec le *Régent*.

Comme l'Abbé *Dubois* faisoit la revue des papiers du Prince *de Célamare*, & que *Le Blanc* alloit ouvrir une cassette : » M. *Le Blanc*, (dit l'Ambassadeur), » cela n'est pas de votre ressort : ce sont » des lettres de femmes. Laissez cela à » l'Abbé ; qui toute sa vie a été *M*....»

Le Parlement vouloit instruire secrètement le procès de *Law* : des Commissaires nommés d'office avoient déjà entendu des témoins ; & l'on ne se proposoit pas moins que de se saisir du cou-

ble, de terminer son procès en deux heures de tems, de le faire pendre dans la cour du *Palais*, les portes fermées, & de les ouvrir ensuite pour donner au public le spectacle du cadavre. Le *Régent* en fut averti.

On prétend que ce fut par le Président *Dodun*, qui, depuis, fut Contrôleur général.

Le Pape ayant refusé à trois Archevêques, douze Evêques & quantité d'Abbés, des *Bulles*, s'ils ne se soumettoient à des conditions contraires à nos *Libertés*; le *Régent* défendit au Cardinal *de la Trimouille*, notre Ambassadeur à *Rome*, de recevoir aucune de ces *Bulles*, si on ne les donnoit pas toutes conformes à nos droits & usages. Il nomma même une commission, prise du *Conseil de Régence*, pour statuer sur les moyens de se passer du Pape.

Mais la commiſſion n'eut pas le tems de travailler beaucoup. A peine en fut-on inſtruit à *Rome*, que le Pape fit partir un Courrier avec toutes les *Bulles*, dans la forme ordinaire.

La Comteſſe *de Sabran* ayant voulu profiter d'un moment de débauche pour faire au *Régent* une queſtion ſur quelque affaire d'Etat ; il la mena devant une glace, & lui dit : « Regarde-toi !.... » Et vois ſi c'eſt à un auſſi joli viſage » qu'on doit parler d'affaires ? ».

Il fut défendu à tout Particulier d'avoir chez lui plus de 500 liv. d'eſpèces. On fit des perquiſitions juſques dans les Maiſons Religieuſes, & on récompenſa les dénonciateurs. Ce qui fit dire à Mylord *Stair* : Qu'on ne pouvoit plus

douter de la catholicité de *Law*, puiſqu'il établiſſoit l'*Inquiſition* en *France*, apres avoir prouvé la *Tranſubſtantiation* par le changement des *eſpèces* en papier.

Law étoit Ecoſſois, ſe donnant pour Gentilhomme ; il étoit grand, bien fait, d'une figure agréable & noble, de beaucoup d'eſprit, d'une politeſſe diſtinguée, avec de la hauteur ſans inſolence. Sa femme, ou plutôt celle qui paſſoit pour l'être, étoit une Angloiſe de qualité, d'un caractère altier, que les baſſeſſes de nos grandes Dames rendirent bientôt impertinente.

Le Nonce *Maffei*, qui vint cette année en *France*, étoit fils d'un Trompette de la ville de *Florence*. Il étoit arrivé de la plus baſſe domeſticité à la Prélature. Il avoit beaucoup d'eſprit,

de probité, & des mœurs très-régulières.

Le Parlement ayant attaqué le Duc *de la Force* pour monopole, plusieurs Pairs présentèrent au Roi une requête, par laquelle ils prétendirent que les Pairs n'ont d'autre Juge que le Roi; qu'on ne peut instruire, en matière criminelle, des procès intentés à un Pair, qu'en vertu d'une commission particulière, adressée à tel ou tel Tribunal que le Roi juge à propos de choisir; & qu'alors ce Tribunal juge, conjointement avec les Pairs.

Le *Régent*, avant de décider la question, voulut l'entendre discuter au Conseil par les Pairs de l'un & de l'autre parti.

Le Duc *de S. Simon* défendit vivement le Duc *de la Force*, quant à l'in-

compétence du Parlement ; le Duc *de Noailles*, du parti contraire, n'osa répondre, & allégua qu'il n'étoit pas prêt. Le Prince *de Conti* & la plûpart des Pairs, pour toute réponse au Duc *de S.. Simon*, déclarèrent au *Régent* qu'ils s'en tenoient aux remontrances du Parlement. Par crainte il avoit évoqué l'affaire au Conseil ; par ce motif, il se détermina pour l'avis le plus nombreux, & renvoya l'affaire au Parlement.

Il n'est pas facile de prononcer sur les prétentions respectives du Parlement & des Pairs. Ceux qui nient la compétence du Parlement, croient prendre un parti plus noble ; ceux qui la reconnoissent, un parti plus sûr.

Dubois faisoit toujours solliciter à *Rome* le chapeau de Cardinal. Pour donner plus de poids à sa sollicitation,

il proposa au Cardinal *de Rohan* d'aller presser la promotion, avec promesse de lui procurer le premier Ministère à son retour. Il se disposoit à partir lorsqu'on apprit la mort du Pape. Le Cardinal partit pour le *Conclave*, muni de tout l'argent nécessaire. Il prit *Tencin* pour son Conclaviste, & laissa en dehors *Laffiteau* pour recevoir les léttres de *Dubois*, qu'il venoit régulièrement leur lire.

Il écrivoit à *Dubois*, le 5 Mai, que malgré la prétendue impénétrabilité du *Conclave*, il y entroit toutes les nuits, au moyen d'une fausse clef, à travers de cinq corps-de-garde. *Tencin*, de son côté, prit des mesures dignes de lui & de son commettant. Il offrit au Cardinal *Conty* de lui procurer la *Tiare* par la faction de la *France* & des autres partisans bien payés, si *Conty* vouloit s'engager par écrit de donner après sa nomination le chapeau à l'Abbé *Dubois*. Le marché

fait & signé; & *Tencin* intrigua si efficacement, que *Conty* fut élu Pape, le 8 Mai.

Après l'exaltation, *Tencin* somma le Pape de sa parole. Le Pontife répondit qu'il se reprocheroit éternellement de n'être parvenu au Pontificat, que par une espèce de simonie : mais qu'il n'aggraveroit pas sa faute par la prostitution du Cardinalat à un sujet indigne. *Tencin*, voyant qu'il ne pouvoit rien obtenir, menace le Saint Père de rendre son écrit public. Sur quoi le Pape, effrayé, crut qu'il valoit mieux éviter ce scandale à l'Eglise. Il balançoit pourtant encore, lorsque *Seglione*, son Secrétaire, vint dire à *Tencin* que son Maître avoit grande envie d'une bibliothèque; mais qu'on en demandoit douze mille écus, & qu'il ne les avoit pas. La somme fut aussitôt comptée; & cette générosité emportant la balance, le Pape nomma *Dubois* le 16 Juillet. Mais il n'étoit pas à la fin de ses peines.... *Tencin* ne vou-

lant pas avoir été l'instrument gratuit d'une infamie, résolut d'en tirer parti, pour se faire lui-même Cardinal, en fit impudemment la proposition au Pape, & lui déclara qu'il ne rendroit le billet qu'à cette condition.

Le Saint Père ne put se déterminer à faire jouir *Tencin* de sa perfidie. Il en tomba malade &, ne fit plus que languir.

Une noire mélancolie, causée par son dépit & ses remords, entretenue par la présence de *Tencin*, resté Ministre de *France* à *Rome*, mit *Innocent XV* au tombeau.

Le jour que *Dubois* reçut sa calotte de la main du Roi; après avoir fait son remercîment, il détacha sa Croix épiscopale, & la présenta à l'Evêque de *Fréjus*, en le priant de la recevoir: « Parce que (dit-il) elle portoit bonheur. » *Fleury* la reçut, en rougissant,

aux yeux du Roi & de toute la Cour : & qui pis eſt, fut obligé, en courtiſan ſoumis, de s'en décorer. Ce qui lui attira nombre de plaiſanteries.

Le *Régent*, qui avoit remarqué le goût du Roi pour ſon Précepteur, lui propoſa l'Archevêché de *Reims*, comme un ſiége de la première diſtinction. Le Roi l'envoya chercher ſur le champ, & lui apprit le préſent qu'il lui faiſoit.

Fleury ſe confondit en remercîmens reſpectueux : mais refuſa d'être premier Duc & Pair de *France*. Le *Régent* inſiſta inutilement, & finit par le prier d'accepter, du moins l'Abbaye de *Saint Etienne de Caen*. *Fleury* accepta ce bénéfice ſimple, de 70000 livres de rente ; & fit mettre ſon refus de l'Archevêché dans toutes les gazettes.

Le *Régent* donna, cette année, l'Evêché de *Laon* à l'Abbé de *Saint-Albin*, bâtard non reconnu qu'il avoit eu de la *Florance*.

Quand il voulut, en conséquence, se faire recevoir au Parlement, il fut arrêté par la difficulté de pouvoir articuler ni père, ni mère, ni par conséquent produire un nom. Cet obstacle, à la mort de *Dubois*, lui valut l'Archevêché de *Cambrai*.

Dubois ayant terminé une négociation qui intéressoit fort le *Régent*, (le mariage du Roi avec l'Infante d'*Espagne*, & celui de Mademoiselle *de Montpensier* avec le Prince des *Asturies*;) le Duc de *Saint-Simon* fut déclaré Ambassadeur extraordinaire pour aller faire la demande de la Princesse. Une de ses principales instructions, étoit de voir & de cultiver beaucoup le Jésuite d'*Aubenton*, Confesseur du Roi. A leur

première entrevue, le Jéſuite dit à l'Ambaſſadeur : Que l'intention du Roi étoit que la jeune Infante fût inſtruite par un Jéſuite ; qu'il mouroit auſſi d'envie de prier M. l'Ambaſſadeur de demander, de ſa part, au Roi ſon neveu, de prendre un Confeſſeur Jéſuite ; & termina ſon diſcours par offrir ſes ſervices pour la *Grandeſſe* que deſiroit l'Ambaſſadeur. *Dubois* fit nommer le Père *Linière*, ſous prétexte que la nomination d'un Confeſſeur Jéſuite étoit une condition ſtipulée par l'*Eſpagne*.

L'Electeur de *Cologne*, frère de l'Electeur de *Bavière*, étant à *Valenciennes*, annonça qu'il prêcheroit le 1er. avril. La foule fut prodigieuſe à l'Egliſe. L'Electeur étant en chaire ſalua gravement l'auditoire, fit le ſigne de la croix, & cria : *Poiſſon d'avril !* Puis deſcendit, tandis que des trompettes & des cors-de-chaſſe

de-chaſſe faiſoient un tintamare digne d'une pareille *ſcène*.

Lorſque le *Régent* ſacrifia *Nocé*, qu'il aimoit beaucoup, à l'empire que le Cardinal *Dubois* avoit pris ſur lui, quelqu'un dit à *Nocé*, pour le conſoler: que cette diſgrace ne ſeroit pas de longue durée. « Qu'en ſavez-vous, (dit-il)? » Je le ſais, répondit l'autre, du *Régent* » même. Qu'en ſait-il, répliqua *Nocé*. »

Le Cardinal *Dubois*, au retour de *Tencin*, qui revenoit de Rome, le crut très-propre à le ſervir dans le dernier & le plus grand de ſes projets ambitieux, & l'endoctrina en conſéquence.

Dans une audience que *Tencin* eut du *Régent*, après lui avoir dit combien la Cour de *Rome* étoit ſatisfaite de la conduite & des talens du Cardinal *Dubois*, il inſinua au Prince que cette Cour

s'attendoit à le voir bientôt Premier Miniſtre; & que jamais *Son Alteſſe* ne pouvoit faire un meilleur choix pour ſa tranquillité & pour le bien de l'Etat.

A peine *Tencin* eut-il effleuré cette matière, que le *Régent* voyant de quoi il s'agiſſoit, dit (en l'interrompant): » Que diable veut donc le Cardinal ? je » lui laiſſe toute l'autorité d'un premier » Miniſtre : il n'eſt pas encore content, » il en veut le titre !.... qu'en fera-» t-il ? Combien de tems en jouira-t-il ? » il eſt tout pourri de v..... Celui qui » l'a viſité m'aſſure qu'il ne pourra » vivre ſix mois. »

Cela eſt-il bien vrai, Monſeigneur ? — Très-vrai. Je te le ferai dire. — Cela étant, je vous conſeille de le déclarer Premier Miniſtre, plus tôt que plus tard ; Nous approchons de la Majorité du Roi ; vous conſerverez, ſans doute, la confiance de *Sa Majeſté*, due à vos ſervices & à vos talens. Mais enfin, vous

n'aurez plus d'autorité propre !....Un grand Prince, comme vous, a toujours des ennemis & des jaloux : ils chercheront à vous aliéner le Roi : ceux qui l'approchent de plus près ne vous ſont pas les plus dévoués ; vous ne pouvez, à la fin de votre *Régence*, vous faire nommer Premier Miniſtre ?... Faites le Cardinal..... A ſa mort, vous ſuccéderez au titre qui n'aura pas été établi pour vous, & auquel le public ſera déjà accoutumé. Ce raiſonnement frappa le Prince, & *Dubois* fut Premier Miniſtre.

Dubois s'étoit marié, jeune, dans un village du *Limouſin*, avec une jolie Payſanne. La miſère les obligea de ſe ſéparer à l'amiable. Ils convinrent que la femme gagneroit ſa vie comme elle pourroit, & que le mari iroit tenter fortune à *Paris*.

Lorſqu'il fut parvenu à l'Epiſcopat,

il craignit la révélation d'un engagement qui paſſoit les *Libertés de l'Egliſe Gallicane*. Il en fit confidence à *B...*, Intendant de *Limoges*, qui trouva le moyen d'enlever la feuille du Regiſtre de célébration & la minute du Notaire.

La place de Miniſtre & Secrétaire d'Etat de la Guerre, fut la récompenſe de ſon adreſſe & de ſa diſcrétion.

La femme du Cardinal *Dubois*, après la mort de ſon mari, vint à *Paris*, où elle a vécu dans l'opulence & l'obſcurité plus de vingt-cinq ans. Elle étoit fort unie avec ſon beau-frère, & elle n'avoit point d'enfans.

La Ducheſſe *de Berri* avoit pris un appartement aux *Carmélites* de la rue *Saint-Jacques*, où elle ſe retiroit la veille des grandes fêtes. Elle y couchoit & y mangeoit avec les Réligieuſes,

assistoit même aux Offices de jour & de nuit. De-là, retournoit aux *Orgies du Luxembourg.*

Le *Régent*, pour édifier le public, ainsi que sa fille, marcha, en grand appareil, le jour de *Pâques* 1716, à *Saint-Eustache*, & y communia.

Le contraste de sa vie habituelle & de cet acte de religion, fit le plus mauvais effet du monde.

Le Comte *Maffei*, Vice-Roi de *Sicile* en 1716, prit si bien ses mesures, qu'une nuit tous les Jésuites, tant Pères que Frères, sains ou malades, furent enlevés, embarqués, deux jours après débarqués sur les côtes de l'Etat Ecclésiastique, & abandonnés à leur bonne ou mauvaise fortune.

Ils se rendirent, comme ils purent,

à *Rome*; où le Pape, quoique très-embarrassé de cette inondation de Moines, n'en devint pas plus traitable avec le Gouvernement de *Sicile*.

Mais la Chambre Apostolique se lassant bientôt de fournir la subsistance à tant de commensaux, on vit un beau jour affiché dans *Rome* un ordre à tous les Proscrits de sortir de la ville, sous des peines très rigoureuses, auxquelles il fallut obéir. Ils voulurent rentrer dans la *Sicile*. Mais le Comte *Maffei* s'étant montré inflexible, ils se répandirent dans les campagnes d'*Italie*, où la plûpart périrent de misère.

La *France* a toujours le choix du *Nonce*. Le Pape présente trois sujets, entre lesquels elle choisit, & peut rejetter tous les trois. L'Empereur & l'Espagne ont le même privilège.

Le Cardinal *Dubois* vouloit faire revivre pour lui l'ancienne Souveraineté de *Cambrai*. Il écrivit à *Chavigni*, à *Madrid*, d'en chercher les titres en *Eſpagne*.

« Si le Roi *d'Eſpagne* (dit-il, dans ſa » lettre) a été uſurpateur, comme il » le paroît par les proteſtations que les « Archevêques ont toujours faites, le » Roi *d'Eſpagne* eſt injuſte détenteur. »

Chavigni ne put réuſſir dans ces recherches.

Le jour de Pâques, qui ſuivit la promotion de *Dubois* au Cardinalat, s'étant éveillé plus tard qu'à ſon ordinaire, il s'emporta en juremens contre ſes valets, de ce qu'ils l'avoient laiſſé dormir ſi long-tems un jour où il devoit dire la Meſſe. On ſe preſſa de l'habiller, toujours jurant. Quand il le fut, il fit appeller un Secrétaire, & oublia d'aller

dire la Messe, & même d'aller l'entendre.

Le *Régent* fut charmé de la mort de ce Ministre.

Le jour qu'on lui fit l'opération, l'air, extrêmement chaud, tourna à l'orage; & ce Prince ne put s'empêcher de dire : » J'espère que ce tems-là fera partir mon » drôle ! »

Dubois jouissoit, à sa mort, de deux millions de revenu, sans compter un argent comptant & un mobilier immense.

La Duchesse *de Phalaris*, entre les bras de qui mourut le *Régent*, étoit du *Dauphiné*, & se nommoit *d'Harancour*. Elle avoit épousé un Aventurier, Duc du Pape, qui se nommoit *George d'Entraignes*, fils d'un Financier, dont *Boileau* parle dans sa première Satire, sous

le nom de *Gorge*. Il y avoit *George* dans la première Edition :

Que *Gorge* vive ici, puiſque *Gorge* y veut vivre.

Un homme s'étant aviſé de faire l'éloge du Duc *de Chartres*, en préſence du *Régent*, ſur la grace avec laquelle il avoit danſé dans un Ballet : « Savez-» vous (dit le père) que j'envoie faire » f..... ceux qui me font de pareils com-» plimens ? »

Un jeune Seigneur Anglois, à ſon retour de *France*, ayant dit au Roi *Guillaume*, que ce qui lui avoit paru de plus plaiſant à la Cour de *France* étoit, que le Roi eût une vieille Maîtreſſe, & un jeune Miniſtre (*Barbézieux*). « Cela » doit vous apprendre, jeune homme, » (dit *Guillaume*) qu'il ne fait uſage, » ni de l'une, ni de l'autre. »

Charlotte-Chriſtine-Sophie de Volfenbutel, femme du *Czarovitz Aléxis*, fils de *Pierre Premier*, *Czar de Moſcovie*, & ſœur de la femme de l'Empereur *Charles VI*, nâquit le 25 Août 1694. Cette Princeſſe, avec de la beauté, de l'eſprit, des grâces & de la vertu, devint l'objet de l'averſion de ſon mari, le plus féroce des hommes. Il eſſaya pluſieurs fois de l'empoiſonner; mais le contre-poiſon la ſauva.

Enfin il lui donna un jour un ſi furieux coup de pied dans le ventre, étant groſſe de huit mois, qu'elle tomba évanouie & noyée dans ſon ſang. *Pierre Premier* étoit alors dans un de ſes voyages. Son fils, perſuadé que cette malheureuſe Princeſſe n'en pouvoit revenir, partit à l'inſtant pour ſa maiſon de campagne.

La Comteſſe de *Coniſmark*, mère du Maréchal de *Saxe*, étoit auprès de la Princeſſe lorſqu'elle accoucha d'un en-

ſant mort, & en prit tous les ſoins poſſibles. Mais prévoyant, ſi elle en revenoit, qu'elle périroit tôt ou tard par la férocité du *Czarovitz*, elle imagina un moyen de la ſauver, en gagnant les femmes de la Princeſſe, & de-là manda au mari que la femme & l'enfant étoient morts. Sur quoi le *Czarovitz* manda qu'on les enterrât auſſitôt & ſans cérémonies. On dépêcha des Courriers au *Czar* & dans toutes les Cours, & l'Europe prit le deuil d'une buche qu'on avoit enterrée.

Cependant la Princeſſe tranſportée dans une chambre écartée, reprit peu-à-peu ſa ſanté & ſes forces. Alors, munie de quelques pierreries & de l'or que lui procura la Comteſſe, vêtue en femme du commun, elle partit avec un vieux Domeſtique de confiance, Allemand, qui paſſoit pour ſon père, & ſe rendit à Paris. Elle y fit peu de ſéjour, prit une femme pour la ſervir, paſſa dans

un de nos ports, & s'embarqua pour la *Louisiane*.

Sa figure lui attira d'abord l'attention des habitans, parmi lesquels un Officier de la Colonie, nommé *Dauband*, qui avoit été en *Russie*, la reconnut.

Il avoit pourtant peine à se persuader qu'une femme dans un tel état, fût la belle-fille du *Czar Pierre*. Pour s'en assurer davantage, il offrit ses services au prétendu père. Une liaison plus particulière se forma par degrés, & ils en vinrent jusqu'à faire une société pour monter ensemble une habitation à frais communs.

On apprit, quelque tems après, dans la Colonie, par les Gazettes, la mort du *Czarovitz*. *Dauband* déclara pour lors à la Princesse qu'il la connoissoit & offrit de tout abandonner pour la reconduire en *Russie*.

Mais la veuve du *Czarovitz*, se trouvant plus heureuse qu'elle ne l'avoit été auprès du Trône, refusa de sacrifier

la tranquillité de son état obscur, à tout ce que l'ambition lui pouvoit offrir. Elle exigea seulement de *Dauband* le secret le plus inviolable, & de se conduire avec elle comme il avoit fait jusques-là.

Il en fit le serment, & son intérêt suffisoit pour l'y rendre fidèle. La beauté, l'esprit & les vertus de la Princesse, avoient fait la plus vive impression sur lui, & l'habitude de vivre ensemble l'avoit fortifiée. Il étoit aimable & encore jeune; & comme elle l'avoit toujours supposé dans l'ignorance de ce qu'elle étoit; les attentions respectueuses de *Dauband* pour elle n'en avoient été que plus flatteuses. Elle n'y avoit donc pas été insensible. Ils continuèrent de vivre comme à l'ordinaire; mais ils se devenoient de jour en jour plus chers l'un à l'autre.

Le vieux Domestique, qui passoit pour le père de la Princesse, étant venu à mourir, elle & *Dauband*, tous deux

jeunes ne pouvoient plus décemment vivre enſemble auſſi habituellement qu'ils faiſoient quand elle y paroiſſoit autoriſée par un père. *Dauband* le fit ſentir à la Princeſſe, & ſaiſit ce moment pour lui faire l'aveu de tout ce qu'il ſentoit pour elle, & pour lui repréſenter qu'ayant une fois renoncé à toute idée de grandeur, elle pouvoit auſſi l'accepter pour époux, s'il ne lui étoit pas déſagréable, & cacher d'autant mieux par-là ſon premier état. Elle y conſentit : & celle qui étoit d'abord deſtinée à régner ſur la *Ruſſie*, & dont la ſœur régnoit à *Vienne*, devint la femme d'un ſimple Officier d'Infanterie. Elle en eut, dès la première année de leur mariage, une fille, qu'elle nourrit elle-même, qu'elle éleva, & à qui elle enſeigna le *François* & l'*Allemand*.

Il y avoit dix ans qu'ils vivoient dans cette heureuſe médiocrité où l'amour réciproque de deux époux tient lieu de

tous les autres biens, lorſque le mari fut attaqué de la fiſtule ; & que la femme, alarmée des dangers de l'opération, voulut qu'elle ſe fît à Paris.

Ils vendirent leur habitation, & s'embarquèrent ſur le premier vaiſſeau prêt à partir. Arrivés à Paris, *Dauband* y fut mis entre les mains du plus habile Chirurgien. Sa femme lui rendit tous les ſoins de l'épouſe la plus tendre, & ne le quitta pas un inſtant que la guériſon ne fût parfaite. Ils penſèrent enſuite à prendre un parti qui pût aſſurer leur petite fortune. *Dauband* ſollicita à la Compagnie des Indes un emploi dans l'Iſle *de Bourbon*, & en obtint la Majorité.

Pendant que le mari ſuivoit les affaires, la femme alloit quelquefois prendre l'air avec ſa fille, aux *Tuileries*.

Un jour qu'elles y étoient ſur un banc, & qu'elles cauſoient en *Allemand*, pour n'être point entendues de ceux qui étoient à côté d'elles, le Ma-

réchal *de Saxe*, en paſſant & entendant des femmes parler ſa langue, s'arrêta pour les conſidérer. La mère levant alors les yeux, & les baiſſant auſſitôt qu'elle reconnut le Maréchal, lui fit voir un tel embarras, qu'il s'écria : » Quoi, Madame ! ſeroit-il poſſible ?... » Elle ne lui permit point d'achever, ſe leva, & le tirant à l'écart, lui avoua ce qu'elle étoit, lui demanda le plus grand ſecret, le pria de la quitter, & de venir chez elle apprendre ce qui la concernoit.

Le Maréchal y alla le jour ſuivant. Elle lui fit le récit de ſes aventures, & de la part qu'y avoit eue la Comteſſe de *Coniſmark*, mère du Maréchal. Elle le conjura, en même tems, de ne rien révéler au Roi, juſqu'à la concluſion d'une négociation qu'elle avoit commencée, & qui ſeroit terminée avant trois mois. Le Maréchal le lui promit, & la voyoit, elle & ſon mari, de tems en tems, *incognito*.

Cependant le délai qu'elle avoit demandé étoit près d'expirer, lorſque le Marechal étant allé la voir, apprit qu'elle étoit partie depuis deux jours avec ſon mari, nommé à la Majorité de l'iſle *de Bourbon*

Le Maréchal alla, ſur le champ, rendre compte au Roi de tout ce qui regardoit la Princeſſe. Le Roi fit appeler le Miniſtre de la Marine (c'étoit, je crois, M. *de Machault*); &, ſans lui dire le *pourquoi*, lui ordonna d'écrire au Gouverneur de l'iſle *de Bourbon*, de traiter M. *Dauband* avec la plus grande conſidération. Le Roi écrivit en même tems à la Reine *de Hongrie*, avec qui nous étions en guerre, & l'informa du ſort de ſa tante. La Reine remercia *Louis XV*, & lui adreſſa pour la Princeſſe une lettre, par laquelle elle l'invitoit à venir auprès d'elle : mais à condition de ſe ſéparer de ſon mari & de ſa fille, dont le Roi vouloit bien prendre

ſoir. La Princeſſe refuſa de telles conditions, & demeura avec ſon mari juſqu'en 1747, qu'il mourut. Sa fille étant morte auſſi, la Princeſſe ne tenant plus à rien, revint à Paris, & ſe logea à l'Hôtel du *Pérou*. Son deſſein étoit de ſe mettre dans un couvent; mais la Reine de *Hongrie* lui offrit de venir ſe fixer à *Bruxelles*, avec une penſion de vingt mille florins. J'ignore ſi elle y alla : mais je ſais qu'elle eſt, depuis ſix ans, à *Vitri*, à une lieue de Paris, (j'écris ceci en 1772) où elle vit fort retirée, avec trois Domeſtiques, dont un Nègre. On la nomme Madame *de Moldack*. J'ignore qui étoit M. *de Moldack*, & quand elle l'épouſa. Elle eſt encore veuve : je la vis en 1768, à la promenade.

Quand on remit à *Louis XIV* l'état des ſommes que le Château & les Jardins de *Verſailles* avoient coûtées; après avoir

vu le définitif du compte, il le jetta au feu. L'article du plomb, pour le château & les conduits d'eau, étoit de trente-deux millions.

La Princeſſe *de Conti*, mère du Prince *de Conti* d'aujourd'hui (1771) diſoit à ſon mari : « Je puis faire des Princes du » Sang ſans vous, & vous n'en pouvez » faire ſans moi. »

Les *Jéſuites* ont par-tout des confrères Laïques, qui font les mêmes vœux ; à l'exception de celui de chaſteté. Ils en ont même qui ſont extérieurement *Proteſtans*. Le Secrétaire d'Etat *Deſnoyers* étoit *Jéſuite* laïque. *Jean III*, Roi de Portugal, mort en 1557, un an après *S. Ignace*, étoit *Jéſuite*, & avoit un Bref du Pape pour garder ſa couronne.

Maximilien, Duc *de Bavière*, eſt mort *Jéſuite*, en 1726. Il fit bâtir, à *Munich*, la Maiſon des *Jéſuites*.

N. B. On en pourroit citer bien d'autres !

La ſignature des fils & filles de *France* n'eſt que du nom de baptême, ſans aucune addition.

Manſard, Surintendant des bâtimens, uſoit avec *Louis XIV* de la flatterie la plus coquine. Il lui préſentoit quelquefois des plans où il laiſſoit des choſes ſi abſurdes, que le Roi les voyoit du premier coup-d'œil. Là-deſſus *Manſard* à tomber en admiration, & à s'écrier : » Que le Roi n'ignoroit rien ! & en » ſavoit en architecture, plus que les » Maîtres mêmes. »

On a ſoupçonné *Racine* d'en avoir uſé ainſi dans ſa partie, au ſujet d'*Athalie* & d'*Eſther*.

Le Maréchal *de Montrevel* étant à table chez *Biron*, Père du Maréchal d'aujourd'hui, & Colonel des *Gardes Françoises*, on versa une salière sur lui. Il en fut si effrayé, qu'il s'écria qu'il étoit mort!... Il tomba en foiblesse; on l'emporta chez lui; la fièvre le prit, & il mourut au bout de quatre jours, en 1718. Cet événement fortifia la superstition des gens aussi sots que lui. Il étoit d'ailleurs d'une grande valeur: il ne laissa que deux filles, qui furent les Comtesses *de Flavacourt* & *de Haute-Feuille*.

Castel dos Rios, Ambassadeur d'*Espagne* en *France*, en 1699, avoit dans ses instructions de faire révoquer le décret de *Sorbonne*, qui condamnoit le livre de *Marie d'Agreda*; & de faire établir en *France* le dogme de l'*Immaculée Conception*.

Le Duc *d'Albe*, père de celui qui vint Ambaſſadeur en *France* en 1704, ayant perdu ſa maîtreſſe, qui s'étoit enfuie, faiſoit dire des Meſſes pour que Dieu lui fît la grace de la retrouver. c'étoit d'ailleurs un homme d'eſprit.

La Ducheſſe *d'Albe*, bru de celui dont je viens de parler, fit prendre à ſon fils, malade à *Paris*, en potions & en lavemens, des Reliques pulvériſées. L'enfant n'en mourut pas moins, au grand étonnement de la mère !

L'Abbé *de Vatteville*, frère du Baron, Ambaſſadeur à *Londres*, fut d'abord Colonel du Régiment de *Bourgogne*, pour le Roi d'*Eſpagne*, *Philippe IV*; & ſe diſtingua par pluſieurs actions d'éclat. Mécontent d'un paſſe-droit, il quitta le ſervice & ſe fit *Chartreux*. Après

avoir fait ſes vœux, s'ennuyant de la ſolitude, il ſe procura quelque argent de ſa famille, ſans laiſſer ſoupçonner ſon deſſein, fit acheter par un affidé, un habit de cavalier, des piſtolets & une épée, ſe traveſtit une nuit dans ſa cellule, & prit le chemin du jardin. Soit haſard, ſoit ſoupçon de la part du Prieur, ils ſe rencontrèrent. *Vatteville* le poignarda ſur le champ, & tout de ſuite ſauta la muraille de l'enclos, où on lui tenoit un cheval prêt. Il s'éloigna promptement, & ne s'arrêta que lorſqu'il le fallut pour rafraîchir ſon cheval.

Ce fut dans un lieu écarté, où il n'y avoit pour toute habitation qu'une Auberge : il fit mettre à la broche un gigot & un autre morceau de viande, qui étoit tout ce qui s'y trouvoit alors. A peine commençoit-il à manger, qu'un Voyageur arrive ; & ne trouvant plus rien, ne doute pas que le premier arrivé ne veuille bien partager un dîner qui ſem-

bloit ſuffiſant pour deux : mais *Vatteville* prétend qu'il n'y en a pas trop pour lui. La querelle devient vive, & le nouveau venu s'empare de l'un des deux plats. *Vatteville*, ne pouvant le lui arracher, tire un de ſes piſtolets, lui en caſſe la tête, met l'autre ſur la table, & menace l'Hôteſſe & un Valet accourus au bruit, de les traiter de même s'ils ne ſe retirent, & ne le laiſſent dîner en paix. Il s'éloigna enſuite au plus vîte, eſſuya des fortunes diverſes dans ſes voyages, & finit par ſe retirer dans les Etats *du Grand Seigneur*, où il prit le *turban*, obtint du ſervice, & ſe diſtingua aſſez pour devenir *Bacha* & avoir le Gouvernement de quelques places dans la *Morée*, au temps où les *Vénitiens* & les *Turcs* y étoient en guerre.

Cette circonſtance lui fit naître l'idée de chercher à rentrer en ſûreté dans ſa patrie. Il négocia ſecrettement avec les *Vénitiens*, qui obtinrent pour lui, à *Rome*,

Rome, l'absolution de son apostasie, sa sécularisation, & un Bénéfice considérable en *Franche-Comté*: au moyen de quoi, il leur livra les places dont il étoit le maître.

De retour dans sa Province, au moment où *Louis XIV* y portoit la guerre, il servit assez utilement la *France* pour en obtenir des graces marquées; surtout un crédit & une autorité respectée à *Besançon*. L'Archevêché étant devenu vacant, le Roi l'y nomma; mais le Pape, trouvant du scandale à nommer pour Archevêque un Apostat, Renégat, & meurtrier publiquement connu, refusa constamment *les Bulles*; & *Vatteville* fut obligé de se contenter, en échange, de deux bonnes Abbayes, & du haut-Doyenné de *Besançon*. Il y vivoit en grand Seigneur, avec un équipage de chasse, une table somptueuse, craint, respecté (du moins à l'extérieur), allant de temps en tems aux *Chartreux*, voir

ceux de son temps qui y vivoient encore ; & mourut en 1710, âgé de plus de 90 ans... Tant la tranquillité d'ame & la bonne conscience contribuent à la santé !

Voici le portrait que fait *Pélisson* de l'Abbé *de Watteville*, dans son Histoire de la *Conquête de la Franche-Comté*, en 1668.

« Un tempérament froid & paisible » en apparence ; ardent & violent en » effet ; beaucoup d'esprit, de vivacité » & d'impétuosité au-dedans ; beaucoup » de dissimulation & de retenue au » dehors ; des flammes couvertes de » neige & de glace ; un grand silence, » ou un torrent de paroles propres à » persuader ; renfermé en lui-même, » mais comme pour en sortir au besoin » avec plus de force. Le tout exercé » par une vie pleine d'agitation & de » tempêtes, propres à donner plus de » fermeté & plus de souplesse à l'es- » prit. »

Il y a un fait assez curieux, très-sûr & peu connu, au sujet du Collier de l'*Ordre du S. Esprit*: La dévotion s'allioit autrefois avec le plus grand débordement de mœurs, & la mode n'en est pas absolument passée.

Le motif public de *Henri III*, en instituant l'*Ordre du Saint-Esprit*, fut la défense de la Catholicité, par une association des Seigneurs qui ambitionneroient d'y entrer.

Le vœu secret fut d'en faire hommage à sa sœur *Marguerite de Valois*, qu'il aimoit plus que fraternellement.

Le S. Esprit est le symbole de l'amour: les ornemens du Collier étoient les monogrammes *de Marguerite* & *de Henri*, séparés alternativement par un autre monogramme symbolique, composé d'un φ *phi* & d'un δ *delta* joints ensemble; φ, auquel on faisoit signifier *fidelta* pour *fedelta* en Italien, & *fidélité* en François. *Henri IV*, instruit du mystère,

changea le Collier par délibération du *Chapitre*, du 7 janvier 1597, & remplaça par deux trophées d'armes, le ϕ & le monogramme *de Marguerite*. J'en ai vu les preuves non ſuſpectes.

EXTRAIT

DES MANUSCRITS

DE M. COLBERT,

Page 169 & ſuiv.

AU commencement de l'année 1663, le Roi voulut donner des marques publiques de l'envie qu'il avoit de faire fleurir les Lettres pendant ſon règne. Pour cet effet, il voulut donner des penſions & des gratifications à tous ceux qui excelloient en quelques ſciences, dans ſon royaume & dans les pays étrangers; & s'étant fait inſtruire, par les Ambaſſadeurs & par tous ceux qui ont commerce avec les Savans, du nom des principaux en tout genre, & des ſciences où ils excelloient; il fit choix lui-même d'un bon nombre, auxquels il envoya

les ſommes qu'il leur avoit deſtinées, dont voici la liſte avec la note :

Au ſieur *de la Chambre*, ſon Médecin ordinaire, excellent homme pour la Phyſique & pour la connoiſſance des paſſions & des ſens, dont il a fait divers Ouvrages fort eſtimés, une penſion de... 2000 l.

Au ſieur *Conrart*, lequel, ſans connoiſſance d'aucune autre langue que ſa maternelle, eſt admirable pour juger de toutes les productions de l'eſprit, une penſion de.... 1500

Au ſieur *Le Clerc*, excellent Poëte François..... 600

Au ſieur *Pierre Corneille*, premier Poëte Dramatique du monde..... 2000

Au ſieur *Deſmarets*, le plus fertile Auteur, & doué de la

plus belle imagination qui ait jamais été..... 1200 l.

Au ſieur *Ménage*, excellent pour la critique des pièces. 2000

Au ſieur Abbé *de Pure*, qui écrit l'Hiſtoire en Latin pur & élégant..... 1000

Au ſieur *Boyer*, excellent Poëte François..... 800

Au ſieur *Corneille le jeune*, bon Poëte François & Dramatique..... 1000

Au ſieur *Molière*, excellent Poëte Comique..... 1000

Au ſieur *Benſerade*, Poëte François fort agréable..... 1500

Au Père *Le Cointe*, de l'*Oratoire*, habile pour l'Hiſtoire. 1500

Au ſieur *Godefroi*, Hiſtoriographe du Roi..... 3600

Au ſieur *Huet*, de *Caen*, grand

perſonnage, qui a traduit *Origène*. . . . . 1500 l.
Au ſieur *Charpentier*, Poëte & Orateur François. 1200
Au ſieur Abbé *Cotin*, idem. . 1200
Au ſieur *Sorbière*, ſavant ès Lettres humaines. 1000
Au ſieur *Dauvrier*, idem. . . . 3000
Au ſieur *Ogier*, conſommé dans la Théologie & les Belles-Lettres. 1500
Au ſieur *Vallier*, profeſſant parfaitement la Langue Arabe. 600
A l'Abbé *Le Vayer*, ſavant ès Belles-Lettres. 1000
Au ſieur *Le Laboureur*, habile pour l'Hiſtoire . . , ... 1200
Au ſieur *de Sainte-Marthe*, id. 1200
Au ſieur *Du Perrier*, Poëte Latin. 800
Au ſieur *Fléchier* Poëte François & Latin. 800

Aux ſieurs *de Valois* frères, qui écrivent l'Hiſtoire en Latin. 2400 l.

Au ſieur *Mauri*, Poëte Latin. 600

Au ſieur *Racine*, Poëte François. 800

Au ſieur Abbé *de Bourzeis*, conſommé dans la Théologie poſitive Scholaſtique, dans l'Hiſtoire, les Lettres humaines & les Langues Orientales. 3000

Au ſieur *Chapelain*, le plus grand Poëte François qui ait jamais été, & du plus ſolide jugement. 3000

Au ſieur Abbé *Caſſagne*, Poëte, Orateur, & ſavant en Théologie. 1500

Au ſieur *Perrault*, habile en Poéſie & en Belles-Lettres. 1500

Au ſieur *Mézerai*, Hiſtoriographe. 4000

Les étrangers sont *Heinsius*, *Vossius*, *Huyghens*, (Hollandois, qui a inventé les Pendules) *Beklerus*, &c. dont les pensions sont de 12 & de 1500 liv.

Le Pape *Benoît XIII* (*Ursini*) voulant, en 1725, accorder aux Evêques l'honneur de lui baiser la main; les Cardinaux lui firent à ce sujet des représentations, cet honneur n'étant dû qu'à eux. Cela n'empêcha pas *Duclos* de prendre cette liberté avec *Clément XIV*, qui en rit.

Madame *de Cornuel* (fameuse par ses bons mots) disoit: « Quand tout ce » qui se dit de l'autre monde, ne seroit » qu'un bruit de ville, cela vaudroit » bien la peine de s'en informer. »

L'Abbé *de Longuerue* étant à son Abbaye *du Jard*, ses Religieux lui de-

mandèrent, un jour, quel étoit ſon Confeſſeur ? « Quand vous m'aurez dit (répondit l'Abbé) » quel étoit celui » de *S. Auguſtin*, je vous nommerai » le mien. »

Il eſt vrai que nous avons ſes *Confeſſions*, mais il n'y parle pas de ſon *Confeſſeur*.

Fouquet de la Varenne, qui d'abord étoit garçon de cuiſine chez *Catherine*, Ducheſſe *de Bar*, ſœur de *Henri IV*, parut aſſez intelligent à ce Prince, pour qu'il le chargeât du département de la galanterie : poſte plus lucratif qu'honorable. Il fit en peu de temps une telle fortune, que la Ducheſſe lui dit : « Tu » as plus gagné à porter les poulets de » mon frère, qu'à piquer les miens ! » Il avoit beaucoup d'eſprit, & paſſa bientôt de l'intrigue à la négociation. *Henri IV* l'employa dans la politique, & le chargea d'affaires qui exigeoient

autant de courage que d'habileté. *La Varenne* ne cherchoit point à en impoſer ſur ſes premiers emplois. Le Chancelier, avec qui il eut une diſcuſſion, voulant l'humilier en les lui rappelant : « Point » d'airs de mépris? (lui dit *La Varenne*) » ſi le Roi avoit vingt ans de moins, je » ne troquerois pas ma place contre la » vôtre. »

Dès qu'il vit que ſon Maître craignoit les *Jeſuites*, il voulut s'en faire des amis, contribua plus que perſonne à leur rétabliſſement, & finit par s'y attacher de plus en plus par ſes propres ſervices. Il fut le fondateur de leur célèbre Maiſon de *La Flèche*, & s'y retira après la mort de *Henri IV*. Il s'amuſoit ſouvent à tirer au vol. Un jour il apperçut ſur un arbre une Pie, qu'il vouloit faire partir pour la tirer ; lorſque la Pie ſe mit à crier *Maquereau*. Croyant que c'étoit le Diable qui lui reprochoit ſon ancien métier, il tomba en foibleſſe, la fièvre le ſaiſit, &

il mourut au bout de trois jours, ſans qu'on pût lui perſuader que cette Pie étoit un oiſeau domeſtique échappé de chez quelque voiſin, où elle avoit appris à parler ainſi.

Le diſcours de *Louis XIV*, à Monſeigneur le Dauphin, (Manuſcrit) eſt certainement du Roi, qui le dicta à *Péliſſon*.

Lorſque ce Prince, ſur la fin de ſa vie, fit brûler beaucoup de papiers, le Duc, depuis Maréchal *de Noailles*, qui étoit avec le Roi, lui demanda avec inſtance, & obtint ce diſcours, qu'il dépoſa dans la ſuite à la Bibliothèque du Roi, le 6 ſeptembre 1758.

Quelques jours après la mort de l'Abbé *d'Olivet*, en 1768, il parut un Recueil d'Opuſcules littéraires, dont ce diſcours fait le premier article. J'ai eu la curioſité de confronter l'imprimé avec le manuſ-

crit, qui contient trois cahiers. Il eſt aſſez conforme aux deux premiers; mais on a ſupprimé dans l'imprimé pluſieurs choſes du troiſième cahier, qu'il falloit conſerver; ne fût-ce que pour faire voir que *Louis XIV* n'approuvoit pas les violences contre les *Proteſtans*.

Par exemple, ceci : « Il me ſemble, » mon fils, que ceux qui vouloient employer des remèdes extrêmes & violens, ne connoiſſoient pas la nature » de ce mal, cauſé en partie par la » chaleur des eſprits, qu'il faut laiſſer » paſſer & s'éteindre inſenſiblement, » plutôt que de la rallumer de nouveau » par une forte contradiction; ſur-tout » quand la corruption n'eſt pas bornée » à un petit nombre connu, mais répandu dans toutes les parties de l'Etat; & » d'ailleurs les *Réformateurs* diſoient » vrai, viſiblement, en pluſieurs choſes... Le meilleur moyen pour réduire peu à peu les *Huguenots* de mon

» Royaume, étoit de ne les point preſſer
» du tout par aucune rigueur nouvelle
» contre eux. »

Voilà des omiſſions de Prêtres, qui voudroient tout mettre à feu & à ſang, par charité !

Voltaire, ayant donné à Madame *de Pompadour* une copie manuſcrite de ſon Hiſtoire de la guerre terminée en 1748, par la Paix d'*Aix-la-Chapelle*, finiſſoit ainſi l'Hiſtoire :

« Il faut avouer que l'Europe peut
» dater ſa félicité du jour de cette paix...
» On apprendra avec ſurpriſe qu'elle
» fut le fruit des conſeils preſſans d'une
» jeune Dame d'un haut rang, célèbre
» par ſes charmes, par des talens ſin-
» guliers, par ſon eſprit, & par une
» place enviée. Ce fut la deſtinée de
» l'Europe dans cette longue querelle,
» qu'une femme la commença, & qu'une

» femme la finit ! La seconde a fait autant de bien que la première avoit » causé de mal, s'il est vrai que la » guerre soit le plus grand des fléaux » qui puissent affliger la terre, & que » la paix soit le plus grand des biens » qui puissent la consoler. ».

Cet article ne fut point imprimé.

Le public a toujours soupçonné que *Madame* (*Henriette d'Angleterre*) épouse de *Monsieur*, Frère unique du Roi, étoit morte empoisonnée.

Le 30 Juin 1670, *Madame* étant à *S. Cloud* en parfaite santé, but un verre d'*eau de chicorée*. Dans l'instant elle sentit des douleurs aigues dans l'estomac; les convulsions suivirent; & six heures après elle étoit morte.

Il eût été difficile de ne pas soupçonner de poison une mort si prompte & si caractérisée !.. Mais ce n'est plus

un ſoupçon, c'eſt un fait certain, quoique les preuves en ſoient connues de très-peu de perſonnes.

Le Roi, frappé de cette mort, & des circonſtances qui l'avoient précédée, fit venir devant lui *Morel*, Contrôleur de la bouche de *Madame*. Il fut introduit ſecrètement, la nuit même qui ſuivit la mort de cette Princeſſe, dans le Cabinet du Roi, qui n'avoit avec lui que deux Domeſtiques de confiance, & l'Officier des Gardes-du-Corps qui amenoit *Morel*.

» Regardez-moi ? (lui dit le Roi)
» & ſongez à ce que vous allez dire !...
» Soyez sûr de la vie, ſi c'eſt la vérité...
» Mais, ſi vous oſez me mentir? votre
» ſupplice eſt prêt.... Je ſais que *Ma-*
» *dame* eſt morte empoiſonnée : mais
» je veux ſavoir les circonſtances du
» crime.

» Sire, répondit *Morel*, ſans ſe dé-
» concerter, *V. M.* me regarde, avec

» juſtice, comme un ſcélérat : mais après » ſa parole ſacrée, je ſerois un imbécille » ſi j'oſois lui mentir. *Madame* a été » empoiſonnée ; le Chevalier *de Lor-* » *raine* a envoyé, de *Rome*, le poiſon » au Marquis *d'Effiat* : & nous l'avons » mis dans l'eau que *Madame* a bue.

» Mon Frère (reprit le Roi) le ſa- » voit-il ? ... *Monſieur ?* (dit *Morel*) » nous le connoiſſions trop pour lui avoir » confié notre ſecret. »

Alors, le Roi reſpirant : « Me voilà » ſoulagé ! (s'écria-t-il).... Sortez. »

Pour entendre ce qui regarde le Chevalier *de Lorraine* & le Marquis *d'Effiat*, il faut ſavoir que le Chevalier *de Lorraine*, d'une figure charmante, d'un eſprit ſéduiſant & ſans aucun principe, étoit aimé de *Monſieur*, dont le goût étoit connu. Le Chevalier avoit un tel aſcendant ſur ſon eſprit, qu'il exerçoit ſur la Maiſon un tel empire, & qu'il en abuſoit au point que *Madame* n'éprou-

voit que des insolences, qu'elle n'auroit pas eu à craindre d'une rivale.

Le Chevalier *de Lorraine* avoit envoyé le poison au Marquis *d'Effiat*, premier Ecuyer de *Monsieur*, son correspondant & son ami, autant que des scélérats peuvent l'être. *D'Effiat* étoit petit-fils du Maréchal de ce nom, & fils du frère aîné de *Cinq-Mars*, Grand Ecuyer, décapité à *Lyon* avec *de Thou*. C'étoit un homme de beaucoup d'esprit, & qui, ayant connu ce que le Chevalier *de Lorraine* étoit à *Monsieur*, s'y étoit totalement dévoué.

Un des trois témoins de l'interrogatoire de *Morel*, a dit le fait au Procureur général, *Joly de Fleury*, père de celui d'aujourd'hui (1771); & le Roi l'avoit dit à Mademoiselle *de la Chausseraye*.

Quelque indignation que la présence du Chevalier *de Lorraine* & du Marquis *d'Effiat* pût réveiller dans le cœur du Roi; ce Prince, ne voulant pas laisser

ſoupçonner qu'il fût rien de cet affreux ſecret, traita extérieurement *d'Effiat* comme à l'ordinaire, & accorda, après quelque temps, à *Monſieur*, le retour du Chevalier.

Il ne s'agit plus que d'expliquer pourquoi le Chevalier fit empoiſonner *Madame*.

Louis XIV voulant porter la guerre en *Hollande*, voulut d'abord s'aſſurer de *Charles II*, Roi d'*Angleterre*. Pour y parvenir, il engagea *Madame*, ſœur de *Charles*, à paſſer en *Angleterre*; & pour que ce voyage parût un effet du haſard, & non d'un projet politique, *Louis XIV* parut aller viſiter ſes conquêtes des Pays-Bas, & y mena toute la Cour. *Madame* alors prit le prétexte du voiſinage, pour demander la permiſſion de paſſer la mer, & aller voir ſon frère.

Il n'y avoit d'abord que M. *de Turenne* & *Louvois* d'inſtruits du vrai motif de ce voyage : mais M. *de Turenne*,

amoureux de Madame *de Coetquen*, lui en confia le secret, afin qu'elle prît ses mesures pour en être : celle-ci, qui aimoit le Chevalier *de Lorraine*, ne manqua pas de lui dévoiler ce mystère ; & le Chevalier n'eut rien de plus pressé que d'en instruire *Monsieur*. Ce Prince, outré qu'on eût eu assez peu d'égards pour lui cacher un projet où sa femme jouoit le principal rôle, n'osant exhaler son ressentiment contre le Roi, traita *Madame* si mal, que le Roi, dans la crainte que cette dissention domestique ne fît un éclat qui pourroit divulguer le secret du voyage d'*Angleterre*, fit arrêter le Chevalier *de Lorraine*, l'envoya prisonnier à *Pierre-Encise*, & de-là au Château *d'If*.

Alors *Monsieur*, plus furieux que jamais, se retira à *Villers-Coterets*, & y emmena sa femme. Le Roi, employant à-la-fois l'autorité & la douceur, envoya M. *Colbert* à *Villers-Coterets*, pour or-

donner le ſecret du voyage à *Monſieur*, & le ramener à la Cour. On convint qu'il reviendroit, & que le Chevalier *de Lorraine* ſortiroit de priſon, mais qu'il iroit pour quelque temps en *Italie*. Le Roi fit enſuite la tournée de *Flandres*, qui couvroit le voyage de *Madame en Angleterre*; d'où elle revint le 12 de juin, après avoir engagé *Charles II* à s'unir à la *France* contre la *Hollande*.

Pendant ce temps, le Chevalier *de Lorraine*, qui ſentoit qu'il n'obtiendroit jamais ſon rappel que du conſentement de *Madame* (ce qu'elle étoit fort éloignée d'accorder), prit le parti de s'en défaire par le poiſon.

Le Roi le fit pourtant revenir dans la ſuite, & s'en ſervit pour contenir & gouverner *Monſieur*.

Le Chevalier *de Lorraine* mourut en 1702.

L'Abbé *de Choisi*, à propos de la ferme du *Tabac*, parle d'un bail où le Fermier donna six cens mille livres de pot-de-vin, sans marquer l'année. Il pourroit bien avoir pris pour pot-de-vin, le prix réel de la ferme.

Le premier bail du *Tabac* est du mois de novembre 1674 : il fut affermé avec le droit sur l'étaim, pour six ans, à *Jean Breton*, les deux premières années cinq cens mille livres, & les quatre dernières deux cens mille livres de plus.

Elle fut cédée à la *Compagnie des Indes*, en 1720, pour quinze cens mille livres ; & elle est aujourd'hui (en 1771) de vingt-sept millions.

Caumartin, Conseiller d'Etat, mort en 1720, fut le premier homme de robe qui porta un habit de velours : ce qu'on trouvoit alors un luxe déplacé.

Le Comte *de Teſſin*, Gouverneur du Prince Royal de *Suède*, après avoir été comblé d'honneurs pendant le cours d'une longue vie, & avoir paru le plus heureux des hommes, a ordonné qu'on mît ſur ſa tombe : *Tandem felix !*

Il étoit l'Auteur d'un Conte, ſur les eſtampes duquel *Duclos* a fait celui d'*Acajou*.

Avant le règne de *Louis XV*, aucun Officier des Maiſons des Princes du Sang ne pouvoit monter dans les caroſſes du Roi. On n'accordoit cet honneur qu'aux grands Officiers des fils ou petit-fils de *France*; c'eſt-à-dire, de la Famille Royale. Les gens ſévères ſur l'étiquette, trouvèrent fort mauvais que M. le Duc *de Bourbon*, qui conduiſoit à *S. Denis* le corps de *Louis XIV*, eût fait monter avec lui *Dampierre*, ſon premier Ecuyer, dans le caroſſe du Roi, quoique *Dampierre*

pierre Cugnac fût, par sa naissance, fait pour y monter, s'il n'eût pas été Domestique du Prince.

Le Maréchal *de Duras*, mort en 1704, disoit au Roi qu'il comprenoit bien qu'un Roi trouvât un Confesseur qui gagnoit assez dans ce monde pour se damner dans l'autre ; mais qu'il ne comprenoit pas que ce Confesseur en trouvât un pour lui.

L'Abbesse *de Maubuisson*, fille de *Frédéric V*, Electeur Palatin, & d'une fille de *Jacques I*, Roi *d'Angleterre*, & dont la naissance étoit le moindre mérite, pria Madame *de Chaulnes*, Abbesse de *Poissy*, d'assister à une bénédiction d'Abbesse qui devoit se faire à *Maubuisson*. Celle-ci fit dire qu'elle ne pouvoit y aller à moins que Madame

de Maubuiſſon ne promît de lui donner la main.

« Dites à Madame *de Poiſſy* (répondit Madame *de Maubuiſſon*) qu'elle » n'ait point d'inquiétude ſur ce ſujet: » depuis que je ſuis Religieuſe, je ne » diſtingue ma main droite de ma gauche, que pour faire le ſigne de la » croix. »

La Princeſſe *de Soubiſe* ayant écrit à Madame *de Maintenon*, & ſigné *avec reſpect*; la Marquiſe termina ſa réponſe par cette phraſe: « A l'égard du *reſpect*, » qu'il n'en ſoit point queſtion entre » nous; vous n'en pourriez devoir qu'à » mon âge; & je vous crois trop polie » pour me le rappeler. »

La réponſe étoit adroite; & d'une femme qui ne vouloit ni convenir, ni déſavouer que le Roi l'eût épouſée.

Le Père *Neuville*, *Jéſuite*, avoit fait, ſous les yeux du Maréchal *de Belle-Iſle*, un Mémoire contre le Duc *de Choiſeul*. Après la mort du Maréchal, ce Mémoire tomba entre les mains du Duc ; mais il n'en connoiſſoit pas l'écriture. Le *Jéſuite*, pour plaire, ſuivant l'eſprit de la Société, au nouveau Miniſtre, lui écrivit, pour lui demander la permiſſion de le nommer avec éloge dans l'oraiſon funèbre du Maréchal.

Le Duc, par l'écriture de la lettre, connut celle du Mémoire. Le *Jéſuite* prononça, aux *Invalides*, dans ſon Oraiſon funèbre, un trait à la louange du Duc *de Choiſeul* ; & ſur le compliment qu'on lui en fit : « Le Père *Neuville*, » (dit-il) fait de beaux Diſcours, & de » méchans Mémoires.

Lorſque les Conférences ſe tenoient à l'Abbaye de *S. Germain-des-Prés*,

chez le Cardinal *d'Eſtrées*, le Père *Lalemand*, *Jéſuite*, s'aviſa de dire, « Que » rien n'étoit plus avantageux pour un » Etat que l'*Inquiſition*, & qu'il fau» droit l'établir en France. »

Le Maréchal *d'Eſtrées*, qui, ayant dîné à l'Abbaye, ſe trouvoit préſent à cette converſation qui précédoit la Conférence, dit avec douceur au *Jéſuite*: « Que ſans le reſpect qu'il avoit » pour la Maiſon, il le feroit jetter » par la fenêtre. »

La terre de *Courſon* appartenoit à un Gentilhomme nommé *de Fargues*. Après les troubles de la *Fronde*, où il avoit joué un rôle contre la Cour, l'amniſtie publiée, il s'étoit retiré dans ſa Terre, où il vivoit tranquille, aimé & eſtimé de tous ſes voiſins. Le Comte de *Guiche*, le Marquis, depuis Duc *du Lude*, *Vardes* & *Lauzun*, s'étant égarés la nuit

un retour de chaſſe, & cherchant un aſyle, la lumière qu'ils apperçurent les guida vers le lieu d'où elle partoit, qui étoit *Courſon*, où ils demandèrent retraite juſqu'au jour.

De Fargues les reçut avec joie, leur fit ſervir à manger, & les combla de politeſſes. De retour à la Cour, ils racontèrent au Roi leur aventure, & ſe louèrent beaucoup de *de Fargues*.

A ce nom, qui réveilla dans le cœur du Roi le reſſentiment de la *Fronde*: » Comment! (dit-il) ce coupable-là » eſt dans le Royaume, & ſi près de » moi? ... Il manda le Premier Préſident *de Lamoignon*, & lui ordonna de faire rechercher toute la vie de *de Fargues*. Malheureuſement, il ſe trouva coupable d'un meurtre (les crimes n'avoient pas dûs être fort rares dans des tems de trouble); & le Procureur général eut ordre de pourſuivre l'accuſé, qui fut arrêté, condamné & décapité,

malgré l'*Amniſtie* qui ſembloit avoir dû effacer tout ce qui étoit arrivé auparavant. Quoiqu'il en ſoit, ſes biens furent confiſqués, & le Roi donna la Terre de *Courſon* au Premier Préſident.

Le Surintendant *Bullion* fit frapper les premiers *Louis d'or.*

Ayant donné à dîner au premier Maréchal *de Grammont*, au Maréchal *de Villeroi*, au Marquis *de Souvré* & au Comte *de Haute-Feuille*, il fit ſervir au deſſert trois baſſins remplis de *Louis*, dont il leur permit de prendre ce qu'ils en voudroient. Ils ne ſe firent pas trop prier, & s'en retournèrent leurs poches ſi pleines, qu'ils avoient peine à marcher : ce qui faiſoit beaucoup rire *Bullion.* Le Roi, qui faiſoit les frais de ces plaiſanteries, ne devoit pas la trouver tout-à-fait ſi bonne.

On contoit devant *Mairan*, qu'il y avoit une boucherie à *Troyes*, où jamais la viande ne ſe gâtoit, quelque chaleur qu'il fît. Il demanda ſi dans le pays on n'attribuoit point cette conſervation à quelque choſe de particulier ? On lui dit qu'on l'attribuoit au Saint révéré dans le lieu : « Eh bien ! (dit *Mairan*) je me » range du côté du miracle, pour ne » pas compromettre ma Phyſique. »

Le dernier Duc *de Leſdiguières*, Commandant à *Lyon*, donnoit de ſon carroſſe la bénédiction aux paſſans. Etant fort vieux il ſe maria. Le Cardinal *de Coaſlin*, Evêque d'*Orléans* & oncle de celui de *Metz*, demanda au vieux Duc, pourquoi il ſe marioit ? Pour avoir des enfans (répondit-il).... Mais (répliqua le Cardinal) votre future eſt, dit-on, bien vertueuſe !

Rivaroles, Gentilhomme *Piémontois*, devenu Lieutenant général & Grand'-Croix de *S. Louis*, au ſervice de *France*, avoit eu une jambe emportée d'un coup de canon, Il ſe trouva depuis à la bataille de *Nerwinde*. où ſa jambe de bois fut emportée d'un pareil coup: « Au Diable » les ſots! (s'écria-t-il) qui ne ſavent » pas que j'en ai d'autres dans mon » équipage.

Delphini, Nonce en *France*, en 1708, entretenoit publiquement une Maîtreſſe. *Louis XIV* lui fit dire ce qu'il penſoit de cette indécence. *Delphini* fit répondre: » qu'il étoit fort obligé au Roi; mais » qu'il n'avoit jamais penſé à être Car-» dinal par la protection de la *France*.» Il continua de vivre comme il faiſoit, & reçut enfin la Barette de la main du Roi.

L'Empereur *Léopold*, mort en 1705, aimoit paſſionnément la muſique, & en compoſoit d'agréable : telle que le Menuet parodié, *Quel caprice !* &c. Etant près de mourir, après avoir fait ſes dernières prières avec ſon Confeſſeur, il fit venir ſa Muſique, & expira au milieu du concert.

Clermont-Tonnerre, neveu du glorieux Evêque de *Noyon*, étoit attaché à la Maiſon *d'Orléans*, & diſoit « Qu'il ne » ſavoit pas pourquoi il y reſtoit ? *Ma-* » *dame*, (mère du *Régent*), ajoutoit-il, » eſt le plus ſot homme du monde, & » *Monſieur* la plus ſotte femme. «

Dom Alonzo Manrique, Grand d'*Eſpagne*, & Grand-Ecuyer de *Philippe V*, ſuivant à la chaſſe la Reine, première femme de *Philippe ;* cette Princeſſe

tomba de cheval, le pied embarraſſé dans l'étrier. *Alonzo* ſaute à terre, la dégage, remonte, & gagne au grand galop un Couvent, pour ſe ſouſtraire à la mort, comme ayant touché le pied de la Reine.

Tous les Miniſtres du tems de Madame *de Maintenon*, concertoient avec elle ce qu'ils devoient faire au travail du Roi. Le Comte *de Torcy*, ayant le Département des Affaires étrangères, & le ſecret de la Poſte, ſe refuſa toujours à cette ſervitude.

La ſépulture des Rois & de la Famille royale d'*Eſpagne*, eſt à l'*Eſcurial*. Le lieu le plus diſtingué de cette ſépulture ſe nomme le *Panthéon*, bâti ſur le modèle de celui de *Rome*, & l'on n'y met que les Rois & les Reines qui ont eu

des enfans. On met dans un lieu ſéparé, les Infans & les Reines qui n'ont point eu d'enfans, après avoir laiſſé pourrir & deſſécher leurs corps dans une muraille qu'on nomme le *Pourriſſoir*, où il y a des trous pratiqués pour cet uſage. Le corps du Duc *de Vendôme*, mort à *Vignarot*, a été placé dans le *Pourriſſoir*; mais on ne l'en a point retiré.

Philippe V ayant fait ouvrir le cercueil de *Dom Carlos*, on trouva ſa tête à ſes pieds. Sur quoi, quelqu'un parlant aux *Hiéronimites* de la ſévérité de *Philippe II*, à l'égard de *Dom Carlos*; un de ces Moines, ignorant & ſuperſtitieux, répondit: « Que ce Prince étoit bien » coupable! puiſque le Pape avoit per» mis ſa mort. »

A *Tours*, au procès du Père *Bourgoin*, Prieur des *Jacobins*, qui fut écartelé comme le plus criminel des complices de *Jacques-Clément*; *Hurault de l'Hôpital* qui fut depuis Archevêque d'*Aix*, & l'un des Juges lors du procès *de Bourgoin*, opina que dorénavant, en horreur de cet Ordre, il falloit que le bourreau fût vêtu en *Jacobin*.

Le 18 Février 1677, le Parlement de *Paris* abolit le *Congrès*, qui depuis 120 ans, étoit en uſage ſans Loi qui l'eût établi, ayant été introduit par l'Officialité.

L'abolition s'en fit à l'occaſion du mariage de *Cordouan*, Marquis *de Langei*, avec une *Saint-Simon-Courtaumer*.

Après trois ans d'habitation le mariage fut déclaré nul, par cauſe d'impuiſſance, par Arrêt du 8 février 1659.

La femme épouſa enſuite le Marquis

de Boesle Caumont, & *Langei* épousa *Diane de Montault de Noailles*, dont il eut sept enfans. Il avoit protesté devant Notaires contre l'Arrêt.

Le Cardinal *d'Estrées*, devenu très-infirme, & cherchant un adoucissement à son état dans l'assiduité aux assemblées de l'Académie, demanda qu'il lui fût permis de faire apporter un siége plus commode que les chaises qui étoient alors en usage : car il n'y avoit qu'un fauteuil pour le Directeur. On en rendit compte au Roi, qui, prévoyant les conséquences d'une pareille distinction, ordonna à l'Intendant du *Garde-meuble*, de faire porter quarante fauteuils à l'Académie ; & confirma par-là & pour toujours l'égalité Académique.

En mars 1753, *Farinelli* reçut une boîte de criſtal de roche, enrichie de diamans, de la part de l'*Empereur* & de l'*Impératrice*, avec leurs portraits. Toute l'*Eſpagne* en fut indignée. L'*Empereur* fit plus, quelques mois après : il écrivit de ſa main à *Farinelli*, une lettre remplie de proteſtations d'eſtime, de louanges & d'aſſurances de protection dans tous les événemens.

Ce *Farinelli*, de Muſicien *Caſtrat* étoit devenu favori du Roi d'Eſpagne, *Ferdinand*, fils de *Philippe V*.

Cafarielli, autre Muſicien de même eſpèce, diſoit : « Que *Farinelli* étoit » Miniſtre, & qu'il le méritoit bien; » car c'étoit la plus belle voix qu'il eût » jamais entendue. »

Il s'eſt retiré depuis la mort du Roi & de la Reine d'*Eſpagne*, à *Bologne*; & n'a jamais été inſolent dans ſa proſpérité.

Le desir de plaire à Madame *de Villette*, fit entreprendre à *Helvétius* le Livre de l'*Esprit*. Il fit le premier Chapitre pour lui expliquer un chapitre de *Locke*, qu'elle n'entendoit pas.

Helvétius n'a couru la carrière des Lettres, que par émulation. Il vit un jour étant fort jeune, *Maupertuis* au Palais Royal, entouré de femmes qui le careſſoient; & *Helvétius* étoit né avec un grand penchant pour le ſexe. Il partit de là, & chercha par les Lettres à ſe donner la même conſidération.

T...., le Cenſeur du Livre de l'Eſprit, dit qu'il n'avoit pas vu la note ſur *Malebranche*, dans le livre dont il s'agit, tandis qu'elle étoit paraphée de ſa main. Il vouloit plus: il vouloit nier qu'il eût vu le Livre, & aſſurer qu'on lui en avoit fourni un autre, qui n'étoit point celui qui parut.

Ses amis l'empêcherent de ſe deshonorer, ſous prétexte de ſe tirer d'affaire,

Dans le tems des persécutions qu'on suscita à *Helvétius* pour son Livre de l'*Esprit*, il reçut une lettre d'une M..., comme elles en écrivent tous les jours aux gens qu'elles savent un peu à leur aise. Elle lui proposoit une fille jeune & charmante.

Cette lettre avoit été écrite à la persuasion d'un *Jésuite*, qui imaginoit qu'*Helvétius* se seroit rendu à l'invitation, afin de le représenter à la Reine, qui le protégeoit, comme un libertin indigne de ses bontés. *Helvétius* eut la certitude de cette manœuvre par la M... même, qui, pour de l'argent, lui avoua tout.

Le Duc d'*Anjou* allant régner en *Espagne*, & ses frères le conduisant : » Vous allez être Roi d'*Espagne*, lui » dit le Duc *de Bourgogne*, & moi je » serai Roi de France. Il n'y a que ce » pauvre *Berry*.... Et moi, interrompit vivement, le Duc *de Berry*, âgé de 13

ans, « je ſerai Prince d'*Orange*, & je » vous ferai enrager tous deux. »

Rien ne prouve mieux l'idée qu'on avoit en *France* du Roi *Guillaume III*, & ne fait mieux ſon éloge.

La Enſenada, né dans l'obſcurité, avoit d'abord tenu les Livres d'un Banquier de *Cadix*. Des talens fort ſupérieurs à ſon état le firent bientôt connoître. Il s'éleva par degrés, fut Intendant d'armée, & de-là paſſa dans le Miniſtère, où il parut avec l'éclat d'un homme qui s'eſt créé lui-même. Ayant reçu du Roi un titre de Marquis; le nom qu'il prit (*La Enſenada*, en ſoi rien,) prouve combien il étoit au-deſſus de la vanité, ou du moins que ſon amour-propre n'étoit pas d'un ordre commun. Son vrai nom étoit *Zeno Somo de Silva* (*a*).

(*a*) Pluſieurs Eſpagnols ont pris des noms en mémoire d'événemens dont ils ſe glori-

La Enſenada & *Farinelli* s'étoient connus dans un tems où leur liaiſon ne faiſoit déroger ni l'un, ni l'autre.

S'étant retrouvés à la Cour, l'un en place, l'autre en faveur, ils continuèrent d'être amis. *Farinelli* ſe déclara tel avec courage lors de la diſgrace de *La Enſenada :* il oſa montrer à la Reine le reſſentiment qu'il avoit de ce qu'elle ne s'y étoit pas oppoſée, demanda à ſe retirer, & ne céda qu'aux excuſes de cette Princeſſe, qui deſcendit à des baſſeſſes pour le retenir. A l'égard de *La Enſenada*, il ne ſe montra jamais ſi ſupérieur à ſa place, que lorſqu'il la perdit. Sur la permiſſion qu'on lui donna

---

fioient. Le Biſcayen *Orendayn*, prit le nom de *la Pas*, pour avoir ſigné la Paix en 1725, entre l'*Empereur* & l'*Eſpagne ; Tranſport Réal*, pour avoir conduit l'Infant en *Italie*. *Navarro*, après le combat de *Toulon*, en 1744, ſe fit nommer *Victoria*, quoiqu'il fût reſté à fond de cale pendant que *Decourt* combattoit.

d'emmener dans ſon exil un certain nombre de domeſtiques, il répondit : « Qu'il » en avoit eu beſoin dans ſon Miniſtère; » mais que dans l'état où il ſe retrouvoit, il ſauroit encore bien ſe ſervir » lui-même. » Peu de jours après on lui envoya une partie de ſa maiſon.

Le Roi qui, en le déplaçant, s'étoit laiſſé entraîner par la cabale du Duc d'*Hueſcar*, le regrettoit, & n'en parloit qu'en diſant : « Le pauvre *La Enſe-* » *nada !* »

LETTRES
DU CARDINAL DE FLEURI,
Au Cardinal DE TENCIN.

Verſailles, 24 Juillet 1742.

MA ſanté s'affoiblit tous les jours, & mon eſtomac ne fait quaſi plus ſes fonctions. Il y a déjà huit mois que ce mal a commencé; & le travail où je ſuis aſſujetti, auſſi bien que mon âge avancé, ne me permettent plus d'eſpérer qu'il puiſſe diminuer. Je ſonge donc très-ſérieuſement, à me retirer. Je l'ai tenté inutilement pluſieurs fois; mais j'ai trop de confiance aux bontés du Roi, pour croire qu'il me refuſe cette grace, par la connoiſſance qu'il aura du dépériſſement entier de mes forces.

Votre Excellence connoît depuis trop-long-tems le cas que je fais de ſes

talens & de ſes lumières, pour être ſurpriſe que je penſe à l'avoir pour mon ſucceſſeur : mais je n'en parlerai point, que je n'aie auparavant ſa réponſe ſur ce qu'elle penſe elle même de cette propoſition. Il ne faut pas que *V. E.* ſoit effrayée du poids de cette Place. Elle demande des ſoins & de l'application : mais avec un ordre ſuivi, tout devient facile.

Ce qui me paroît le plus néceſſaire dans le commencement, eſt d'avoir un homme de confiance & capable de la ſoulager.

J'ai jetté les yeux ſur M. *d'Argenſon* le cadet, que le Roi voudroit bien mettre dans ſon Conſeil, & ſur lequel *V. E.* pourroit ſe repoſer d'une grande partie des détails.

Il a beaucoup d'eſprit, il eſt très-bien intentionné par principes & zélé pour les Affaires de la Religion ; il eſt doux, & d'un commerce très-aimable ; & il

m'a paru dans toutes les occasions où il a été question de *V. E.*, qu'il l'honoroit & en pensoit très-favorablement.

Je n'ai dit mon secret à personne du monde, pas même à lui; & je n'en parlerai au Roi que quand *V. E.* m'aura fait l'honneur de me confier ses sentimens. Si sa santé est rétablie, je ne conçois pas qu'elle puisse & doive refuser. Le changement de Ministère a ses avantages, & donne l'espérance qu'il en apportera aussi dans les affaires. Quoique je sois bien déterminé à ne me plus mêler de rien & à me borner au soin de mon salut, je prendrai la liberté, sur-tout dans les commencemens, de vous faire part des notions générales que j'ai sur le Gouvernement, & je répondrai avec une parfaite candeur à toutes les questions que *V. E.* jugera à propos de me faire.

J'ai le cœur François, j'aime ma patrie, & je suis tendrement attaché au

Roi : je ne le quitterai qu'avec regret, & forcé par mes infirmités & mon grand âge. Ma retraite ne diminuera pas mes ſentimens, qui ſont légitimes, & je donnerois ma vie pour ſon bonheur & pour ſa gloire : mais je ne pourrois plus lui être utile autant qu'il le faudroit; il eſt donc prudent de prendre ſon parti, pour ne pas s'expoſer à tomber dans un délabrement de ſanté, d'eſprit & de corps, qui ſeroit auſſi deshonorant pour moi que préjudiciable à l'État.

V. E. eſt dans la maturité de l'âge, & elle a toute la vigueur de ſon eſprit : on ſe doit tout entier à ſon Maître & à ſa Patrie. Ayez du courage, & Dieu vous aidera. Vos intentions ſont droites : il faut ſeulement travailler à les faire connoître, & en convaincre le public. On va bien loin quand on a gagné ce point important.

Je ne m'étendrai pas davantage ſur ce projet ; & j'aurai impatience que *V. E.* me permette d'agir en conſéquence.

Je ne puis lui donner une marque plus essentielle de mon respect & de mon attachement.

Signé, le Cardinal DE FLEURI.

P. S. Je n'ai point de minute de cette lettre ; & si *V. E.* en gardoit une copie & vouloit bien me faire l'honneur de me la renvoyer, pour la montrer au Roi, je lui en ferois très-obligé.

RÉPONSE

RÉPONSE.

Lyon, 27 Juillet 1742.

J'AI été vivement touché de la lettre particulière dont *V. E.* m'a honoré, & que j'ai l'honneur de lui renvoyer. Elle m'a pénétré de douleur & d'admiration ; de douleur, par rapport à sa santé ; d'admiration, par les sentimens de vertu qui y règnent.

J'aurai l'honneur de répondre à *V. E.* avec la simplicité & la vérité qu'exige la proposition qu'elle a la bonté de me faire : que je ne puis, ni ne dois l'accepter.

Je manquerois à ce que je dois au Roi, à ce que je dois à *V. E.* Je suis incapable de la Place qu'elle me destine.

Je ne suis point aussi méchant que mes ennemis l'imaginent ; mais je n'ai ni autant d'esprit, ni autant de talens que

l'on m'en croit. J'en ai peut-être assez pour réussir dans un Ministère particulier, tel que celui de *Rome*, que je connois, & que j'ai étudié depuis longtemps : mais il s'en faut bien que j'aie ce qui est nécessaire pour un Ministère tel que celui de *V. E.* Je ne me suis appliqué à rien de ce qui concerne le gouvernement général & les intérêts des Princes ; & la Cour est un pays inconnu pour moi.

Je rends grace à *V. E.* d'avoir bien voulu me confier son secret, avant que d'en parler au Roi : Sa Majesté seroit peut-être blessée du refus, bien qu'il ne fût fondé que sur mon zèle pour sa gloire, & sur mon attachement à son service.

Dieu m'est témoin que je donnerois ma vie pour constater ces sentimens ! J'ose même dire à *V. E.* que j'en donne au moins une petite preuve par mon séjour à *Rome*, où tout me déplaît, &

où je resterai cependant tant & si longtems que *S. M.* le jugera à propos. Je travaille actuellement à arranger l'Administration de mon Diocèse, de manière que je puisse, en y venant tous les deux ans, la concilier avec le poste que j'occupe à *Rome*.

IIe LETTRE DU CARDINAL DE FLEURI,

Au même.

30 juillet 1742.

L'AFFAIRE dont j'ai eu l'honneur d'écrire à *V. E.*, eſt ſuſpendue pour un tems. Je n'en ai point parlé ; j'aurai l'honneur de vous en dire les raiſons une autre fois ; & le ſecret eſt toujours le même, ſans exception de perſonne,

RÉPONSE.

4 août 1742.

LE secret ne sera point éventé : je me flatte que *V. E.* a l'expérience que je sais le garder. L'importance de la chose exige même un redoublement d'attention & de fidélité de ma part.

Depuis que je suis en *France*, j'ai appris avec peine, principalement par celle qui peut en revenir à *V. E.*, les intrigues & les cabales qui agitent & divisent la Cour, ainsi que la ville. Je vois avec étonnement, qu'il en est en *France* comme à *Rome*, où la gratitude est inconnue & méprisée. On prétend même que je suis l'objet d'une partie de ces intrigues. Si la chose est vraie, c'est en pure perte pour les Cabalistes. Je ne suis dans aucune intrigue ; &, grace à Dieu ! je n'y ai jamais été : je les déteste,

comme citoyen & comme ſerviteur du Roi. Je me ſuis attaché très-ſérieuſement à *V. E.*, & je ne m'attacherai jamais qu'à elle & à mon Maître. Vous m'avez mis en état de n'avoir rien à deſirer ni à craindre. Je ne puis que tomber ſur mes pieds, ſoit à *Lyon*, dont la réſidence me charme, ſoit à *Rome*, où l'eſpérance de pouvoir être utile au ſervice du Roi & de la Religion, me conſole de tout ce qui m'y déplaît.

Au nom de Dieu! que *V. E.* ne ſe laiſſe point abattre. Elle a plus de force & de courage qu'il n'en faut pour ſoutenir ſa ſituation préſente, & y trouver quelque remede.

IIIe LETTRE DU CARDINAL DE FLEURI,

Au même.

11 août 1742.

J'AI déjà eu l'honneur de mander à *V. E.* que je ne pouvois trop louer & admirer les motifs qui l'avoient empêché de ſe rendre aux premières ouvertures que je lui avois faites, & je ne ſuis pas en peine du ſecret de ſa part, qui n'eſt ſû de perſonne du monde ſans exception ; mais je ne crois pas que *V. E.* doive pouſſer la modeſtie juſqu'à refuſer une Place dans le Conſeil du Roi en qualité de Miniſtre : ce qui ne l'engagera à autre choſe qu'à dire ſon avis. Elle ſe mettra bientôt au fait des affaires courantes ; & j'avoue que je ſuis fort ſoulagé de devenir doublement ſon confrère, & de trouver en elle des con-

seils utiles & désintéressés dans les conjonctures critiques où nous nous trouvons. Cette nouvelle place l'éloigneroit même moins de son Diocèse; & rien ne l'empêcheroit d'y aller quelquefois faire de petits voyages. J'y gagnerai beaucoup de mon côté, & *V. E.* n'y perdra rien du sien.

J'espère d'elle une réponse consolante.

RÉPONSE.

18 août 1742.

LA Lettre particulière dont *V. E.* m'a honoré le 11 de ce mois, & que je reçus hier, excite en moi un combat qu'elle ſeule peut terminer. D'un côté la reconnoiſſance que je lui dois & dont je ſuis pénétré, me preſſe, me fait même deſirer tout ce qui peut être de quelque ſoulagement & de quelque conſolation pour elle; de l'autre, j'ai lieu de craindre que, contente des ſentimens de mon cœur, elle ne trouve pas en moi du côté des lumières & des talens, tout ce que lui font ſuppoſer les bontés ſingulières dont elle m'honore.

Je la ſupplie très-humblement, avec les plus vives inſtances, pour ſon honneur & pour le mien, j'oſe ajouter, pour le ſervice du Roi, de vouloir bien

pèſer ces deux motifs... Après quoi, je me rendrai à ſes ordres. Heureux toutes les fois que je pourrai lui donner quelques marques de ma reconnoiſſance, de mon reſpect, & j'oſe dire de ma tendreſſe !

IVe. LETTRE DU CARDINAL DE FLEURI.

Au même.

26 août 1742.

JE ne perds pas un instant pour apprendre à *V. E.* que le Roi vient de déclarer qu'il lui avoit fait l'honneur de la choisir pour venir occuper une place dans son Conseil d'État, Sa Majesté étant persuadée que *V. E.* ne la servira pas moins utilement dans ce nouvel emploi, que dans tous les autres qu'elle a déja exercés pour son service.

Je me flatte qu'elle ne doute pas de ma joie, & du plaisir que j'aurai de profiter de ses lumières.

LETTRE

DE

Mgr. LE CARDINAL DE FLEURI,

A M DE KONIGSEC.

CE n'eſt qu'avec un extrême étonnement, Monſieur, que je reçois dans le moment, copie de la lettre que j'eus l'honneur d'écrire à *V. E.* le 11 du mois dernier; & qu'au lieu d'une réponſe dont je croyois pouvoir me flatter, j'apprends que cette lettre eſt dans les mains de tout le monde à *La Haye*.

Je ne devois pas m'attendre, ce me ſemble, qu'un témoignage de politeſſe & de confiance à un Miniſtre de votre réputation, ſur-tout de la part duquel j'avoir reçu des aſſurances d'eſtime & de bonté, dût avoir un pareil ſort; & vous m'apprenez, un peu durement, aujour-

d'hui, que je me ſuis trompé. C'eſt une leçon dont je vous remercie, & dont je tâcherai de profiter : mais que j'aime encore mieux avoir reçue, que de l'avoir donnée.

Je n'en ai pas uſé de même pour des lettres beaucoup plus importantes que j'ai reçues en différentes occaſions, quoique j'euſſe pu ſouvent en tirer de grands avantages.

Mais apparamment que l'uſage eſt différent à *Vienne :* il eſt juſte de s'y conformer.

Je ſais du moins me corriger; & pour commencer à le faire, je me borne, Monſieur, à aſſurer *V. E.* de tous les ſentimens avec leſquels je ne ceſſe de l'honorer depuis ſon dernier voyage en *France.*

Louis XIV fit des préparatifs pour faire arrêter le Surintendant *Fouquet*, comme si c'eût été quelque Puissance redoutable. Il se donna la peine de faire exprès un voyage en *Bretagne*, sous prétexte des *Etats*. *Fouquet* l'y accompagna, comme un Ministre des plus utiles : il n'étoit plus alors que Surintendant des Finances ; car on l'avoit habilement engagé à se défaire de sa charge de Procureur géneral, qu'il vendit à M. *Fieubet*, dans la crainte que le Parlement ne s'opposât à la perte d'un de ses principaux Membres. Dénué de cette protection, il fut arrêté sans opposition & sans bruit à *Nantes* (*a*), suivant les Historiens, & à *Angers*, suivant *Buffy*, en septembre 1663. Il fut conduit comme un criminel d'Etat à *Paris*, où on érigea un Tribunal pour lui faire son procès, qui com-

(*a*) 5 septembre 1661, & conduit au Château d'*Angers*.

mença par les accusations de Péculat & de crime d'Etat. On ne produisit pas le troisième grief, qui tenoit sans doute plus au cœur du Roi que les deux premiers : c'étoit d'avoir voulu débaucher *La Vallière*. Cette fille, fière de la conquête du Roi, & d'ailleurs désintéressée, se plaignit d'un sujet assez insolent pour avoir voulu chasser sur les plaisirs de son Maître, & le Maître jaloux, n'en put pardonner le desir. *Colbert* & *Le Tellier* servirent vivement sa passion : ils étoient enragés de la supériorité que l'esprit & la magnificence donnoit sur eux; & de ce qu'il s'étoit fait représenter avec un écureuil entre huit lézards & un serpent, & pour devise, *Quò me vertam*, *nescio*, faisant allusion aux armes de chacun d'eux.

Ces deux Ministres, en conséquence, n'épargnèrent rien pour faire des crimes de tout à *Fouquet* : comme d'avoir fortifié *Belle-Isle*; d'avoir fait du bien aux

Seigneurs indigens de la Cour; d'avoir même régalé son Maître, en sa Terre de *Vaux*, avec trop de splendeur.

La chaleur & la précipitation qu'on mit dans cette affaire, sauva celui qu'on vouloit perdre: car, ayant furtivement fait enlever ses papiers de sa maison de *Saint-Mandé*, dans la crainte qu'on ne les détournât; cela donna lieu à la meilleure défense du prisonnier, qui soutint que, par ce vol, on lui avoit ôté les moyens de faire connoître son innocence & la fausseté des accusations.

Ce vol se découvrit, parce que dans l'endroit où l'on avoit enlevé les papiers de *Fouquet*, *Berrier* commis à l'enlèvement, avoit laissé tomber, par mégarde, une Requête présentée à *Colbert*. L'accusé s'en prévalut très-utilement.

Le fidèle & habile *Pélisson* composa les défenses de *Fouquet*, dont il étoit Commis; & on fait grand cas de cet Ouvrage.

Ces mêmes défenſes perſuadèrent ſans doute une grande partie des Juges, qu'il étoit moins coupable qu'on ne l'avoit d'abord prétendu & répandu dans le monde. Mais comme il ne leur étoit pas permis de le déclarer innocent, il fut condamné au banniſſement, par Arrêt du 4 décembre 1664. De vingt-deux Juges qui avoient été nommés pour faire ſon procès, neuf opinèrent pour la mort, & treize pour le banniſſement.

Le Roi, par un reſte d'animoſité, ne pouvant ſavoir libre un homme qu'il haïſſoit, commua la peine en une priſon perpétuelle. Il y vécut avec des mœurs ſi régulières & des ſentimens de réſignation ſi parfaite aux volontés de Dieu & du Roi, qu'il inſpira une compaſſion générale.

Il faut pourtant avouer que *Fouquet* avoit pouſſé la vanité, le luxe & la dépenſe, au-delà des bornes qu'un ſage courtiſan doit ſe preſcrire. Mais la péni-

tence qu'il en fit, fut plus honorable que la faute ne fut criminelle ; & peu de gens ont été auſſi grands qu'il le fut dans ſa captivité. Elle dura juſqu'à ſa mort, qui arriva dans la citadelle de *Pignerolles*, le 2 décembre 1680, à 66 ans. (*Voyez ſur ſa diſgrace*, Buſſy-Rabutin, *la Vie du Comte* de Turenne, *& ſurtout ſes Défenſes*, *édition de 1665.*)

Suivant les Mémoires de Madame *de Motteville*, la cauſe de ſon jugement peu favorable, fut l'imprudence qu'il avoit eu de laiſſer derrière un miroir un mémoire inſtructif, adreſſé à tous ſes amis, en cas qu'il fut arrêté. Cela fit préſumer qu'il ſentoit lui-même qu'il méritoit de l'être.

Il dut la vie à M. *d'Ormeſſon*, l'un de ſes Rapporteurs ; & *Roxante*, un de ſes Juges, Conſeiller au Parlement d'*Aix*, parla ſi hardiment en faveur de *Fouquet*, qu'il fut exilé à *Quimper*.

PRÉFACE

TROUVÉE dans les Papiers DE DUCLOS, pour un Manuscrit intitulé : La Conversion de Mlle. GAUTIER, *Comédienne & depuis Carmélite, morte en 1757.*

MADEMOISELLE *Gautier*, Actrice reçue au Théâtre François en 1716, & retirée dix ans après, étoit grande, bien faite, beaucoup de fraîcheur, & d'un caractère violent. Elle faisoit assez bien des Vers, & peignoit très-bien en miniature. Elle étoit d'une force prodigieuse pour une femme, & peu d'homme auroient lutté contre elle. Le Maréchal *de Saxe*, à qui elle avoit fait un défi, & qui, à la vérité, l'emporta sur elle à la lutte au poignet, disoit : Que de tous ceux qui

avoient voulu s'eſſayer contre lui, il n'y en avoit guère qui lui euſſent réſiſté auſſi long-tems qu'elle. Elle rouloit une aſſiette d'argent comme une Oublie.

Mademoiſelle *Gautier* avoit eu pluſieurs Amans, & entre autres le grand Maréchal *de Virtemberg*, avec qui elle fit un voyage à la Cour du Duc. Ce Prince avoit une Maîtreſſe qu'il aimoit beaucoup. Soit que Mademoiſelle *Gautier* lui fût ſupérieure par la figure, & qu'elle s'imaginât que la beauté dût régler les rangs entre celles qui tirent de leurs charmes leur principal exiſtence, ſoit caprice ou jalouſie, elle fit tant d'impertinences à la favorite, que le Prince ordonna à Mademoiſelle *Gautier* de ſortir de ſa Cour.

Revenue à Paris, le dépit d'avoir été renvoyée, lui inſpira le deſſein de s'en venger ſur la favorite, par une inſulte d'éclat. Elle ſe rendit, *incognito* à *Virtemberg*, & s'y tint cachée quelques jours, pour méditer ſur ſa vengeance.

Ayant appris que la Maîtreſſe du Duc étoit à la promenade, en calèche, elle en prit une qu'elle mena elle-même avec deux chevaux très-vifs; & paſſant avec rapidité derrière celle de ſon ennemie, elle enleva la roue, renverſa la calèche, ſe rendit du même train à ſon Auberge, où ſa chaiſe l'attendoit avec des chevaux de poſte, & repartit à l'inſtant pour éviter le châtiment dont elle ne pouvoit douter.

Elle eut depuis pour Amant le Comte *de Chemeroles*, fils & adjoint du Marquis *de Sommery*, Sous-Gouverneur du Roi. Il y avoit plus de douze ans qu'elle étoit *Carmélite*, lorſque *Chémeroles* mourut. L'Evêque de *Rieux*, ſon frère, me fit lire une lettre ſur cette mort, qu'il venoit de recevoir de cette Religieuſe: je n'en ai point lu de mieux écrite; elle étoit de huit pages, &, quoiqu'il y parût un peu de crainte ſur le ſalut de cet ancien Amant, ſa confiance dans la bonté

de Dieu étoit la partie dominante de la lettre. La Carmélite, d'une manière indirecte & avec autant de respect qu'une humble Religieuse croit en devoir à un Evêque, donnoit quelques conseils à celui-ci, dont la vie connue étoit on ne peut moins Canonique.

Quoique Mademoiselle *Gautier* eût eu des Amans aimables, elle n'avoit eu véritablement d'amour pour aucun; mais elle en conçut un violent pour *Quinault Dufresne*, son camarade à la Comédie, de la figure la plus noble, que nous avons vu jouer avec tant d'applaudissemens, & qui n'a point encore été remplacé. Ils vécurent quelque tems ensemble; & Mademoiselle *Gautier*, en devenant chaque jour plus passionnée, vouloit l'épouser. J'ai tout lieu de croire, par ce que j'ai su depuis, qu'il le lui avoit fait espérer; mais, s'étant refroidi autant qu'elle s'étoit enflammée, il ne voulut plus entendre parler de mariage;

& cette femme, si violente & si absolue tant qu'elle n'avoit pas vraiment aimé, tomba dans l'abbattement & la mélancolie !... Tel fut le premier principe de sa vocation : il se fit une révolution totale dans son caractère.

Jamais elle n'eut le moindre retour vers le monde ; & jamais Religieuse, ni Dévote, ne porta plus loin l'humilité Chrétienne : elle se croyoit sincèrement indigne de ses compagnes, dont elle éprouva plus d'une fois les mépris.

Des relations qu'elle eut avec la Reine, lui procurèrent dans la Maison une considération qu'elle ne cherchoit pas.

Elle avoit un neveu, nommé *Masse*, bon Violoncelle, & dont il y a même des pièces gravées. Il étoit à la tête de l'Orchestre de la Comédie.

Ce lieu où Mademoiselle *Gautier* gémissoit d'avoir été, lui faisoit desirer d'en tirer son neveu : elle s'adressa à

Moncrif, & le pria d'engager la Reine à faire placer *Maſſe* dans ſa Muſique.

Le motif ſeul de la *Carmélite* étant fait pour toucher la Reine, *Maſſe* fut admis; & Mademoiſelle *Gautier* en écrivit à *Moncrif* une lettre de remercimens, qu'il montra à la Reine. Cette Princeſſe fut enchantée des ſentimens de piété de la ſœur *Auguſtine de la Miſéricorde* (c'étoit le nom de Religion de Mademoiſelle *Gautier*) & la fit aſſurer de ſes bontés. Il s'établit même, en conſéquence, une petite correſpondance dévote, dont *Moncrif* étoit le médiateur, & qu'il m'a faire lire. La Reine & la ſœur *Auguſtine* ſe ſont auſſi quelquefois écrit directement; & la Sœur, la veille de ſa mort, adreſſa encore à la Reine les huit Vers ſuivans, qu'elle fit, & dicta à la Religieuſe qui la veilloit;

Thérèſe

THÉRESE (*a*), je t'entends !... une éternelle vie,
Brise de mon exil les liens importuns :
Avec une prière offerte par SOPHIE (*b*),
Mon ame va voler sur l'Autel des parfums.
O Reine ! ame céleste & le charme du monde !
Si sur moi tes regards daignèrent s'abaisser,
J'implore, en expirant, ta piété profonde !..
Demande mon bonheur ? le Ciel va t'exaucer.

Les personnes qui l'ont connue aux *Carmélites* de *Lyon*, telles que Madame *Pallu*, Intendante, & Madame *de la Verpillière*, femme du Prévôt des Marchands, m'ont dit qu'elle avoit conservé la gaieté de son caractère, que sa vivacité s'étoit changée en ferveur pour ses devoirs ; & qu'étant devenue aveugle dans les dernières années de sa vie, elle se servit toujours elle-même, sans vouloir être à charge à qui que ce fût de la Maison. Elle aimoit les visites, parloit

(*a*) Patrone des Carmélites.
(*b*) L'un des noms de baptême de la Reine.

avec feu, énergie & clarté. Elle n'entendoit point parler d'un malheureux, ſans être attendrie, & ſans chercher à le ſoulager par le moyen de ſes amis. Le Pape lui avoit donné un Bref pour paroître au parloir à viſage découvert. Je ne devine pas la raiſon de cette ſingularité.

RÉCIT

De la Conversion de Mlle. GAUTIER, Comédienne, copié sur le Manuscrit original de sa main.

† J. M.

LE 25 avril 1722, temps où, plongée dans une mer de délices (selon les pernicieuses façons de parler du monde), & goûtant une funeste sécurité dans les ténèbres de la mort, où j'étois volontairement; je m'éveille à huit ou neuf heures du matin, contre ma coutume ordinaire. Je me souviens que c'est le jour de ma naissance; je sonne mes gens: ma femme de chambre arrive, pensant que je me trouve mal. Je lui dis de m'habiller, parce que je veux aller à la Messe; elle me répond qu'il n'est pas fête, sachant qu'à peine les jours d'obligation m'y

faiſoient aller. J'inſiſte; elle m'habille. Je vais aux *Cordeliers*, ſuivie de mon Laquais, menant avec moi un petit Orphelin de ma mère, que j'avois adopté. J'entends une partie de la Meſſe, ſans nulle attention. Vers la Préface, une voix intérieure me demande : *Qui m'amène aux pieds des Autels ? Si c'eſt pour remercier Dieu de m'avoir donné de quoi plaire au monde, & tranſgreſſer mortellement chaque jour ſa loi ?*

Cette réflexion, de la plus monſtrueuſe ingratitude envers le Seigneur, me terraſſa au point que je ne ſaurois l'exprimer !... De la chaiſe ſur laquelle j'étois nonchalamment appuyée, je me proſternai ſur le pavé.

La Meſſe finie, je renvoie chez moi & mon Laquais & l'Orphelin, & demeure abîmée dans une perpléxité inconcevable. Je me relève tout-à-coup, & vais à la Sacriſtie, demander une Meſſe du *S. Eſprit*, auquel un germe de Foi

qui n'avoit jamais été étouffé par mes déſordres, me faiſoit avoir recours dans les dangers les plus évidens. Le premier mot que je prononce en attendant le Prêtre, c'eſt celui-ci : « Mon Dieu ! » je voudrois bien me ſauver.... Mais » comment faire ? je tiens à des chaînes » d'autant plus indiſſolubles, qu'elles me » ſont chères !... Aidez-moi donc vous-» même, ô mon Dieu ?... Pour être » éclairée de vos lumières, je viendrai » tous les jours à la Meſſe.... »

Bref, après trois heures d'agitation, ſi je ne m'en retournai pas chez moi juſtifiée, j'étois du moins déterminée à entrer dans le chemin qui mène à la juſtification.

Six mois ſe paſſèrent avec ma Meſſe fidèlement entendue le matin, & le ſoir mes allures accoutumées.

On m'avoit raillée ſur mes Meſſes : je me déguiſe en femmelette, pour n'être pas connue. On s'en apperçoit ; la rail-

lerie redouble : pour lors je me rappelle cette parole de l'Evangile : « Qu'on ne » peut ſervir deux Maîtres. » Sur quoi je prends mon parti, vers la *Touſſaints*, d'abandonner le plus dangereux, quoique le plus agréable.

Je commençai par me paſſer de femme de chambre pour m'habiller. Afin de m'accoutumer à la retraite que je méditois, je me retirai doucement des parties de plaiſir, ſous prétexte d'indiſpoſition. Mais plus le temps Paſchal approchoit, où j'avois fixé ma retraite, plus mes combats intérieurs devenoient ſi violens, que la force de mon tempérament y ſuccomba. Un vomiſſement, preſque continuel, ne m'empêcha pourtant pas d'écrire ma Confeſſion générale.

La néceſſité de trouver un Confeſſeur, me détermina à me confier à une vertueuſe parente, qui m'avoit ſouvent & vainement moraliſée. Elle s'adreſſa au Grand-Pénitencier, qui lui indiqua

un zélé Vicaire de *Saint-Sulpice*, ma Paroiſſe. Il me rebuta d'abord, & refuſa de m'entendre, juſqu'à ce que j'euſſe fait divorce avec le monde. Enfin, touché de me voir à ſes pieds, où mes larmes & mes ſanglots lui peignoient la ſincérité de mes ſentimens; après m'avoir conſolée, dans l'eſpérance des miſéricordes du Seigneur, il me quitta en me renvoyant à un jour plus tranquille.

Quel jour, bon Dieu !...c'étoit le jour même où, pour la dernière fois de ma vie, les perſonnes qui m'étoient les plus chères, devoient dîner chez moi.... Mais, quelques chères qu'elles me fuſſent, elles m'étoient alors moins chères que mon ſalut.

Ce que je ſouffris à table pour ne rien laiſſer appercevoir de ma ſituation intérieure, ne peut s'imaginer ! La grace & la nature ſe faiſoient ſentir dans tous les replis de mon cœur, ſur-tout lorſque quelqu'un me dit : « Vous nous

» faites trop grande chère pour un *Mercredi de la Paſſion;* » & qu'on répondit tout de ſuite : « C'eſt qu'elle nous fait » ſes adieux. »

Me ſentant prête à m'évanouir, je me lève de table, ſous prétexte d'un paiement à faire, & pour lequel j'avois donné ma parole. Chacun ſe lève auſſi; on me conduit juſqu'à ma porte; je monte en carroſſe, & la compagnie ſe remet à table : mais le premier coup de fouet du Cocher me fait pouſſer un cri ſi perçant, qu'entendu par la compagnie, on ſe diſpoſoit à venir à moi. A ce mouvement, je rentre dans une ſalle baſſe; ma femme de chambre leur donne le change, en leur perſuadant que je ſuis partie, & que c'eſt l'enfant qu'on a entendu crier. Je remonte alors en voiture, & me ſauve à *S. Sulpice*, où mon Confeſſeur m'attendoit.

Là, quelque agitée que je fuſſe, je commence ma Confeſſion; & après une

séance de trois heures, où Dieu seul put me soutenir, le Confesseur, vraîment touché de mon état, me remit à un autre jour.

Je rentrai chez moi, où je n'avois plus que quatre jours à demeurer. La désolation s'empara de mon esprit, & de mon cœur; j'étois éperdue & tremblante, & me demandois, comme *Saint-Augustin* : « Pourras-tu te passer de tant » d'aisances & de biens? de tant de » sortes de douceurs qui, jusqu'à ce » jour, ont comblé tes souhaits? Aban- » donneras-tu ce petit palais, pour aller » vivre seule dans une triste cellule, » & ne voir que des Religieuses? Pour » embrasser enfin, (& pour toute la » vie!) un état aussi monotone qu'obs- » cur, & que tu détestas toujours?... » Mais je triomphai de ce cruel moment.

Enfin, le jour de ma sortie arrive. M. *Languet*, mon Curé, m'avoit souvent évitée : j'avois toujours ri & badiné

de ſes pieuſes exhortations. Sa joie fut complette, lorſque je lui fis part des miſéricordes de Dieu ſur moi.

Je paſſai une partie de la nuit à écrire aux perſonnes avec leſquelles j'étois engagée de profeſſion, & au père de mon adoptif, à qui je renvoyois l'enfant, avec vingt piſtoles. Je laiſſai les lettres, avec ordre de ne les envoyer à leur adreſſe qu'à midi, & de dire à quiconque me demanderoit, que j'étois abſente pour long-temps. Après quoi je partis, vers cinq heures du matin, de chez moi, pour n'y rentrer jamais.

Mais au lieu des combats précédens, j'en ſortis avec la même tranquillité que je ſors actuellement de ma cellule pour aller au Chœur, onze mois, préciſément, après cette heureuſe Meſſe!

J'arrive, tout auſſi tranquille, à *Verſailles*, au lever de feu M. le Cardinal *de Fleuri*, & de M. le Duc *de Geſvres*, mes conſtans protecteurs, deſquels j'ai-

lois prendre congé. Je passe de leur appartement à la Chapelle du Roi, pour y entendre la Messe, pendant laquelle je me souviens qu'il y a dans le Château une Dame que j'avois violemment offensée; & sortant de la Chapelle, je me hâte d'aller chez elle, & la fais prier de descendre dans un entresol, pour éviter l'éclat de ses premiers mouvemens.

A peine y est-elle entrée, que je ferme la porte, & me précipite à ses pieds: ce qui la rend interdite & sans voix. Je lui demande, dans la posture de suppliante où j'étois, un généreux pardon; parce qu'abandonnant le monde, pour faire pénitence, j'avois cru devoir commencer par ce que l'Evangile prescrit de plus difficile.

Cette Dame, un peu revenue de ce qu'elle avoit d'abord cru n'être qu'une illusion, me dit tout ce que la colère d'une femme piquée le plus sensiblement

put lui ſuggérer de plus dur. Après l'avoir écoutée, ſans lui répondre, je lui dis, toujours proſternée à ſes pieds, que je n'étois pas venue pour me juſtifier, mais pour lui demander pardon. Que ſi elle daignoit me l'accorder, je partirois contente. Que ſi elle me refuſoit, Dieu ne le feroit pas de ſon refus. A ces mots, elle me tend la main, me fait aſſeoir, & nous voilà réconciliées.

Je repartis de *Verſailles*, ſans y prendre de nourriture, l'action que je venois de faire m'ayant ſuffiſamment raſſaſiée. Je me rendis à Paris, dans la Communauté de *Sainte Perpétue*, où j'avois fait meubler une petite chambre, pour y demeurer juſqu'à ce que l'inventaire de mes meubles & autres arrangemens fuſſent finis.

En entrant dans cette première retraite, j'éprouvai inviſiblement ce que *S. Paul* éprouva viſiblement; puiſqu'au

lieu des écailles qui lui tombèrent des yeux, je me ſentis transformée en une créature toute nouvelle. Montée à cette petite chambre, je me crus montée au Ciel !.... Là, tout le paſſé s'évanouit : maiſon, biens, amis, plaiſirs, tout diſparut de mon ſouvenir ; le calme & la paix intérieure où je me trouvai, me faiſoient preſque douter ſi ma vie, juſqu'alors, n'avoit pas été un ſonge. Ma couſine, qui fondoit en larmes, & qui ne pouvoit ſe ſéparer de moi, dans la crainte de me laiſſer ſeule, & qu'elle ne me trouvât morte le lendemain, ne pouvoit comprendre mon empreſſement à la renvoyer, pour goûter à loiſir le nouveau plaiſir de la ſolitude.

Je dis à la Supérieure que j'avois fait collation le matin, & que je la priois de me donner à ſouper du reſte du dîner de la Communauté. Il ne ſe trouva qu'un peu de carpe à l'étuvée, que je mangeai avec appétit. Choſe admirable ! depuis

trois mois je ne pouvois garder de nourriture, même les consommés; j'avois même vomi un peu de riz au jus que j'avois pris la veille, à souper. Cette carpe réchauffée, & quelques noix pour dessert, non-seulement restèrent dans mon estomac sans peine, mais je dormis toute la nuit d'un sommeil aussi paisible que celui d'un enfant de huit ans : ce qui a toujours continué depuis.

Dès qu'on fut ma retraite, chacun lui donna la cause qui lui plût; personne ne put croire que dans la force de l'âge, (j'avois alors trente-un ans) & de la violence des passions, j'eusse pris, sans m'y croire forcée, un parti si opposé à celui que je quittois.... Mon inventaire est affiché; il dure quinze jours, pendant lesquels tout Paris vient se convaincre de la réalité de ma fuite; & chacun s'en retourne touché & attendri des miséricordes de Dieu sur moi. On questionne ma parente, chargée de mes

affaires temporelles, ſur le lieu de ma retraite ; &, la trouvant impénétrable, on la prie de me faire tenir une lettre qu'on lui remet, en la ſuppliant de n'y pas manquer.

Cette lettre étoit d'un ami, qui m'exhortoit à ne point perſiſter dans une démarche telle que celle où je m'engageois, ſans doute trop légérement, ſurtout dans la ſituation gracieuſe où je me trouvois, & dans un âge où les retours ſont preſque toujours inévitables & les repentirs ſouvent trop tardifs. Sur quoi l'on me citoit nombre d'exemples faits pour m'épouvanter, ſi Dieu ne m'eût ſoutenue & fortifiée par ſa grace. En partant des vrais ſentimens qui m'animoient, on peut juger quelle fut ma réponſe.

Mes affaires enfin arrangées, je pars pour le *Mâconnois*, la veille de l'*Aſcenſion*, ſix ſemaines après ma ſortie d'*Egypte*, & où m'attendoit Madame la

Marquise de *Valadons d'Arcy*, mon amie, à qui j'avois fait part de ma détermination, en la priant de m'arrêter une place dans le Couvent des *Ursulines de Pondeveaux*, pour y vivre Pensionnaire & inconnue : car la vocation étoit encore bien loin de ma pensée, attendu l'aversion que j'avois toujours eue pour ce genre de vie, & sur-tout pour les Communautés de filles.

En montant dans la *Diligence*, je trouvai, pour compagnon de voyage, M. le Commandeur de *l'Aubepin*, qui, trompé par mon extérieur, me combla de soins & d'attentions respectueuses, jusqu'à *Saulieu*, où la Marquise m'attendoit. Ce qui l'ayant confirmé dans la haute opinion qu'il avoit prise de moi, il me supplia de lui dire à qui il avoit eu l'honneur de rendre ses devoirs ? Je lui répondis, franchement, que je m'en garderois bien, moins cependant par vanité pour moi, que pour

lui épargner la confusion d'avoir prodigué ses politesses à qui en étoit très-peu digne.

Il prit mon refus pour un compliment, & redoubla ses respectueuses instances. Je lui dis : « M. le Commandeur, je » vous donne ma parole qu'en arrivant » à *Lyon*, vous saurez qui je suis ; & » si je perds l'estime que vous avez » conçue pour moi, du moins saurez-» vous que je n'ai pas voulu vous trom-» per, & que ma bonne-foi exige le » pardon de mon silence. En effet, je » lui écrivis sur le champ qui j'étois, » mon dessein de retourner à Dieu, & » que je le priois de ne me pas savoir » mauvais gré de ma résistance à me » faire connoître à lui. Il fut si content » de ma candeur, que, jusqu'à la mort, » je n'eus point de plus solide & de » meilleur ami. »

A peine fus-je installée dans le Couvent de *Pondeveaux*, où les Religieuses

m'avoient reçue avec toute la bienveillance possible, que le Démon me tendit un piège. Une personne, dont le nom vous est très-connu, m'écrivit : Que dans la résolution où j'étois de mener une vie retirée, il me conjuroit d'accepter une de ses Terres qu'il me nommoit, pour y finir mes jours comme il me plairoit; & qu'en ce cas, il me la donneroit en bonne forme.

Je le remerciai cordialement de son offre, en lui disant : Qu'ayant quitté ma maison, il ne seroit pas édifiant que j'acceptasse la sienne; & que, quelque pures que pussent être ses intentions, le public pouvoit les mal interpréter.

Les Religieuses m'avoient donné une grande chambre, dans laquelle j'en fis construire trois, comptant y finir mes jours. J'assistois à tous leurs exercices. On avoit pour moi des égards qui m'affligeoient, parce que trompées, ainsi que le Commandeur, sur un certain air du

monde & un embonpoint que je n'avois pas encore perdu, on me croyoit de haut parage. Je les tirai d'erreur, comme j'avois désabusé le Commandeur, & elles m'en témoignèrent encore plus d'amitié. Je passois les jours à lire, à prier Dieu, menant la vie la plus douce qu'on puisse imaginer.

Je fus pourtant affligée à *Pondeveaux*, pendant les premiers six mois, par des songes qui, chaque nuit, me désoloient beaucoup. Un jour, me trouvant seule devant le S. Sacrement, dans la peine où j'étois de ces songes impertinens, je m'adressai à la Mère de Dieu, comme si elle eût été présente : « Oh, ça, » Sainte Vierge ! (lui dis-je, avec » la même ingénuité que j'avois parlé » à Dieu, aux *Cordeliers*, dix-huit mois » auparavant) on dit que vous êtes » toute-puissante dans le Ciel ? Que » vous obtenez pour les Pécheurs ce » qu'ils osent vous demander ?.. Si, par

» votre interceſſion, je ſuis délivrée
» des vexations nocturnes que je ſouffre
» depuis ſi long-tems, & qui me font
» horreur, je vous promets de jeûner,
» au pain & à l'eau, la veille de toutes
» vos Fêtes, & de communier à votre
» intention; de porter juſqu'à la mort,
» ſur ma chair, un cordon de laine
» blanche avec des nœuds; & de dire
» chaque jour, bien dévotement, votre
» Chapelet. »

Depuis cet inſtant je fus ſi tranquille ſur ce point, & j'ai conſervé une ſi vive reconnoiſſance envers cette Mère de Miſéricorde, que je répandrois juſqu'à la dernière goutte de mon ſang pour ſoutenir ſon pouvoir & ſa bonté.

Il arriva dans ce même temps un événement aſſez ſingulier, & où la main de Dieu parut viſiblement protéger cette Communauté. La nuit du jour *Sainte Anne*, il fit un ſi prodigieux orage, qu'il ſembloit que tout alloit être renverſé.

Le tonnerre qui rouloit ſur le toît de la maiſon, le cribla entièrement, inonda les greniers remplis de farine; & l'eau paſſant à travers les planchers, tomboit à torrens dans l'Infirmerie, ſur-tout dans la chambre où giſſoit une ancienne Religieuſe, abſolument paralytique. Les autres, qui ne ſavoient de quel côté tourner, vinrent à ma chambre pour me prier de les aider. Je ſors en chemiſe, & cours au lit de cette pauvre vieille, que perſonne n'oſoit toucher. Je l'enléve aiſément; & j'allois la mettre dans mon lit, qui n'avoit point eu de part à l'inondation, lorſque la porte s'étant fermée la clef en dedans, il fallut la porter ailleurs. Le déluge que j'avois eſſuyé m'avoit miſe dans un état auſſi piteux que riſible; & les Religieuſes me prêtèrent une de leurs chemiſes, qui fut le premier cilice que je portai. Nous allâmes toutes au grenier, pour ſauver ce que nous pourrions de la farine qui

tomboit ſur nous, à moitié pétrie, ſans nous appercevoir du danger que nous courions : car, dès que le jour parut, nous vîmes toutes les tuiles pendiller ſur nos têtes, ſans preſque tenir à rien : ce qui fut regardé comme un vrai miracle, & attribué à un Salut que j'avois fondé, à perpétuité, en action de grace des miſéricordes de Dieu ſur moi, & dont le premier Salut avoit été célébré le ſoir même.

Après dix mois de ſéjour à *Pondeveaux*, je vins à *Lyon*, rendre mes devoirs à feu M. le Maréchal *de Villeroi*.

La Maiſon de l'*Anticaille* me plut beaucoup; &, quoiqu'on n'y reçût point de Penſionnaires, M. l'Archevêque leur demanda pour moi cette grace. J'avois eu quelques inquiétudes à *Pondeveaux*, pour avoir refuſé la viſite du vieux Comte *de Feuillans*, qui en étoit Gouverneur. D'un autre côté, mon amie la Marquiſe *d'Arcy*, n'approuvoit pas que

je fusse aussi séqueſtrée que je prétendois l'être, & que je regardasse comme une distraction l'offre qu'elle me faisoit continuellement de passer une partie de la belle saison dans ses Terres, avec elle & sa famille.

Je fis donc revenir mes meubles de *Pondeveaux*, sans me soucier des accommodemens que j'y avois fait faire, & qui m'avoient coûté plus de 200 pistoles. Je fis à peu près les mêmes frais à l'*Anticaille*, la regardant enfin comme la dernière de mes stations. J'y suivis, de même qu'à *Pondeveaux*, les exercices réguliers de l'Ordre de *Sainte Marie*. J'avois pour Directeur le Père *Déveaux*, de la *Compagnie de Jésus*, dont les ordres me paroissoient être ceux de Dieu même.

Il commença par me conseiller de me lever à onze heures du soir, & de faire l'Oraison jusqu'à minuit. Je me tenois bien éveillée pour obéir; mais à peine étois-je à genoux, que je m'endormois

comme une marmotte, jusqu'à je ne sais quelle heure.

Voyant que cette pratique n'étoit pas de mon ressort, il m'en prescrivit une autre, dans une lettre que je reçus de lui.

Il me marquoit que, puisque j'avois tant d'attrait pour l'expiation de mes péchés, il me conseilloit de faire usage de la discipline tous les vendredis, pendant l'espace d'un *Miserere*, ou sur les épaules, ou à la façon des Religieuses; qu'on me prêteroit à l'*Anticaille* l'instrument nécessaire, sinon qu'il m'en fourniroit un lui-même. Qui fut camuse, à la lecture de cette lettre? Ce fut moi. Je croyois avoir la berlue!... Je lisois & relisois cette belle épître, croyant toujours m'être trompée; mais j'y trouvois toujours la même proposition!

« Quoi donc? me disois-je, avec une » espèce de dépit, la discipline! A moi! » Juste Ciel, quelle impertinence!.... » Les Béguines sont bien maîtresses de

se

» ſe ſoumettre à de telles ſottiſes. Quant » à moi, je n'en ferai rien.... Que faire » cependant? C'eſt Dieu qui me parle » par ſa bouche... Et ſi je lui déſobéis?.. » Mais ce *Miſerere* qu'il me preſcrit, je » ne le ſus jamais?... Eh bien! il faut » l'apprendre; il faut ſe ſoumettre au » Miniſtre de mon Dieu, & ſe réſigner » à tout, puiſque mon ſalut en dépend.»

Pour ne point rougir en empruntant une diſcipline, j'allai couper ſix ou ſept brins de corde neuve; je les nouai, par intervalle; & pendant que la Communauté ſe trouvoit en Oraiſon, je m'enferme, me découvre les épaules, & m'y applique une grêle de coups, mais dont la douleur fut telle, que je tombai tout-à-plat ſur le nez, preſque ſans ſentiment.

Je pleurai de dépit, non de dévotion, bien reſolue de chanter une gamme très-vive à mon Directeur flagellant.

La nuit ſe paſſa comme il plut à Dieu;

ſans pouvoir ni fermer l'œil, ni me tenir ſur aucun côté. Le matin, je trouvai mes épaules tricolores de meurtriſſures, & ſortis outrée de colère, pour aller à *S. Joſeph*, rendre compte au zélé Directeur de ce que m'avoit valu trop de ſoumiſſion à ſes conſeils.

Hélas ! dès qu'il parut avec ſon extérieur impoſant, je me trouvai ſi foible, que je ne pus répondre aux queſtions qu'il me fit ſur la cauſe de ma viſite. Le ſeul mouvement de mes épaules le lui diſant aſſez, il me le fit aiſément avouer, en lui diſant enfin, très-franchement, que j'avois pourtant accepté ſa propoſition, quoiqu'elle m'eût ſcandaliſée, mais que je le priois de vouloir bien ne plus exiger que je réitéraſſe un pareil exercice. Il me le promit ſur le champ, en m'aſſurant cependant qu'avant très-peu de jours je le lui redemanderois, à genoux : mais qu'il n'y conſentiroit pas.

« Oh ! quant à ce, (lui répondis-je,

» avec quelque dépit) vous aurez la » barbe bien longue avant que vo[illegible] » oracle s'accompliſſe ! »

Il avoit pourtant raiſon, le bon Père ; car je ne fus pas plutôt rentrée chez moi, que la honte de ma démarche & de ma lâcheté, me fit bientôt changer de ſentiment & de langage.

Ces Vierges pures avec leſquelles je vivois, & qui joignoient la pénitence à la plus innocente vie, faiſoient ma condamnation ; & mes épaules n'étoient pas guéries, que je demandai, très-humblement, ce que j'avois rejetté avec indignation. Le bon Père, mais pour la forme ſeulement, ſe fit un peu prier ; car il eût été bien fâché de ne pas contribuer à la mortification de cette chair ſi potelée & ſi douillettée, & à laquelle je croyois encore devoir de ſi tendres égards. Auſſi me fournit-il abondamment tout ce qu'il me falloit pour travailler à réparer les torts de ma première poltronnerie.

Je ne finirois pas, si j'entrois une fois dans le détail des autres aventures de ce genre, auxquelles j'eus d'abord peine à me faire, & qui me conduisirent par dégrés à la vocation Religieuse, pour laquelle j'avois toujours nourri une si forte antipathie.

Les Dames, qui avoient des bontés pour moi, que je n'oublierai jamais, s'étonnoient que, m'assujettissant à toutes leurs observances, je ne pensasse point à offrir à Dieu l'entier sacrifice de ma liberté. Sur quoi je les priai de vouloir ne me point parler d'un tel engagement, sans quoi je pourrois ne plus vivre long-temps avec elles.

On ne m'en parla plus; mais on me fit lire la vie de Madame *de Montmorenci*, qui, après la funeste mort de son époux, prit le voile à *Sainte Marie*. Ce grand exemple me toucha; j'y réfléchis profondément, & fis part au P. *Deveaux* de mes réflexions, qui m'assura que

le plus grand ſacrifice qui me reſtoit à faire à Dieu, étoit celui de ma liberté. C'étoit ne rien m'apprendre de nouveau; je le ſentois très-bien. Mais ce qui me ſurprit beaucoup, ce fut de m'y trouver à peu près diſpoſée.

C'eſt dans le mois de juillet 1724, que ceci ſe paſſoit; & lorſque j'en fis part à la Supérieure & à quelques Religieuſes, leur amitié pour moi prit un nouvel accroiſſement.

J'écrivis quelques jours après à Paris, d'où je fis venir ma parente pour diſpoſer de mon temporel, attendu que je comptois prendre l'habit de Religion très-peu de temps après.

Pendant cet intervalle, on me fit tomber dans les mains l'Hiſtoire du fameux *Rancé*, Fondateur, ou plutôt Réformateur de la *Trappe*. Mais, grand Dieu, quelle attrape!... A peine eus-je reconnu dans cet illuſtre Pénitent une conformité ſi grande entre les égaremens

de sa jeunesse & ceux de la mienne, que toute règle douce me déplut; & que je promis à Dieu, de toute l'étendue de mon cœur, d'imiter, autant qu'il pourroit être en moi, ce Pénitent dans ses austérités, ainsi que j'avois fait dans les désordres de sa vie. J'aurois même volé, sur le champ, aux *Clairettes*, (filles à l'*instar* de la *Trappe*), si le P. *Deveaux* ne m'eût fortement assuré que je trouverois chez les *Carmélites* tout ce que j'aurois pû désirer à la *Trappe*.

Je confiai mon dessein à feu M. l'Archevêque *de Villeroi*, qui m'honoroit d'une bienveillance particulière. Il voulut d'abord m'en détourner; mais lui ayant ouvert mon cœur, & l'ayant assuré que je me sentois étrangement pressée de satisfaire à la justice divine; il fut si pénétré de mon état, qu'il s'écria tout-à-coup: « Le doigt de Dieu est là! » j'irai demander aux *Carmélites* une » place pour vous. »

Mais, Monſeigneur, (lui dis-je) n'omettez pas de leur dire ce que j'ai été dans le monde? Car je ne veux tromper perſonne.

Il le fit, & leur dit la profeſſion que j'avois exercée chez le Roi & à *Paris*: ce qui les effraya beaucoup. Mais le Prélat leur ayant dit qu'il ſe chargeoit de tous leurs ſcrupules, la Mère Supérieure, qui favoriſoit mon deſſein, m'écrivit, que je n'avois qu'à prendre jour pour me préſenter à la Communauté, & pour de ſuite entrer dans la Maiſon.

Je ne voulois pas que les Dames de l'*Anticaille* euſſent le moindre vent de tout ceci; parce que, m'ayant beaucoup aimée, & moi, les aimant de même, je croyois devoir éviter de tendres reproches, qui n'auroient ſans doute ſervi qu'à rendre notre ſéparation d'autant plus douloureuſe.

Je me rendis donc aux *Carmélites* de *Lyon*, le 14 octobre 1724, & d'où

J'écrivis à la Supérieure & aux Religieuses de l'*Anticaille*, pour leur demander pardon du mystère que je leur avois fait, par pure défiance de moi-même, &c.

C'est ainsi que le Seigneur, par sa miséricorde infinie, m'a fait entrer dans la Terre des Saints, dix-huit mois après m'avoir fait sortir de celle de Perdition, où la seule indigence m'avoit conduite; puisque nul de mes parens n'étoit sorti de la simplicité & de l'honnêteté Chrétienne. Le seul dérangement d'un père m'avoit réduite, à l'âge de dix-sept ans, grande, & de figure (disoit-on) assez prévenante, à ne savoir quel parti prendre.

J'avois horreur du vice, & n'en eus pas moins de la proposition qu'on me fit d'embrasser l'état de Comédienne... A quoi l'on me répondit que ce préjugé ne régnoit plus que chez le peuple & les cagots; tandis que la Cour & la

ville penſoient différemment, & regardoient d'un tout autre œil ceux qui exerçoient des talens devenus auſſi utiles qu'agréables.

On perſuade aiſément la jeuneſſe !... Mais l'expérience m'apprit combien la perverſion devient inévitable à cet état, pour qui n'eſt pas en garde contre tous les écueils qui l'environnent; puiſque, ſans autre travail que celui de la mémoire, on vit dans l'opulence & dans de continuels amuſemens de toute eſpèce : au point que les trois dernières années que je reſtai au Théâtre me rapportèrent, tous frais faits, quarante quatre mille francs.

Quelle amorce pour un cœur qui n'enviſage que le préſent ! Et quelle miſéricorde que celle qui peut l'arracher à une vie auſſi voluptueuſe, ſur-tout dans la force de l'âge & des paſſions !...

J'avouerai néanmoins y avoir connu des perſonnes auſſi eſtimables par les

mœurs que par les talens : mais je ne fus pas de ce nombre ; & j'ose le dire, à ma honte, ainsi qu'à la gloire du Dieu dont la grace éclate d'autant plus dans ma conversion, que, pour signaler son pouvoir, elle a choisi, en me touchant, le sujet le moins digne !

En entrant dans la sainte Maison qui verra finir ma carriere, je sentis que le Seigneur avoit rempli tous mes desirs.

Il permit cependant que quelques méchans hommes vinssent, dès la première nuit, faire & dire à la porte du Monastère, tout ce qu'il étoit possible d'imaginer de plus propre à m'en faire chasser.

La Prieure, après de vaines informations pour les connoître, en fit part à M. l'Archevêque, & qui, probablement mieux instruit, trouva moyen de prévenir de si cruels éclats.

On débita depuis, que je n'étois pas née en légitime mariage, ce qui mettoit

un obſtacle invincible à mon admiſſion dans ce ſaint Ordre.

Je le mandai à M. le Curé de *Saint Sulpice*, qui daigna joindre à mon Extrait baptiſtaire, une lettre en forme de certificat, qui confondit la malice du Démon.

Ces épreuves & nombre d'autres que je crois devoir taire, loin de me décourager, ne ſervoient, au contraire, qu'à me faire d'autant plus bénir la miſéricorde de Dieu, au point que je crus ne pouvoir mieux faire que de la choiſir pour mon nom de Religion.

Je ſuppliai alors la Prieure de permettre que je vécuſſe inconnue, ſans aucune correſpondance avec mes amis, ni même avec mes parens : ce qu'elle crut devoir me refuſer.

Je l'avois priée, dès en entrant, de ne me point ménager, & de me faire pratiquer d'abord, tout ce que je pourrois avoir à pratiquer dans la ſuite :

attendu qu'ayant perdu tant de temps dans le monde, il m'étoit important de n'en pas perdre un ſeul moment dans le ſein de la Religion. Elle daigna ſe prêter à mes inſtances, en m'exceptant des prudentes attentions qu'on a dans les Communautés pour les nouvellement initiées.

On me mit le balai à la main, le jour même de mon entrée.

Laver la leſſive, tirer de l'eau d'un puits très-profond, frotter les tables du Réfectoire, porter les cruches de chaque ſœur à leur place, laver la vaiſſelle de terre à notre uſage, écurer les marmites & le poële de la cuiſine, fut un plaiſir pour moi, beaucoup plus grand que ne l'avoient été mes anciennes molleſſes.

A ces occupations, qui durèrent quatre ans, ſuccéda celle de faire les *Alpargates*, ou ſouliers de corde, pour toute la Communauté; d'avoir ſoin de

l'horloge, pour laquelle il falloit chaque jour monter, à force de bras, trois pierres d'un poids énorme. Je fus trois ans dans cet emploi, qui, m'ayant un peu dérangé l'eſtomac, fut remis à un autre.

Après les trois premiers mois d'épreuves, je fus admiſe au ſaint habit, le 20 janvier 1725. M. l'Archevêque eut aſſez de bonté pour préſider à la cérémonie. Malgré toute la rigueur de la ſaiſon, toute la ville y aſſiſta : tant on avoit eu peine à ſe perſuader qu'il ſe fût fait en moi un changement ſi étrange, & que moi-même avois quelquefois peine à croire!

Le ſouvenir du paſſé, ainſi que la vue du préſent, n'avoient beſoin d'aucun ſecours pour m'entretenir dans mes réſolutions. Les miſéricordes d'en-haut me rendoient mes anciennes erreurs d'autant plus odieuſes; mes yeux étoient deux fontaines de larmes, & de larmes les plus ſincères.

Quelques jours avant ma profeſſion, Dieu permit à *Satan* de m'exercer plus que jamais, en me peignant l'extrême importance de l'engagement que j'allois prendre, ſur-tout avec des Religieuſes, dont le nom ſeul m'avoit toujours déplu!.. Le Ciel daigna me ſoutenir; & l'approche ſeule des Sacremens, écarta pour jamais de mon eſprit de pareilles idées.

Je prononçai mes derniers vœux avec une voix ferme, & une joie qui ſurprit tous les aſſiſtans; & cette joie ne ſe démentit jamais.

Quelque temps après ma profeſſion, Dieu, cependant, permit que le Démon me tourmentât ſur nouveaux frais. Non comme à *Pondeveaux*, par des ſonges impertinens : mais le jour & la nuit je me trouvois dans des états qui me faiſoient horreur. Je n'eus point recours aux épines, ainſi que *S. Benoît;* encore moins au feu, comme *Martinien :* ce fut

à l'équivalant de l'un & l'autre ; & le Tentateur fut confondu.

Mon Directeur, conformément à ſa promeſſe, m'avoit laiſſé la bride ſur le cou. Alors, pour ajouter à l'auſtérité commune, j'y joignis toutes celles que mes forces & mon courage pouvoient me permettre de journellement pratiquer.

Je commençai par un vœu de ne jamais boire de vin, pas même en danger de mort, dût-il n'en falloir qu'une goutte pour prolonger ma vie. Pendant douze ans de ſuite, avec la permiſſion du P. *Deveaux* & le ſecours d'en-haut, je me ſuis exercée chaque jour à faire ſervir à la juſtice Divine les membres qui avoient ſervi à l'iniquité ; & une grande maladie ayant enfin affoibli mes forces, je m'en ſuis tenue depuis à l'auſtérité de la règle, & à un entier abandon aux décrets de la Providence.

J'ai cette grace particulière à rendre au Seigneur ; que depuis l'inſtant que

j'ai quitté le monde, jusqu'à ce jour; 10 août 1752, je ne l'ai jamais regretté une seule fois, malgré les épreuves qu'il m'a fallu subir, & les violences qu'il a fallu me faire pour vaincre mon extrême sensibilité : violences si grandes, & qui ont tellement pris sur mon tempérament, que mes cheveux & mes sourcils, de très-noirs qu'ils étoient, sont devenus tout blancs.

Qu'on juge de l'intempérance & de l'effervescence de mes passions, par les écarts & les périls auxquels elles m'ont exposée lorsqu'il s'agissoit de les satisfaire!... A quels dangers ne s'exposoit pas une fille de vingt à vingt-deux ans, en allant de *Paris* dans le *Virtemberg*, & du *Virtemberg* à *Paris*, dans une voiture de poste, à la merci d'un seul laquais & d'un Postillon! Ce laquais, plus timide & plus las, les sentant beaucoup mieux que moi, s'approchoit souvent de ma chaise, & sur-tout dans les bois de *Nancy* &

de *Sainte-Menehoud*, en me disant d'une voix entre-coupée : « *Mademoiselle*, » savez-vous que nous voici dans de » vrais coupe-gorges ?.... A quoi je répondois : « Marche toujours & ne » crains rien; tu suis *César* & sa fortune ! » Certaine nuit dans une Auberge, on entre dans ma chambre; &, croyant qu'on vient m'avertir que les chevaux sont à ma chaise, j'appelle mon Laquais, & personne ne me répond. Tandis que l'on s'approchoit de mon lit, je crie aussitôt au voleur, & le voleur intimidé s'enfuit. Je m'élance du lit, il m'échappe. On vient au bruit. Je m'en prends à l'Hôte, qui s'excuse sur trois voitures arrivées la nuit : « C'en est » assez, lui dis-je; qu'on mette les » chevaux à ma voiture ? » On obéit, & je pars sur le champ, sans penser davantage au Voleur.

C'est ainsi que Dieu, par une Providence marquée, m'a toujours préservée

des accidens & des périls dans lesquels je me précipitois chaque jour, malgré les sages remontrances des personnes les plus respectables par leur rang, par leur âge & par leur vertu.

Lorsqu'elles me demandoient, si j'approchois quelquefois des Sacremens ? Non, sans doute, leur disois-je. — Eh ? pourquoi donc ? — Je ne veux pas les profaner, ni renoncer à mes plaisirs, avant quarante cinq ans. — Mais n'avez-vous pas de remords ? — Moi !... Non .... A quel propos ? Je ne fais aucun tort à mon prochain. Quant au Paradis futur, je le laisse à qui voudra, contente de celui dont je jouis tout de mon mieux.

Délire affreux ! Aveuglement funeste, & dont je frémirai toujours !

C'est pourtant sur cette insensée que le Ciel a daigné jetter un coup d'œil de compassion, assez puissant pour me rendre à moi-même ! Car il m'avoit douée d'une bonne âme, d'un cœur sincère &

droit, ſenſible, bienfaiſant, & ſuſceptible des ſentimens les plus eſtimables, ainſi que d'une juſte horreur pour les vices déshonorans. Mais le peu d'aiſance de ma famille, ayant fait négliger mon éducation, pouvois-je, jeune encore, au moment où je me trouvai libre & ſans fortune, avec un tempérament tout de feu; pouvois-je, dis-je, être long-temps ce qu'on appelle vertueuſe?... Auſſi Dieu ſait ce qu'il m'en a coûté pour ceſſer de l'être!.... Il ſait qu'à dix-neuf ans, me trouvant en *Flandres*, aux portes de la mort, je lui promis, & très-ſincèrement, de renoncer au dangereux état qu'on m'avoit forcée d'embraſſer, ſi l'on vouloit ſeulement m'aſſurer deux cents livres de penſion. On le pouvoit, on le devoit ſans doute?.... Mais que le Ciel pardonne à ceux qui s'y ſont refuſés!

Vous avez exigé de moi cet abrégé de mes égaremens, & d'une converſion

que l'on eut tant de peine à croire ? Cruels reſſouvenirs, & qui m'ont coûté bien des larmes !... Souffrez que j'exige, à mon tour, que vous m'aidiez à rendre à Dieu d'éternelles actions de grace, pour qu'il couronne en moi ſes propres bienfaits, en m'accordant une perſévérance dans le bien, capable d'expier à l'heure de ma mort, les maux dont j'ai déshonoré ma vie !

PRÉFACE

De l'Hiſtoire à laquelle travailloit DUCLOS, *Secrétaire perpétuel de l'Académie Françoiſe, & Hiſtoriographe de France.*

AUSSITÔT que le Roi m'eut nommé Hiſtoriographe, mon premier ſoin fut de raſſembler les Pièces qui m'étoient néceſſaires.

J'ai eu la liberté d'entrer dans les différens dépôts du Miniſtère, & j'en ai fait uſage long-temps avant d'écrire. J'ai lu une infinité de Mémoires, & les Correſpondances de nos Ambaſſadeurs. J'ai comparé les Pièces contradictoires, & ſouvent éclairci les unes par les autres.

Les *Mémoires* du Duc *de Saint-Simon*

m'ont été utiles pour le matériel des Faits dont il étoit instruit.

Mais la manie *Ducale*, son emportement contre les Princes légitimés & quelques gens en place, sont à un tel excès, qu'ils avertissent suffisamment d'être en garde contre lui.

En effet, quelque vrai que soit un Ecrivain, quelque air qu'il ait de l'être; la seule manière d'envisager les choses peut les altérer. C'est ce qui arrive à cet Auteur.

J'ai donc contre-balancé son témoignage, par des Mémoires que m'ont communiqués des hommes également instruits & nullement passionnés; par des pièces en original.

J'ai conversé avec plusieurs de ceux qui ont eu part aux affaires. J'ai tiré de grands secours de la domesticité intime du Roi, composée de Sujets dont la plupart ont eu la même éducation que les Seigneurs, & sont d'autant plus à

portée de voir ce qui ſe paſſe, que, témoins aſſidus & en ſilence, ils n'en obſervent que mieux ceux qui agiſſent. J'indiquerai mes ſources, lorſque le temps & les circonſtances le permettront.

J'ai connu perſonnellement la plupart de ceux dont j'aurai à parler; j'ai vécu avec pluſieurs d'entre eux; &, n'ayant jamais joué de rôle, je puis juger les Acteurs.

Je ne me propoſe pas d'écrire une Hiſtoire générale : celle qui embraſſeroit toutes les parties du Gouvernement, ne pourroit être l'ouvrage d'un ſeul Ecrivain. La Politique, la Guerre, la Finance, exigeroient chacune une Hiſtoire particulière, & un Ecrivain qui eût fait ſon objet capital de l'étude de ſa matière. L'article de la Finance ſeroit peut-être le point d'Hiſtoire qu'il ſeroit le plus important d'éclaircir, pour en découvrir les vrais principes. Ceux de la Politique

dépendent des temps, des circonſtances, des intérêts relatifs & variables des différentes Puiſſances.

Qu'un Négociateur ait l'eſprit juſte, pénétrant, exercé aux affaires; qu'il ſoit attentif, prudent, patient ou actif, ferme ou fléxible ſuivant les occaſions, ſans humeur, & ſur-tout connu par ſa droiture; je réponds qu'un Négociateur doué de ces qualités, & qu'on trouve quand on les cherche, n'a pas beſoin d'avoir pâli ſur les livres. Il lui ſuffit de bien connoître l'état actuel des affaires, & plutôt ce qui eſt, que ce qui a été. D'ailleurs pluſieurs Négociations imprimées peuvent, juſqu'à un certain point, ſervir de premiers guides & préparer l'expérience. Le ſeul principe toujours ſubſiſtant dans toute négociation, eſt de ſavoir montrer à ceux avec qui nous avons à traiter, que leur intérêt s'accorde avec le nôtre.

Quant à l'Art de la Guerre, l'homme qui

qui en a le génie, n'a beſoin pour la faire que de l'avoir faite.

Il ne me convient pas de prononcer ſur ce métier, que je n'ai pas fait; mais j'ai ſouvent entendu traiter cette matière par nos Officiers généraux les plus eſtimés. Tous prétendoient que dans un aſſez petit nombre de Mémoires imprimés, on trouve les ſecours néceſſaires pour la théorie.

Il n'en eſt pas ainſi de la ſcience économique d'un Etat, de l'adminiſtration des Finances, partie du Gouvernement plus ou moins imparfaite chez les différentes Nations, & qui n'eſt chez aucune au point de perfection où l'on ſent, du moins, qu'elle pourroit atteindre. Il ſeroit d'autant plus utile d'en rechercher les principes, pour les conſigner dans l'Hiſtoire, que la Finance eſt (dit-on) le nerf de toutes les opérations civiles & militaires : axiome inconteſtable, ſi, par la finance d'un Etat, on entend l'art

de procurer l'opulence nationale, qui exclut également la misère commune & le luxe particulier, l'épuiſement des peuples & l'engorgement des richeſſes dans la moins nombreuſe partie d'une Nation; l'art enfin d'opérer une circulation prompte & facile, qui feroit refluer dans le peuple la totalité de l'argent qu'on y auroit puiſé.

Il n'y a donc eu, juſqu'à ce jour, que des Financiers, & nulle Finance de L'Etat. Les Hiſtoriens de tous les pays & de tous les âges, ne nous apprennent rien à cet égard. Ils nous parlent de ſéditions & de révolte, à l'occaſion des impôts; mais ils ne nous mettent pas en état de juger ſi c'étoit par la ſurcharge ſeule, ou, ce qui eſt plus vraiſemblable, par une adminiſtration vicieuſe. *Mézerai*, qui s'éleve ſi ſouvent contre les Financiers, inſtruit des maux paſſés, témoin des maux préſens, crioit avec les malheureux contre les Oppreſſeurs; mais il

ne révèle pas le secret de leurs crimes. Pourquoi ? C'est qu'il l'ignoroit, & n'étoit pas plus en état de s'en instruire, que ne l'avoient été les historiens antérieurs. Je me suis trouvé, en écrivant l'Histoire d'un règne, dans la même disette de monumens.

Des Politiques ont développé leurs négociations, des Guerriers ont laissé des Mémoires & des Ouvrages didactiques. Quels Financiers ont eu assez de remords pour expier leur profession par une confession publique?... Leurs mémoires ne donneroient pas sans doute les vrais principes d'une finance de l'Etat; mais ils feroient connoître les erreurs qu'on doit éviter : c'est ainsi qu'avant d'élever un édifice, il faut nettoyer l'emplacement de tout ce qui peut embarrasser la construction. Ce n'est pas qu'il n'y ait eu, dans tous les tems, des Financiers estimables, qui, n'étant pas en état, ou en droit de tracer la

vraie route, suivent le plus honnêtement qu'ils peuvent les voies tortueuses où on les fait entrer, & laissent leurs stupides Confrères admirer ce qu'ils appellent *une belle machine*. Le secret de la finance, enfin, est couvert d'un voile que chaque intéressé s'efforce d'épaissir.

Depuis quelques années la Philosophie se portoit sur cet objet important : le voile alloit se déchirer ; ceux qu'il couvre étoient déjà dans la consternation ; lorsqu'à une occasion, dont je parlerai, on intercepta la lumière. On a renouvelé ce que *Julien* imagina, dit-on, contre les Chrétiens, en fermant leurs Ecoles.

Tout Ministre assez présomptueux pour méconnoître son ignorance, ou qui craint de la manifester, en cherchant à s'instruire, veut tenir le peuple dans les ténébres, & n'avoir que des aveugles pour témoin de ses démarches.

S'il a des lumières, & qu'il ait intérêt

d'en abuſer, il les redoute dans les autres : on couvre les yeux de ceux que l'on condamne à tourner la meule. Les gens en place ſavent que le plus audacieux dans ſon Deſpotiſme, eſt, tôt ou tard forcé de ſubir la loi d'un peuple éclairé.

Cet eſprit de ſervitude qu'on veut inſpirer à une Nation, n'eſt pas la moindre cauſe de la dépravation des mœurs ; & les mœurs une fois corrompues, fortifient le deſpotiſme qui les a fait naître & favoriſées. Tout amour de la gloire s'éteint, & fait place au deſir des richeſſes qui procurent le bonheur dont on jouit dans l'aviliſſement.

Nos aïeux aſpiroient à la gloire toute nue : ce n'étoit pas, ſi l'on veut, le ſiècle des lumières ; mais c'étoit celui de l'honneur. On ne s'intrigue aujourd'hui, que pour l'argent : les vrais ambitieux deviennent rares. On cherche des places où l'on ne ſe flatte pas même de

ſe maintenir ; mais l'opulence qu'elles auront procurée, conſolera de la diſgrace. Les exemples en ſont aſſez communs.

Si cette Hiſtoire n'eſt ni militaire, ni politique, ni économique, du moins dans le ſens & dans l'étendue que je conçois pour ces différentes parties, on me demandera, quelle eſt donc celle que je me propoſe d'écrire ? C'eſt l'Hiſtoire *des Hommes & des mœurs.*

Je rapporterai dans tous les genres, les principaux faits qui me ſerviront de bâſe ; j'en rechercherai les cauſes, & j'eſpère en développer quelques-unes aſſez ignorées.

Je m'arrête peu ſur ces événemens qui ſe reſſemblent dans tous les âges, qui frappent ſi vivement les acteurs & leurs contemporains, & deviennent ſi indifférens pour la génération ſuivante. Au moral, comme au phyſique, tout s'affoiblit, & diſparoît dans l'éloignement.

Mais l'Hiſtoire de l'humanité intéreſſe dans tous les tems, parce que les hommes ſont toujours les mêmes, que l'intérêt eſt indépendant des perſonnages & des époques. Si je rapporte quelques faits peu importans par eux-mêmes, le Lecteur jugera bientôt que ces faits particuliers font mieux connoître l'eſprit d'une Nation & les hommes que j'aurai à peindre, que ne le feroient des détails de ſièges & de batailles.

On dit ordinairement que l'Hiſtoire ne doit paroître que long-tems après la mort de ceux dont elle parle : autrement on craint que l'Ecrivain n'ait pas eu les moyens de s'inſtruire, ou n'ait trahi la vérité, par égard pour ceux qui exiſtent encore, ou pour leur famille ! J'ai prévenu la première de ces craintes, en rendant compte des ſecours que j'ai eus, & du ſoin que j'ai pris. La lecture ſeule de mon Ouvrage diſſipera pleinement la ſeconde.

Je penſe, au contraire, que l'Hiſtoire, pour être utile, ne ſauroit paroître trop tôt. Il ſeroit à deſirer que ceux qui ont eu part au Gouvernement, puſſent entendre d'avance la voix de la poſtérité, ſubir la juſtice hiſtorique, recueillir l'éloge ou le blâme qu'ils méritent (a), apprécier les louanges infectes de leurs adulateurs, connoître les vrais jugemens du public, ſe voir enfin tels qu'ils ſont dans le miroir de l'Hiſtoire.

On m'a ſouvent preſſé de donner quelques morceaux du règne préſent. J'ai toujours répondu que je ne voulois ni me perdre par la vérité, ni m'avilir par l'adulation; mais je n'en remplis pas moins mon emploi. Si je ne puis parler à mes contemporains, j'apprendrai aux fils ce qu'étoient leurs pères. De quelle

(a) *Præcipuum munus Annalium, ne virtutes ſilentur, utque pravis dictis factiſque ex poſteritate & infamiâ metus ſit.*

utilité peuvent être des exemples, bons ou mauvais, pris dans l'antiquité ?... Mais un fils qui voit la justice prompte qu'on rend à son père, s'efforce de mériter le même éloge, ou craint d'encourir pareil blâme. Averti par des faits récens, il peut être touché de l'honneur ou de la honte que sa mémoire répandra bientôt sur ses enfans. Il se dira quelquefois : On écrit actuellement ; & le public, une partie de mes contemporains, ne tardera pas à me juger !... peut-être même en serai-je témoin.

L'intérêt qu'on prend à des ancêtres reculés de plusieurs siècles, est d'une toute autre nature. On se glorifie, avec raison, de descendre d'un grand homme ; mais on ne rougit pas d'avoir pour auteur de sa race un fameux fléau de l'humanité. Le grand objet est de venir de loin. J'ai entendu des Bourgeois de Paris, excellens Citoyens, très-attachés à la Monarchie, se faire honneur de descen-

dre de quelques-uns des *Seize de la Ligue*, qui furent pendus. Ils ne pouvoient pourtant se flatter de prouver par-là que l'ancienneté de leur Bourgeoisie.

Il y a encore, sur cet article, une singularité assez bizarre : la plupart des hommes aimeroient mieux pour auteur, un illustre & heureux Brigand, qu'un homme uniquement connu par sa vertu. Ils préféreront *Attila* à *Aristide !*... Il semble que le Temple de la Gloire ait été élevé par des lâches, qui n'y placent que ceux qu'ils craignent.

Mes réflexions m'ont donc convaincu, que si l'Histoire doit être écrite après des recherches exactes & une discussion impartiale, elle ne peut aussi paroître trop tôt. La vérité ne pouvant parler aux Grands que par la voie de l'Histoire, qu'elle la fasse donc entendre quand elle doit faire le plus d'impression.

Quoique bien des gens prétendent jouer un rôle dans le monde, il y en a peu

qui ſe ſurvivent, & les *noms d'Hiſtoire* ne ſont pas communs. Ceux qui ont bien mérité de la Patrie, & ceux qui l'ont deſſervie en en corrompant les mœurs, ſont également du reſſort de l'Hiſtoire. Les premiers, ont droit d'y occuper une place honorable; les autres, grands ou petits, doivent en ſubir la juſtice.

Perſuadé qu'on ne doit punir que pour l'exemple, révéler les fautes que pour en prévenir de pareilles; je ne tirerai point de l'oubli des faits iſolés, ſans conſéquence pour l'Etat, & dont tout le fruit ſeroit de mortifier une famille: mais je montrerai, quels qu'ils ſoient, les coupables envers la Nation. D'après ce plan, je parlerai des ſubalternes qui ont influé dans les affaires. L'éclat de leur opulence actuelle & de leurs titres uſurpés, ſervira à porter la lumière dans l'obſcurité primitive, où ils fabriquoient les reſſorts de leur fortune & des mal-

heurs de l'Etat, ſans prévoir qu'ils duſſent jamais comparoître au Tribunal de l'Hiſtoire. Ce ſont les cadavres des criminels qu'on expoſe à la vue des ſcélérats de leur eſpèce.

Comme il y a ſouvent plus à blâmer qu'à louer dans la plupart des hommes, un Hiſtorien fidèle peut aiſément être ſoupçonné de ſatyre. Mon caractère en eſt fort éloigné. Ceux qui m'auront connu, (& peut-être y en aura-t-il encore beaucoup quand mon Ouvrage paroîtra) atteſteront ma probité, ma franchiſe, & j'oſe dire la bonté de mon cœur. Je n'ai point eu d'ennemi qui ne le fût par ſon propre vice, & la réputation de mes amis pourra cautionner la mienne : ma façon de penſer, de parler & d'écrire, étoit aſſez publique, lorſqu'on m'a confié les fonctions d'Hiſtoriographe. On ſavoit que je n'étois point un Ecrivain ſervile, & quelques gens m'accuſoient du contraire.

Je demanderois pardon au Lecteur de ce que je viens de dire de moi, s'il n'y avoit pas des circonſtrnces, (& celle-ci en eſt une) où il eſt permis & même du devoir, de ſe rendre une juſtice auſſi libre qu'exacte. Si l'on trouve quelques-uns de mes jugemens trop ſévères, qu'on examine les faits, & qu'on juge ſoi-même. On remarquera quelquefois dans ces Mémoires, l'indignation d'un Citoyen, & je ne prétends pas la diſſimuler : mais tout Lecteur déſintéreſſé, ne m'accuſera jamais de partialité, ni d'injuſtice. Il ſentira avec quelle ſatisfaction je rapporte une action louable, & combien je ſuis affligé de n'en pas avoir des occaſions plus fréquentes !

Je n'ai cherché que la Vérité ; je ne la trahirai point. Je n'ai jamais penſé qu'en me chargeant d'écrire l'Hiſtoire, on m'ait pris pour l'organe du menſonge. En tout cas, on ſe ſeroit fort trompé.

LETTRE

*A M. le Marquis D***.*

CONTENANT l'extrait d'un Livre intitulé : *Récit véritable de la naiſſance de Meſſeigneurs & Dames les Enfans de France*, (*de* HENRI *IV & de* MARIE DE MÉDICIS) *avec les particularités qui y ont été & pouvoient être remarquables ; Par* LOUISE BOURGEOIS, *dite* BOURSIER ; *Sage-Femme de la Reine. A Paris, chez* MELCHIOR MONDIER, *en l'Ile du Palais, rue de Harlay, aux deux Vipères*, 1625, *in-12, avec Privilège.*

A peine a-t-on connu la moitié de ſon âme!
L'Editeur.

JE conçois votre impatience, mon cher Marquis. Si les moindres particularités

de la vie privée des Grands Hommes, ont toujours droit d'intéreſſer les cœurs ſenſibles, il n'eſt pas étonnant que vous aſpiriez ſi vivement après l'extrait d'un Ouvrage preſqu'ignoré juſqu'à ce jour, & où le bon naturel du plus vraîment grand & du meilleur de nos Rois, ſe trouve peint, pour ainſi dire, *en action*, par une main qui ne ſauroit être ſuſpecte.

Mais en cédant à vos deſirs, n'ai-je point à craindre d'encourir une eſpèce de ridicule, en retraçant des mœurs qui paroîtront ſans doute auſſi gothiques qu'incroyables aux élégans, ainſi qu'aux élégantes de ce ſiècle, auſſi délicat que poli ?

C'eſt donc pour vous uniquement,

N. B. Cette Lettre a été inſérée, par extrait, il y a quelques années, dans le *Mercure de France*; c'eſt-à-dire, mutilée, & ſi on peut dépouillée de nombre de circonſtances qui à tous égards, méritoient d'être conſervées, ainſi qu'on en pourra voir ici la preuve.

mon cher Marquis, pour vous dont l'âme eſt ſi fort au-deſſus des fauſſes délicateſſes du jour, que j'entreprends l'eſtampe d'un tableau où vous verrez *Henri-le-Grand*, ce qu'on appelle *dans ſon ménage*, éprouvant tous les ſentimens qu'inſpire la nature, s'y livrant ſans rougir, ainſi qu'un bon & franc Bourgeois; & dès-là, s'il ſe peut, plus cher encore à ceux dont l'âme eſt faite pour s'applaudir d'avoir quelques rapports avec celle d'un Héros, que chaque jour fait encore mieux connoître.

Après ceci, mon cher Marquis, c'eſt la *Bourſier*, c'eſt cette Sage-Femme qui va parler; mais d'un ſtyle un peu plus moderne, & un peu moins prolixement que dans ſon Livre.

La première groſſeſſe de la Reine étant déclarée, le Roi ſe propoſa de lui donner certaine Madame *Dupuis* pour Sage-Femme, attendu qu'elle avoit

ſervi, en cette même qualité, *Madame la Ducheſſe****; ce que la Reine *n'avoit guère agréable.* Madame la Marquiſe *de Guercheville*, qui s'en étoit auſſi ſervie, la lui avoit préſentée plus d'une fois, ſans que Sa Majeſté eût voulu ni l'entendre, ni lui parler.

Il ne m'étoit pas encore arrivé d'eſpérer de pouvoir accoucher la Reine. Ce fut Madame la Préſidente *de Thou*, qui m'aimoit depuis long-temps, & qui, dans la maladie dont elle eſt morte, ayant entendu parler de la répugnance de S. M. pour la *Dupuis*, par MM. *Du Laurens* & *La Rivière*, Médecins, daigna me propoſer à eux, en partant du principe : *que la principale pièce à l'Accouchement eſt, que la Sage-Femme agrée à la femme qui accouche.* Sûr quoi ces Meſſieurs & les autres Médecins de la Cour, après s'être plus amplement informés de moi, promirent à Madame *de Thou*, au cas que le Roi tînt bon pour la *Dupuis*, qu'ils lui propoſeroient,

attendu qu'elle étoit vieille & foible, d'agréer qu'une autre Sage-Femme, & plus jeune, la secondât; & que si leur proposition réussissoit, j'en tirerois non-seulement profit & honneur, mais que je pourrois succéder à la *Dupuis*.

Mais le Roi, que l'on avoit prévenu, déclara positivement qu'il ne vouloit point que sa femme en eût d'autre qu'elle, & ajouta, en se fâchant : *Que la première personne qui parleroit à la Reine de cette associée, il lui montreroit qu'il lui en déplairoit.*

Cependant ayant été recommandée à Madame *Conchini*, qui eut la bonté d'en parler à la Reine : *Que veux-tu que je fasse*, lui dit Sa Majesté ! *Le Roi veut m'en donner une qui ne me plaît pas.... Mais il faut que j'en passe par-là!...*

Madame, (répliqua Madame *Conchini*) Votre Majesté peut du moins la voir, sans que le Roi le sache, puisque vous n'avez vu que cette vieille, qui ne vous agrée pas.

Il me fut donc ordonné d'entrer; & la Reine, après m'avoir regardée fixement, *environ la longueur d'un Pater*, partit, sans me rien dire, pour aller à l'Hôtel *de Gondy*.

Le lendemain, vers une heure après midi, Madame *de Heilly* prit la peine de passer chez moi, & me dit : « Courage, » Madame *Bourfier*! il y a de bonnes » nouvelles pour vous. D'aussi loin que » la Reine m'a vue, elle m'a demandé : *Qu'est-il de l'Élevatrice* (*a*) *que l'on m'a montrée hier? car je sais qu'elle t'intéresse. Que fait-elle* ? Je lui répondis : » Madame, elle est en sa maison, en » attendant l'honneur de vos commandemens. »

Assure-la, (me dit la Reine) *que jamais autre qu'elle ne me touchera.*

(*a*) C'est probablement ainsi que l'on s'exprimoit à la Cour, pour ne pas dire *Sage-Femme*.

Je fus cependant au moins quinze jours, sans entendre parler de rien, si ce n'est que le Roi alloit faire un voyage; ainsi que du prochain départ de la Reine pour *Fontainebleau*, où elle devoit faire ses couches. L'on parloit aussi des préparatifs de Madame *Dupuis*, qui regardoit son voyage comme assuré, en ayant eu parole du Roi & de la Marquise *de Guercheville*. Qu'on juge de mes inquiétudes!

La veille du départ du Roi, il dit à la Reine: « Ma Mie, vous savez où » je vais demain? Mais je retournerai, » Dieu aidant, assez à temps pour vos » couches. Vous partirez après moi pour » Fontainebleau. Vous ne manquerez » de rien de ce qui vous sera nécessaire: » Vous aurez Madame, ma sœur, qui est » gaie, & la meilleure compagnie du » monde, qui cherchera tous les moyens » de vous faire passer le temps sans » ennui, ainsi que toutes les Dames qui

» vous ſont attachées & vos Femmes-
» de-chambre ordinaires. Je ne veux
» point qu'il y ait ni Princeſſes, ni
» Dames autres que celles-là à votre
» accouchement, de peur de faire naître
» des jalouſies. De plus, ce ſont tant
» d'avis différens, que cela trouble
» ceux qui ſervent, & pourroient vous
» nuire. Vous aurez auſſi vos Méde-
» cins, & Madame *Dupuis*, votre Sage-
» Femme. »

Au nom de Madame *Dupuis*, la Reine commença à branler la tête, & dit : *La Dupuis?... Je ne veux me ſervir d'elle.* Sur quoi, le Roi, fort étonné : « Com-
» ment, ma Mie! (s'écria-t-il) avez-
» vous attendu mon département pour
» me dire que vous ne vouliez pas de
» Madame *Dupuis*?... Eh! qui voulez-
» vous donc? — Je veux une femme
» encore aſſez jeune, grande & alègre,
» qui a accouché Madame *d'Elbeuf*. —
» Comment, ma Mie! qui donc vous l'a

» fait voir ? Eſt-ce Madame *d'Elbeuf* ?
» — Non : elle eſt venue de ſoi-même.
» — Ah ? je vous jure que mon voyage,
» & n'y affaires que j'aie, ne me mettent
» plus en peine que celle-là !... Que l'on
» m'aille chercher M. *Du Laurens* ? »

Ce Médecin parvint, quoique avec peine, à tranquilliſer le Roi ſur ma capacité... « Mais ce n'eſt pas aſſez !
» (s'écria le Monarque) vous m'avez
» parlé de Madame *de Thou* ?.. Allez
» promptement la trouver, & qu'elle
» vous nomme une douzaine de femmes
» de qualité qu'elle ait ſervies, & ſavoir
» ſi elles en ſont contentes ? »

Le Roi, ſatisfait ſur tous ces points, par M. *Du Laurens*, la Reine lui commanda, dès le lendemain du départ de *Sa Majeſté*, de venir chez moi m'ordonner de me trouver le jour ſuivant à ſon lever.

Je ne manquai pas de m'y rendre ; & Mademoiſelle *de la Renouillière* m'in-

troduisit, en disant à la Reine : *Madame, voilà la Sage-Femme que V. M. a choisie!*

Oui, je l'ai choisie, (s'écria la Reine) *je l'ai choisie; je la veux.... Je ne me trompai jamais en chose que j'ai choisie... Qu'elle s'approche!*

La Reine, après m'avoir beaucoup regardée, se prit à rire, *avec une couleur vermeille qui lui vint aux joues*; & me dit que le lendemain je l'allasse voir de meilleure heure, pour la voir au lit. Elle ordonna, en même temps, que l'on allât commander au Tapissier de la Cour de tenir un lit prêt pour moi; & me dit que je tinsse mon coffre prêt, pour partir avec elle, dans trois ou quatre jours.

Je fus donc le lendemain voir la Reine au lit; où, sur la demande qu'elle m'en fit, de lui dire mon sentiment sur l'enfant que je croyois qu'elle auroit? Je lui dis que, selon les préceptes que tiennent les femmes, ce devoit être un fils.

Au départ pour *Fontainebleau*, je fus

placée dans le caroſſe de *Sa Majeſté*, où étoient la Marquiſe *de Guercheville* & Madame *Conchini*, chacune à une portière, & Maître *Guillaume*, le fou du Roi, que l'on plaça du côté du Cocher. A la dînée, l'on me fit aller trouver la Reine dans ſa chambre juſqu'à ce qu'on l'eût ſervie. Je dînai avec les Femmes-de-chambre; & l'après dînée l'on me ramena dans la chambre de *Sa Majeſté*, où l'on me dit qu'il falloit que je reſtaſſe toujours.

Le voyage ſe fit en deux jours. La couchée du premier fut à *Corbeil*, dans une Hôtellerie où il n'y avoit *qu'une méchante petite chambre baſſe, de planches, bien étouffée* (enfumée) *pour la Reine*. L'on mit coucher les femmes & moi, dans ce qui reſtoit marqué pour le cabinet de Sa Majeſté; & il n'y avoit entre ſon lit & le mien, qu'une légère cloiſon de *torchis*.

La dînée fut à *Melun*, chez M. de la *Grange*,

Grange-le-Roi, où il n'y avoit aucuns meubles ; *& ſur-tout que de groſſes pierres de taille, au lieu de chenets*. Quoique ce fût vers la fin d'août, il ne faiſoit pas chaud. Heureuſement, on y avoit pourvu ; & l'on avoit allumé trois fagots & trois bûches.

La Reine ayant tourné le dos au feu, étant debout, ces bûches, qui étoient extrêmement groſſes, étant venues, tout-à-coup, à s'ébouler, je fus aſſez heureuſe, en me jettant entre elle & le feu, pour arrêter l'une des plus fortes, qui déja rouloit ſur les talons de la Reine, & qui l'eût infailliblement fait tomber à la renverſe. *Tel fut le premier ſervice que j'eus l'honneur de lui rendre, & au Roi futur qu'elle portoit* !

Arrivés à *Fontainebleau*, je ſuivis la Reine dans ſon appartement, d'où je ne bougeai que pour manger & dormir.

Mademoiſelle *de la Renouillière* me dit, de la part de *Sa Majeſte*, qu'arrivant

ſon accouchement : « Je ne m'étonnaſſe » d'aucunes choſes que je puſſe voir. » Qu'il ſe pourrait que certaines per- » ſonnes, fâchées de ce qu'elle m'avoit » priſe, (au lieu de la *Dupuis*) me pour- » roient dire ou faire de leur pis, pour » me fâcher ou intimider. Que cela ar- » rivant, je ne m'en ſouciaſſe, n'ayant » affaire qu'à elle, & qu'elle n'entre- » roit jamais en doute de ma capacité... » Qu'en un mot, je fiſſe d'elle, ainſi » que de la plus pauvre femme de ſon » Royaume, & de ſon enfant, comme » de celui du plus pauvre homme. »

Souvent elle me redemandoit, ce que je penſois qu'elle dût avoir ? Sur quoi, *je l'aſſurois qu'elle auroit un fils* ; & véritablement, je dirai ce qui me le faiſoit croire : je la voyois ſi belle, & avec un ſi beau teint, l'œil ſi bon & ſi clair, que, *ſelon tous les préceptes que tiennent les femmes, cela devoit être ainſi.*

La Reine demeura environ un mois à *Fontainebleau*, avant le retour du Roi; pendant lequel temps, *Madame* faisoit tout ce qui étoit possible pour la désennuyer & lui faire passer le temps agréablement : elle faisoit des Ballets & l'accompagnoit à la chasse, (s'entend, pour la voir,) car elle étoit dans sa litière, & *Madame* en son carrosse.

Le premier jour qu'elles y furent, *Madame* voulut que j'entrasse dans son carrosse, de peur que la Reine, qui étoit sur son terme, n'eût besoin de moi : ce que ne vouloit permettre Madame *de Guercheville* (*a*). Tellement que j'étois là, attendant qu'elles fussent d'accord entre elles. *Madame* m'ordonnoit d'entrer; l'autre me le défendoit. Enfin *Madame* l'emporta.

Huit jours avant l'accouchement, le

(*a*) Piquée de la préférence qu'avoit obtenue la *Bourfier* sur la *Dupuis*, sa protégée.

Roi arriva de *Calais*, dont la Reine, *Madame* & toute la Cour, furent très-aises ; & moi, j'en avois une joie mêlée de crainte, n'ayant pas encore eu l'honneur d'avoir été vue de Sa Majesté.

Pour ce jour, je n'allai point l'après-dînée chez la Reine, à cause de l'arrivée du Roi.

Le lendemain, mon devoir fut de me trouver à son réveil, comme de coutume, &, où après l'avoir vue, je m'étois retirée à quartier. Le Roi, entrant alors, lui dit : *Ma Mie, est-ce là votre Sage-Femme ?* — *Oui, Sire, c'est elle.*

Sur quoi le Roi voulant, sans doute, me *gratifier*, s'écria : *Je crois qu'elle vous servira bien ; elle m'a bonne mine !* — *Je n'en doute point, Sire : je l'ai choisie ; & vous dirai que je ne me trompai jamais en choses que j'ai choisies.*

Ma Bonne, (me dit le Roi) *il faut bien faire !.., C'est une chose de grande importance que vous avez à manier !*

J'espère, Sire, que Dieu m'en fera la grace !

Delà, s'approchant de moi, ce bon Roi se mit à me dire *tout plein de gaussseries.* (C'est qu'assistant aux couches, de *Madame la Ducheſſe* (*a*), la *Dupuis* étoit très-libre avec ce Prince, & qu'il croyoit que toutes celles de notre état devoient ressembler à cette vieille femme.) Alors, me touchant sur les mains : *Vous ne répondez rien, me dit-il?* A quoi je répondis avec tant d'embarras, que j'aurois peine à dire quoi.

M. le Duc *d'Elbeuf*, arrivant alors, & s'étant écrié en m'appercevant, qu'il étoit ravi de me trouver là : *Comment donc, Cousin !* (s'écria le Roi) *vous connoissez la Sage-Femme de ma femme ?* — *Oui-dà, Sire, elle a relevé la mienne, qui s'en est très-bien trouvée.*

Ma Mie ! (dit le Roi, en courant à la

(*a*) *De Beaufort.*

Reine) *voilà mon Cousin* D'ELBEUF, *qui connoît votre Sage-Femme, & qui en fait état?... Cela me réjouit, & m'en donne bonne espérance.....*

Le jour suivant la Reine me dit, que sitôt qu'elle seroit accouchée, elle verroit bien, à ma mine, quel enfant ce seroit. Sur quoi je suppliai *Sa Majesté* de croire, qu'elle pourroit n'y rien connoître : d'autant, (ajoutai-je) qu'il étoit grandement dangereux, en pareil cas, d'avoir joie ni déplaisir, à moins que l'on ne fût bien hors d'affaires. Ainsi, que je la suppliois, de ne s'en point informer, attendu que je ferois triste mine, quand même ce seroit un garçon, afin que, dès-à-présent, elle ne s'en étonnât pas.

Le Roi, qui rentroit dans ce moment, ayant voulu savoir de quoi nous parlions, & l'ayant appris, me dit en riant : *Que si c'étoit un garçon, je ne le dirois pas, mais que je le crierois tant que j'aurois de force; & qu'il n'y avoit femme*

au monde, qui, en pareil cas, eût la force de ſe taire.

Sur quoi, je ſuppliai *Sa Majeſté* de croire que j'en aurois la force, puiſqu'il y alloit de la ſanté de la Reine; & outre ce, de l'honneur de mon ſexe, que je me trouvois chargée de ſoutenir, au point que *Sa Majeſté* pourroit bientôt en voir la preuve.

Mademoiſelle *de la Renouillière*, après cet entretien, & me tirant à part, me demanda, en grace, de lui faire un ſignal au moment de l'accouchement; afin d'avoir l'honneur, ſi c'étoit un garçon, de l'apprendre au Roi la première. Le ſignal fut, que je baiſſerois la tête; &, au cas que ce fût une fille, que je la retirerois en arrière.

Mais *Gratienne*, autre Femme-de-chambre, qui vint l'inſtant après, & qui m'aimoit beaucoup, m'étant venu demander la même grace, me mit dans un grand embarras; & d'autant plus

qu'ayant vu la *Renouillière* me parler en ſecret, elle avoit lieu de préſumer quel étoit l'objet de notre entretien.

Sur quoi, prenant tout-à-coup ſon parti.... Eh bien! (dit-elle) pour ne point vous faire d'affaires avec mon ancienne, j'exige ſeulement, ſi la Reine accouche d'un fils, que vous me diſiez, à haute voix : *Ma fille, chauffez-moi vîte un linge*? Ce que je lui promis de très-bon cœur.

Le lendemain, étant au réveil de la Reine, elle me reitéra ce qu'elle m'avoit déja dit, touchant la confiance qu'elle avoit en moi; *& que je ne m'étonnaſſe d'aucunes choſes que l'on pût me dire, ni de quelque mine que l'on me fît, d'autant que je n'avois affaire qu'à elle.*

Comment & en quel temps la Reine accoucha.

La nuit du 27 ſeptembre, à minuit, le Roi m'envoya appeller, pour aller voir la Reine qui ſe trouvoit mal. J'étois couchée dans la Garde-robe de S. M., où étoient les Femmes-de-chambre, & où, ſouvent, pour rire, on me donnoit de fauſſes allarmes; tellement que je craignois encore, qu'il en fût de même. Le nommé *Pierrot*, qui étoit de la Chambre, me hâtoit ſi fort; qu'à peine eus-je le temps de me lacer.

A mon arrivée chez la Reine, le Roi s'écria : *Eſt-ce la Sage-Femme!... Ah! venez vîte! ma femme eſt malade; elle a de grandes douleurs : reconnoiſſez ſi c'eſt pour accoucher?*

Ce qu'ayant reconnu pour vrai, le Roi lui dit : « Vous ſavez, ma Mie, & » je vous l'ai dit pluſieurs fois, le beſoin

» qu'il y a que les Princes du Sang ſoient
» préſens à votre accouchement? Ainſi,
» je vous ſupplie de vous y réſoudre?...
» Car, delà dépend la grandeur de vous
» & de votre enfant!»

A quoi la Reine répondit, qu'elle avoit toujours été réſolue à faire *tout ce qui lui ſeroit agréable.*

» Je ſais bien, ma Mie, (reprit-il)
» que vous voulez ce que je veux?..
» Mais je connois votre naturel, timide
» & honteux; & je crains bien, ſi vous
» ne prenez une grande réſolution, qu'en
» les voyant ſi près de vous, cela ne
» vous empêche d'accoucher!.. C'eſt
» pourquoi je vous prie, de rechef, de
» ne vous troubler point; puiſque c'eſt
» la forme preſcrite au premier accou-
» chement des Reines.»

Les douleurs preſſoient la Reine, *à chacune deſquelles le Roi la tenoit*, & me demandoit s'il étoit temps de faire venir les Princes? attendu que cette affaire-là

étoit de grande importance!.. Sur quoi je l'assurai, que je n'y manquerois lorsqu'il en seroit temps.

Vers une heure après minuit, le Roi, *vaincu d'impatience*, de voir souffrir si long-temps la Reine, & craignant que les Princes ne pussent arriver à temps, les envoya querir; c'est-à-dire, Messeigneurs les Princes *de Conti*, *de Soissons* & *de Montpensier*.

Et le Roi dit, en les attendant: « Si » l'on ne vit jamais trois Princes bien en » peine, on le verra bientôt; car ils » sont grandement pitoyables & de bon » naturel; & qui, voyant souffrir ma » femme, aimeroient mieux, (quoi » qu'il dût leur en coûter) être bien » loin d'ici!... » Et de suite, ajouta: » Car, mon Cousin le Prince *de Conti*, » ne pouvant aisément entendre ce qui » se dira, & voyant tourmenter ma » femme, croira que c'est la Sage-» Femme qui lui fait du mal. Mon

» Cousin le Comte *de Soissons*, voyant » souffrir ma femme, & forcé de de- » meurer-là, aura de grandes inquié- » tudes. Pour mon Cousin *de Mont-* » *pensier*, je crains qu'il ne tombe en » foiblesse, tant il est peu propre à voir » souffrir personne. »

Ils arrivèrent, tous les trois, vers deux heures.

Mais le Roi, ayant appris de moi, que l'accouchement n'étoit pas si prochain, les renvoya chez eux, en les priant de se tenir prêts à revenir, lorsqu'il les redemanderoit. Alors, tous les Médecins de Leurs Majestés furent appellés, pour voir l'état de la Reine; *& aussitôt se retirèrent, en un lieu proche.*

Cependant la Grand'-chambre, ou ovale, de *Fontainebleau*, qui est proche la chambre du Roi, étoit préparée pour les couches de la Reine. On y voyoit un grand lit de velours cramoisi rouge, prés duquel étoit le *lit de travail*; les

pavillons, le grand & le petit, qui étoient attachés au plancher & trouſſés, furent détrouſſés. Le grand pavillon fut tendu, ainſi qu'une tente, par les quatre coins, avec de gros cordons. Il étoit d'une belle toile de Hollande, & avoit bien vingt aunes de tour, au milieu duquel il y en avoit un petit de pareille toile, ſous lequel fut mis le *lit de travail*, où la Reine fut couchée, au ſortir de ſa chambre; & les Dames, nommées par le Roi, furent mandées. Il fut apporté ſous le pavillon, une chaiſe, des ſièges plians & des tabourets, pour aſſeoir le Roi, *Madame*, ſa ſœur, & Madame *de Nemours*. La chaiſe pour accoucher fut auſſi apportée, & étoit couverte de velours cramoiſi rouge.

Sur les quatre heures du matin, une grande colique ſe *mêla parmi le travail de la Reine*, & lui cauſa d'extrêmes douleurs, ſans produire d'autre effet. Sur quoi le Roi fit appeller les Méde-

cins, auxquels je rendis compte, en les assurant que cette colique la travailloit plus que le mal d'enfant, & *même l'empêchoit.*

Ils me dirent alors : *Si c'étoit une femme où il n'y eût que vous pour la gouverner, que lui feriez-vous* ? Sur quoi je leur proposai les remèdes que je croyois convenables à la circonstance, & qu'à l'instant même ils firent ordonner à l'Apothicaire....

Les Reliques de Madame SAINTE MARGUERITE, *étoient sur une table de la chambre, & deux Religieux de* SAINT GERMAIN DES PRÉS, *qui prioient Dieu sans cesse.*

Le Roi notifia à l'assemblée qu'il vouloit qu'on ne suivît d'autres avis que ceux des Médecins, selon le rapport que je leur aurois fait, & qui auroient été convenus entre eux & moi. Tellement que je puis dire, qu'en aucun lieu du monde, je n'eus telle tranquillité

d'esprit, *pour le bon ordre que le Roi y avoit apporté, & l'assurance que m'avoit donnée la Reine.*

Quelques désagréables que fussent les remèdes ordonnés pour combattre cette insupportable colique, la Reine ne les rebuta nullement : *Ne voulant* (disoit-elle) *en rien se rendre coupable de mal.*

Son travail fut de vingt-deux heures & un quart ; pendant lesquelles elle eut *tant de vertu, que c'étoit chose admirable pour les spectateurs !* Le Roi ne la quitta pas un instant, à moins qu'il ne s'y trouvât forcé ; & alors il envoyoit, à tous momens, savoir de ses nouvelles.

Elle craignoit, avant que d'accoucher, que M. *de Vendôme* n'entrât dans sa chambre pendant son mal, à cause de son bas-âge : mais les grands maux qu'elle souffroit l'empêchèrent de s'appercevoir que ce petit Prince y fût.

Il me demandoit sans cesse, quand la Reine accoucheroit ? de quel enfant ce

feroit? Quant à l'enfant, je lui dis que ce ſeroit ce que je voudrois. *Eh quoi!* (répliqua-t-il avec vivacité) *n'eſt-il pas encore fait? Il l'eſt*, (lui répondis-je) *mais j'en ferai ou un fils, ou une fille, ainſi qu'il me plaira. Ah! Sage-Femme*, (s'écria-t-il) *puiſque cela dépend de vous, mettez-y les pièces d'un fils.*

Lorſque les remèdes eurent diſſipé la colique, & que la Reine alloit accoucher, je m'apperçus qu'elle ſe retenoit de crier. Je la ſuppliai de ne pas ſe retenir plus long-temps, *de peur que ſa gorge ne s'enflât.*

Sur quoi le Roi lui dit: *Criez, ma Mie! criez, de peur que votre gorge n'enfle!*

La Reine deſiroit accoucher dans ſa chaiſe, où, étant aſſiſe, les Princes étoient ſous le grand pavillon, vis-à-vis d'elle. J'étois, moi, ſur un petit ſiège devant la Reine; qui, enfin, étant accouchée, *je mis M. le Dauphin dans des linges & langes, dans mon giron,*

ſans que perſonne ſût que moi, quel enfant c'étoit.

Comme je regardois l'enfant au viſage, & le trouvois très-foible, attendu la peine qu'il avoit endurée; & que je demandois du vin à M. *de Lozerais*, l'un des Valets-de-chambre, qui m'en remit une bouteille avec une cueiller; le Roi s'approchant de moi: *Sire*, (lui dis-je) *ſi c'étoit un autre enfant, je mettrois de ce vin dans ma bouche, & lui en donnerois, de peur que la foibleſſe ne durât trop.* Alors le Roi me mit la bouteille contre la bouche, & me dit: *Faites, ma Bonne? faites comme à tout autre enfant? Auſſitôt je remplis ma bouche de vin, que je lui ſoufflai.* Il revint auſſitôt, en ſavourant ce que je lui avois donné.

Je vis, avec peine, que le Roi, triſte & changé, s'écartoit de moi pour ſe rapprocher de la cheminée; d'autant qu'il ne ſavoit pas encore quel enfant c'étoit.

Je me hâtai de chercher, des yeux, *la Renouilliére*, pour lui donner le ſignal convenu, afin qu'elle allât tirer le Roi de peine. Mais elle étoit occupée à baſſiner le grand lit. Appercevant alors *Gratienne*, je lui criai : *Chauffez-moi un linge* !... A ces mots, je la vis courir au Roi, qui, ne pouvant la croire, la repouſſa aſſez durement : *Si c'étoit un fils*, (lui dit-il) *je l'aurois bien vu à la mine de la Bourſier* ! — *C'en eſt pourtant un, Sire!* Et quant à la mine, elle a dit à *Votre Majeſté* qu'on n'y connoîtroit rien. *Il eſt vrai* (reprit le Roi) : *mais eſt-il poſſible, ſi c'eſt un fils, qu'elle ait pu me la faire telle* !

Mademoiſelle *de la Renouillière*, qui, en rentrant, voyant le Roi qui ſe fâchoit & repouſſoit *Gratienne*, accourut à moi; & ſur le ſignal que je lui fis, *détrouſſa ſon chaperon*, & alla faire ſa révérence au Roi, en l'aſſurant, non-ſeulement que je lui avois fait le ſignal entre nous

convenu, mais encore que je lui avois dit, tout bas, que c'étoit en effet un garçon.

A ces mots, la couleur revint au bon Roi; qui, paſſant à côté du lit de la Reine, pour venir à moi, mit ſa bouche contre mon oreille, & me dit avec beaucoup d'émotion: *Eſt-il vrai, Sage-Femme?... Eſt-ce bien un fils?...* Et ſur ma réponſe poſitive: *Prenez garde!* (dit-il) *ne me donnez pas courte joie!.. Ce ſeroit me faire mourir!*

Je pris alors le parti de découvrir, *un petit*, le nouveau né, & de lui faire voir la *vérité*, aſſez adroitement pour que la Reine n'en apperçût rien.

Ce digne Père, au comble de la joie, levant, avec tranſport, les mains au Ciel, je vis ſon viſage inondé de larmes, *auſſi groſſes que des petits pois.*

Un peu revenu à lui-même, il me demanda, avec empreſſement, ſi j'en avois dit quelque choſe à ſa femme?

Après l'avoir assuré que non, & augurant qu'il alloit le lui dire, je le suppliai, *que ce fût avec le moins d'émotion que faire se pourroit.*

Il alla sur le champ baiser la Reine, & lui dit : *Ma Mie, vous avez eu beaucoup de mal!... Mais Dieu nous a fait une grande grace de nous avoir donné ce que nous lui avions demandé..... Nous avons un beau fils!*

La Reine, à l'instant, joignit les mains, & les levant avec les yeux vers le Ciel, jetta de grosses larmes, & tomba en foiblesse.

Je demandai au Roi, à qui il lui plaisoit que je remisse M. le Dauphin? Il me dit : *A Madame de Montglas, qui sera sa Gouvernante.*

Ce Prince, ne s'étant pas apperçu de la foiblesse de la Reine, après avoir embrassé les Princes, courut ouvrir la porte de la chambre, & fit entrer, sans distinction, toutes les personnes qui se

préſentèrent, au nombre d'au moins deux cents : *de ſorte qu'on ne pouvoit ſe remuer où nous étions, pour porter la Reine dans ſon lit.*

S'appercevant que cela me fâchoit fort, il vint me frapper ſur l'épaule, en me diſant : *Tais-toi ! tais-toi, Sage-Femme ! ne te fâche point ; cet enfant eſt à tout le monde : il faut que chacun s'en réjouiſſe.*

(Il étoit dix heures du ſoir, le jeudi 27 ſeptembre 1601, neuf mois & quatorze jours après le mariage de Leurs Majeſtés.)

Je me mis alors en devoir d'accommoder M. le *Dauphin*, que Madame *de Montglas* me remit entre les mains ; où M. *Hérouard* ſe trouva, & commença à le ſervir.

Il me le fit laver entièrement de vin & d'eau, & le regarda par-tout avant que je l'emmaillotaſſe.

Le Roi amena les Princes & pluſieurs Seigneurs le voir. Quant à ceux de ſa

Maiſon & de celle de la Reine, il le leur montroit lui-même, puis les renvoyoit pour faire place à d'autres, & tous s'entre-baiſoient, *à qui mieux mieux*. L'allégreſſe enfin étoit ſi grande, & pluſieurs femmes du plus haut rang étoient ſi tranſportées de joie, qu'elles embraſſoient juſqu'à leurs gens même.

Après avoir accommodé M. le *Dauphin*, je le remis à Madame *de Montglas*, qui, ſur le champ, l'alla montrer à la Reine, *qui le vit de bien bon œil*; & par ſon commandement fut conduit à ſa chambre, par Madame *de Montglas*, ſon Médecin, & les femmes qui devoient être à lui.

Auſſitôt qu'il y fût, ſa chambre ne déſempliſſoit pas; & s'il n'eût pas été ſous un grand pavillon, où l'on n'entroit que de l'aveu de ſa Gouvernante, je ne ſais comment l'on eût pu faire : *Car le Roi n'y avoit pas ſitôt amené une bande de perſonnes, qu'il y en ramenoit une autre.*

Dès que la Reine fut accouchée, le Roi fit dreſſer ſon lit dans ſa ruelle, & continua d'y coucher juſqu'au moment qu'elle ſe trouva rétablie; & quoiqu'elle craignît pour la ſanté de ſon époux, jamais il ne voulut l'abandonner.

Je trouvai le lendemain, après dîner, M. *de Vendôme* ſeul, à la porte du cabinet, par où il falloit paſſer pour aller chez M. *le Dauphin*, & fort étonné de s'y voir arrêté!... *Eh quoi, Monſieur!* (lui dis-je) *que faites-vous donc là? Je ne ſais*, (me répondit-il.) *Il n'y a guère, que chacun parloit à moi..... Perſonne, maintenant, ne me dit mot!*

J'en fis le rapport à la Reine, qui en eut grand'-pitié, & dit: *En voilà aſſez pour faire mourir ce pauvre enfant!* Puis ordonna qu'on l'accueillît & qu'on le careſsât, *autant & même plus que de coutume.... Hélas!* (ajouta-t-elle) *c'eſt que chacun s'amuſe à mon fils, & que*

l'on ne penſe plus à lui; & cela ſemble bien étrange à ce pauvre enfant! (*a*)

Le 28 du même mois, je me préſentai pour voir M. le *Dauphin*, & trouvai ſa chambre pleine : le Roi, Madame ſa ſœur, les Princes & Princeſſes y étoient; attendu qu'il s'agiſſoit d'ondoyer M. le *Nouveau-né.*

J'allois me retirer; lorſque le Roi m'ayant apperçue : *Entrez?* (s'écria-t-il) *entrez, Sage-Femme?... Ce n'eſt pas à vous, qu'on ferme ici la porte.* Puis, s'adreſſant à l'aſſemblée : *Ventre-ſaint-gris!* (dit-il, en riant) *j'ai bien vu des gens dans ma vie; mais, ni à la guerre, ni ailleurs, je ne vis jamais rien de ſi réſolu*

(*a*) Comment accorder cette bonté de cœur, dans *Marie de Médicis*, avec ce caractère inquiet, jaloux & même emporté, que preſque tous les Hiſtoriens lui attribuent? Ce témoignage de la *Bourſier*, ne peut pourtant être ſuſpect.

que cette femme-ci!... Elle tenoit mon fils avec une auſſi froide mine que ſi c'eût été celui d'un autre, ainſi qu'elle l'avoit promis. C'étoit cependant un Dauphin! & depuis quatre-vingts ans, il n'en eſt etoit pas né en France. — Je vous avois dit, Sire, (répondis-je) qu'il y alloit peut-être de la vie de la Reine? — *Il eſt vrai, ma Bonne. Auſſi ne l'ai-je pas dit à ma femme.... Auſſi veux-je, dorénavant, ne t'appeler que ma* RÉSOLUE.

Il me fit enſuite demander ſi je voulois être la *Remueuſe* de M. le *Dauphin*, avec les mêmes gages que la nourrice? Sur quoi je fis ſupplier *S. M.* d'avoir pour agréable que je ne quittaſſe point mon métier de Sage-Femme, afin de me rendre d'autant plus capable de ſervir encore mieux la Reine.

TRADUCTION

D'UNE LETTRE*

DE MARIE STUART,

A LA REINE ELISABETH,

Contenant nombre d'Anecdotes ſur la vie privée, le caractère & les amours de cette Reine.

VOUS l'exigez, vous l'ordonnez, (me dites-vous) ma chère ſœur?... Il faut abſolument que je vous déclare tout ce

*L'original de cette Lettre, vraîment ſingulière, eſt (dit-on) conſervé à *Londres*, dans la Bibliothèque *Harlayenne*.

La copie ſur laquelle le Traducteur a travaillé, lui a été communiquée à *Bruxelles* par Mylord C**, qui prétendoit en avoir vu l'original.

que m'a dit de vous la Comteſſe *de Shrewsbury*, ſans vous en rien cacher, ſans adoucir les expreſſions qu'a pu lui dicter ſon reſſentiment, ſans même rien changer aux termes dont elle s'eſt ſervie pour vous dégrader & vous avilir à mes yeux?.... Vous en ſavez aſſez, (ajoutez-vous) pour être en état de juger de la fidélité de ma narration, & pour me ſavoir mauvais gré des moindres réticences; ainſi que pour juger, en partant de là, du fond que vous aurez déſormais à faire, tant ſur ma véracité, que ſur la ſincérité des ſentimens que je puis avoir conſervés pour vous?...

Dieu ſeul, ma chère ſœur! Dieu ſeul connoît tout ce qu'il en coûte à mon cœur, pour trahir la confiance d'une femme que j'ai long-temps crue mon amie, & qui ſe croyoit outragée! Combien il eſt pénible pour moi d'avoir à vous articuler des propos trop faits pour vous déplaire, & même pour vous affliger!...

Propos à la plupart desquels je vous assure pourtant n'avoir jamais répondu qu'en la blâmant bien plus encore d'avoir osé les tenir, que d'avoir pu les croire, & auxquels (en partant de son caractère, & de l'aigreur de son ressentiment contre Votre Majesté) elle ne pouvoit se flatter que je dusse accorder l'ombre même de la croyance.

Quoiqu'il en soit, ma chère sœur, vous prétendez être obéie?... Et vous allez juger du sacrifice auquel je me soumets, par toute la franchise que je vais mettre dans les détails que vous exigez de moi.

La Comtesse, donc, a débuté par me dire, & me l'attester par serment, que celui auquel vous avez promis la *foi* de mariage, en présence de l'une de vos femmes, avoit déja couché, nombre de fois, avec Votre Majesté, tout aussi librement, & avec autant d'intimité qu'un époux avec son épouse.

Que Votre Majeſté n'étant point conformée comme les autres femmes, c'étoit, de votre part, le comble de l'extravagance, que d'avoir affecté de preſſer ſi fort un mariage avec le Duc *d'Anjou*, que vous ſaviez très-bien ne pouvoir jamais s'accomplir.

Que malgré ce défaut naturel, vous n'étiez pourtant pas femme à jamais renoncer au plaiſir de jouir librement de vos ſingulières amours, ainſi qu'à celui de changer d'Amans auſſi ſouvent que vos caprices & vos fantaiſies l'exigent.

Qu'elle avoit ſouvent regretté que vous n'euſſiez pu vous contenter de *Sir Hatton*, ou de quelque autre de vos ſujets d'un pareil caractère. Mais que ce qui l'indignoit le plus, étoit de vous avoir vue renoncer, non-ſeulement à tout ſentiment d'honneur, en faveur d'un certain *Simier*, que (tout étranger, & tout inconnu qu'il étoit) vous alliez chercher, la nuit, juſques dans la cham-

bre de l'une de vos femmes, & à qui la Comteſſe prétend même en avoir fait des reproches amers.

Qu'elle vous avoit vue, non-ſeulement traiter cet homme de néant avec la familiarité la plus indécente, mais vous oublier vous-même, au point de lui avoir révélé les plus grands ſecrets de l'Etat. D'avoir enfin eu pour lui les mêmes ſentimens & les mêmes égards dont on vous avoit vue ſi prodigue envers le Duc, ſon Maître, qui, arrivant, certaine nuit, à la porte de votre appartement, vous vit accourir à lui, toute en chemiſe, & l'introduire dans votre lit, d'où il ne ſortit que vers le Point du jour.

Que, quant à *Sir Hatton*, qui avoit précédé *Simier*, vous en étiez épriſe de façon, que votre paſſion ayant éclaté aux yeux de la Cour entière, il avoit cru, par pur égard pour vous, devoir s'en abſenter; & que, vivement piquée

contre *Killigrew*, à qui vous aviez ordonné de le ramener, & qui étoit revenu ſans lui, vous aviez pouſſé l'emportement, juſqu'à lui donner, publiquement, un ſoufflet.

Qu'elle-même, (Comteſſe de *Shrewſbury*) s'intéreſſant encore à la gloire de Votre Majeſté, avoit tâché de marier ce même *Sir Hatton*, à la Comteſſe *de Lenox*, ſa fille; mais qu'il avoit trop craint votre reſſentiment, pour avoir oſé ſe prêter à la propoſition qui lui en fut faite.

Que le Comte *d'Oxford* même, depuis qu'il avoit ſu vous plaire, n'avoit oſé entendre aux propoſitions d'accommodement projettées entre lui & ſon épouſe, pour ne pas riſquer de perdre les faveurs que l'amour lui promettoit de votre part. Que vous en étiez vraiment prodigue envers tous ceux qui avoient le bonheur d'être initiés dans le ſecret de vos intrigues; & ſur-tout à

envers certain *George*, l'un de vos Valets-de-chambre, auquel vous donnâtes, un jour, trois cens liv. ſterling, pour vous avoir apporté la nouvelle du prochain retour de *Sir Hatton;* tandis qu'envers tous vos autres ſujets, vous étiez auſſi ingrate qu'avâre; & que dans le Royaume entier, vous aviez à peine obligé trois ou quatre perſonnes.

Mais ce que vous croirez difficilement, ma chère ſœur! c'eſt que la Comteſſe me propoſa un jour d'engager mon fils à feindre d'être épris de vous..... ce qui (diſoit-elle) me feroit fort avantageux, & vous décideroit bientôt à renvoyer en France le Duc *d'Anjou*, qui, ſans cela, pourroit, à plus d'un égard, me devenir extrêmement nuiſible; &, ſur ce que je lui objectai que cela pourroit être enviſagé comme une mauvaiſe plaiſanterie! elle me répliqua, en me riant au nez, que vous aviez une ſi haute opinion du pouvoir de vos

charmes, que vous étiez parvenue au point de ne vous plus regarder que comme une ſubſtance vraîment céleſte. Qu'elle eût même gagé ſa tête, qu'il lui en coûteroit très-peu pour vous perſuader que ce jeune homme étoit en effet & très-vivement frappé de vos attraits. Que les flatteries, en un mot, même les plus outrées, vous enivroient juſqu'à vous avoir plus d'une fois fait dire, avec l'air de la perſuaſion la plus intime : *Qu'il en étoit de vous, comme du ſoleil : qu'on ne ſauroit fixer long-temps, ſans en être ébloui.*

Qu'elle-même enfin, & tous ceux qui compoſent votre Cour, ſe trouvoient forcés de vous traiter en conſéquence : de ſorte que la dernière fois qu'elle eut l'honneur de voir Votre Majeſté, avec la feue Comteſſe *de Lenox*, elles n'oſoient ſe regarder, pour ne pas riſquer un éclat de rire, en vous voyant ſavourer l'encens auſſi ridicule que groſſier dont

vous repaiſſoient de plats adulateurs ; & qu'à l'égard de ſa fille *Talbot*, elle avouoit ne pouvoir, en vous voyant, garder ſon ſérieux.

Ce que je puis du moins certifier, ma chère ſœur, c'eſt que cette même *Lady Talbot*, en revenant de vous faire ſa cour, & de prêter ſerment entre vos mains, en qualité de l'une de vos Dames, m'a dit, en plaiſantant beaucoup ſur cette cérémonie : qu'elle vouloit me rendre un hommage infiniment plus ſincère ; ce que je refuſai long-temps, mais qu'il ne me fut pas poſſible de refuſer à la vivacité de ſes inſtances..... Elle ne vouloit (diſoit-elle) pour rien au monde, être long-temps à votre ſervice, tant elle appréhendoit que dans vos momens de fureurs, vous ne la traitaſſiez comme ſa couſine *Skedmur*, à laquelle, après avoir caſſé un doigt, vous aviez voulu faire entendre à la Cour, que la chûte d'un chandelier avoit pro-

duit cet accident ; ou, comme une autre de vos femmes, à qui, dans un accès d'humeur, vous avez penſé abbattre la main avec un grand couteau.... Bref, que ſur tous ces faits, & ſur beaucoup d'autres, dont le détail ſeroit trop long, mes propres femmes s'amuſoient à vous contrefaire, & à vous ridiculiſer de façon que, lorſque j'en fus informée, je menaçai de les chaſſer, au cas qu'elles fuſſent aſſez hardies pour oſer déſormais manquer à tout le reſpect qui vous eſt dû, & ſur-tout dans ma maiſon.

S'il faut en croire la Comteſſe, le projet actuel de Votre Majeſté, eſt d'exciter *Rolſon* à m'offrir ſes vœux, pour me déshonorer, ſoit par des faits que l'on rendra publics, ſoit par des propos clandeſtins, qu'on prendra ſoin de faire circuler par-tout où ils pourront le plus m'être nuiſibles. Sur quoi, (m'a-t-elle ajouté) ce méchant homme avoit reçu de vous les inſtructions les plus amples,

S'il faut l'en croire encore, *Ruxby* ne vint à *Londres*, il y a à peu près huit ans, que pour attenter à ma vie. Qu'il en avoit même conféré plus d'une fois avec Votre Majesté, & que des raisons secrettes vous avoient enfin déterminée à lui prescrire de n'agir en cela que conformément aux ordres qu'il recevroit, en temps & lieu, de la part de *Walsingham*.

Que lorsqu'elle-même travailloit au mariage de son fils *Charles*, avec l'une des nièces du Lord *Paget*, vous voulûtes qu'elle épousât l'un de vos *Knoles*, parce qu'il étoit votre parent : sur quoi elle déclama hautement contre V. M., & vous taxa de tyrannie, en vous accusant de disposer toujours, & aussi despotiquement, de toutes les héritières du Royaume; & que ce fut à cette occasion que vous vous emportâtes (dit-elle) on ne peut plus scandaleusement, contre le Lord *Paget*, dont la patience fut décorée d'une épithète assez peu hono-

rable pour lui, de la part des autres Seigneurs de votre Cour.

Je dois également vous déclarer, ma chère sœur, que tandis que vous étiez malade, il y a cinq ans, la Comtesse me dit que votre incommodité provenant d'un cautère à la jambe, & qui s'étant tout-à-coup fermé, on se flattoit que Votre Majesté n'avoit probablement que très-peu de temps à vivre. Qu'en partant de cette espérance, & en m'en témoignant sa joie, elle me la disoit fondée sur les prédictions d'un certain *John Lanton*, qui, en vous menaçant d'une mort violente, avoit ajouté que Votre Majesté seroit remplacée par une autre Reine : ce qui ne pouvoit regarder que moi. Qu'elle regrettoit cependant d'avoir vu dans un vieux grimoire, que celle qui vous succéderoit, ne devoit régner que trois ans... Ce qui (s'il faut l'en croire) se trouvoit clairement représenté dans une estampe ou tableau

contenu au même Livre, & dans lequel il se trouvoit un feuillet rempli de choses dont elle avoit fait serment de ne parler jamais. Mais quoique convaincue (disoit-elle) du peu de cas que j'ai toujours fait de ces sortes de prédictions, elle ne comptoit pas moins fermement se voir bientôt auprès de moi, dans la plus haute faveur, & mon fils marié avec sa petite *Arabelle*.

Je finis, ma chère sœur, en protestant, & en jurant, par tout ce qu'il y a de plus sacré, que tout ce que je viens de dire, (quoiqu'à mon grand regret!) est dans la plus exacte vérité; & qu'à l'égard de ce qui peut blesser la gloire de Votre Majesté, il ne m'est jamais entré dans l'esprit d'en rien croire, ni d'en rien révéler à d'autres qu'à vous-même; & avec d'autant plus de raison, qu'indépendamment de ce que j'aime à vous devoir, la fausseté de tous ces faits me parut toujours évidente.

S'il m'étoit poſſible d'obtenir, ne fuſſe qu'une heure d'entretien avec Votre Majeſté, je lui dirois, préciſément & ſans détours, les noms, les temps, les lieux mêmes, ainſi que des circonſtances auſſi particulières qu'intéreſſantes, qui pourroient la mettre à portée d'approfondir & conſtater, non-ſeulement la vérité des faits articulés ci-deſſus, mais encore de pluſieurs autres que je dois taire juſqu'à ce que je puiſſe être aſſurée du retour de votre amitié pour moi... Moment bien deſirable & bien cher pour un cœur que l'on vous a ſi cruellement rendu ſuſpect! puiſqu'il vous convaincra que vous n'eûtes jamais, ni parent, ni ami, ni même de ſujet, qui vous fût plus vraîment attaché que moi.

Au nom de Dieu, ma chère ſœur! ne refuſez donc plus de recevoir dans vos bras, celle qui vous aime, qui vous aima toujours; celle, en un mot, qui

veut, & peut vous prouver toute la ſincérité de ſes ſentimens, par les plus importans & les plus ſignalés ſervices!

Du fond de mon lit, accoudée ſur un bras malade, & ſurmontant mes ſouffrances, pour vous complaire & vous obéir.

MARIE, Reine.

RELATION

Tirée d'un Manuſcrit dont l'original eſt conſervé dans les Archives de la Maiſon de LA FORCE : *concernant la façon dont le Maréchal de* LA FORCE *a été ſauvé du* MASSACRE DE LA SAINT BARTHELEMI, *en 1572.*

De CAUMONT, jeune enfant, l'étonnante aventure,
Ira, de bouche en bouche, à la race future
La Henriade, Chant II.

CETTE délivrance provenant (*a*) toute de la providence de Dieu, mérite qu'on en déduiſe les particularités, pour en donner la gloire à ſon Saint Nom.

(*a*) On a cru devoir conſerver le ſtyle, & même l'ortographe de cette Relation, auſſi ſingulière qu'intéreſſante.

Un chacun fait comme advint la bleſſure de feu M. l'Admiral *de Coligny*; & peu de jours après, comme on le fit aſſaſſiner, la nuit, dans ſon logis, & jetter par les fenêtres de ſa chambre dans la baſſe-cour.

Il y avoit, près de là, un Macquignon de chevaux, qui avoit fait achetter à M. *de la Force* le père, neuf ou dix chevaux; lequel, prévoyant le mal qui s'en pouvoit enſuivre pour la Religion (Réformée) partit, ſoudainement, pour advertir M. *de la Force*, de ce qu'il avoit vu; & ſe rendit au devant du *Louvre*, pour paſſer l'eau, & aller droit à la rue de *Seine*, où ce Seigneur étoit logé. Mais il trouva tous les batteaux retenus; ce qui l'obligea de deſcendre juſqu'au droit des *Tuilleries*, où, pour l'ordinaire, il y en avoit toujours. Mais il ne put, non plus, en obtenir... De ſorte que, porté d'affection, il ſe dépouilla, & mettant ſes habits ſur ſa tête, il paſſa

à la nage, & ſe rendit droit au logis de M. *de la Force;* où, l'ayant adverti de ce que deſſus, ſoudain il ſe leva, & s'en alla trouver le ſieur *de Caumont*, ſon frère, pour lui apprendre ce grand accident : ce qui l'obligea de ſe lever, & d'aller en donner avis à tous les principaux de la Nobleſſe de la *Religion*, qui étoient logés au Faux-bourg *Saint-Germain;* afin de s'aſſembler & d'adviſer aux remèdes qu'ils avoient tous à prendre pour ſe garantir du mal qu'il prévoyoit leur pouvoir arriver.

Etant tous enſemble, ils réſolurent, par l'avis du ſieur *de Caumont*, qui croyoit toujours cet acte être advenu contre le vouloir du Roi, qu'il étoit convenable de ſe ranger auprès de Sa Majeſté; & pour cet effet, s'acheminérent, tous enſemble, droit à le rivière, par la rue de *Seine*. Mais cherchant les moyens de paſſer au *Louvre*, ils virent tous les batteaux avoir été menés du

côté de là : ce qui donna lieu à toute l'assemblée de faire mauvais jugement de leurs affaires, & de penser qu'il étoit temps de songer à leur seureté.

C'étoit le Dimanche, au matin, 24 Aoust 1572, une heure avant le jour.

La résolution fut prise de retourner tous à leurs logis, de se préparer promptement à monter à cheval, & de se rendre au *Pré-aux-Clercs*, en état, si on les venoit attaquer, de défendre leur vie; &, s'ils en avoient le temps, de gagner la campagne pour se retirer chez eux.

Sur le point du jour, ils eurent avis que tous les batteaux de la *Seine* étoient pleins de soldats, qui, soudain qu'ils étoient abordés, couloient le long de la rue de *Seine*.

Les plus diligens des Seigneurs exécutèrent le dessein qui avoit été pris de s'assembler au *Pré-aux-Clercs*, d'où ils prirent leur retraite. Les sieurs *de la*

Force, frères, étant à cheval, le premier se retira avec les autres. Le sieur *de la Force*, son frère, voyant que ses enfans n'étoient encore montés à cheval, & ne les voulant pas abandonner, retourna dans son logis, en fit fermer les portes, & se retira dans sa chambre.

Soudain, la porte étant saisie par plusieurs soldats, lesquels crioient puissament : *Ouvre*, *Ouvre* ! & proféroient beaucoup de blasphêmes ; il envoya une Servante de la maison pour l'ouvrir, & se résolut d'attendre dans sa chambre, patiemment, ce qu'il plairoit à Dieu de lui envoyer.

Soudain la basse-cour fut pleine de soldats, conduits par un Capitaine nommé *Martin ;* lequel, monté à la chambre, avec grand nombre d'eux, l'épée à la main, criant : *Tue*, *Tue* ! fit saisir les épées de tous ceux de la maison, & les fit ranger tous ensemble dans un coin de la chambre, en leur disant : *Prie*

Dieu, ſi tu veux, car il faut mourir dans le moment.

Le ſieur *de la Force*, père, avec une grande conſtance, lui dit : « Monſieur, » faites ce qu'il vous plaira ; auſſi bien, » je n'ai plus guère de temps à vivre !.. » Mais ayez égard à ces jeunes enfans, » qui jamais n'ont offenſé perſonne, & » à la mort deſquels vous n'aurez pas » grand acqueſt. J'ai moyen de vous » donner une honneſte rançon, qui vous » ſera plus profitable. »

Ainſi, leur amoliſſant le cœur, ils ſe réſolurent au pillage de tout ce qu'il y avoit de bon dans le logis. Mais ne trouvant point la clef des coffres, (à cauſe que le Valet-de-chambre s'étoit évadé de la maiſon) ils traînèrent leſdits coffres au milieu de la cour, & les enfoncèrent avec les chenets de la cheminée. Ainſi, tout ce qu'il y avoit, ſoit d'argent monnoyé, ſoit de vaiſſelle d'argent, meubles & habillemens, fut totalement pillé.

Cela fait, ils reprirent leur premier discours, criant, avec blasphêmes : *Qu'il falloit mourir, & qu'ils avoient commandement de tout tuer, sans épargner personne.*

Mais Dieu, qui en avoit ordonné autrement, fléchit si bien leur cœur par les bons discours que leur tenoit incessamment le sieur *de la Force*, & ensuite par l'espérance qu'il leur donna d'une rançon de deux mille écus, qu'enfin le Capitaine *Martin* leur dit : *Suivez-moi tous ?*

Etant descendus au bas du logis, & avant que de sortir, il leur fit rompre leurs mouchoirs pour les mettre, *en croix, sur leurs chapeaux & bonnets, & retrousser la manche du bras droit, jusqu'au haut de l'épaule*, qui étoit le signal donné à tous les Massacreurs.

Il n'y avoit alors que le père & les deux enfans, le Valet-de-chambre desdits enfans, nommé *Gast*, & leur Page,

nommé *La Vigerie*, qui faiſoient cinq en tout. Ils les menèrent le long de la rivière de *Seine*, qu'ils paſsèrent devant le *Louvre*.

C'eſt alors qu'ils crurent bien que l'on alloit les dépeſcher ; car ils virent quantité de ceux de la *Religion*, que l'on tuoit & l'on jettoit dans la rivière, qui étoit déja, en beaucoup d'endroits, rouge de ſang.

Néanmoins le Capitaine *Martin* continua de les mener à ſon logis ; & paſſant devant le *Louvre*, ils virent quantité de corps morts, entre autres, le ſieur *de Piles*.

Etant arrivés à ſon logis, *Martin*, pour retourner à pareil pillage, dit au ſieur *de la Force : Que s'il vouloit donner ſa parole, & lui promettre de ne bouger point de là, ni lui, ni ſes enfans, il les laiſſeroit en la garde de deux Suiſſes ; & que, cependant, il fît diligence pour ſe procurer ſa rançon.*

Ledit

Ledit ſieur *de la Force* envoya, ſans perdre temps, ledit *du Gaſt*, Valet-de-chambre de ſes enfans, à *l'Arſenal*, chez Madame *de Briſembourg*, qui étoit ſa belle-ſœur, pour lui faire entendre l'état auquel étoit lui & ſes enfans; & comme le Capitaine *Martin*, duquel ils étoient priſonniers, leur avoit ſauvé la vie, moyennant la rançon qu'il lui avoit promiſe, de deux mille écus; & que, s'aſſurant de ſon affection, il s'adreſſoit librement à elle, pour la prier de les ſecourir à ce beſoin, qui requéroit, ſur-tout, diligence & ſecret.

Sur quoi elle lui manda, qu'elle eſpéroit, le ſecond jour, qui étoit le mardi, lui faire tenir ladite ſomme; & lui fit ſavoir que le bruit étoit déja qu'on les avoit faits priſonniers; & qu'elle craignoit fort, ſi cela venoit aux oreilles du Roi, qu'on ne les fît bientôt mourir.

Du Gaſt, à ſon retour, leur confirma cette nouvelle, & leur dit qu'il étoit du tout important, puiſqu'ils avoient le moyen de ſortir de là, & de ſe ſauver, qu'ils devoient au plutôt le faire.

En effet, les Suiſſes auxquels ils avoient été commis en garde, leur diſoient, inceſſamment, qu'ils les meneroient où ils voudroient, & que volontiers ils haſarderoient leur vie pour les ſauver tous.

Mais le ſieur *de la Force*, qui avoit donné ſa parole, leur répondit toujours : *J'ai engagé ma foi; je ne la fauſſerai point, étant réſolu d'attendre la Providence de Dieu, qui diſpoſera de nous ſuivant ſon bon vouloir.*

Ledit *Gaſt* preſſoit pourtant toujours pour qu'il voulût permettre que ſes enfans, ou du moins l'un d'eux, puſſent ſe ſauver, puiſqu'il voyoit les avis qu'on

lui donnoit, & que les Suiſſes s'offroient ſi volontiers à les conduire où il voudroit; mais demeurant toujours ferme en ſa parole, il dit : *Qu'il n'en ſeroit que ce que Dieu avoit ordonné.*

Le ſoir même que la rançon promiſe devoit être délivrée, arriva au logis le Comte *de Coconas*, avec quarante ou cinquante ſoldats Suiſſes & François. Tous montèrent à la chambre; & il commença à dire au ſieur *de la Force*, que *Monſieur*, le frère du Roi, ayant été adverti comme ils étoient détenus priſonniers, il l'avoit envoyé là pour le chercher, deſirant parler à lui; & ſoudain leur dépouillèrent leurs manteaux & bonnets; de ſorte qu'ils connurent bien que c'étoit pour les faire mourir. Ledit ſieur *de la Force* ſe plaignit alors de ce manquement, attendu que l'argent qu'il avoit promis pour ſa rançon étoit tout prêt.

Eſt à noter que le plus jeune des en-

fans (*a*) parloit inceſſamment, leur reprochoit leur perfidie, & conſoloit ſon père.

Une autre particularité notable, que je lui ai ſouvent oui dire, eſt qu'il voyoit bien que leur deſſein étoit de les aſſaſſiner tous ; *mais qu'il s'aſſuroit que lui n'en mourroit point.*

Les Maſſacreurs ne trouvant que quatre perſonnes, demandèrent où étoit *la* cinquième ? C'étoit *du Gaſt*, qui, voyant leur méchante intention, s'étoit allé cacher dans un galetas, au haut de la maiſon ; mais ils cherchèrent ſi bien, qu'ils le trouvèrent, & lors commencèrent à les faire marcher tous, & les mener à la tuerie.

Etant arrivés au fond de la rue des *Petits-Champs*, près le rempart, ils crierent tous enſemble : *Tue, tue* !... L'aîné des enfans fut le premier bleſſé ;

(*a*) Il s'appelloit *Jacques Nompar*.

&, en chancelant, se mit à crier : *Ah, mon Dieu !.. je suis mort.* Le plus jeune (sans doute inspiré du Ciel) en fit tout de même, sans avoir reçu aucun coup, & se laissa tomber comme son frère.

Ce père & ce frère, bien que par terre, reçurent encore force coups; & le jeune n'eut jamais seulement la peau percée; & bien qu'ils fussent à l'instant dépouillés tout nuds & sans chemises, *les Massacreurs ne reconnurent jamais qu'il n'avoit aucune blessure.*

Comme ils crurent les avoir achevés, & qu'ils se retiroient de là, ceux des maisons voisines, visitant les corps par curiosité, un certain pauvre homme, s'approchant du jeune *Caumont*, commença à dire : *Hélas ! celui-ci n'est qu'un pauvre petit enfant...* Ce qu'ayant entendu le petit *Caumont*, il leva la tête, & lui dit : *Je ne suis pas mort.... Par pitié, sauvez-moi la vie ?* Soudain le bonhomme lui mit la main sur la tête,

& lui dit : *Paix!... ne bougez, petit, car ils ſont encore là?* & le bonhomme, ſe promenant de leur côté, revint peu de temps après, & lui dit : *Levez-vous vîte, mon enfant? car ils s'en ſont allés...* Et ſoudain lui mit un méchant manteau ſur le dos,(car il étoit tout nud); & les voiſins lui ayant demandé qui il menoit-là?.. C'eſt mon neveu (leur dit-il), qui eſt îvre, & que je fouetterai bien ce ſoir.

Il le mena de-là dans une petite chambre qu'il avoit tout au plus haut d'une vieille maiſon, & lui bailla de méchans habits de cedit neveu.

Cet homme étoit un Marqueur du jeu de Paume de la rue *Verdelet*, & des plus pauvres, qui, en lui appercevant quelques bagues aux doigts, les lui demanda pour aller chercher chopine.

Il le retint chez lui toute la nuit; &, avant le jour, lui demanda où il vouloit qu'il le menât? A quoi le jeune.

Caumont répondit : *Au Louvre*, où il avoit une ſœur qui étoit à la Reine. Mais le bonhomme allégua qu'il ne pouvoit le mener là, attendu qu'il y avoit force Corps-de-garde à paſſer, où, poſſible, on le reconnoîtroit, & qu'on les feroit mourir tous deux.

Le jeune homme alors lui propoſa d'aller avec lui à *l'Arſenal*; où il avoit une tante. L'autre lui dit, que le chemin étoit bien long; cependant qu'il le meneroit là plutôt qu'ailleurs; car il iroit tout le long du rempart, où ils ne rencontreroient preſque perſonne. *Mais il faut*, ajouta-t-il, *car je ſuis très-pauvre, que vous juriez de me faire donner trente écus.*

Ce marché conclu, tous deux partirent, dès le point du jour; le jeune homme avec un méchant habit du neveu, & un vieux bonnet rouge, où étoit attachée une croix de plomb.

Ils arrivèrent de bonne heure, & il

dit au bonhomme : *Demeurez ici ?.. je vous renverrai votre habit, avec les trente écus que je vous ai promis.*

Le jeune homme demeura long-temps à la porte, n'oſant heurter, de crainte qu'on ne lui demandaſt qui il étoit ? Mais quelqu'un étant venu à ſortir, il s'avança dextrement, & entra ſans qu'on en vît rien. Il traverſa toute la première baſſe-cour, & s'en alla juſqu'au logement de ſa tante, ſans rencontrer perſonne de ſa connoiſſance. Enfin il apperçut le Page qui étoit à eux, & qui s'étoit auſſi ſauvé par le moyen d'un Suiſſe, qui l'avoit retiré chez lui, en lui diſant : *Sauvez-vous ? car l'on va dépeſcher ceux-ci*, (c'eſt-à-dire les parens du jeune homme).

Il demanda à ce Page, qui s'étoit rendu à *l'Arſenal* la même nuit, (mais qui ne reconnoiſſoit pas le jeune homme, ſous ces mauvais accoûtremens), où étoit M. *de Beaulieu*, Gentilhomme de

feu ſon père?... Sur quoi le Page le mena parler à lui; lequel fut merveilleuſement eſtonné de le revoir, croyant bien qu'ils fuſſent tous morts, ainſi que ledit Page l'avoit aſſuré, qui avoit vu de loin comme on les avoit tous maſſacrés; & pria le Mareſchal de Madame *de Briſembourg*, qui étoit alors avec lui, de le mener à ladite Dame, laquelle étoit au lit grandement affligée de tant de ſi cruels malheurs.

Arrivés qu'ils furent en ſa préſence, ſoudain elle l'embraſſa, toute baignée de larmes, croyant qu'on les eût tous dépeſchés; &, louant Dieu de le voir, lui demanda par quel miracle il s'étoit ſauvé?

Après quelques diſcours, elle le fit conduire à ſa garde-robe, & mettre au lit. Mais, avant que de ſortir d'auprès d'elle, il la ſupplia de faire au plutôt délivrer les trente écus promis au pauvre homme qui l'avoit ſauvé, & retiré chez

lui ; ainſi que les habits dont il l'avoit couvert.

Environ deux heures après, on le reveſtit d'un habit de l'un des Pages de M. le Mareſchal *de Biron*, qui étoit alors Grand-Maître de l'Artillerie ; &, pour le tenir mieux caché, on le mit dans le propre cabinet dudit Mareſchal, où, pour l'empêcher de s'ennuyer, on lui bailla auprès de lui le Page dont a été fait mention.

Il fut là deux jours ; au bout deſquels on donna avis au ſieur Mareſchal, que l'on avoit fait entendre au Roi qu'il s'étoit retiré pluſieurs *Huguenots* dans *l'Arſenal*, & que Sa Majeſté avoit réſolu d'envoyer viſiter par-tout.

De ſorte que, craignant cette viſite, on l'oſta du cabinet, & on le fit paſſer à la chambre des Filles, où il fut mis entre deux lits, & couvert de *Vertugadins*, que l'on portoit en ce temps là, & où il demeura trois ou quatre heures.

Environ une heure après minuit, on le ramena dans le même cabinet; & Madame *de Briſembourg* ſa tante, qui en avoit un très-grand ſoin, n'eut patience, ni repos, qu'elle ne l'eût fait changer de lieu, à cauſe que le bruit étoit répandu qu'il s'étoit ſauvé & retiré là.

Le lendemain matin, & en conſéquence, le ſieur *de Born*, Lieutenant-Général de l'Artillerie, le vint prendre dans ledit cabinet, habillé en Page, à la livrée du Mareſchal *de Biron*, le mena déjeûner en lieu particulier, & après cela lui dit, *ſuivez-moi*?... Puis le ſortit de *l'Arſenal*, le conduiſit chez M. *Guillon*, Contrôleur de l'Artillerie, qui étoit de ſes amis; & lui donna inſtruction, ſi on s'enqueroit qui il étoit, que le jeune homme ſe nommoit *Beaupuy*, dont le père étoit Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de mondit ſieur *de Biron*; l'exhortant, très-expreſ-

ſément, de ne point ſortir du logis où il le menoit, & de ne rien faire qui le puſt faire connoître à perſonne.

Etant arrivés à la maiſon dudit Contrôleur, il lui dit : Vous êtes de mes amis; faites-moi, je vous prie, le plaiſir de me garder ici ce jeune homme, qui eſt mon parent, fils de M. *de Beaupuy*, qui commande la Compagnie des Gendarmes de M. le Mareſchal? Je l'ai fait venir ici pour le mettre Page; mais j'attends que tout ce tumulte ſoit paſſé.

Ce que ledit *Guillon* lui accorda très-volontiers; mais, encore qu'il fuſt de ſes amis, il ne voulut jamais lui donner cognoiſſance qui étoit le jeune homme, quoique *Guillon* ſe doutât bien qu'il ne lui diſoit pas tout ce qu'il étoit.

Après avoir demeuré là ſept ou huit jours, ledit Contrôleur, qui alloit tous les jours à *l'Arſenal*, pour ſavoir ce

qu'il avoit à faire, ne manquoit pas, avant dîner, de ſe rendre chez le ſieur *de Born.*

Il arriva, au bout de ce temps-là, qu'à l'heure où *Guillon* avoit accouſtumé de revenir pour diſner, le jeune homme entendit heurter à la porte, & y courut, croyant que ce fuſt lui; mais que, voyant une autre perſonne, il la referma vivement: ſur quoi la perſonne qui heurtoit, lui dit: *Ne vous effrayez pas, mon enfant,... C'eſt Madame de Briſembourg qui m'envoye, & veut ſavoir de vos nouvelles;* puis de là s'en alla.

Le Contrôleur, arrivant bientôt pour diſner, lui demanda, comme il avoit toujours accouſtumé, ſi quelqu'un étoit venu au logis? Sur quoi le jeune homme lui raconta ce qui s'étoit paſſé: ce qui donna l'alarme à *Guillon*, qui, laiſſant-là le diſner, monta ſoudain à cheval, pour aller trouver M. *de Born*; lequel, pour s'éclaircir de ce qui en étoit,

alla trouver Madame *de Briſembourg*, qui fut auſſi fort eſtonnée, n'ayant envoyé perſonne au logis de *Guillon*.

Quelques jours auparavant on avoit moyenné de tirer un paſſe-port du Roi, pour le Maître d'Hôtel de M. *de Biron*, & un ſien Page qu'il envoyoit pour faire venir ſa Compagnie de Gendarmes, & porter ſes ordres en conſéquence; de ſorte que, ſans perdre de temps, ledit ſieur *de Guillon* s'en revint au logis, lui fit apporter des bottes & amener un cheval, ſur lequel il lui dit de monter, & de le ſuivre.

Il eut ce mauvais rencontre, qu'ayant trouvé, dans la rue, une Proceſſion, ſa haquenée, qui étoit ombrageuſe, fit de ſi grands déſordres, qu'il étoit en très-grande peine, d'autant que les choſes paſſées le tenoient en telle défiance, qu'il lui ſembloit que tous ceux qui le voyoient devoient le recognoiſtre.

Dieu pourtant permit qu'il ſe rendiſt

heureuſement à la porte de la ville; où étant, le ſieur *de Born*, qui le conduiſoit, appella celui qui commandoit, & lui dit : *Mon Capitaine, c'eſt le Maiſtre d'Hôtel de M. le Mareſchal de* BIRON, *qui a commandement d'aller faire venir ſa Compagnie de Gendarmes; & j'envoie ce Page, qui eſt mon parent, avecques lui... Voilà le Paſſeport du Roi.*

Le Capitaine lui dit : *C'eſt aſſez, Monſieur... Ils peuvent paſſer, quand vous voudrez.*

Etant hors de la porte, M. *de Born* dit au jeune homme : *Voilà le ſieur* DE FRAISSE *qui a commandement de vous conduire; & prit congé d'eux.*

Le jeune homme demanda alors au ſieur *de Fraiſſe*, où c'eſt qu'il le menoit?.. Lequel lui répondit : *Au pays, s'il plaiſt à Dieu!... Ah!* (répondit le jeune homme) *je le ſupplie qu'il nous en faſſe la grace!*

Au bout de deux journées ils arrivè-

rent à une hoſtellerie, où étoit déja arrivé un homme de condition, qui avoit ſept ou huit chevaux de ſon train. Tous ſes diſcours étoient que l'on avoit bien attrapé *ces méchans Huguenots*, & louant *à merveille* la réſolution du Roi.

Ils firent, le lendemain, la journée enſemble. Quand celui-ci étoit arrivé au logement, il prenoit ſa robe de chambre; & le jeune homme, en la voyant, reconnut que c'étoit celle de ſon frère. Auſſi le diſcours continuel de ce Gentilhomme, étoit du déplaiſir qu'il diſoit avoir reçu de n'avoir pu attraper le ſieur *de Caumont; d'autant qu'ayant donné droit à la porte de ſon hoſtel, il s'étoit évadé par celle de derrière; que pour le ſieur de* LA FORCE, *ſon frère, il avoit été dépeſché, lui & ſes enfans.*

Cet homme avoit la fièvre quarte, & répéta pluſieurs fois, en préſence dudit jeune homme : *Que s'il eût pu attraper le ſieur de* CAUMONT, *il y euſt paſſé comme*

les autres. Mais eux, marchans en plus grande diligence que lui, gaignèrent les devans : auſſi cette compagnie ne leur étoit guère agréable.

Il leur arriva encore un fort mauvais rencontre, au bout de deux jours.

Etant en une hoſtellerie, comme les diſcours ordinaires étoient de ce *grand Maſſacre* qui avoit été fait par toute la France, il y avoit là trois ou quatre hommes, avec leſquels s'échauffant en paroles ſur ce ſujet, il échappa au ſieur *de Fraiſſe* de dire, que c'étoit un méchant acte, & une grande perfidie & cruauté. A quoi ceux-ci répliquant hardiment, il reconnut avoir eu tort, & s'eſtre trop eſchappé ; & que ces gens, ayant remarqué ſon dire, pouvoient ſoupçonner qu'ils fuſſent des *Huguenots*, & eſchappés du *Maſſacre de Paris*.

En effet, étant partis le lendemain de grand matin, & à deſſein, de cette hoſtellerie, ils trouvèrent déja les au-

tres au Fauxbourg, montés ſur de bons chevaux, tous armés de piſtolets, & qui faiſoient ſemblant de s'amuſer à la porte d'un cabaret ; de ſorte qu'ils n'eurent pas fait un quart de lieue, qu'ils virent ces *Drôles* venir à eux, ce qui leur donna l'alarme, à bon eſcient, ne pouvant douter qu'ils ne les ſuiviſſent pour leur faire un mauvais parti.

Mais Dieu permit qu'heureuſement, & en même temps, ils rencontrèrent en leur chemin un petit vallon, qui les mettant à couvert & hors de la vue de leurs ennemis, ils ſe mirent au galop, pour taſcher de ſe garantir de leurs mauvais deſſeins, & arrivèrent dans un grand Bourg, avant que les autres les euſſent pu joindre.

Ils s'arreſtèrent là, faiſant ſemblant de vouloir rafraiſchir. Alors les autres en firent de même, & les accoſtèrent ; mais le ſieur *de Fraiſſe*, qui avoit reconnu leur mauvaiſe intention, s'aviſa de leur *faire*

changer l'opinion qu'ils avoient eue, qu'ils fuſſent *Huguenots*, & commença à leur faire cognoiſtre comme il avoit commandement de M. le Mareſchal *de Biron*, de faire venir ſa Compagnie de Gendarmes, & qu'il alloit exprès pour cela avec un bon paſſeport du Roi : *Attendu que Sa Majeſté alloit mettre ſur pied une grande armée, pour achever de détruire entièrement tout ce qui pouvoit reſter de Huguenots dans ſon Royaume.* Ce diſcours achevé, ils continuèrent leur chemin, & apperçurent bientôt que ces *Drôles*, qui, ſans doute, ne les avoient ſuivis que pour leur faire du mal, s'en retournoient ſur leurs meſmes pas. Ainſi ils continuèrent leur voyage; &, le huitième jour de leur départ de Paris, ſe rendirent au château de *Caſtelnau-des-Mirandes*, où ledit ſieur *de Caumont*, oncle, s'étoit retiré, & qui reçut ſon neveu (qu'il croyoit mort) avec ſi grande joie & contentement, qu'il n'eſt pas croyable !

TAYLOR INST. OXFORD

En effet, bien qu'il eust un fils unique, il témoigna à ce sien neveu une si tendre amitié, qu'il disoit librement : *Qu'il avoit plus d'espérance en lui, qu'en son propre fils ;* & lui faisoit souvent réciter ce qui s'étoit passé ; comment son père & son frère avoient été tués ; & lui, par quels moyens il s'étoit sauvé. Admirant cette Providence divine qui l'avoit si heureusement conduit & deslivré d'un si grand péril, il prit grand soin de sa conduite & de l'administration de ses biens, en se chargeant de sa tutelle.

Je ne dois obmettre ici le soin qu'il prenoit de l'appeller de temps en temps en son cabinet, pour, par ses bonnes instructions, l'affermir toujours dans la crainte de Dieu, à qui il devoit *incessamment* rendre grace de cette singulière & miraculeuse assistance, & l'exhorter en toutes ses actions à suivre toujours le chemin de la vertu.

Mais il n'eut guère la jouissance de

ſi ſalutaires inſtructions, d'autant qu'au bout de quatorze ou quinze mois, le ſieur *de Caumont*, ſon oncle, vint à décéder; de ſorte que ce jeune homme ſe trouva, en fort bas âge, deſtitué de père, de mère, & de ſondit oncle.

N. B. Ce même *de Caumont*, qui échappa à la *Saint Barthélemi*, eſt le fameux *Maréchal de la Force*, qui depuis ſe fit une ſi grande réputation, & qui vécut juſqu'à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Il a laiſſé des *Mémoires* qui n'ont point été imprimés, & qui doivent être encore dans les Archives de la Maiſon *de la Force*.

Note de la Henriade.

MÉMOIRES,

Pour ſervir à l'Hiſtoire du Pape CLÉMENT XIV,

*Traduits de l'Anglois, du Chevalier***.*

ON dit aſſez communément en Italie : *Qu'un Pape ne voit jamais la Vérité, que lorſqu'il lit l'Evangile. Clément*, ſans employer d'Eſpions, reſſource ordinaire de la Baſſeſſe & d'une Tête étroite, portoit les yeux autour de lui, & voyoit par lui-même ce qu'il étoit beſoin qu'il fût. Dès-là, digne du Trône, il ſavoit récompenſer ou punir : *La Providence* (diſoit-il) *m'a placé, comme une Sentinelle, uniquement pour veiller avec ſoin ſur Iſraël.* Il eſt vrai que ſon extrême vigilance excita bien des murmures. Mais il étoit convaincu qu'un peu

ple n'eſt heureux, qu'à raiſon du plus ou du moins d'attention qu'apporte un Souverain, même aux moindres objets capables de contribuer au bien-être de ce Peuple. Ce caractère une fois connu, quiconque ſe trouvoit chargé de quelque partie de l'Adminiſtration, ſe voyoit obligé de régler ſa conduite, de manière à ne pas riſquer de déplaire à un Souverain auſſi juſte & auſſi ſévère, que vigilant.

Il n'en étoit pas de même ſous le précédent Règne, où les malverſations les plus notoires ſe commettoient avec impunité. *Lambertini* (*Benoît XIV*) paſſoit pour être très-inſtruit, jouiſſoit de la plus grande réputation au dehors, & manquoit des talens néceſſaires pour bien gouverner ſes Etats. Les *Romains* diſoient de lui : *Magnus in folio, parvus in ſolio.*

Corſini (*Clément XII*) régna douze ans, & fut dix ans aveugle ; d'où l'on

peut juger ſi les Tréſoriers & les Receveurs de l'Etat Eccléſiaſtique avoient de bons yeux !

Orſini (*Benoît XIII*) de l'Ordre des *Frères Prêcheurs*, trop *ſanctifié* pour qu'on le pût ſoupçonner d'aucun mal, étoit conſtamment trompé par l'infortuné Cardinal *Coſcia*, qui, quoique fils d'un Barbier Napolitain, s'enrichit aux dépens du *Saint Siège*, fut enfin enfermé dans le château *S. Ange*, & mourut en 1755, comblé de biens & de l'exécration publique.

Les devoirs d'un *Prince-Paſteur*, ſont très-difficiles à concilier : la Politique exige ſouvent ce que la Religion ne peut permettre. Si le caractère du Pape inſpire la clémence, celui de Souverain preſcrit la ſévérité. Auſſi l'Hiſtoire nous dit-elle, que *Sixte-Quint* fut un grand Monarque, ſans être dévot ; & que *Saint Pie* étoit un bon Pape & un pauvre Prince. Ce qui fait dire à certain *Hiſ-*

torien,

torien, que les ſix Souverains Pontifes, pris dans l'Ordre des *Cordeliers*, avoient tous les talens qu'exige le Gouvernement; & que ceux qu'a fournis l'Ordre des *Dominicains*, ne s'étoient trouvés propres qu'à édifier les *Fidèles*.

Ganganelli (le défunt Pape), dont les noms de Baptême étoient *François-Laurent*, nâquit à *Saint-Angelo*, dans le Duché *d'Urbin*, le 31 octobre 1705, & fut élu Pape, quoique ſans être encore Evêque, le 19 mai 1769: auquel temps le S. Siège ſe trouvoit dans des circonſtances très-dangereuſes & très-embarraſſantes avec la Maiſon de Bourbon.

Nul n'avoit eu mieux que lui la principale qualité, ci-devant mentionnée, pour faire un grand Pape: c'eſt-à-dire, une piété mâle, plus analogue avec la Souveraineté, qu'une dévotion efféminée & puſillanime. Sa Religion portoit l'empreinte de ſon caractère & de ſon gé-

nie, qui étoit ferme & élevé, ſans quoi on l'eût vu ſouvent arrêté dans ſes opérations. Mais voyant tout en grand homme, au deſſus des rumeurs publiques, ſans crainte ſur les torts qui pourroient lui être imputés, & même ſur ce qui pourroit s'en enſuivre, il ſut être Prince & Pontife.

Les petits artifices propres à le conduire à ſes fins, lui étoient abſolument étrangers, quoique ſouvent employés par une Cour de tout temps accuſée d'intrigue & de chicane. Si jamais il trompa les Politiques, ce ne fut que par ſon ſilence : la vérité, lorſqu'il parloit, s'exprimoit toujours par ſa bouche. Il étoit né trop noble pour avoir recours aux moyens ſiniſtres; & ſon génie trop élevé pour le mettre dans le cas d'en avoir beſoin. Sans être ni trop lent, ni trop vif, nul ne ſut mieux que lui ſaiſir le moment propre au ſuccès qu'il ſe propoſoit d'atteindre.

L'heure n'eſt pas venue, (répondoit-il) à ceux qui le preſſoient d'agir. Il écrivit un jour au Cardinal *Stoppani*: *Je me défie de ma vivacité; ainſi votre Eminence n'aura ma réponſe que vers la fin de la ſemaine. Notre imagination eſt preſque toujours notre plus grande ennemie; je tâche à la réprimer avant que de prendre un parti, dont je pourrois me repentir. Les affaires, comme les fruits, ont leur maturité; & ce n'eſt qu'au moment où elles preſſent, que nous devons penſer à les terminer.*

Sa façon de lire reſſembloit à ſes autres opérations; il quittoit le livre s'il ſe trouvoit diſpoſé à réfléchir: & attendu que les Souverains même ſont conduits par les circonſtances, (d'où nous pouvons conclure que tout homme eſt né dépendant) il veilloit ſouvent une grande partie des nuits, & dormoit pendant la journée. *La Régle* (diſoit-il ſouvent) *eſt bonne pour les Moines; mais les beſoins du peu-*

ple ſont l'horloge du Souverain. « La » Buſſola di Fratri é la loro Regola, » ma il biſogno del Popolo è l'orologio » dei Sovrani. »

Cette maxime, dès qu'il fut Pape, l'arracha ſouvent à ſes livres. Il ne lut alors que pour édifier, ou pour donner quelque relâche à l'attention qu'il apportoit aux grandes Affaires. Il penſoit que tous les livres du monde pouvoient être réduits à ſix cents *in-folio*, & que ceux de nos jours étoient d'anciens Tableaux que d'adroits Réparateurs avoient trouvé l'Art de nettoyer aſſez bien pour les préſenter comme neufs aux yeux du Public.

Il eſt à regretter qu'il n'ait rien produit de ſon fonds, en matière de littérature, quoique plus d'un Ouvrage de *Benoît XIV* lui ait été attribué. Nous euſſions trouvé dans ſes Ecrits le flegme Germanique uni à la vivacité Italienne; mais il étoit tellement perſuadé qu'il y

avoit beaucoup trop d'Ecrivains, qu'il trembloit toujours d'être tenté d'en accroître le nombre. Il disoit un jour, en riant : *Qui sait, pourtant, s'il ne passera pas un jour, par la tête à* Frère François, *de vouloir faire un Livre?... Je répondrois cependant bien que ce ne seroit pas l'histoire de ses Ragoûts, ou le Livre seroit bien court !*

Lorsqu'on lui parloit des Productions à la mode, contre le Christianisme, il avoit coutume de dire : *Plus on en verra paroître, plus l'on sera convaincu de la nécessité de son existence.*

Il observoit *que tous les Ecrivains opposés à la Religion Chrétienne savoient uniquement creuser un fossé, mais ne savoient que faire de la terre qu'ils en tiroient, ni quoi faire du terrain qu'ils laissoient vacant.* Ce Voltaire (disoit-il), *dont il admiroit les Poésies : n'attaquoit si souvent la Religion, que pour se venger des inquiétudes qu'elle lui causoit ;* & que *J. J.*

ROUSSEAU *étoit un Peintre qui, en manquant toujours les têtes, excelloit uniquement dans les draperies.*

Ce qui me choque le plus (ajoutoit-il, en parlant *du fameux* SYSTEME DE LA NATURE), *c'eſt que, plus les Principes en ſont faux, & plus, dans un ſiècle tel que le nôtre, il aura de réputation & de Lecteurs. Que ce ſeroit même ajouter au peu qu'il vaut, que de l'honorer d'une Réfutation un peu ſérieuſe. Que l'Auteur de ce Livre étoit un inſenſé, qui, après avoir chaſſé le Maître de la maiſon, croyoit pouvoir le remplacer à ſon gré; que chaque ſiècle, eſclave de la mode & de la nouveauté, avoit ſa façon particulière de penſer. Qu'au temps des ſuperſtitions, avoit ſuccédé celui de l'incrédulité; & que l'homme, après avoir adopté une multitude de Dieux, affectoit maintenant de n'en reconnoître aucun: Que la vertu, le vice, l'immortalité, l'annihilation même, tout lui paroiſſoit ſynonime, dès que quel-*

que brochure audacieusement superficielle lui servoit de rempart contre les Cieux. Qu'au temps où les Princes Payens persécutoient la Religion, un Pape avoit du moins la gloire & le bonheur de la défendre au prix de sa vie; mais qu'aujourd'hui qu'il ne peut courir au Martyre, il est forcé d'être l'infortuné témoin des triomphes de l'erreur & de l'impiété.

C'est en présence d'un Commandeur de *Malthe*, & de qui l'Auteur les tient, que ce Pontife vertueux faisoit souvent des réflexions de ce genre. Il m'a dit même être très-convaincu que ce Pape, toujours prêt à se sacrifier pour le bien de la Religion, & les intérêts de l'Eglise, ne regardoit sa vie que comme peu de chose, vis-à-vis de si grands & si respectables objets.

C'étoit uniquement pour la gloire de l'Eglise, qu'il nommoit de temps en temps au Cardinalat, sans égard pour la naissance, ou pour les Protecteurs des Can-

didats, à moins qu'il ne les crût vraiment dignes de la Pourpré.

Cette Inſtitution, qui prit naiſſance au neuvième ſiècle, n'eût d'autre objet que le bien & l'honneur de la Religion. Ils compoſoient le Conſeil des Souverains Pontifes, lorſqu'ils avoient beſoin de les conſulter; & l'on vit de tout temps parmi eux des perſonnes du premier mérite, & dont le zèle, joint aux lumières acquiſes, ſe trouvèrent auſſi utiles à l'Egliſe, qu'à l'Etat. Pluſieurs d'entr'eux portèrent même le courage & leur foi juſqu'aux extrémités de l'Univers; d'autres, de l'aveu des Souverains, ont gouverné avec autant de bonheur que de prudence les Empires les plus floriſſans; & les temps les plus reculés de l'avenir ne ſe rappelleront qu'avec un ſentiment d'admiration méritée, les *Amboiſe*, les *Ximenès*, les *Richelieu* & les *Fleury*.

Si *Clément XIV* ne fit pas de Pro-

motion complette de Cardinaux pendant le cours de ſon Pontificat, il faut préſumer qu'il y trouva des obſtacles de la part de quelques Puiſſances, ou que le choix des ſujets a pu l'embarraſſer ; & qu'il ait préféré de ne pas choiſir, à la crainte de déplaire à d'anciens amis, que peut-être il ne croyoit pas aſſez dignes de ce titre. Les qualités requiſes dans un ami ne ſont pas toujours ſuffiſantes pour en faire un Cardinal.

Pour bien juger du génie de *Clément*, il eût fallu le voir de près avec ſes amis, & ſur-tout avec le Cardinal *de Bernis*, conférant librement ſur les matières du temps, & ſur les moyens propres à concilier les intérêts de la Religion avec ceux des Princes. Lorſque l'objet de la conférence avoit été ſuffiſamment débattu, & mis dans tout ſon jour, *Ganganelli* prononçoit & décidoit avec fermeté. La moindre erreur eût été de la plus grande conſéquence,

fur-tout étant queſtion de bien peſer les droits du Souverain Pontife, ainſi que les motifs qui le faiſoient agir, & de ne point s'écarter des bornes qui fixent l'équilibre entre le S. Père & les autres Potentats.

Plus les fonctions & les devoirs d'un Pape ſont difficiles & pénibles, plus le repos lui devient ſouvent néceſſaire, pour le mettre en état de reprendre ſes travaux. Le Château de *Caſtelgandolphe*, bâti par le *Cavalier Bernin*, à quatre lieues de *Rome*, près du Lac *Albano*. & qui domine ſur les points de vue les plus agréables, eſt, pendant l'été, la réſidence ordinaire des Souverains Pontifes.

Clément ne manquoit jamais de s'y rendre dans les mois de mai & d'octobre, c'eſt-à-dire, dans les ſaiſons les plus propres, en Italie, à goûter les plaiſirs que peut procurer la campagne. C'eſt là que, pour connoître intime-

ment *Ganganelli*, nous l'eussions vu anatomisant un insecte, analysant une fleur, épiant, & suivant avec attention les phénomènes de la Nature, & par dégrés s'élevant jusqu'à son Auteur. De-là, portant un coup d'œil général sur le Ciel & sur la Terre, ou rentrant & se renfermant en lui-même, il s'occupoit à réfléchir sur ce qu'est en effet l'homme; & dans d'autres instans, conversoit familiérement avec ses vrais amis.

Son imagination se délectoit à promener ses regards sur toutes les beautés qui se présentent d'elles-mêmes dans le voisinage de Rome. Au souvenir de ces anciens Romains, dont les hauts faits avoient jadis illustré ce fameux Territoire, sa mémoire lui rappelloit les passages les plus sublimes & les plus ingénieux des anciens Poëtes. Il n'est guère d'Italiens, quelque peu lettrés qu'ils puissent être, pour qui les Ouvrages de l'*Arioste*, du *Dante*, du *Tasse*, de *Pé-*

trarque & de *Métaſtaſe*, ſoient abſolument étrangers ; les femmes mêmes en font leurs délices, &, dans l'occaſion, en citent les plus beaux endroits.... Il n'eſt donc pas étonnant qu'un eſprit auſſi orné que celui de *Clément*, ſe les rappelât toujours avec plaiſir.

Souvent, laſſé de réfléchir, il ſe retiroit avec un ancien ami de Couvent, dans un boſquet inacceſſible aux curieux. C'eſt-là, qu'en s'amuſant des Anecdotes de leur Cloître, & des petites aventures de leur jeuneſſe, ils goûtoient des plaiſirs uniquement faits pour des ames auſſi ſimples & auſſi ſenſibles que les leurs.

Un jour, *Clément*, fixant les yeux ſur cet ami : *Il a gardé ſon habit* (s'écria-t-il) *il eſt bien plus heureux que moi ſous la Thiare*!.. *Il étoit ſans doute de ma deſtinée, d'être Pape*? *Et je crains bien*!... (il ſe retint ici) *Quoi qu'il en ſoit* (ajouta-t-il) *ſoumettons-nous au Tout-Puiſſant* !

C'eſt dans ces diſpoſitions qu'on le voyoit toujours, lorſque quelques Ambaſſadeurs lui étoient annoncés : ils le trouvoient auſſi calme & auſſi ſerein que ſi nulle inquiétude ne l'eût agité. Mais il rioit, ſous cape, de l'exercice infructueux, qu'il donnoit à la curioſité.

Lorſqu'il donnoit, à *Caſtelgandolphe*, à dîner à quelques *Grands* d'Eſpagne, il oublioit ſa ſouveraine autorité, & faiſoit gaiement les honneurs de la Fête, ſans permettre que perſonne ſe levât pour le ſaluer.

Le Public imaginoit quelquefois qu'il avoit perdu de vue la grande Affaire des *Jéſuites*, tandis que, ſuivant l'uſage & l'eſprit de la Cour de Rome, il viſoit uniquement à gagner du temps. Il ne s'occupoit cependant pas moins à feuilleter les Archives de la *Propaganae*, à parcourir les Mémoires du *Cardinal de Tournon*, de *Maigrot*, de la *Beaume*, & des Miſſionnaires de la *Société*, les

reproches qui lui étoient faits, & les réponſes qu'on y avoit oppoſées; tandis que, ſe tenant en garde & contre les Satires & les Apologies, il tâchoit à trouver le vrai des choſes avec l'impartialité la plus froide & la plus éclairée; ne cherchant, en un mot, à prononcer ſur un pareil ſujet, que comme la Poſtérité ſe trouveroit forcée de prononcer.

Laiſſez-moi, (diſoit-il aux Souverains qui le preſſoient de ſe décider) *laiſſez-moi le loiſir d'examiner cette importante Affaire? Je ſuis le Pére commun des Fidèles, & ſur-tout du Clergé, & ne puis me réſoudre à detruire un Ordre célèbre, ſans des motifs qui puiſſent me juſtifier aux yeux de tous les ſiècles, & ſur-tout à ceux du Seigneur.*

Le Peuple qui l'idolâtroit, ne ceſſoit de bénir ſon Règne; & ce ſentiment univerſel, qui ne ſe démentit jamais, eſt ſans doute le plus bel éloge qu'on puiſſe faire des vertus de *Ganganelli*. On

ſait que les Romains paſſent aiſément de l'enthouſiaſme à la haine ; qu'ils ont ſouvent fini par calomnier les Pontifes qu'ils avoient flattés le plus ; & qu'un Pape, pour leur plaire, ne doit guère régner plus de trois ans. En parlant des idées qu'inſpire leur fainéantiſe, ils ſe flattent toujours qu'un changement de Maître doit être ſuivi d'un ſurcroît d'aiſance & de félicité pour les Sujets : de même qu'un malade ſe flatte d'être mieux dès qu'il aura changé de place.

Il eût manqué quelque choſe à la gloire de *Clément*, s'il n'eût en rien contribué à l'embelliſſement de Rome. Mais, ſans vouloir ſuivre ſervilement les traces de *Sixte-Quint*, de *Paul V*, & de *Benoît XIV*, il compoſa un *Muſæum*, où ce qu'il crut le plus digne de la curioſité des Antiquaires & des Voyageurs ſe trouve raſſemblé, c'eſt-à-dire, les morceaux les plus rares, en tout genre, que nous aient tranſmis les Anciens.

On eût pu dire, à cette occaſion, que, jalouſe de faire honneur à ce Pontificat, Rome entiere s'empreſſa de rendre au jour, tous les Chefs-d'œuvres qu'elle tenoit renfermés dans ſon ſein, pour enrichir la ſuperbe Collection commencée ſous le Règne de *Lambertini*.

C'eſt dans ce précieux dépôt, que le Curieux voit, d'un coup d'œil, le Triomphe du Chriſtianiſme, dans les divers fragmens de tout ce qui ſervoit aux ſacrifices des Payens; & les ruines de toutes ces Divinités profanes, dont les Statues n'ont maintenant d'autre prix à nos yeux, que celui qu'y ont attaché les talens & la célébrité des Artiſtes.

Lorſque *Clément* croyoit pouvoir ſe diſtraire quelques inſtans des Affaires qui l'occupoient, il ſe plaiſoit à parcourir ces monumens avec les Etrangers de diſtinction, & les Artiſtes d'une réputation connue; mais plutôt comme un Souverain qui s'étoit fait un devoir d'en

embellir sa Capitale, que comme un Amateur qui n'avoit fait que céder à son goût, ou à ses fantaisies.

C'est ce qu'il dit un jour au Chevalier *de Châtelux*, l'un des plus dignes descendans de l'immortel *d'Agueſſeau*, qui joint aux grandes qualités de l'esprit, les connoissances les plus étendues, dans un entretien qu'il eut avec lui sur différens objets, en ajoutant avec gaieté : *qu'étant né dans un Village, & élevé dans un Cloître, où l'Amour des Arts ne se trouve guère inspiré, il n'avoit pu se procurer les connoissances nécessaires pour prononcer en* CONNOISSEUR *sur les Monumens qu'il avoit rassemblés ; mais qu'en sa qualité de Souverain, il s'étoit cru naturellement obligé d'exposer aux yeux des Artistes & des Curieux, les Modèles les plus parfaits, pour qu'ils pussent les connoître & chercher à les imiter.*

S'il ne recompensa pas les Gens de lettres & les Savans, autant qu'ils pou-

voient avoir droit de l'eſpérer de la part d'un Pontife auſſi éclairé, c'eſt aux circonſtances qu'il faut s'en prendre. La multiplicité des Affaires dans leſquelles il ſe trouvoit engagé, joint au peu qu'a duré ſon Règne, ne lui laiſſèrent, ni le temps, ni le loiſir de s'occuper eſſentiellement d'un objet, pour lequel il ſeroit injuſte de lui ſuppoſer l'ombre même de l'indifférence.

D'ailleurs, un Pape n'eſt pas toujours maître de ſatisfaire ſes deſirs, quelque agréable que puiſſe en être l'objet : des incidens qu'il ne ſauroit prévoir, & que le temps ſeul peut vaincre, ſont preſque toujours ſuffiſans pour lui lier les mains.

Il fut pourtant toujours très-attentif à nommer aux Evêchés vacans, & ſur-tout en faveur de ceux qu'il croyoit les plus dignes de les remplir; & c'eſt à quoi l'on doit attribuer la préférence que dans ce cas il accordoit toujours aux Eccléſiaſtiques de ſon Ordre.

Un Pape eſt généralement très-circonſpect dans le choix des Sujets propres à l'Epiſcopat : c'eſt pourquoi les Evêques Italiens ſont preſque toujours auſſi paiſibles que ſavans, & auſſi charitables que zélés. Conſtamment réſidens dans leurs Diocèſes, & vivant amicalement avec leurs Curés, on doit ſe garder de les confondre avec les *Monſignori*, connus dans Rome ſous le titre de *Prélats*, & qui ſouvent, n'étant pas même dans les Ordres, ſont pourvus de tel poſte qu'un Laïc devroit remplir.

Clément n'étoit pas moins circonſpect ſur le choix & la nomination de ſes *Nonces ;* il deſiroit qu'ils lui fiſſent honneur, auſſi bien par leur façon de vivre, que par leurs talens, & ſur-tout par l'amour de la Paix. Et s'il donna la préférence à M. *Doria*, pour la Nonciature de France, quoique ſa jeuneſſe y ſemblât mettre obſtacle ; c'eſt qu'il ſe croyoit

convaincu que ſes vertus avoient dévancé ſes années, & que déja ſon mérite égaloit la célébrité de ſon nom. Il ne l'envoyoit, en un mot, à la Cour de *Louis XV*, que comme un Ange de Paix, très-capable de maintenir cette harmonie par lui tant deſirée entre le Père & le Fils aîné de l'Egliſe.

La Religion n'a ſouvent que trop ſouffert du zèle indiſcret de ſes Miniſtres..... Pour prévenir cet inconvénient, autant qu'il le croyoit poſſible, *Clément*, dont la prudence dirigeoit toutes les démarches, obſervoit la même Tolérance Evangélique, que le divin Légiſlateur envers les *Saducéens* & les *Samaritains*. Il diſoit même à ce propos : *Pour maintenir la Foi, nous oublions la Charité ; ſans penſer que s'il ne nous eſt point accordé de tolérer abſolument l'erreur, il nous eſt défendu de haïr & de perſécuter ceux qui malheureuſement l'ont embraſſée.*

On ſait que ſa mort fut aſſez généralement attribuée au poiſon : comme ſi un homme de ſoixante-dix ans, & accablé d'infirmités, n'eût pu naturellement y ſuccomber. Il eſt vrai que ſes procédés contre les *Jéſuites* ont pu fournir à certaines gens quelques couleurs aſſez propres à rendre cette imputation plauſible, ſur-tout en l'ornant de circonſtances faites pour lui donner quelque crédit dans le monde. On ne ſait pourtant pas moins combien le Pontife étoit depuis long-temps ſujet aux plus douloureux accidens, procédans originairement d'une ſuppreſſion d'urine, de laquelle il avoit été ci-devant affligé.

Mais, quoique les Miniſtres de France & d'Eſpagne euſſent été préſens à l'ouverture de ſon corps, le récit de cette opération ne fut pas moins chargé des particularités les plus horribles, juſqu'au point même de répandre & d'affirmer, confidemment, que les cheveux

du Défunt tomboient ſous la main, ainſi que la tête même, & que l'odeur qu'il répandoit, avoit empoiſonné juſqu'aux Opérateurs. Peu importoit, (tant les préjugés ſont puiſſans !) que ces mêmes Opérateurs ſe montraſſent par-tout vivans, & que les Médecins & les Chirurgiens démentiſſent ces calomnies : elles n'en circuloient pas moins ; & ſubſiſteront probablement plus d'un jour, comme des vérités, dans l'eſprit d'un grand nombre de perſonnes.

ADDITION
NÉCESSAIRE

Au Recueil intitulé : PIÈCES INTÉRESSANTES ET PEU CONNUES POUR SERVIR A L'HISTOIRE.

A Bruxelles, 1781.

On lit dans ce Recueil, pages 220, 221, *& 222, l'Anecdote ſuivante, qui a beſoin des Eclairciſſemens que nous allons y joindre.*

ANECDOTE.

» LA terre de Courſon appartenoit à » un gentilhomme nommé de Fargues. »

ÉCLAIRCISSEMENS.

Gentilhomme ſi l'on veut, il peut y avoir des gentilshommes de ce nom; mais on va

prouver que l'Auteur de l'Anecdote, quel qu'il ſoit, n'a ſu quel étoit ce de Fargues, & n'a connu ni la nature de ſon affaire, ni la cauſe, ni le genre, ni l'époque de ſon ſupplice.

Balthazar de Fargues fut condamné par Arrêt du 27 mars 1665, non pas à être *décapité*, comme le dit l'Auteur de l'Anecdote, mais à être pendu; non pas pour *un meurtre*, comme le dit le même Auteur, mais *pour malverſations par lui commiſes au fait de la fourniture du pain de munition par lui faite pendant pluſieurs années, à la garniſon de Heſdin, & autres Troupes qui ont paſſé audit lieu.*

Il ſe qualifie *Major de Heſdin* dans dix quittances & décharges de la fourniture du pain de munition, donnée pendant treize ans, à compter de 1645, juſques & compris 1657.

Dans un acte de 1648, il eſt dit *employé dans l'État Major, comme Major dans le Régiment de Belle-Brune.*

On voit d'ailleurs qu'il étoit l'aſſocié des entrepreneurs des vivres; l'acte par lequel il s'aſſocie avec les ſieurs Pollard, Cazette & Jacques, au Traité général des munitions de l'année 1654, acte écrit de ſa main, eſt rapporté dans ſon procès.

Il fut jugé, non pas par le Parlement, comme les titres *de Premier Préſident & de Procureur général*, employés dans l'Anecdote, ſans aucune explication, pouvoient le faire croire, mais par une Commiſſion ſiégeante à Abbeville, compoſée de la Sénéchauſſée & Siège Préſidial de cette ville, & préſidée par M. de Machault, Intendant d'Amiens.

Le Procureur général pareillement établi par commiſſion, étoit le ſieur Guignerel, Avocat du Roi au même Préſidial.

Le procès criminel de de Fargues étoit auparavant pendant *par devant deux Officiers du même Préſidial*, ſavoir le Lieutenant général & un Conſeiller, comme *Subdélégués de la Chambre de Juſtice*, établie en 1661. Le Roi, par un Arrêt du Conſeil du 18 février 1665, avoit évoqué cette affaire, & l'avoit renvoyée devant l'Intendant de la Province, & devant le Préſidial entier d'Abbeville. Ainſi c'étoit une affaire totalement étrangère au Parlement, & ſur laquelle le titre de premier Préſident ne donnoit aucune influence.

L'Arrêt condamne Balthazar de Fargues à être pendu, *enquêtes faites*, eſt-il dit, *par le Viguier, Juge & Lieutenant-Criminel de Nar-*

bonne, de l'extraction dudit de Fargues; ce qui n'annonce pas un Gentilhomme.

« Après les troubles de la Fronde, où » il avoit joué un rôle, l'amnistie pu- » bliée, il s'étoit retiré dans sa terre, » où il vivoit tranquille, aimé & estimé » de tous ses voisins.

Dans quelle Histoire, dans quels Mémoires du temps voit-on le sieur de Fargues *jouer un rôle contre la Cour*, au milieu des troubles de la Fronde? L'Auteur parle de ce Major du Régiment de Belle-Brune, pendu pour avoir volé le pain des Troupes, comme d'un homme important. Il est évident qu'il n'a point su du tout qui étoit cet homme. Il y a preuve au Procès que de Fargues n'a cessé d'être au service du Roi & avant la Fronde, & pendant la Fronde, & après la Fronde; qu'il n'a point été condamné pour avoir servi contre le Roi, ce qu'il n'a point fait, mais pour avoir malversé & prévariqué dans son service.

» Le Comte de Guiche, le Marquis, » depuis Duc de Ludes, Vardes & Lau- » zun, s'étant égarés la nuit à un retour

» de chaſſe, & cherchant un aſyle, la » lumière qu'ils apperçurent les guida » vers le lieu d'où elle partoit, qui étoit » Courſon, où ils demandèrent retraite » jnſqu'au jour. De Fargues les reçut » avec joie, leur fit ſervir à manger, & » les combla de politeſſes. De retour à » la Cour, ils contèrent au Roi leur » aventure, & ſe louèrent beaucoup de » de Fargues. »

Comme le récit de l'Auteur eſt ſans aucune date, il eſt impoſſible de dire ſi cette aventure de chaſſe s'accorde avec des époques connues, par exemple, avec le ſéjour que le Comte de Guiche fut obligé de faire en Lorraine, en 1662; avec le voyage de Pologne qui ſuivit ce ſéjour en Lorraine; avec la rupture qui, au retour du Comte de Guiche, ne tarda pas à éclater entre lui & le Marquis de Vardes; avec le nouveau voyage que le Comte de Guiche fut forcé de faire en Hollande, en 1664; enfin, avec tous les événemens du temps. En général, il y a lieu de ſoupçonner ici de l'anachroniſme, quoiqu'on ne puiſſe le vérifier, parce qu'il manque, pour

ceia, deux baſes eſſentielles, l'époque de la prétendue partie de chaſſe, & celle où le ſieur de Farques fut mis ſous la main de la Juſtice.

» A ce nom qui réveilla dans le cœur
» du Roi le reſſentiment de la Fronde;
» Comment; dit-il, ce coupable-là eſt
» dans le Royaume, & ſi près de moi?

Ce reſſentiment ne peut avoir eu lieu, puiſque de Fargues n'avoit point été Frondeur, du moins dans ſa conduite.

Quant à ſes malverſations dans l'adminiſtration des vivres, il eſt peu vraiſemblable qu'elles fuſſent parvenues à Louis XIV, avant le Procès, & il eſt aſſez vraiſemblable qu'il ignoroit juſqu'au nom de de Fargues.

» Il manda le premier Préſident de
» Lamoignon, & lui ordonna de faire
» rechercher toute la vie de de Fargues,

Voilà un ordre que Louis XIV n'a certainement point donné, voilà une commiſſion dont le premier Préſident de Lamoignon ne ſe ſeroit certainement point chargé. Quel intérêt eût pu animer ainſi un grand Roi contre un particulier obſcur? D'ailleurs, ſoyons juſtes envers les

Rois comme envers les autres hommes : quand a-t-on vu Louis XIV violer ainſi par paſſion une amniſtie ſolemnelle ? Oſons dire qu'il en étoit incapable.

Quant à M. de Lamoignon, quoique le moment où on tente ſi gratuitement & ſi vainement de le diffamer, ſoit peut-être le moment de le louer, contentons-nous de dire que toute ſa vie dément cette calomnieuſe Anecdote, dans laquelle il n'eſt pas poſſible de reconnoître le Magiſtrat ſenſible & courageux, qui oſa défendre, contre toutes les préventions de Louis XIV, contre toute l'animoſité de Colbert, l'infortuné Fouquet, ſon ennemi perſonnel, qu'il jugeoit coupable, mais qu'il voyoit perſécuté. Sur cette réputation de vertu qu'a laiſſée M. le premier Préſident de Lamoignon, & que ſes deſcendans regardent comme leur plus précieux héritage, nous pouvons renvoyer à tous les Mémoires du temps.

On pourroit, comme nous l'avons déja dit, & comme nous aurons encore occaſion de l'obſerver, induire du récit de l'Auteur de l'Anecdote, que M. de Lamoignon fut le Juge de de Fargues, & qu'il en eut la confiſcation, pour prix de ſa condeſcendance aux deſirs du Roi. Nous n'aurons pas de peine à perſuader,

qu'un renverſement ſi ſcandaleux & ſi indécent de toutes les Loix protectrices de l'innocence, n'étoit, ni dans les mœurs de Louis XIV, ni dans celles de M. de Lamoignon ; mais, pour nous renfermer dans ce qui eſt expreſſément allégué, l'ordre donné par Louis XIV, le motif de cet ordre, les recherches faites en conſéquence par M. de Lamoignon, le réſultat de ces recherches, toute l'Anecdote, en un mot, eſt démentie par des titres formels.

» Malheureuſement, il ſe trouva coupable d'un meurtre : (les crimes n'avoient pas dû être fort rares dans des temps de troubles.)

Encore un coup, il ne s'agiſſoit dans ſon affaire, ni de meurtre, ni de crimes, que les temps de trouble font naître ; mais de malverſation dans la fourniture du pain des Troupes.

» Et le Procureur général eut ordre de pourſuivre l'Accuſé.

Nul autre Procureur général n'eut ordre de pourſuivre l'Accuſé, que le ſieur Guignerel, Avocat du Roi au Préſidial d'Abbeville, nommé Procureur général de la Commiſſion, & dont

à ce titre le devoir étoit de poursuivre de Fargues; mais, en parlant ainsi sans explication de l'ordre donné au Procureur général, après avoir parlé de l'ordre donné au premier Président, on donne lieu de croire que de Fargues fut jugé par le Parlement; & comme Gentilhomme, par la Grand'Chambre assemblée, par conséquent par le premier Président, qui eut la confiscation.

» Qui fut arrêté, condamné & déca-» pité.

Il fut pendu.

» Malgré l'amnistie, qui sembloit » avoir dû effacer tout ce qui étoit ar-» rivé.

Il n'y avoit point d'amnistie pour son crime.

» Quoi qu'il en soit, ses biens furent » confisqués; & le Roi donna la terre » de Coursan au premier Président.

Voilà l'unique fondement de toute cette Histoire. Les biens de Balthazar de Fargues ayant été confisqués par Arrêt du 27 mars 1695, les divers Seigneurs dont relevoit la terre de Coursan, formèrent des prétentions,

& réclamèrent des droits sur cette terre; ils soutenoient que la confiscation devoit leur acquérir *les biens, terres & fiefs situés dans l'étendue de leurs Justices.* Ces Seigneurs étoient le premier Président de Lamoignon, comme ayant la Châtellenie de Mont-Lhéry; Henri de Bullion, Comte de Fontenai; Charles de Fitte, Seigneur de Soucy; & Pierre Péquot, Seigneur de Saint-Maurice.

Mais l'Arrêt qui avoit condamné de Fargues portoit que, *sur ses biens confisqués, il seroit fait distraction particulière, au profit du Roi, des sommes auxquelles se trouveroit monter ce qui avoit été indument pris & volé par de Fargues dans la fourniture du pain des troupes.*

Or, cette restitution qui, par sa nature, passoit avant tous les autres droits, absorboit tous les biens de de Fargues & tous les droits des contendans, même ceux du premier Président, qui étoient les plus apparens.

Le Roi depuis long-temps vouloit récompenser les services de M. de Lamoignon, & corriger sa fortune, qui souffroit de son désintéressement, & du fardeau d'une famille nombreuse (1). Il saisit cette occasion, & le subro-

(1) Il y avoit pour lors dix ans qu'il étoit premier Président.

gea en tous ſes droits par ſes Lettres du 30 juillet 1667, qui furent *regiſtrées, tant au Parlement qu'à la Chambre des Comptes, Bureau des Finances & Chambre du Tréſor. Les autres contendans jugeant alors qu'il n'y avoit plus matière à conteſtation*; firent, le 27 janvier 1668, avec le premier Préſident, une Tranſaction, par laquelle ils reconnurent la ſupériorité de ſes droits, qui étoient ceux du Roi, & ſe déſiſtèrent de leurs prétentions; & M. de Lamoignon, de ſon côté, promit de ſervir & de *rendre les devoirs & reconnoiſſances ordinaires*, pour les portions de la terre de Courſon, qui relevoient de ces autres Seigneurs. M. de Lamoignon n'avoit nulle raiſon de s'oppoſer à cette libéralité du Roi qui ne coûtoit rien au peuple, & qui ne faiſoit que rendre au Seigneur de Mont-Lhéry, des droits réels, mais abſorbés par des droits ſupérieurs (2).

(2) De cet arrangement il réſultoit un avantage pour les héritiers de de Fargues, puiſque les reſtitutions auxquelles il avoit été condamné, avoient été liquidées, par des Arrêts du Conſeil des 28 mai & 14 juin 1666, à une ſomme de cinq cents mille livres, qui ſe trouvoit toute employée ſur la ſeule terre de Courſon, achetée

Voilà sur quoi toute l'Anecdote est bâtie. De Fargues avoit été pendu, & sa terre avoit passé à M. de Lamoignon. M. de Lamoignon étoit chef du Parlement; de Fargues étoit son voisin & son vassal: donc ce Magistrat avoit été le Juge ou le Dénonciateur de de Fargues pour avoir sa confiscation. De Fargues étant ainsi rendu intéressant, & le premier Président odieux, on n'eût plus qu'à orner le Roman; il fallut que de Fargues fût un Gentilhomme vivant tranquillement dans sa terre, aimé, estimé de ses voisins, un citoyen paisible, autrefois Frondeur, rendu maintenant au devoir & à la vertu, pas entièrement innocent (car l'imputation d'avoir fait périr un innocent eût été trop grave & trop peu vraisemblable), mais coupable seulement d'un crime confondu dans la foule des crimes du temps, accusé par les circonstances, couvert par une amnistie, & que le premier Président fit revivre pour obtenir la confiscation de de Fargues.

Nous le demandons: Est-il une réputation,

---

en 1655 par ledit de Fargues, pour 7800 liv. de rentes, en sorte que le surplus des biens dudit de Fargues se trouvoit libre de confiscation & de restitution.

eſt-il une vérité hiſtorique à l'épreuve d'une telle licence de conjecturer & d'imaginer ?

Finiſſons par quelques réflexions générales ſur les conſéquences de cette licence. On ne peut ſans doute ouvrir trop de portes à la vérité, ni trop lui faciliter les moyens de paroître dans tout ſon éclat, & de diſſiper tous les preſtiges. Malheur à ceux qu'elle bleſſe ! Le temps, ni les intérêts particuliers ne preſcrivent point contre elle ; elle eſt éternelle, & l'intérêt public eſt qu'elle ſoit connue.

Mais, par la même raiſon, la calomnie ne peut être trop réprimée. Les Loix la puniſſent quelquefois quand elle attaque les vivans ; mais on ſe la permet trop aiſément contre les morts ; ſoit par malignité, ſoit par légéreté, ſoit ſur-tout par l'amour du paradoxe. Cependant, ſi on enlève aux hommes la douce aſſurance que la conſidération dont ils jouiſſent s'étendra juſqu'à leur mémoire, & les ſuivra dans la poſtérité, on ôte à la vertu un puiſſant aiguillon. D'ailleurs, ſi une diffamation poſthume ne peut toucher une cendre inſenſible, peut-elle être indifférente à ceux que les liens du ſang & de l'amitié attachent à la mémoire des morts que l'on attaque ? N'eſt-

ce pas pour eux un devoir comme un intérêt de la défendre ? La gloire des pères eſt le patrimoine des enfans. Encore un coup, l'intérêt de la vérité, mais de la vérité ſeule, devroit l'emporter même ſur ces conſidérations ; & il ſeroit juſte qu'une réputation uſurpée fût détruite. Mais comment vient-on, après plus d'un ſiècle, ſans preuves, ſans autorités, ſans citations, ſans dates, ſans aucune connoiſſance des perſonnages, ni des faits, confondre, par un récit apocryphe, toutes les idées, dénaturer les caractères, & flétrir des réputations conſacrées ? MM. de Lamoignon ſont aſſez heureux pour pouvoir détruire, par des titres formels, la fable qui concerne le premier Préſident : mais il pouvoit arriver que ces titres, qui vont être primés à la ſuite de cet écrit, comme Pièces juſtificatives, échappaſſent à leurs recherches, & reſtaſſent enſevelis dans la pouſſière d'un Greffe, ou dans des Archives ignorées ; alors on n'auroit eu, pour repouſſer la calomnie, que des inductions tirées du caractère de M. de Lamoignon, & qu'une dénégation générale fondée ſur le défaut abſolu de preuves, ce qui ſuffit dans tous les Tribu-

naux de Justice, mais ce qui ne suffit pas toujours au tribunal de l'opinion.

N. B. Il nous reste à prévenir le Public sur un point. Les Anecdotes contenues dans le Recueil intitulé : *Pièces intéressantes, &c.* sont, dit-on, tirées, pour la plupart, des Mémoires manuscrits très-célèbres, & que beaucoup de personnes connoissent. Quoiqu'ils n'aient point encore été publiés, ils le seront sans doute un jour, & l'Anecdote du sieur de Fargues y reparoîtra vraisemblablement : mais en quelque temps, & dans quelque ouvrage qu'elle reparoisse, elle ne reparoîtra du moins que complétement refutée d'avance par les Pièces qu'on va voir, & qui sont déposées à la Bibliothèque du Roi.

JUGEMENT
DE
BALTHAZAR DE FARGUES.
Du 27 Mars 1665.

ENTRE le Procureur du Roi, commis par Arrêt rendu au Conseil d'Etat, Sa Majesté y étant, le 18 Fevrier 1665, Demandeur & Accusateur, d'une part; & Balthazar de Fargues, prisonnier ès prisons de l'Hôtel-de-Ville d'Abbeville, Défendeur & Accusé, d'autre.

Vu par Nous Louis de Machault, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, départi par Sa Majesté de la Généralité d'Amiens, pays d'Artois reconquis & places frontières de Picardie, ledit Arrêt du Conseil d'Etat dudit jour 18 février 1665, & Commission sur icelui du même jour, à Nous adressant, signée LOUIS,

& plus bas, PHELYPEAUX, ſcellée du grand Sceau de cire jaune, par leſquels Sa Majeſte auroit évoqué à ſoi & à ſondit Conſeil, le Procès criminel pendant contre ledit de Fargues & ſes complices, par-devant les ſieurs Papin, Lieutenant général, & d'Avreſt, Conſeiller en la Sénéchauſſée & Siège Préſidial d'Abbeville, Subdélégués de la Chambre de Juſtice, & icelui avec ſes circonſtances & dépendances, renvoyé par-devant Nous, inſtruit & jugé ſouverainement & en dernier reſſort avec les Officiers dudit Préſidial; notre Ordonnance du.... dudit mois de février, par laquelle, en conſéquence du pouvoir à Nous donné par ledit Arrêt, Nous aurions commis & ſubdélégué leſdits ſieur Papin & d'Avreſt, pour continuer ladite inſtruction ſur les pourſuites & réquiſitions du ſieur Guignerel, Avocat du Roi au même Siège, & commis par Sa Majeſté par ledit Arrêt pour faire les fonctions

de ſon Procureur en ladite commiſſion; les charges & informations faites par leſdits ſieurs Papin & d'Avreſt en laaite qualité de Subdélégués de la Chambre de Juſtice, en vertu de l'Arrêt d'icelle du 15 octobre dernier, des 13, 14 & 15 janvier; le décret de priſe de corps décerné ſur icelles, contre ledit de Fargues & Mathurin ſon valet, & d'ajournement perſonnel contre Marie Rouſſel veuve, & Marie Pinte, femme du ſieur de la Rivière, du 17 dudit mois; Arrêt de ladite Chambre, portant que ledit de Fargues ſera transféré des priſons du For-l'Evêque, ès priſons du Château de Pontlieu, pour ſon procès lui être fait & parfait par leſdits Subdélégués juſques à Sentence définitive inclusivement, ſauf appel; l'interrogatoire dudit de Fargues, fait par leſdits ſieurs Papin & d'Avreſt, Subdélegués, portant les cauſes de récuſation contre eux propoſées, du 4 février; Sentence ſur icelles,

du 5 dudit mois; autre interrogatoire dudit accuſé, dudit jour 5; interrogatoire de ladite Marie Rouſſel, du même jour 5 février; ampliation d'informations faites par leſdits ſieurs Subdélégués, des 4, 6, 7, 8, 9, 11, 16, 19, 22, 14 & dernier dudit mois de février; autre ampliation & continuation d'informations faites par leſdits ſieurs Papin & d'Avreſt, nos Subdélégués, du 3 de ce préſent mois de mars; autres informations faites ès Villes de Calais, Dunkerque & Gravelines, par le ſieur Féramus, Lieutenant général audit Calais, en qualité de Commiſſaire Subdélégué par ladite Chambre de Juſtice, des 14, 20, 21, 23 & 24 dudit mois de février, jointes audit procès par Ordonnance du 4 dudit mois de mars; interrogatoires dudit accuſé, faits par noſdits Subdélégués, des 2, 3, 4 & 6 jours ſuivans; continuation dudit interrogatoire par Nous fait audit de Far-

gues, accuſé, le 8 dudit mois; notre Ordonnance, pour récoller & confronter les témoins, du 9 du même mois; interrogatoire de ladite Pinte, détenue au lit malade, du lendemain 10; récollemens & confrontations de témoins audit accuſé, des 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19 & 20 dudit mois; autres informations faites à Heſdin, en vertu d'Ordonnance dudit jour 14 mars, touchant les exactions commiſes par ledit accuſé, au bas deſquelles eſt l'Ordonnance portant que ledit accuſé ſera interrogé ſur les faits réſultans deſdites informations; interrogatoire du lendemain 15; Ordonnance dudit jour, portant que les témoins ouïs eſdites informations ſeront récollés en leurs dépoſitions & confrontés audit accuſé; récollemens & confrontations des 15 & 16 dudit mois; onze extraits des comptes rendus à la Chambre, de la fourniture du pain de munition pour différens quartiers des an-

nées 1645, 1646, 1647, 1649, 1650, 1653, 1654 & 1656, *repréſentés audit accuſé, dont il n'auroit voulu convenir lors de ſon interrogatoire dudit jour* 8 *mars; traités faits au Conſeil du Roi aux particuliers y dénommés, pour la fourniture du pain de munition des Armées & Provinces pour les années* 1646, 1647, 1648, 1649, 1653, 1655 & 1656, *en date des* 2 *ſeptembre* 1645, 26 *ſeptembre* 1646, 9 *décembre* 1647, 5 *décembre* 1648, 12 *mars* 1655 & 8 *mars* 1656, *portant la qualité du grain & du bled qui devoit être employé pour la fourniture dudit pain, & à quels Officiers ledit pain devoit être délivré; aſſociation dudit accuſé au traité général des munitions de l'année* 1654, *avec les ſieurs Pollard, Cazette & Jacques, écrit de ſa main, du* 21 *juin de ladite année, au bas duquel eſt ſa quittance en forme de compte, fait avec ledit ſieur Pollard du dernier novembre* 1657, *re-*

connue par ledit accuſé ; acquit de ſept mille rations pour le Régiment de la Tour-Roquelaure, par lui baillées au ſieur Jacques, par lequel il promet lui faire bailler la décharge du Commandant dudit Régiment, ledit acquit du 13 *octobre* 1652, *repréſenté avec ledit traité & aſſociation, & reconnus ledit jour* 8 *mars ; dix quittances & décharges de la fourniture du pain de munition, baillées par ledit de Fargues, comme Major de Heſdin, des* 19 *juin* 1646, *dernier janvier* 1645, *dernier mars* 1648, *dernier décembre* 1649, 30 *octobre* 1650, *dernier décembre* 1654, *dernier juin* 1655 *&* 30 *juin* 1657, *tirés de ladite Chambre des Comptes, & à lui repréſentés ſuivant le procès-verbal du* 20 *mars, portant la dénégation de ſon ſeing ; Ordonnance du* 21 *dudit mois, portant que leſdites décharges ſeront vérifiées par-devant deux Notaires & deux Ecrivains nommés d'Office ;*

procès-verbal de vérification du même jour ; dix-neuf autres quittances & décharges de ladite fourniture, baillées par ledit accusé, & par lui soussignées, des 19 *mars &* 11.....1646, *dernier avril & dernier octobre* 16.7, *dernier décembre* 1649, 15 *novembre & dernier décembre* 1650, *dernier novembre* 1655, *dernier mars & décembre* 1657, *à lui représentées le* 24, *& vérifiées pour être souscrites de sa main par les mêmes experts, par acte du* 25 *mars ; copie d'un compte rendu à la Chambre, de la solde de la garnison de Hesdin pour l'année* 1648, *par lequel, ledit de Fargues est employé dans l'Etat-Major, comme Major dans le Régiment de Bellebrune ; compte du revenant-bon audit sieur de Bellebrune, entre le sieur Levasseur & ladite Pinte, de* 1665 ; *enquête faite par le Viguier, Juge & Lieutenant-criminel de Narbonne, de l'extraction, vie & mœurs dudit de Fargues ; Con-*

cluſions définitives du Procureur du Roi, auquel le tout a été communiqué ; & après que ledit de Fargues, priſonnier & accuſé, a été mené & conduit en la Chambre du Conſeil de la Sénéchauſſée & Siège Préſidial d'Abbeville, & qu'il a été ouï & interrogé ſur la-ſellette : Nous, par Jugement ſouverain & en dernier reſſort, de l'avis des ſieurs Officiers de ladite Sénéchauſſée & Siège Préſidial d'Abbeville, aſſemblés en ladite Chambre du Conſeil, au nombre de ſeize, avons déclaré & déclarons ledit de Fargues duement atteint & convaincu des crimes de péculat, larcins, fauſſetés, abus & malverſations par lui commiſes au fait de la fourniture du pain de munition par lui faite pendant pluſieurs années à la garniſon de Heſdin & autres Troupes qui ont paſſé audit lieu ; pour réparation deſquels, nous l'avons condamné & condamnons à être pendu & étranglé à une potence qui ſera, pour

cet effet, dreſſée en la Place du Marché de cette Ville; avons declaré tous & chacun ſes biens acquis & confiſqués au Roi, ſur leſquels ſera néanmoins fait diſtraction particulière au profit de Sa Majeſté, des ſommes auxquel'es ſe trouvera monter ce qui a été induement pris & volé par ledit de Fargues dans ladite fourniture, *ſuivant la liquidation qui en ſera faite par le Commiſſaire à ce député, & en outre de la ſomme de trois mille livres, appliçable en œuvres pies, & de celle de deux mille livres aux réparations du Palais dudit Siège, comme auſſi des frais du procès. Fait & arrêté en la Chambre du Conſeil, le vingt-ſeptième mars mil ſix cent ſoixante-cinq. Collationné & ſigné*, CHENUDEAU, *avec paraphe. Et au bas*, *Greffier des Commiſſions de mondit ſieur* DEMACHAULT.

Collationné à l'original en parchemin;

par les Notaires au Châtelet de Paris, ſouſſignés, ce fait rendu, le cinquième jour de novembre mil ſix cent ſoixante-dix-neuf. Signé, SYMONNET & GALLOIS, *Notaires, avec paraphe.*

Collationné par les Conſeillers du Roi, Notaires au Châtelet de Paris, ſouſſignés, ce jourd'hui douze mars mil ſept cent quatre-vingt-un, ſur pareille copie, repréſentée & rendue.

HAMEL, ARNAUD.

TRANSACTION.

TRANSACTION.

FURENT présens en leurs personnes, haut & puissant Seigneur, Messire Guillaume de Lamoignon, Chevalier, Seigneur de Baville, Baron de Saint-Yon, Boissy & autres lieux, Conseiller ordinaire du Roi en tous ses Conseils, premier Président en sa Cour du Parlement, demeurant en son Hôtel en la Cour du Palais, Paroisse de la Sainte-Chapelle basse; d'une part.

Messire Henri de Bullion, Comte de Fontenay, Conseiller du Roi en ses Conseils, & en sadite Cour de Parlement, demeurant rue Haute-Feuille, Paroisse S. Benoît;

Messire Charles de Fitte, Chevalier, Seigneur de Soucy & autres lieux, demeurant au Château dudit Soucy, étant de présent à Paris, logé rue Saint-

Julien le Pauvre, en la maison du Chariot d'Or;

Et Messire Pierre Pecquot, Seigneur de Saint-Maurice, Conseiller du Roi en ses Conseils, Secrétaire de Sa Majesté, Maison-Couronne de France & de ses Finances, Garde des Rôles des Offices de France, demeurant à Paris, rue des Blancs-Manteaux, Paroisse Saint-Jean en Grève; d'autre part.

Lesquelles Parties désirant prévenir le différend prêt à mouvoir entre elles, pour raison des droits respectivement prétendus ès biens de Balthazar de Vargues, condamné & exécuté à mort, en conséquence de la confiscation ordonnée par le Jugement du Présidial d'Abbeville, du 27 mars 1665, chacun desdits sieurs de Fontenay, de Soucy & de Saint-Maurice, soutenant que la confiscation devoit leur acquérir les biens, terres & fiefs qui sont dans l'étendue

de leurs Juſtices ; ſavoir, de la part dudit ſieur de Fontenay, du fief de Sainte-Catherine, avec droit de haute, moyenne & baſſe Juſtice, & neuf liv. de rente, dont ladite terre & Comté de Fontenay ſont chargés pour ſoulte d'échange fait autrefois entre les auteurs & Seigneurs deſdites terres ; de la part dudit ſieur de Soucy, la quantité de dix-ſept arpens ou environ en pluſieurs pièces, tant terres labourables, que bois & brouſſailles ; vingt-ſix livres dix ſols & deux chapons de rente, dus par Pierre Gaſſelin, à la Rouſſière ; vingt livres, faiſant moitié de quarante liv. de rente, dues par Claude Gaſſelin au même lieu ; trois livres douze ſols de rente, dus par François Guinechart, & neuf livres, auſſi de rente, dues par les héritiers Caillet, trois livres dues par la veuve Jacques Braſey ; & à l'égard dudit ſieur de Saint-Maurice, une pièce de ſept quartiers de prés,

ſituée dans la Prairie de Saint-Maurice, proche le moulin de Folleville; une autre pièce d'un quartier & demi de pré en la prairie de Vaurevoul, & la quantité de vingt-huit arpens de terres labourables en pluſieurs pièces, & dépendans de la ferme de Moutlon: deſquelles terres, prés & rentes, leſdits ſieurs de Fontenay, de Soucy & de Saint-Maurice avoient pris poſſeſſion, comme en ayant droit par ladite confiſcation; ſoutenant par ledit Seigneur premier Préſident, au contraire, que leſdits Seigneurs ne pouvoient rien prétendre en ladite confiſcation, que le Roi, dont il avoit le droit, ne fût payé auparavant de la ſomme de trois cent cinquante mille livres, à laquelle ſe trouvent monter les reſtitutions dont ledit de Fargues eſt tenu, ſuivant ledit Jugement du Préſidial d'Abbeville, & Arrêt du Conſeil du 27 mars 1665, 28 mai & 14 juin 1666, & de

la ſomme de cent cinquante mille liv. de taxe ordonnée par la Chambre de Juſtice, leſquelles ſommes abſorboient pareillement tous les biens, dont la confiſcation étoit acquiſe au Seigneur premier Préſident, à cauſe de ſa Juſtice de Baville & de la Châtellenie de Mont-Lhéry dont il jouit, ſi le Roi n'avoit eu la bonté de le ſubroger en ſes droits par ſes Lettres-Patentes du mois de juillet 1667, vérifiées, tant au Parlement, qu'en la Chambre des Comptes, Bureau de France, Chambre du Tréſor, & qu'ainſi il n'y avoit pas matière de conteſtation entre les Parties; & d'ailleurs que ledit ſieur de Fontenay ne pouvoit prétendre aucune confiſcation ſur ledit fief de Sainte-Catherine, qui a droit de haute, moyenne & baſſe Juſtice, & dont ledit ſieur de Fontenay n'a que la mouvance, laquelle n'emporte aucune confiſcation : & pour ſe régler par leſdites Parties ſur ce

conteſtations, elles ſe ſeroient volontairement ſoumiſes au jugement de noble homme Barthelemy Auzanet de Montholon, & Claude Robert, ancien Avocat au Parlement, par l'avis deſquels, pour éviter tout débat, elles ont tranſigé de la manière qui en ſuit; c'eſt à ſavoir, que leſdits ſieurs de Fontenay, de Soucy & de Saint-Maurice ſe ſont déſiſtés, & par ces préſentes ſe déſiſtent de tous les droits qu'ils ont, peuvent avoir à pretendre aux choſes ci-deſſus mentionnées, à cauſe dudit droit de confiſcation, conſentent & accordent que la propriété en ſoit & demeure audit Seigneur de Lamoignon, premier Préſident, comme ſubrogé aux droits du Roi, & en faſſe & diſpoſe comme il aviſera bon être, à la charge neanmoins des droits de mouvance & teneur cenſuelle & de Juſtice, que chacun deſdits ſieurs de Fontenay, de Soucy & de Saint-Maurice a ſur les biens, leſquels droits leur

demeurent entiers ; & promettant le Seigneur de Lamoignon de leur en rendre les devoirs & reconnoiſſances ordinaires. Car ainſi eſt accordé entre les Parties, promettant, obligeant chacun en droit ſoi, renonçant. Fait & paſſé à Paris, ès maiſons des Parties, & pour les ſieurs Avocats, en la Salle du Palais, le vingt-troiſième jour de janvier, avant midi, l'an mil ſix cent ſoixante-huit ; & ont les Parties & leſdits ſieurs Avocats, ſigné la préſente minute.

Signé DE LAMOIGNON, DE FITTE, DE BULLION, PECQUOT, AUZANET DE MONTHOLON, ROBERT, *avec* DESPRIÉE & GALLOIS, *Notaires, avec paraphe.*

Scellé leſd. jour & an. Reçu ix ſols.

« *L'an mil ſept cent quatre-vingt-un,*
» *le ſix mars, collation des préſentes a*
» *été faite par les Notaires à Paris,*
» *ſouſſignés, ſur leur minute, étant en*

» *la poſſeſſion de Me. Jourdain, l'un*
» *deſdits Notaires, comme ſucceſſeur aux*
» *Office & Pratique de Me. Toupet,*
» *qui l'étoit de Me. Caillet, ſucceſſeur*
» *dudit Me. Gallois.* »

Rayé huit mots comme nuls.

BIVREN, JOURDAIN.

Fin du premier Volume.
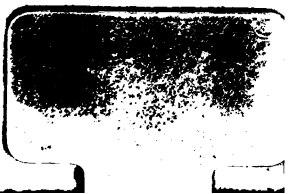
63645677